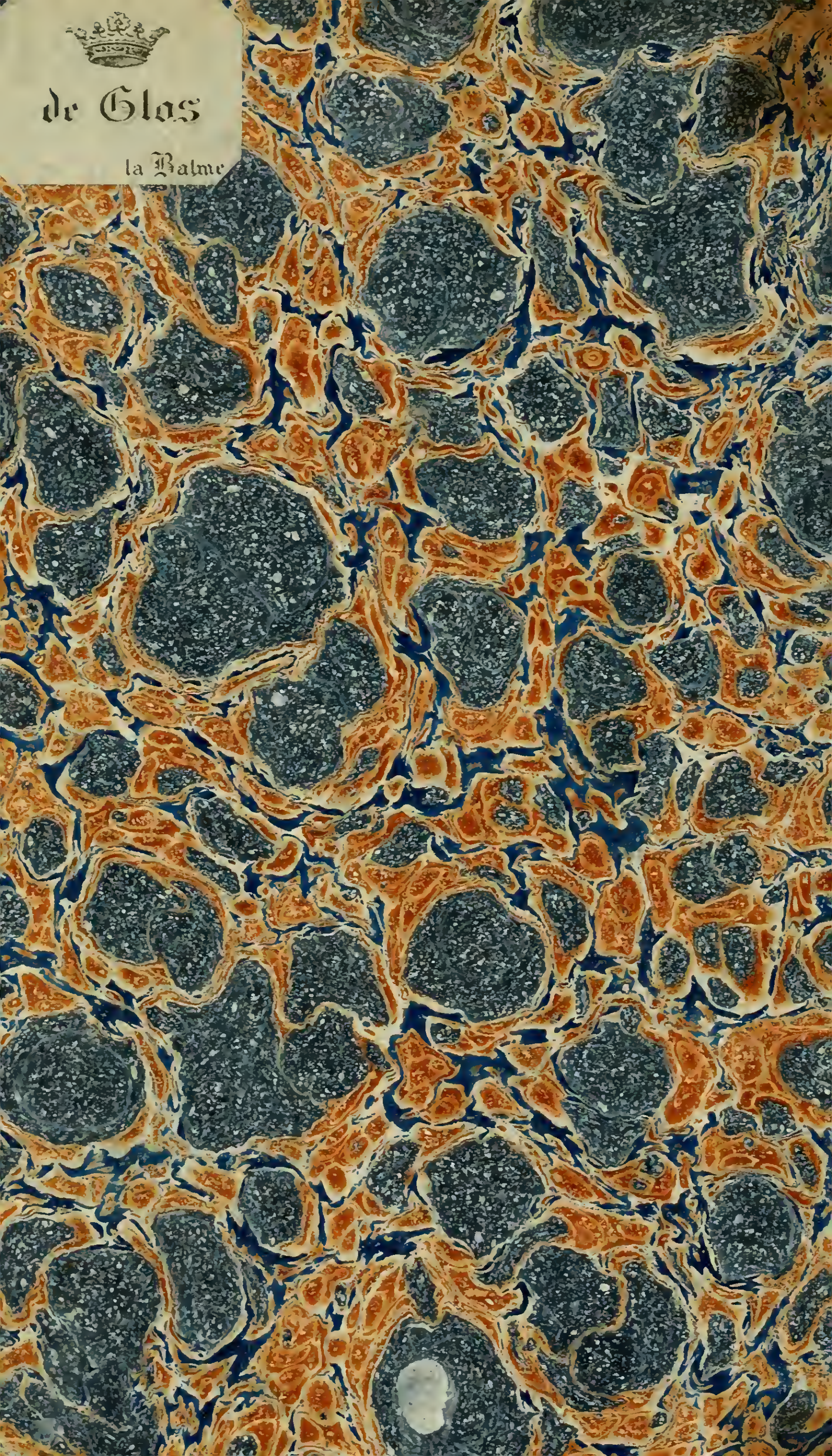
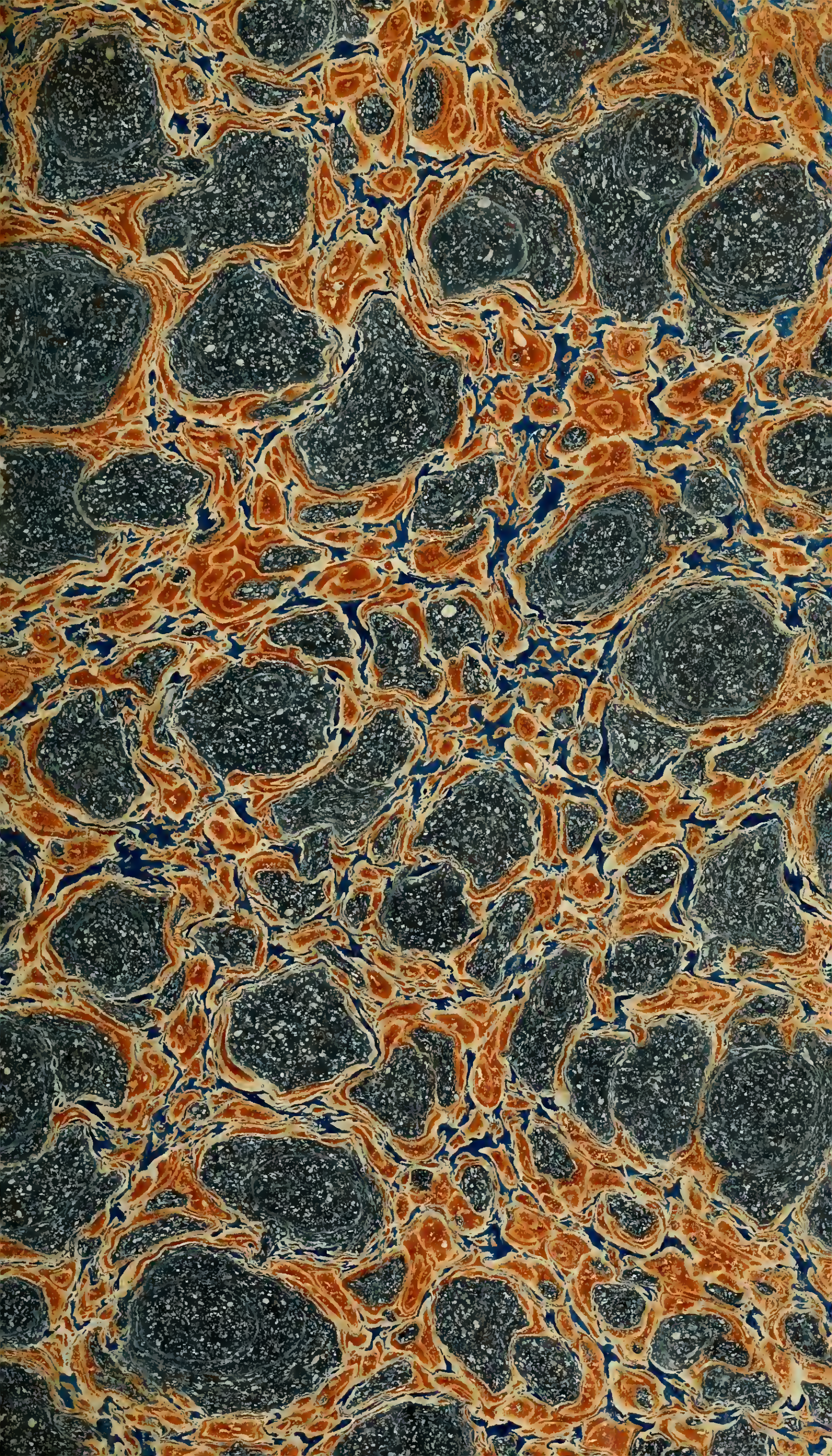



de Glos
la Balme



HISTOIRE

DU ROYAUME

DE NAPLES.

TOME PREMIER.

IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12,
près la rue des Lombards et la place du Châtelet.

HISTOIRE

DU ROYAUME

DE NAPLES,

DEPUIS CHARLES VII JUSQU'A FERDINAND IV.

1734 A 1825.

PAR

LE GÉNÉRAL COLLETTA,

Ancien ministre.

TRADUITE DE L'ITALIEN SUR LA 4e ÉDITION

Par Ches Lefèvre et L** B**.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS;

BOHAIRE, BOULEVARD DES ITALIENS, 10.

M DCCC XXXV.



Le dix-huitième siècle a été pour la plus grande partie de l'Italie une époque de rénovation complète, non-seulement sous le rapport des changemens de domination qui se sont opérés dans le Milanais, en Toscane, à Parme, dans le royaume des Deux-Siciles, mais par les réformes accomplies dans ces divers états, sous les auspices de leurs nouveaux souverains. Ces changemens se rattachent, les uns au partage de la monarchie espagnole après la guerre de la Succession, les autres à l'extinction de deux maisons souveraines vers le milieu du siècle, celle des

Farnèse à Parme, et celle des Médicis à Florence. Les réformes ecclésiastiques, les améliorations dans le gouvernement, dans la législation civile, dans les institutions judiciaires, sont dues et à l'esprit du siècle, et au concours heureux de circonstances favorables, au caractère des princes, à l'introduction des idées gallicanes et jansénistes en Italie; pour le royaume de Naples, à l'indépendance récemment acquise; enfin au besoin commun de relever tous ces états de la profonde décadence où l'impéritie et la faiblesse de leurs derniers maîtres les avaient laissés tomber.

Les gouvernemens italiens présentent en général, pendant une période de cinquante années, un grand et beau spectacle. Partout, les princes à la tête des réformes, provoquant toutes les innovations utiles, secouant le joug des vieilles superstitions politiques et religieuses, s'entourant des hommes les plus éclairés, des premiers penseurs, des meilleurs citoyens, à défaut de grandes lumières, distingués par l'amour du bien public, toujours estimables par leurs intentions et leurs efforts quand même le succès ne répondait pas à leurs désirs, plus souvent par la faute du temps que par la leur. A Milan, c'étaient les premiers souverains de la maison de Lorraine-Autriche, et leur digne ministre, le comte Firmian, dont le nom est encore vénéré

de la Lombardie; c'étaient Beccaria et les deux aînés du nom de Verri, inspirant l'amélioration des lois, faisant aimer par les populations et par le pouvoir les doctrines de la philosophie moderne les plus immédiatement applicables au bonheur des sujets. A Parme, c'était un Bourbon d'Espagne, secondé par un Français, M. Dutillot, depuis marquis de Felino, régénérant ce petit état, diminuant l'influence excessive du clergé, mettant des bornes à l'accroissement de ses richesses.

A Florence, l'archiduc Léopold, qui succéda sur le trône impérial à son frère Joseph II, non content de réformer l'Église, sentait que la Toscane était incapable de devenir une puissance militaire, que l'équilibre européen la garantissait d'une conquête, à moins qu'elle ne fût attaquée par une force prépondérante et irrésistible pour elle comme pour le reste de l'Italie, et avait le bon esprit de licencier une armée inutile et coûteuse. En même temps, il demandait au commerce le rétablissement de l'ancienne opulence de ce beau pays, et promulguait les lois les plus douces de l'Europe. Relever l'État par l'économie, régulariser l'administration, rappeler la prospérité perdue en favorisant le commerce et en le délivrant de ses entraves, c'était rendre possible et juste une législation pénale aussi modérée que celle de la

Toscane. Avec des lumières, un peuple heureux sera généralement meilleur. Les crimes de scélératesse et de perversité ne sont que des exceptions; mais la misère et la tyrannie dénaturent le caractère de toute une nation, et perpétuent au milieu de la civilisation moderne les habitudes féroces de l'ancienne barbarie.

Dans le royaume des Deux-Siciles, les réformes s'exécutaient sur une plus vaste échelle, ou avaient un aspect plus imposant, et parce qu'elles comprenaient un plus grand nombre d'objets, et parce qu'il y avait là plus à faire que partout ailleurs, à cause de la puissance des barons, des immenses richesses et des priviléges du clergé, de la suprématie immédiate du souverain pontife, et enfin parce qu'on voyait renaître une grande puissance italienne, et qu'une population plus nombreuse profitait des mesures salutaires du gouvernement.

A l'âge de dix-sept ans, un prince espagnol, l'infant D. Carlos de Bourbon, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, depuis roi d'Espagne sous le nom de Charles III, avait reconquis sur l'empereur Charles VI, qui avait disputé la couronne à son père, Naples et la Sicile. Ce fut pour ces deux pays le commencement d'une ère nouvelle. A peine affermi sur le trône, on voit Charles VII, fortifié par les conseils de Tanucci, dont il avait su apprécier tout le mérite, porter

le premier coup aux prérogatives du clergé par le concordat de 1741, qui établit en matière d'immunités ecclésiastiques, réelles, personnelles et locales, les principes les plus sages. A partir de cette époque, les bonnes lois se succédèrent sans interruption; le pouvoir étendit chaque jour ses conquêtes au profit de la nation et aux dépens des ordres privilégiés, les juridictions particulières furent resserrées dans des bornes de plus en plus étroites, le régime féodal reçut de fortes atteintes. En un mot, et sans nous appesantir sur des réformes dont cette histoire présente le tableau complet, de grands pas furent faits vers l'égalité politique et civile, qui est le but des sociétés modernes, et par le développement de la richesse publique, les progrès du commerce et un commencement de division des propriétés, se forma cette classe moyenne qui est le principal élément des constitutions monarchiques représentatives.

Appelé au trône d'Espagne par la mort de Ferdinand VI, le premier roi Bourbon des Deux-Siciles y porta les vertus qui l'avaient fait bénir à Naples, et dont le peuple espagnol gardera long-temps la mémoire. Mais l'impulsion qu'il avait donnée au gouvernement survécut à son règne, et le marquis Tanucci, qui était resté à la tête de l'administration du royaume, continua les réformes commencées et en fit de nouvelles.

Cependant la cour de Naples, depuis le mariage de Ferdinand IV avec une princesse d'Autriche, subissait d'autres influences : ses liens avec les Bourbons de France et d'Espagne se relâchaient sensiblement; elle se livrait sans réserve à l'Angleterre et à l'Autriche, qui devaient désormais exercer un grand ascendant sur ses conseils, et presque toujours diriger sa politique selon leurs vues. Mais, loin d'arrêter la marche des améliorations, ce changement leur était plutòt favorable. La maison de Lorraine - Autriche se distinguait alors par ses lumières et son esprit libéral ; les frères de la reine de Naples en donnaient l'exemple dans leurs états ; peut-être même, Joseph II au moins, avec trop de précipitation et d'ardeur, en sorte que Marie-Caroline, et par sa disposition naturelle, et par esprit d'émulation, entrait avec zèle dans les mêmes voies. Le marquis della Sambuca, le spirituel Caracciolo, le général Acton lui-même, qui après Tanucci se sont trouvés à la tête des affaires, suivaient la tendance générale des esprits, quoique le gouvernement ait commis sous d'autres rapports bien des fautes. On verra dans cette histoire que pendant la première partie du règne de Ferdinand IV l'influence de la reine a presque toujours été heureuse. Plût au Ciel qu'il en eût toujours été ainsi !

Nous aimons d'autant plus à insister sur la

sage politique des gouvernemens italiens de ces belles années, que l'empire des idées françaises s'y manifeste avec éclat. Appliquées dans cette mesure, elles n'ont eu que des résultats avantageux pour l'humanité. Mais en Italie, comme en Espagne et en France, on n'a pas toujours su dégager de la philosophie du dix-huitième siècle le fatal mélange d'erreurs qui circulait dans ses livres, confondu avec les vérités les plus incontestables et les plus saintes. Aujourd'hui ce travail semble s'opérer au milieu de nous, favorisé par la paisible jouissance des conquêtes de la révolution; mais dans le midi de l'Europe, tout est encore à faire à cet égard, pour des causes que nous exposerons un peu plus loin.

Cependant, si les princes italiens, durant le cours du dix-huitième siècle, jusqu'à la révolution française, ont beaucoup fait dans leurs états pour le bonheur des peuples et l'amélioration des lois, en 1790 il y avait encore bien des abus à détruire, bien des réformes à opérer dans le même sens, et jusque-là tout se bornait à l'exercice éclairé du pouvoir despotique. Les penseurs avaient bien remarqué ce changement de la monarchie féodale en monarchie absolue, et cette concentration de toutes les forces de la société entre les mains d'un seul homme, au lieu des nombreuses tyrannies subalternes qui

existaient autrefois. Mais ils concevaient ce grand développement du pouvoir royal aux dépens des anciens priviléges de la noblesse et du clergé, comme une transition nécessaire vers un meilleur avenir, et ils ne voulaient pas s'arrêter sur le seuil de la liberté politique. Leur disposition commune était de ne pas brusquer le progrès; leur intérêt, ou plutôt celui de leurs doctrines, de soutenir la royauté contre les ennemis qu'elle se faisait par ses réformes en tout genre, et de lui présenter un point d'appui différent du passé dans l'attachement raisonné d'une classe de formation nouvelle, et qui lui devrait pour ainsi dire son existence. Ils sentaient bien que la masse de la nation n'était pas encore assez vivement intéressée au triomphe de leurs principes, et qu'elle ne comprenait pas suffisamment les innovations dont elle profitait. Aussi, dans leur amour du bien public, ne séparaient-ils pas le roi de la nation, et, pour en assurer le succès, voulaient-ils laisser aux souverains l'initiative de toutes les mesures favorables aux progrès de la civilisation et de l'humanité.

Dans cette disposition des esprits éclairés, il n'y avait pas de mouvemens populaires à craindre en Italie, et le meilleur moyen de les prévenir, c'était de continuer à suivre aussi modérément que par le passé la tendance du siècle, et d'opposer au spectacle d'une révolution sanglante celui

d'améliorations progressives faites de bonne grâce par le prince et acceptées avec reconnaissance par le peuple. Mais au lieu de prendre ce parti, après avoir pendant nombre d'années énergiquement attaqué les abus d'un régime vieilli, séparé leur cause de celle des privilégiés, beaucoup fait, beaucoup promis, et inspiré de grandes espérances, tous les gouvernemens italiens, à la vue des premiers excès de la révolution française, s'arrêtèrent subitement, comme frappés de terreur, dans la voie où ils marchaient avec tant de gloire et de sécurité. Dès-lors commença une réaction fatale aux sujets et aux princes, réaction plus ou moins long-temps interrompue, selon les lieux, par la domination française ou le règne des souverains de la famille impériale, mais qui, après les revers de 1814, a repris son cours.

En 1791, ce changement de politique avait une excuse; on comprend bien l'effet que l'annihilation du pouvoir royal en France, les outrages prodigués à Louis XVI, son jugement et celui de sa famille, les atrocités de la Terreur et le déchaînement de toutes les passions populaires, ont dû produire sur l'esprit des souverains. Mais, dans la plupart des états de l'Italie, les circonstances et les dispositions des peuples ne justifiaient pas un aussi complet abandon de tous les principes qui avaient paru jusqu'alors

diriger les gouvernemens, pour se jeter avec fureur dans le parti opposé. Encore, si les souverains, en même temps qu'ils cherchaient à défendre leurs prérogatives, éclairés par l'expérience de ce qui s'était passé en France, avaient conçu pour les sanglans excès de la populace l'horreur qu'ils inspirent à tous les cœurs honnêtes et à tous les amis de l'humanité! Mais, loin de là, cette populace hideuse, ils l'ont déchaînée pour leur propre compte, ils ont fait sciemment servir à leurs passions et à leurs intérêts ses passions aveugles et brutales, ses instincts ignobles et féroces; ils ont armé ses mains pour le carnage, ils ont honoré ses chefs souillés du sang des meilleurs citoyens, et si les atrocités commises au nom du despotisme pouvaient faire oublier les atrocités commises au nom de la liberté, ils auraient réhabilité les noms à jamais exécrables des Carrier et des Fouquier-Tinville. Hâtons-nous d'abaisser un voile sur ces déplorables souvenirs!

Depuis 1814, la persévérance des gouvernemens italiens dans la réaction contre-révolutionnaire se présente, sinon avec des caractères plus odieux, du moins comme une faute plus grande que par le passé, et comme un système en désaccord plus absolu que jamais avec la tendance générale des esprits, avec les besoins réels et l'état social des peuples. Pendant près de

quinze ans, l'Italie presque tout entière a été saturée d'idées et d'institutions françaises. Nous y avons porté notre esprit de tolérance religieuse, la régularité de notre système administratif, l'égalité qui est la base de toutes nos lois, la promesse ou le simulacre d'institutions représentatives, enfin, tout ce que le gouvernement impérial avait laissé subsister de principes libéraux. La politique actuelle des princes italiens n'est donc pas une halte, mais un retour en arrière. Réintégrés dans leurs états, ils y ont trouvé plus de lumières générales, la propriété plus divisée, une société composée d'autres élémens, ou d'élémens qui n'étaient plus dans les mêmes rapports. De tous ces changemens, contre lesquels ils ne pouvaient rien, ils n'ont tenu aucun compte, et ils ont gouverné comme si le monde était resté immobile, avec des armées pour comprimer leurs peuples, tandis qu'autrefois ils en avaient à peine besoin pour les défendre.

Le partage de la monarchie espagnole à la paix d'Utrecht avait valu au Milanais un gouvernement meilleur, et plus tard au royaume de Naples le rétablissement de son indépendance. Nos revers de 1814 et les changemens qui en ont été la conséquence en Italie sont loin de lui avoir procuré les mêmes avantages. Sans doute la prospérité matérielle a gagné au retour de la paix; le sang des armées italiennes n'a plus été versé au

profit d'une ambition étrangère dans des guerres lointaines; mais la dignité nationale et la liberté politique y ont tout perdu. Si l'Italie ne devait pas encore s'appartenir à elle-même, la domination française était meilleure que celle de l'Autriche, et jamais celle-ci n'inspirera au-delà des Alpes autant de regrets que la nôtre.

Mais ce qu'il faut à l'Italie, ce n'est pas telle domination étrangère plutôt que telle autre: ce serait l'indépendance; elle est au premier rang des besoins moraux de sa population. En vain les provinces septentrionales jouissent-elles d'une grande prospérité matérielle, l'indépendance est et restera le but de tous leurs efforts. C'est au besoin d'indépendance que l'infant D. Carlos de Bourbon, premier roi de Naples, a été redevable de la conquête du royaume des Deux-Siciles en 1734, et de sa conservation dix ans après. Quoi qu'on fasse, la Lombardie autrichienne présentera un jour le même spectacle.

Ailleurs, ce sont des besoins d'une autre nature. Dans la Romagne, on veut que l'administration soit entièrement sécularisée; on veut des institutions représentatives et la liberté de la presse. Tel est, je ne dirai pas le vœu unanime des populations, mais, pour rester dans le vrai, le vœu de l'immense majorité des citoyens. L'autorité pontificale n'a été rétablie à Bologne et dans le reste des légations que par une force étrangère,

contre laquelle toute résistance aurait été inutile, et n'y est maintenue que par l'action continuelle de cette même force. La révolution spontanée du mois de février 1831 était profondément nationale; elle n'avait pas été subie, mais acceptée avec joie, et elle a été défendue avec courage tant que la défense a été possible, par cette grande partie de la population qui ne se passionne pas pour les théories politiques, et ne demande aux gouvernemens que protection, sécurité, justice. Des deux minorités agissantes et passionnées pour ou contre, la minorité révolutionnaire était incontestablement la plus forte, la plus nombreuse, la plus éclairée; la minorité contre-révolutionnaire ne se composait que de paysans fanatiques et grossiers, et n'existait même que dans quelques districts de montagnes. Or, telle est à peu près dans toute l'Italie la proportion des libéraux et des san-fédistes.

Tout porte à croire que ces observations s'appliquent aussi bien au royaume de Naples qu'au reste de l'Italie, et, quoique la révolution de 1820 n'ait pas eu, dans les Deux-Siciles, de résultat plus heureux que celle de 1831 dans les États-Romains, nous avons la même raison de protester, au nom de la vérité, contre toutes les conséquences que l'esprit de parti voudrait en tirer. Prétendre que le royaume de Naples est indigne de la liberté, qu'il ne désire ni ne comprend la monarchie con-

stitutionnelle, parce que la révolution napolitaine, attaquée par des forces écrasantes, et trahie au dedans comme au dehors, n'a pas su se défendre, ce serait envelopper dans une même condamnation la France de 1815, l'Espagne de 1823, la Belgique de 1831. Mais il y a heureusement, pour juger la moralité des révolutions, d'autres règles que leur succès, et pour apprécier l'aptitude des peuples à être libres, d'autres principes que l'état auquel les a réduits la compression d'une force étrangère. Dans la civilisation moderne, les Sagontes de la liberté sont rares.

Le royaume de Naples réunit tous les élémens qui concourent à former une monarchie représentative. On craint les sociétés secrètes, les idées républicaines, l'exagération des doctrines libérales; mais, s'il y a des idées républicaines et des principes exagérés, le meilleur, le seul moyen de les désarmer, c'est la pratique d'une liberté sage. Nous avons, nous Français, fait à cet égard, et nous continuons tous les jours avec succès une grande et consolante expérience. Le radicalisme n'a-t-il pas reculé sous nos yeux devant la réalité du régime constitutionnel? ne le voyons-nous pas s'éclipser et pâlir de plus en plus, et se débattre en vain contre l'instinct universel qui le repousse? Si la liberté politique, si le principe de discussion venait à s'introduire en Italie sous les auspices des souverains, la même expérience s'y renouvellerait,

plus concluante encore que chez nous, et l'établissement d'un régime constitutionnel qui concilierait les justes prérogatives du prince avec les droits de la nation y rencontrerait peut-être moins d'obstacles que l'affermissement du trône de juillet n'en a trouvé en France. La raison en est simple. Les plus grandes difficultés que nous avons eues à vaincre tenaient à l'interruption momentanée des travaux industriels et du commerce. En Italie, où le système industriel n'a pas reçu les mêmes développemens, une commotion politique n'affecterait pas tout d'abord ces intérêts populaires, ces besoins de chaque jour, sur lesquels la misère donne tant de prise aux factions: car la question sociale n'existe pas en Italie comme en Angleterre et en France; et dans l'hypothèse d'une révolution faite d'en haut, d'une concession du souverain, ardemment désirée par tout ce qu'il y a de meilleur dans la nation, le pouvoir n'aurait rien à craindre, et tout à espérer, rien à perdre et tout à gagner.

C'est ce que l'auteur de cette histoire avait admirablement compris; c'est le sentiment qui domine son ouvrage, et qui donne la plus haute idée de la force de son intelligence et de la sagesse de son esprit. Ses observations sur le carbonarisme, sur les défauts de la constitution des Cortès, sur le gouvernement de Joseph et de Murat, sur les causes qui ont perdu la révolution

de 1820, portent le cachet d'une raison pratique et sûre, vraiment digne d'un homme d'état. Le général Colletta aimait la liberté, mais il connaissait bien son pays, et savait à quelles conditions et dans quelle mesure la liberté y était possible. Mort en exil, on lui pardonnera des paroles amères sur les réactions qui ont ensanglanté le royaume de Naples, sur les hommes qui les ont préparées, sur ceux qui ont exaspéré les ressentimens du pouvoir et trop bien servi ses vengeances. D'ailleurs, c'est avec la plus grande impartialité qu'il a jugé les actes et la politique des gouvernemens dont il écrit l'histoire; les intérêts de la vérité passent chez lui avant toute autre considération, et il a le courage bien rare de résister à l'entraînement de l'esprit de parti, avec un tel besoin d'être juste sur les hommes et sur les choses, que sa narration en serait refroidie, s'il n'y avait pas dans ses généreuses sympathies d'autres sources de chaleur et d'émotion. On voit dans plusieurs pages de ce livre que le général Colletta croyait au progrès de l'humanité et à la victoire définitive des idées libérales; cependant, l'ouvrage tout entier est empreint d'une certaine tristesse, et la teinte générale du tableau est un peu sombre; soit que l'historien n'ait pas vu dans un avenir assez rapproché la réalisation de ses vœux et de ses espérances, soit que le spectacle de tant de révolutions en un si petit nombre d'années, trois

déceptions successives, et surtout la dernière, à cause des circonstances qui ont dû la rendre plus particulièrement pénible, aient laissé dans son esprit des traces trop profondes. Ce ton mélancolique et sévère est une ressemblance de plus avec le grand historien que Colletta s'était proposé pour modèle, et dont il a merveilleusement reproduit toutes les formes. Mais, dans un sujet si grave, ce ne serait pas assez du simple talent littéraire pour s'élever, même uniquement sous le rapport du style, à la hauteur de Tacite. Il faut encore, pour atteindre cette prodigieuse concision, pour rappeler cette noblesse de langage, pour s'approprier ce je ne sais quoi dans la forme qui saisit et remue avec tant de puissance, il faut et l'intelligence du penseur, et l'indignation sainte de l'honnête homme, et l'amour de la patrie, et l'enthousiasme du grand, du beau, du juste et du vrai. Or, tel est au plus haut degré le mérite du général Colletta; voilà ce qui donne à son œuvre un caractère particulier.

Cette histoire n'embrasse pas beaucoup plus d'un siècle, le dernier et les vingt-cinq premières années du siècle présent. C'est à l'ouvrage de Giannone qu'il faut recourir pour les époques anciennes, et pour voir la nationalité des Deux-Siciles, survivant à la conquête et à l'engourdissement de l'existence provinciale, se manifester à plusieurs reprises dans le cours de deux cents

années, comme un de ces faits invincibles dont le temps n'a pas raison, et préparer le rétablissement de l'indépendance sous la maison de Bourbon.

Le général Colletta s'est borné, dans une introduction rapide, à resserrer en quelques pages les vicissitudes qui ont successivement fait passer le royaume de Naples sous la domination des princes normands, des empereurs de la maison de Souabe, des deux maisons d'Anjou, des princes aragonais, et enfin des rois d'Espagne de la famille de Habsbourg. Nous n'ajouterons rien à l'esquisse tracée par l'auteur italien; elle suffit pour *rappeler* les faits. Si nous avions voulu les faire connaître à ceux qui d'ailleurs n'auraient pas lu l'histoire de Naples, un volume à peine aurait suffi, et nous aurions craint de nuire au majestueux édifice élevé par le général Colletta, en arrêtant le lecteur français sous un péristyle qui ne l'aurait pas assez dignement annoncé.

Le traducteur a parlé du style nerveux et concis de Colletta : il a senti la nécessité de le reproduire aussi fidèlement que le permet le génie de la langue française, et demande grâce pour le sien, si quelquefois des formes raides et heurtées accusaient son insuffisance. Ce ne serait ni le tort d'un instrument qui n'est jamais rebelle sous des mains habiles, ni celui de l'auteur italien; le traducteur en serait seul coupable. Mais il espère

que les hautes pensées de l'historien et l'intérêt de l'histoire feront souvent oublier les imperfections de son travail.

Paris, 22 juillet 1835.

CHs L. [1].

[1] Toute la traduction de ces deux volumes n'appartient pas à l'auteur de cet avant-propos. Celle de la presque totalité du second est due à notre collaborateur M. L... B...



NOTICE

SUR

LA VIE DE PIETRO COLLETTA.



Pietro Colletta naquit à Naples, d'une famille honorable, le 23 janvier de l'an 1775. Il reçut une éducation libérale et s'appliqua avec beaucoup d'ardeur aux mathématiques. Il ne négligea pas pour cela les autres études, et, profitant de toutes les ressources que lui offraient les écoles, il apprit avec succès la langue latine par amour, je crois, pour Tacite. Il puisa l'art de bien écrire à cette source romaine qui s'accordait si bien avec son génie. Mais sentir et agir furent le besoin continuel de toute sa vie; il ne pensait

pas alors à écrire. Doué d'une âme ardente, d'une constitution robuste, et poussé par un désir précoce de gloire, il embrassa la carrière militaire et entra en 1796 comme cadet dans le corps d'artillerie.

Colletta eut bientôt occasion de se trouver sur le champ de bataille. Il vit, dans la guerre soutenue contre les Français en 1798, la prodigieuse incapacité du général étranger et l'indiscipline extraordinaire de ses compagnons. Il était dans son caractère de lutter contre la routine et de faire avec une rigueur inflexible le contraire de ceux qui gâtaient tout par leur faiblesse. Il se fit remarquer dans cette guerre par des actions d'éclat et reçut le grade d'officier; mais il dédaignait des actions que les fautes des autres rendaient inutiles, et Tacite lui revenait à l'esprit. Un tel dédain eut souvent sujet de s'exercer et le domina toujours dans la suite. Lorsque les Français furent entrés à Naples et que la république fut établie, Colletta conçut des espérances. Il aima ces formes libres, il aima ces honorables citoyens qui occupaient le premier rang dans ce nouvel état; mais il rechercha plus volontiers le petit nombre de ceux qui essayaient vainement à l'affermir par des moyens vigoureux et énergiques. Il reconnut la vanité des doctes bavardages et des hableries démagogiques et fut bientôt enveloppé dans la ruine de la république. Jeté en prison avec les hommes les plus illustres de ce temps, il les vit marcher tour à

tour au supplice, et lui-même n'aurait pu échapper à la mort sans une pieuse supercherie de ses parens, qui se procurèrent à prix d'argent et produisirent à sa décharge un faux certificat qui attribuait à une autre personne du même nom une blessure qu'il avait reçue en combattant contre les royalistes. La tyrannie peureuse et cruelle qui alors ensanglantait Naples ne se montrait indulgente que pour les lâches. Notre historien l'a décrite, mais sans parler de lui, ainsi qu'il le fait toutes les fois qu'il le peut, même pour des choses plus importantes, non par un sentiment exagéré d'humilité, mais pour ne pas sortir des bornes prescrites à l'histoire. Quant à nous, nous raconterons simplement les actions de sa vie, pour montrer combien ses récits sont dignes de foi.

Rayé de la milice, il se fit ingénieur civil et travaillait au dessèchement des marais de l'Ofanto, tandis que le féroce Frà Diavolo, brigand devenu général, occupait ces provinces au nom du roi. En 1806, les Français s'emparèrent encore de Naples. Le nom du jeune Colletta était déjà célèbre parmi les amis de l'ordre et d'un meilleur gouvernement. C'est à lui que Naples fut redevable de cette garde de citoyens armés pour leur propre défense, qui, réunie spontanément dans ces temps de crise, sauva alors, et plus d'une fois plus tard, l'État des fureurs de la populace. Le roi Joseph lui rendit son grade; il combattit sous les murs de

Gaëte et dans les guerres de Calabre. Ses talens militaires le firent distinguer du ministre Saliceti, qui, à l'arrivée de Joachim, lui proposa Colletta comme digne d'occuper un poste plus élevé. Ce prince désirait affermir et signaler son nouveau règne par la conquête de Capri. L'entreprise devait être préparée en secret. Le roi, ayant fait appeler Colletta, le chargea seul d'aller reconnaître les côtes de l'île, de dessiner les lieux propres au débarquement, et de tracer le plan de l'attaque, et lui dit en le reconduisant : « Réussissez, et votre fortune est faite. » Capri fut prise sous la conduite du brave Lamarque et par les conseils de Colletta. Ce dernier, blessé pendant l'assaut, fut nommé lieutenant-colonel et officier d'ordonnance du roi. C'était à lui que l'on confiait les entreprises difficiles.

L'administration de tout le royaume était alors modelée sur celle de la France et soumise aux mesures énergiques de la conquête. Joachim aimait à préposer aux provinces des hommes qui joignissent les talens administratifs à la fermeté militaire. Il nomma Colletta intendant de la Calabre ultérieure, province très-vaste qui en forme deux aujourd'hui. C'était alors la plus rebelle de toutes au nouvel ordre de choses. Ennemie du nom et du gouvernement français, elle était agitée par les fureurs qu'y entretenait le voisinage de la Sicile. Il conserva pendant deux ans l'intendance de cette province, ayant sa résidence à Monteleone. Ces deux

années fournirent de hautes et grandes leçons à l'historien futur. Il put pénétrer à fond la marche des affaires administratives, les mobiles et les causes des troubles civils, les caractères des peuples, les ressorts cachés des gouvernemens, le fort et le faible des états. Ses observations durent trouver riche et ample matière dans la nature indéfinissable des Napolitains. Il contribua au rétablissement de l'ordre par sa vigilance assidue, par l'influence active de sa parole et par sa conduite exemplaire; il accompagna le roi dans l'entreprise tentée sur la Sicile, et sut mériter encore la faveur de ce prince. Déjà il était compté parmi les hommes les plus distingués de l'État, lorsque, dans les premiers mois de l'année 1812, il vint à Naples avec le titre de directeur de l'administration des ponts et chaussées et le grade de général.

Il ne demeura pas long-temps dans cette charge. On avançait facilement alors; mais Colletta méritait son élévation rapide. En quinze mois il fit de grands travaux, en projeta de plus grands encore, et laissa des traces brillantes de son passage. C'est à lui que Naples dut l'agréable route du Pausilippe et le magnifique chemin du Champ-de-Mars. Pendant que la capitale s'embellissait, les provinces devenaient plus riches. L'agriculture et le commerce ranimés exigeaient de nouveaux débouchés et de nouveaux ports. Alors la grande route de Calabre fut commencée; d'autres furent ou-

vertes ou tracées. Colletta voulait qu'on travaillât aux ports commerciaux de tout le royaume, choisissant parmi les marchés inutiles ou qui tombaient ceux qui pouvaient le mieux convenir à l'intérêt général, rassurant les uns par des travaux suffisans et durables, et concentrant sur d'autres des dépenses qui, disséminées auparavant entre plusieurs, ne produisaient aucun résultat utile. Il avait aussi imaginé de rassembler dans une caisse commune les rentes des terrains publics auparavant incultes ou submergés pour la plupart; il avait fait et présenté au roi, avec son approbation, un vaste plan indiquant les améliorations successives, la distribution des dépenses, la répartition des différens travaux, le choix des lieux où pourrait s'agglomérer la population nouvelle, et jusqu'aux noms des villages et des villes qui s'élèveraient, noms qu'il tirait, en l'honneur de Joachim, de ceux de ses victoires. Cette grande pensée ne fut pas réalisée : les guerres funestes en empêchèrent l'exécution, et la paix de tant d'années ne contribua pas à la faire revivre. Aujourd'hui, dans ces temps d'agitation, mais pleins de vie et d'espérance, ce même projet a été repris en partie et soumis à un libre examen par le gouvernement napolitain, qui a donné en cela un noble exemple; et les améliorations qui alors devaient se faire nécessairement aux frais du trésor public et appartenir tout entières au prince, ce sont les citoyens qui aujourd'hui les préparent d'eux-mêmes en s'associant pour cette entreprise, en recueillant de tous

les côtés du royaume les petits capitaux qu'ils doivent à la confiance mutuelle ; progrès de civilisation que Colletta invoquait de tous ses vœux et qu'il espérait. C'eût été une consolation pour sa vieillesse de voir ses projets ainsi mûris par le temps.

En 1813, il passa de la direction des ponts et chaussées à celle du génie militaire. En 1814, il fut conseiller d'état; en 1815, il combattit avec gloire et succès contre les Autrichiens à Panaro, remplit pendant quelque temps, et il put le rappeler sans rougir, le rôle de général en chef de toute l'armée, et quand tout fut perdu, ce fut lui qui alla au nom de Joachim négocier à Casalanza cette capitulation qui devait être une paix. Il ne stipula rien pour son propre compte ; il stipula pour Joachim le peu que ce prince généreux avait demandé, et pour le royaume tout ce que comportaient les circonstances. Sa réputation sortit pure et sans tache de cette flétrissure presque universelle imprimée aux noms les plus illustres calomniés par les puissans, par le monde, par la fortune; mais désespérant de Naples et de l'Italie, il eut la pensée de fuir sa patrie pour mieux la servir ailleurs.

Le caractère singulier des cinq années qui suivirent, et la nature du gouvernement de Ferdinand pendant la restauration, ont été décrits par notre auteur avec une clarté et une sagacité admirables dans le huitième

livre de son histoire. Le lecteur y verra quelles durent être pendant ces cinq années la vie et les pensées de Colletta. Suspect comme partisan de Murat, mais pourtant quelquefois nécessaire, il fut confirmé dans son grade ; il fut même employé par le nouveau gouvernement, commanda plus tard une division militaire, celle qui résidait à Salerne. Recherché par Médici, ministre alors très-puissant qui voulait paraître au-dessus de l'esprit de parti, parce qu'il était sans conscience, il fut en relation avec lui pendant quelque temps; mais le caractère franc de Colletta ne pouvait guère s'accorder avec la fourberie de Médici. Ils se séparèrent bientôt, l'un en prédisant une révolution prochaine dans le royaume, l'autre en refusant de la voir parce qu'il répugnait aux mesures qui peut-être auraient pu l'empêcher.

La révolution éclata. Colletta l'avait prévue, mais non encouragée; il l'accueillit avec plus d'amour que de confiance. Appelé au conseil du timide Ferdinand, il donna les avis qu'il croyait sincèrement salutaires au royaume. Ayant repris le commandement du corps du génie militaire, il n'eut pas dans ces commencemens d'autre charge importante. Il voyait le nouvel État, assailli d'intrigues perfides et gouverné par une sagesse impuissante, s'affaiblir au milieu des imprudences d'une secte aveuglée par la présomption, et qui courait au devant de sa ruine. Il regrettait, et ce regret il l'éprouvait encore

plusieurs années après, qu'il ne lui eût pas été permis de réunir d'une main puissante ces forces disséminées, de les faire prospérer, d'établir et de consolider la liberté publique. Mais son autorité ne lui donnait pas un nombre suffisant de partisans dans ces jours d'indifférence où la présomption dominait. On le recherchait dans les momens de peur; et lorsque la Sicile, par une guerre insensée et par des actes déplacés de condescendance, devint, au lieu d'alliée qu'elle aurait toujours dû rester, une ennemie redoutable, Colletta y fut envoyé, par le vœu du parlement, en qualité de commandant général des armées napolitaines avec toute l'autorité de lieutenant du roi. Il se montra à Palerme sévère contre les factieux, juste à l'égard des Siciliens; après deux mois de séjour, il laissa l'ordre rétabli dans l'Ile, et fut rappelé à Naples au moment où l'État constitutionnel était réduit à l'extrémité. On reconnut alors, mais trop tard, le danger imminent de l'invasion allemande et la nécessité pressante de préparer des forces pour la défense. Colletta fut d'abord adjoint puis substitué à Parisi dans le ministère de la guerre. Ce fut le 26 février qu'il entra en fonctions. Le combat de Rieti eut lieu le 7 mars, et le 23, Naples était au pouvoir des Allemands. Colletta ne pouvait, en si peu de temps, que prêter un secours inutile à un état dont la ruine était depuis long-temps inévitable; mais il est certain qu'il agit toujours avec énergie, qu'il conduisit la guerre avec une activité infatigable, et qu'il y déploya de grands talens et un ardent

amour pour la patrie. C'est un fait connu de ses concitoyens, attesté par le consentement des deux principaux acteurs dans cette guerre, qui se sont accordés à le louer dans les mémoires qu'ils ont écrits l'un contre l'autre. On en trouve encore la preuve dans la haine opiniâtre de François et dans la rigueur de l'exil dont ce prince et son père le punirent pour s'être opposé aux trahisons; exil de dix ans qui finit avec sa vie et contribua à l'abréger.

Les Allemands étant entrés à Naples, le roi Ferdinand y vint peu de temps après amenant avec lui Canosa. L'arrivée de ce roi et de ce ministre, et l'appui que les monarques d'Europe prêtaient à l'un et à l'autre, étaient un présage de vengeance contre les hommes de cœur : Colletta fut la première victime. Arrêté pendant la nuit par des soldats allemands, il fut emprisonné dans le château Saint-Elme; là pendant trois mois il eut à supporter d'indignes menaces de la part de l'insolent Canosa, et peut-être un destin pire encore lui était réservé. Mais lorsque la prudence autrichienne jugea qu'il était temps de mettre un frein à ces fureurs, il fut tiré de prison sans autre forme de procès, et conduit à Trieste sur un vaisseau de guerre autrichien avec quatre des plus illustres membres du parlement et de l'armée. De là il se rendit, sous les apparences d'une demi-liberté ou d'une indulgente surveillance, dans la prison qui lui était assignée à Brünn en Moravie, aux pieds de ce Spiel-

berg où gémissaient enfermés tant d'Italiens. La vue de ce Spielberg devait suffire pour lui rendre le séjour de Brünn insupportable. L'âpreté du climat, le regret continuel de sa malheureuse patrie, les calomnies du gouvernement, augmentaient ses peines et ses maux. Ce fut alors que sa santé commença à décliner, et que se déclara la maladie qui devait le conduire lentement au tombeau. Mais cette maladie s'aggrava tellement en peu de temps qu'on changea sa prison en exil, et qu'après deux ans de captivité il lui fut permis de s'établir à Florence, où il arriva dans le mois de mars de 1823.

Tels furent les services que Colletta rendit à l'État et telle fut sa récompense. Exclu pour toujours de la carrière des affaires publiques, il chercha dans celle des lettres à servir l'Italie d'une manière plus efficace. Ce fut dans sa triste prison de Moravie qu'il conçut l'idée de son histoire; ce fut à Florence qu'il l'entreprit. Les huit années qui lui restaient à vivre furent consacrées tout entières à l'accomplissement de son ouvrage. Il se mit à l'œuvre, dépourvu de cette facilité d'écrire que donnent l'usage et l'étude. Rien jusqu'alors, si ce n'est un vague sentiment intérieur, ne lui avait révélé les forces de son génie, absorbé par d'autres occupations.

En 1815, il avait composé un récit militaire de la dernière guerre qui perdit Joachim. Mais l'auteur n'ayant pas apporté à ce travail toute la correction et

l'élégance de son style, n'avait pas l'intention de le faire imprimer; il y puisa plus tard des matériaux pour son histoire. En 1820, immédiatement après la révolution, Colletta publia deux petites brochures qui firent quelque bruit. Dans l'une, il décrivait les causes de ce soulèvement et montrait comment la révolution s'était accomplie en six jours; il la jugeait sainement et en mesurait judicieusement les forces. Dans l'autre, il racontait les derniers actes de Joachim, exhalait une juste indignation et démentait une calomnie de Médici qui se vantait d'avoir cherché à faire périr ce roi et insinuait que les plus illustres partisans de Murat, traîtreusement fidèles au nouveau maître, avaient prêté la main à ces indignes manœuvres. On trouve dans cet opuscule une grande vigueur de style et une grande chaleur d'âme. Ce qui lui donna plus de crédit encore, ce fut la colère implacable qu'en ressentit Médici, qui se voyait flétri par la vérité et démasqué dans ses intrigues. Peut-être Colletta pensait-il à la destinée de cet écrit dans les loisirs de son exil.

Il avait commencé son histoire aux faits contemporains. Mais en y réfléchissant, il vit que les raisons de ces faits remontaient à des sources plus éloignées, et, pour compléter l'histoire du royaume de Naples, il entreprit de commencer son récit à la conquête de Charles III. Son travail devenait ainsi plus étendu et les difficultés augmentaient. Une volonté énergique lui

donnait la confiance de remplir dignement la tâche qu'il s'était imposée. Mais l'art ne répondait pas à ses inspirations; il savait qu'il n'avait pas l'habitude de bien écrire et que son goût était mal assuré entre les souvenirs de l'école et le contact d'un siècle qui parlait mal. Il résolut de suppléer, par une application tardive à l'étude, à ce qui lui manquait encore pour montrer dans tout son jour la puissance naturelle de son esprit; et cependant il sentait la santé et la vie lui échapper, il sentait son corps usé par la fatigue et son âme dévorée par les chagrins : car il avait mené jusqu'alors une existence qui devait avoir consumé tant de forces et laissé après elle tant de dégoûts! Néanmoins il se remit à l'âge de cinquante ans à un pénible apprentissage, et au bout de quelque temps il fut en état d'écrire avec facilité, se corrigeant à mesure qu'il écrivait et s'appliquant au style et à l'art avec lesquels il se familiarisait insensiblement. Les progrès qu'il fit dans cette étude nous paraissent merveilleux, à nous qui en avons été témoins. Et après des peines incroyables, après avoir écrit trois copies de son histoire toutes de sa main, il atteignit à peu près le degré de perfection auquel il aspirait. Quand dans les derniers jours de sa vie l'anéantissement complet de ses forces physiques vint étouffer toutes les facultés de son âme, il n'y avait plus que son dixième livre auquel il n'eût pas mis tout-à-fait la dernière main.

Peu d'historiens ont imprimé leur âme dans leurs ouvrages plus fortement que ne l'a fait Colletta dans son histoire. On y retrouve les pensées de toute sa vie, ses affections, ses douleurs, ses espérances, de hauts desseins, une conviction profonde et tous les penchans de son âme. Écrire était pour lui agir, et agir à son gré pour le bien de l'Italie, dégagé qu'il était des embarras et des obstacles qui dans le maniement des affaires publiques l'empêchaient de les diriger avec toute la liberté de son jugement; il aimait d'autant plus l'histoire qu'il croyait lui devoir d'être maître de sa pensée. Il y avait dans ses idées une suite et une liaison remarquables et qui étonnent surtout de nos jours, un accord parfait dans toutes ses manières de voir; il était doué d'un esprit méthodique qu'il avait acquis en laissant rarement errer sa pensée sur les doctrines incertaines et les vagues systèmes des théoriciens. Il avait toujours beaucoup plus agi que lu; les choses qu'il avait vues se réfléchissaient en lui naturellement et sans qu'il eût recours à la science d'autrui; il les jugeait avec franchise et sincérité. Par son genre d'esprit, il se rapprochait plutôt des modèles de l'antiquité que des formes usitées dans notre société moderne; son intelligence et ses malheurs lui avaient appris à connaître les temps présens; mais il les contemplait comme un étranger, et ses habitudes ainsi que son style tenaient toujours par certains côtés à la forme antique. De là vient que l'on trouvait dans ses pensées

et dans la manière dont il les exprimait un cachet particulier et qui n'appartient qu'à lui ; de là vient le pouvoir qu'il avait de convaincre et d'émouvoir, parce que ses opinions, fortement prononcées, étaient toujours sincères, sa conviction profonde, et qu'il n'écoutait que la voix de ces hautes inspirations qu'il avait dans l'âme et qu'il voulait faire passer dans celle des autres. Cette fermeté, qui se fait remarquer dans son livre, se retrouvait dans son langage ; ce je ne sais quoi d'imposant qui règne dans son style, la nature l'avait répandu sur ses traits, dans tout son extérieur ; son style était tout à lui, sincère, spontané, nécessaire, et il n'aurait jamais pu dire ou écrire un mot qui ne portât l'empreinte de son caractère ; il était éloquent dans sa conversation ; ses récits étaient pleins de chaleur, ses tableaux animés et ornés des images les plus vives et les plus heureuses.

Il vécut à Florence dans une constante intimité avec deux des plus célèbres écrivains de l'Italie ; il s'entretenait souvent avec eux de son ouvrage. L'un lui donna de sages et utiles conseils, l'autre l'aida avec tout le zèle de l'amitié à revoir ses premiers livres, lui montrant ces règles de l'art dans lequel il excellait, et qui manquait alors à Colletta. Ce dernier accueillait ces conseils avec une déférence admirable dans cet homme de génie et profitait de toutes les observations, sûr, en les suivant, de n'altérer en rien son originalité. Entre

tant d'obligeance d'un côté et tant de sagesse de l'autre on ne sait ce qu'on doit le plus admirer. Il devait faire précéder son livre d'une lettre adressée à ces deux hommes et à un autre de ses amis, dans laquelle il voulait exposer l'intention qu'il avait eue en composant son ouvrage, et développer quelques-unes de ses pensées. Mais sa mort laissa cet écrit inachevé. Nous en avons trouvé l'ébauche dans ses papiers, et nous croyons répondre, autant qu'il est en nous, aux intentions de l'auteur en publiant les extraits qui nous paraissent les plus finis. Nous espérons que les lecteurs nous sauront gré de leur avoir conservé les passages suivans :

«..... Le récit des faits contemporains perd de son crédit par l'opinion généralement répandue que l'historien de ces faits, guidé par ses passions, altère et défigure la vérité. Mais l'histoire est un témoignage, l'historien raconte les choses qu'il a vues ou qu'il a apprises de ceux qui les ont vues. La condition de contemporain, médiate ou immédiate, est indispensable. L'histoire est à la fois un témoignage et un jugement. Et, sans doute, dans les jugemens que l'on porte, il n'est pas facile d'échapper à ses passions, à moins qu'on ne ressemble à ces froids narrateurs, machines à récit, la pire espèce d'écrivains, qui ne savent ni sentir, ni faire sentir la bassesse ou la grandeur des actions humaines. Si donc il y a dans l'historien une qualité qui entraîne avec elle un défaut, tout en déplorant les imper-

fections de notre nature, examinons quelles sont les passions qui peuvent nuire le plus dans l'histoire, comment l'écrivain peut les gouverner et le lecteur les discerner.

« ..... Tous les faits ne sont pas du domaine de l'histoire ; et il n'y a d'autre guide que le jugement de l'écrivain pour distinguer ceux qui en sont dignes de ceux qui ne le sont pas. Dans les faits de peu d'importance, le choix est difficile, et la position de l'auteur embarrassante. S'il est modéré on l'accusera de sécheresse, s'il est trop fécond on le trouvera ennuyeux. En outre, comme il n'y a rien dans les choses humaines qui soit complètement bien ou complètement mal, mais que le bien et le mal se trouvent mêlés et confondus, il en résulte qu'en racontant certains défauts chez les hommes vertueux, certaines qualités chez les méchans, certains côtés faibles dans les bonnes institutions, et certains bons côtés dans les mauvaises, on défigure sans manquer à la vérité les caractères d'un homme, d'un peuple, d'une époque. Les historiens passionnés abusent de cette nécessité pour répandre la louange ou l'outrage; les écrivains consciencieux ne font pas de choix arbitraire.

« ..... Mais, direz-vous, entre les historiens distingués quel est celui auquel vous avez emprunté votre style? A aucun : car je n'ai voulu assurément imiter personne. Il me semble nécessaire d'avoir son style particulier en écrivant aussi bien que d'avoir son pas en marchant.

Les efforts d'imitation fatiguent celui qui sait et qui voit : ce sont les entraves de l'esprit. Seulement je regrette d'avoir employé quelques mots et quelques locutions dont ne se servaient point nos pères, et c'est avec raison que je le regrette ; car c'est dans le style correct que l'on retrouve notre bel idiome et les souvenirs d'un temps moins triste pour l'Italie. L'Italie, depuis long-temps envahie par les étrangers, n'a ni pensées, ni actions qui soient à elle ; heureuse, quand elle racontait ses propres faits dans sa langue, et qu'elle savait revêtir de leurs véritables expressions les productions de l'esprit. Mais aujourd'hui, dans ces temps d'esclavage, celui qui raconterait les événemens modernes dans l'ancien langage de l'Italie, celui-là ne serait pas compris. Cependant partout où j'ai su rendre les pensées d'aujourd'hui dans le langage que l'on appelle *pur*, je me suis interdit d'introduire des mots nouveaux, sans tenir compte de l'usage contraire de quelques écrivains modernes et de cette foule insouciante qui lit des volumes par jour, indifférente aux études sérieuses, et uniquement occupée de gazettes ou de livres qui passent comme les torrens à travers les vallées des Alpes. Mais lorsque les mots anciens manquaient ou ne suffisaient pas à ces pensées, j'ai fait usage des expressions qui sont venues avec des pensées nouvelles et qui sont usitées dans les écrits courans et dans le langage ordinaire. Car j'ai voulu dire complètement ce que je pensais, et laisser des traces du style de mon temps.

« .... Je n'ai pas ajouté de documens pour prouver les faits que j'ai avancés. Les documens sont d'usage dans les mémoires historiques, et ils y sont bien placés, parce que dans les temps de partis on a plus volontiers confiance dans les preuves que dans les récits. Mais les mémoires historiques ne sont pas l'histoire : les premiers racontent quelques faits et préparent les jugemens ; l'histoire démontre et juge ; ceux-là sont en quelque sorte pour les événemens les pièces du procès, celle-ci est la sentence. Appuyer les mémoires de documens est une chose facile ; pour l'histoire, c'est impossible. Il me faudrait, pour justifier mes dix livres, produire tout ce que j'ai lu, vu et jugé, citer plus de deux cents volumes, rapporter mille discours et mille particularités, exposer des jugemens sans nombre ; tel n'était pas mon rôle. Mon devoir était de chercher la vérité et de la mettre au jour : libre au lecteur de me croire ou non ; mais qu'il pense que la vérité et le mensonge ont leurs caractères évidens, et qu'il est facile de reconnaître un livre vrai, surtout si c'est un livre d'histoire contemporaine, qui est entourée de témoins parlans ; qu'il songe seulement au silence imposé par la force et les terreurs des gouvernemens, aux persécutions et aux dangers auxquels est exposé celui qui écrit et raconte. Mais si quelque lecteur incrédule soupçonne mon livre de mensonge, qu'il fasse comme a fait l'auteur, qu'il lise d'autres volumes, qu'il s'enfonce dans la poussière des archives, qu'il examine,

qu'il confronte, qu'il veille les nuits pour découvrir la vérité, qu'il consacre à cette recherche le travail de toutes ses journées, qu'il lui sacrifie son bien-être, sa santé. Il n'y a pas dans mes dix livres une seule chose qui ne soit appuyée de preuves, surtout quand il s'agit des personnes; tout jugement porté sur elles est incontestablement conforme aux faits. Que celui qui dans cet ouvrage se trouvera blâmé plus qu'il ne mérite, ou trop peu loué, fasse un retour sur lui-même, et s'il sent dans son cœur un secret murmure qui lui dise que les faits racontés sont vrais et que c'est avec raison qu'on a jeté le blâme et épargné la louange, qu'il reconnaisse modestement ses erreurs passées, ou qu'il cherche à les réparer par des actes dignes d'éloge, attendant que l'histoire, qui a déjà révélé les fautes, vienne plus tard vanter les vertus.

«.... En attendant le jugement du public sur mon travail, je l'ai jugé moi-même et je vous dis quels en sont à mon avis les mérites et les défauts. Je n'ai jamais reculé devant la vérité, jamais espéré de récompense matérielle, tout en désirant un peu de gloire. L'envie d'être utile à l'Italie, la bonne foi et la sincérité m'ont guidé dans cet ouvrage. L'énumération des défauts est beaucoup plus longue; il est des sympathies, des sentimens d'indignation dont je n'aurai pas su me défendre, malgré les efforts infatigables que j'ai faits pour y échapper; mais mes sympathies sont tou-

jours pour le bien, mon indignation pour le mal; je me suis passionné pour les choses et non pour les hommes : car à leur égard j'ai tu le mal, toutes les fois que l'histoire ne me faisait pas une nécessité de le dire; j'ai révélé le bien, même quand le récit en paraissait inutile, et cependant cette double bienveillance ne me sera pas une garantie suffisante : les uns m'accuseront de haine, les autres d'envie; d'autres me reprocheront ne n'avoir pas voilé les fautes de ma patrie, exalté ses gloires et déguisé certains vices qui avaient toutes les apparences de la vertu; de ne pas avoir appelé la violation du nouveau serment respect pour l'ancien, et donné à la tyrannie le nom de repos, à la licence celui de liberté, à l'entêtement celui d'amour du bien. Je n'ai pas voulu être l'auteur de ces mensonges, moi qui espère opposer aux attaques des gens passionnés l'approbation des hommes justes, et trouver une compensation aux agitations du présent dans le calme de l'avenir. Ce ne sont pas des flatteries qu'il faut à notre patrie, mais un miroir fidèle qui lui retrace sa politique incertaine, sa précipitation irréfléchie dans l'exécution, sa faiblesse à maintenir ses œuvres, sa facilité à soupçonner, à calomnier les hommes supérieurs, et à abandonner ses compagnons; et, après la chute amenée par tant d'erreurs, son honteux repos, et souvent la joie qu'elle fait éclater au milieu des ruines. Mais le même miroir retracera aussi l'indignation du peuple contre les injustices du gouvernement, preuve d'un bon

instinct et symptôme d'indépendance; sa facilité à s'entendre, à agir, à réussir; il retracera la modération après la victoire, les nobles souffrances de la vertu sous les coups de la tyrannie, les grands desseins différés, mais jamais abandonnés, l'ardeur et l'activité des esprits. On verra donc que les Napolitains, prompts à entreprendre, se sont montrés faibles quand il s'agissait de maintenir, et sans noblesse dans leurs catastrophes; mais qu'ils sont pleins d'avenir, l'espérance de l'Italie, faisant voir tour à tour les mœurs d'un peuple barbare et celles du peuple le plus civilisé; et il importe de leur dire ces vérités, de peur que l'excès des louanges ne les enivre et ne les fasse persister dans leurs fautes passées, et que d'un autre côté les reproches prodigués avec trop de sévérité, sans égard pour le malheur, ne les portent à se croire incapables de hautes entreprises, et à s'endormir comme des prisonniers désespérés sur leurs chaînes.

« . . . . . Me faites-vous un reproche d'avoir rappelé une grande partie de l'Histoire de France? Il n'y a pas d'homme aujourd'hui, quelque étranger qu'il soit à l'étude, qui ignore cette histoire; mais il était nécessaire de montrer la liaison de ces faits avec les nôtres. On aimera à relire les grands événemens qui ont amené la chute et la renaissance des empires, et donné de nouvelles idées aux gouvernemens, et de nouvelles espérances aux peuples. D'ailleurs beaucoup de faits et

de jugemens qui m'ont été révélés particulièrement par le roi Joachim, par le ministre Saliceti, par le conventionnel Cavaignac, par plusieurs officiers de l'armée, diffèrent en partie de ceux que l'on rencontre dans les autres livres. C'est une chose importante pour notre temps, mais qui le sera bien plus encore dans l'avenir, quand l'Histoire de France sera devenue pour nous un sujet d'érudition. L'Histoire de Naples détachée de cette histoire, il sera impossible de reconnaître les causes de tant de guerres, de tant de paix, et de toutes nos vicissitudes. Voilà pourquoi il m'a semblé que le récit des événemens les plus importans de la France serait un souvenir agréable pour la génération présente, et une leçon utile pour la postérité.

« . . . . Il me reste un doute : la civilisation marche rapidement, et beaucoup des vœux, des espérances ou des craintes que j'avais consignés dans mon histoire au moment où je l'écrivais, de 1823 à 1830, et qui étaient alors des pronostics, aujourd'hui que nous sommes en 1831, se trouvent ou réalisés ou évanouis. L'ouvrage est encore en manuscrit. Devais-je, tirant profit des événemens, y adapter ou non mes opinions, et revêtir mon jugement de merveilleux en le présentant comme devinant l'avenir? J'aurais rougi à mes propres yeux d'une prétention aussi téméraire, j'en aurais rougi devant vous trois, mes amis, qui êtes mes juges et mon univers, vous qui avez lu l'ébauche de mes livres. »

Colletta trouvait dans la composition de son histoire un adoucissement à son exil. Il bénissait le Ciel de lui avoir inspiré cette pensée, et il demandait à Dieu de prolonger ses jours assez long-temps, pour qu'il pût achever son ouvrage et le voir publié, courant volontiers au-devant des dangers de cette publication. La moitié de son vœu seulement fut exaucée, et la Providence a voulu sans doute soustraire sa vieillesse à de nouvelles douleurs. Le séjour de la Toscane lui plaisait; il demeurait souvent à la campagne, et pendant les mois les plus froids, il allait chercher à Livourne un climat plus semblable à celui de sa patrie. Content d'une fortune médiocre, il vivait avec économie, car il était sorti presque pauvre de tant de charges qu'il avait exercées; et les dons du roi Joachim, restés sans garantie dans la capitulation de Casalanza, lui avaient été enlevés par le roi Ferdinand; mais il lui restait pour récompense de sa vie honorable l'affection sincère des gens de bien et la considération générale dont il était entouré; et au milieu de ses chagrins, il trouvait des consolations dans les tendres soins de ses parens et dans les douceurs de l'amitié; consolations qui le suivirent jusqu'à son dernier soupir. Il mourut à Florence le 11 novembre 1831. Il fut enseveli dans une petite chapelle près de la villa Varramista, sur le chemin qui conduit de Florence à Pise.

HISTOIRE

DU ROYAUME

DE NAPLES.

LIVRE PREMIER.

RÈGNE DE CHARLES VII, PREMIER ROI DE LA MAISON DE BOURBON.

1734 — 1759.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION. — ROYAUME DE NAPLES JUSQU'A LA CONQUÊTE DE D. CARLOS.

I. Le fleuve du Tronto, le Liris, la petite rivière de San-Magno, près de Portella, les Apennins où ces rivières ont leurs sources, la Méditerranée, sous les noms divers de mer Tyrrhénienne, Ionienne et Adriatique, depuis l'embouchure du lac de Fondi jusqu'à celle du Tronto, sont les limites du pays qui, dans le onzième siècle, obéissait à l'empire grec et aux principautés lombardes de Capoue, Salerne et Bénévent. Ces vastes possessions, réunies sous les lois du Nor-

mand Robert Guiscard, passèrent à son neveu Roger, déjà roi de la Sicile, qu'il avait conquise, en 1130, sur les Sarrasins et les Grecs. Le royaume fut gouverné successivement par Guillaume le Mauvais, Guillaume le Bon, Tancrède, et quelque temps par Guillaume III. Quand le second roi du nom de Guillaume eut perdu l'espérance d'avoir des fils, il fit épouser à la princesse Constance (dernier rejeton du sang de Roger) l'empereur Henri VI, de la maison de Souabe, qui, après la mort de Tancrède, lui succéda sur le trône de la Sicile et de la Pouille.

C'est ainsi qu'en l'année 1189, le royaume de Naples passa de la race normande, illustrée par ses vertus guerrières, à la maison impériale de Souabe. Henri VI eut pour successeur Frédéric II, qui fut un grand roi; celui-ci, mais pour très-peu de temps, son fils Conrad; et ce dernier, Manfred, autre fils de Frédéric II, mais né d'une concubine. Les pontifes de Rome, qui prétendaient à l'empire du monde, et plus sérieusement encore à celui de la Sicile, après avoir persécuté les souverains normands, tournèrent contre les princes souabes tout l'effort de leurs armes spirituelles et temporelles. Toujours vaincus, quoique combattant dans un siècle d'ignorance, mais soutenus et relevés par cette même ignorance de l'époque, les papes, après chaque défaite, reparaissaient toujours, ennemis plus acharnés que jamais.

Clément IV, élevé au souverain pontificat en 1265, après que trois de ses prédécesseurs eurent inutilement essayé d'exciter l'ambition du roi d'Angleterre, Henri III, réussit à mettre en mouvement contre Man-

fred, Charles, duc d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, prince belliqueux, et qui, cédant enfin aux désirs inquiets de sa femme, entreprit, à la tête d'une armée, la conquête du royaume de Naples. Couronné roi des Deux-Siciles à Rome, en 1266, il passa la frontière et vint attaquer Manfred, campé auprès de Bénévent. La fortune des Français et l'infâme trahison des soldats de la Pouille triomphèrent du courage de ce prince; Manfred périt dans la bataille. Mais, deux ans après, le duc d'Anjou, tranquille sur son trône, eut à combattre un nouvel ennemi : c'était Conradin, fils du roi Conrad. Ce jeune héros, déjà vainqueur des cités guelfes de l'Italie, le fut encore à la journée de Tagliacozzo, où les deux armées en étaient venues aux mains, et se livrait dans son camp à l'ivresse de la victoire et aux espérances de l'avenir, quand le duc d'Anjou le fit attaquer par une division qu'il avait tenue en réserve; Conradin surpris, battu, mis en fuite et puis trahi, tomba entre les mains de son heureux rival, qui, un an après, soit cruauté naturelle, soit qu'il cédât aux barbares conseils du pape, fit trancher la tête au dernier rejeton de la maison de Souabe. A partir de ce moment, la maison d'Anjou s'est affermie sur le trône des Deux-Siciles.

Elle a donné au royaume de Naples six rois et deux reines, qui ont régné ensemble 175 ans, au milieu des discordes civiles et des guerres étrangères. Ces rois de la maison d'Anjou ont tué Manfred et Conradin, de la famille de Souabe; puis André et Jeanne, première du nom, de leur propre famille; un autre roi, Charles de Durazzo, surpris au milieu des complots qu'il tra-

mait contre les deux reines de Hongrie, a péri de mort violente; des poisons, administrés d'une manière obscène, ont fait mourir Ladislas. C'est pendant leur règne que huit mille Français, tyrans de la Sicile, ont été tués sur le signal des vêpres, donné par Jean de Procida; pendant leur règne, que les barons factieux ont continuellement déchiré le pays; c'est grâce à leurs efforts qu'est né le schisme de l'église romaine qui a donné le scandale de deux ou trois papes contemporains se partageant les dépouilles du Saint-Siége apostolique et les consciences des peuples chrétiens. Mais ces princes, qui ensevelissaient des crimes énormes dans le mystère de leurs palais, n'en étaient pas moins sur la scène, et du haut de leur trône, les humbles serviteurs de l'Église; ils élevaient et enrichissaient des temples et des monastères; ils prêtaient hommage au pape; ils accordaient des priviléges aux ecclésiastiques. Charles et Ladislas ont eu des vertus guerrières; Robert a montré de la prudence dans le gouvernement, mais les vices de leur race ont obscurci ces qualités. Les autres princes de la maison d'Anjou ont été les fléaux du royaume.

Alphonse I[er] d'Aragon, ayant mis en fuite René, le dernier des rois angevins, établit en 1441 la domination des Aragonais, qui a fini en 1501 par l'expulsion de Frédéric. En moins de soixante ans, il y a eu cinq rois de cette famille, quatre desquels, Ferdinand I[er], Alphonse II, Ferdinand II et Frédéric, s'entassèrent sur le trône dans le court espace de trois années; et encore leur règne fut-il interrompu par les victoires de l'heureux Charles VIII. Cette race d'Aragon, su-

perbe et cruelle, déclara ou eut à soutenir des guerres nombreuses, détruisit les familles les plus nobles et les plus puissantes du royaume, appauvrit le trésor, divisa les barons. Ces discordes et la faiblesse universelle firent dégénérer le royaume des Deux-Siciles en misérable province d'un empire éloigné. Je ne toucherai qu'en passant les misères de cette chute; mais il est bon de graver dans la mémoire des hommes, qu'en moins de quatre siècles, quatre maisons souveraines et vingt-deux rois ont régné à Naples, sans compter le passage de Louis, roi de Hongrie, du pape Innocent IV, de Jacques d'Aragon, et de Charles VIII, roi de France; que pour quelques années de paix on a supporté, dans cet espace de temps, bien des longues années de guerre; qu'au milieu de tant et de si grands maux la civilisation a marché; et que, dans tous ces changemens, on a remarqué que le défaut du peuple napolitain était l'inconstance politique ou la haine du présent, et le continuel désir d'un autre état, cause et en même temps effet de ses malheurs.

II. Lorsque Frédéric, dernier prince de la famille d'Aragon, attaqué par le roi de France et trahi par le roi d'Espagne son oncle, eut pris la fuite, les deux vainqueurs, se divisant au partage d'un royaume usurpé, se firent la guerre par des lieutenans et des armées. La victoire resta en définitive à Gonsalve, le grand capitaine; le royaume tout entier tomba entre les mains de Ferdinand le Catholique, et fut, sous forme de province, gouverné par des vice-rois. C'est le commencement de cette administration qui a, pendant deux cent

trente ans, affligé [1] notre pays; le premier vice-roi fut Gonsalve lui-même [2].

Les vice-rois changèrent les ordres de l'État. Une magistrature nouvelle, appelée le Conseil collatéral, effaça les magistratures anciennes, et leur fit perdre leur éclat et leur autorité; les ministres d'État virent déchoir leur grandeur; les charges du palais ne subsistèrent que de nom; l'armée se perdit; la marine devint l'esclave du commerce et de la marine espagnole; on percevait les impôts dans le royaume; on ne les dépensait et on ne distribuait les grâces qu'au dehors. Les grands feudataires tombèrent dans l'abaissement dès qu'ils n'eurent plus les armes à la main; la noblesse fut avilie par la création de nouvelles principautés vénales et de duchés dont on achetait le titre. Les partisans de la maison d'Anjou, quoique remis par un traité formel en possession de leurs biens, ne les recouvraient en effet que bien lentement, et ne recouvraient pas tout; les parti-

[1] « Cominciò il governo vicereale che, per due secoli e trent' anni, *afflisse* i nostri popoli. » Il est permis de croire que l'historien a été ici trop sévère pour le gouvernement des vice-rois espagnols; Giannone et les Mémoires historiques sur Naples, du comte Orloff, leur rendent plus de justice. On lit dans un historien allemand, qui n'est pas ordinairement très-favorable à Philippe II: « Les habitans de Naples et de la Sicile jouissaient tranquillement de leur beau pays depuis la défaite de Lautrec. Les vice-rois, et particulièrement Pierre de Tolède, avaient rétabli le règne de l'ordre et de la justice avec une sévérité inexorable, amélioré le système de la magistrature et les finances, embelli Naples sous plusieurs rapports, et assaini la ville par le dessèchement des marais voisins. (*Geschichte Europas, von Friedr. von Raumer*, t. III, p. 3, 1834.) CH^s L.

[2] C'est le comte de Ripa-Corsa qui a porté le premier le titre de vice-roi en 1507.

sans des maisons de Souabe et d'Aragon étaient dépouillés ; Gibelins et Guelfes souffraient également. L'orgueil de Rome renaissait ; tout allait au pire.

C'est ainsi que, plus ou moins malheureux, se sont passés deux cents ans de servitude provinciale jusqu'à Philippe V et Charles VI, dont je parlerai tout-à-l'heure. Sept rois espagnols, de Ferdinand le Catholique à Charles II, ont rempli cette période de temps, pendant laquelle les princes et l'État ont eu diversement à souffrir de trente souverains pontifes, depuis Alexandre VI jusqu'à Clément XI. Les vice-rois ont été en grand nombre ; il y en a eu quelques-uns de bons, beaucoup de mauvais, plusieurs détestables. Le gouvernement de la maison d'Autriche a pris fin en l'année 1700 par la mort de Charles II ; et c'est là que s'arrête l'histoire de Pietro Giannone, homme remarquable et beaucoup loué, mais dont le mérite surpasse encore la réputation. Sans prétendre m'égaler à ce grand et malheureux génie, ou me recommander par la ressemblance de nos infortunes, mais seulement pour unir le point où finit son histoire avec celui où commence mon travail, je rapporterai plus au long les événemens de l'administration des vice-rois depuis 1700 jusqu'en 1734, première année du règne de Charles VII ; je désire que mes lecteurs connaissent déjà l'ouvrage de Giannone, pour qu'il me suffise de ne rappeler quelquefois des temps anciens que ce qui sera nécessaire à l'intelligence de l'histoire moderne.

III. A la fin de l'année 1700, Philippe V succéda à la couronne d'Espagne et à toutes ses possessions, en

vertu du testament de Charles II; mais comme l'empereur Léopold lui disputait cette succession, les armées se préparaient à décider la question. Le vice-roi de Naples, duc de Medina-Celi, proclama roi Philippe V; le peuple y fut indifférent; les nobles, partisans de l'Autriche et ennemis de la maison royale de France, à laquelle appartenait le duc d'Anjou, en furent affligés. Mais ils reprirent courage en voyant le succès des armes impériales en Lombardie, où le prince Eugène de Savoie illustrait son nom par des victoires. En conséquence, la noblesse napolitaine envoya secrètement auprès de l'empereur Léopold un des siens, don Giuseppe Capece; elle promettait de faire soulever le peuple, et demandait que l'empereur s'engageât à lui expédier de prompts secours, à faire du royaume un état indépendant [1] au lieu d'une province de la monarchie espagnole, et à lui donner l'archiduc Charles pour souverain. Le maintien des priviléges consentis par les anciens rois; l'établissement

[1] On trouve dans les Mémoires espagnols du marquis de Saint-Philippe (don Vincent Bacallar y Sanna, conseiller d'État de Philippe V), un récit plus détaillé de la conspiration de *la Macchia*; mais on y chercherait en vain ce seul mot qui l'explique, et jusqu'à un certain point la justifie. La noblesse napolitaine n'avait pas plus d'affection pour les Allemands que pour les Espagnols; probablement même elle aurait préféré ces derniers; mais ce qu'elle voulait, c'était, sinon un souverain indigène (la chose n'était pas possible), au moins un souverain qui résidât au milieu d'elle, un roi à Naples et non un vice-roi, une cour et non pas un conseil d'administration; elle voulait enfin que son pays formât un royaume et non une province. Trente-quatre ans plus tard elle se rallia facilement, presque tout entière, à un prince de la maison de Bourbon, qui rendait à Naples une indépendance depuis bien long-temps perdue, mais toujours regrettée. CHS L.

d'un sénat qui servirait de conseil au gouvernement dans les affaires publiques; la conservation des droits antiques de la noblesse; la concession de nouveaux titres et domaines en faveur des conjurés : telles étaient les autres conditions. L'empereur accorda tout, et l'envoyé de la noblesse revint à Naples rendre compte du succès de sa mission, ainsi que des intelligences qu'il s'était ménagées, et tout disposer pour une entreprise difficile.

IV. En même temps s'étaient réunis à Naples, sous des prétextes plausibles, don Girolamo Capece et le signor Sassinet venant de Rome; don Jacopo Gambacorta, prince de Macchia, venant de Barcelone; le premier, colonel au service de l'empereur; Sassinet, secrétaire de l'ambassade impériale auprès du Saint-Siége; Gambacorta, jeune homme actif, éloquent, pauvre et ambitieux, doué au plus haut degré de tout ce qui fait le conspirateur : aussi fut-il le chef de la conjuration, qui fut appelée de son nom *la Macchia* (1701). Ce fut au milieu de septembre, qu'après avoir calculé le temps et les besoins de l'affaire, on fixa au 6 octobre le premier jour de l'entreprise. Tuer le vice-roi, occuper les châteaux de la ville, proclamer roi le prince Charles, fils de l'empereur Léopold, accabler dans un premier moment de surprise le peu de troupes espagnoles qui se trouvaient à Naples, pourvoir à l'administration de l'État jusqu'à l'arrivée des secours promis par l'empereur, tel était le plan de la conspiration. Les conjurés, qui comptaient dans leurs rangs presque toute la noblesse du royaume, se partagèrent les soins et les périls de l'entreprise.

Mais de nouveaux incidens forcèrent d'éclater plus tôt. Des lettres adressées à un des conjurés par le cardinal Grimani, ambassadeur de l'empereur à Rome, et interceptées par le vice-roi sur un avis du duc d'Uzeda, ministre de Philippe V auprès du Saint-Père, lui apprirent l'existence d'un complot, mais sans lui en faire connaître les fils et la situation présente; aussi, à partir de ce moment, le duc de Medina-Celi, soupçonneux et inquiet, se mit à surveiller l'intérieur de son palais, à changer sa manière de vivre, à concentrer ses quelques soldats, à répandre des espions parmi le peuple et la noblesse; en même temps il créait une junte de surveillance, composée d'hommes dont il ne se défiait pas, et auxquels il recommandait la rigueur, faisait emprisonner le père Vigliena, théatin, et chassait le jésuite Torrès; conjurés et ministres, chacun tremblait et s'agitait de son côté.

Enfin les conjurés, ou pleins de confiance dans leurs propres forces, ou contraints par leurs mésaventures de précipiter le mouvement, éclatèrent le 23 septembre. Le vice-roi ne fut pas tué, quoique son cocher et deux de ses domestiques eussent été gagnés par les conspirateurs, parce qu'il ne sortit pas en carrosse, comme de coutume. On se porta sur le château Neuf; mais on le trouva fermé et bien gardé : les premières espérances étaient évanouies. Mais après ce pas irrévocable, entraînés par la force des choses, espérant triompher en soulevant la masse irrésistible du peuple, les conjurés parcoururent la ville en déployant la bannière de l'empereur et proclamant le nouveau roi, essayant de propager le tumulte, renversant les images

de Philippe V, mettant celles de l'archiduc à leur place, haranguant le peuple sur les places publiques, promettant de l'abondance, et, selon les usages despotiques du temps, impunité, faveurs et priviléges. Dans cette agitation, les nobles qui faisaient partie du complot, ou pour en accroître la force, ou par orgueil de jeunesse, se donnaient les titres de ducs et de princes, obtenus de l'empereur dans leurs arrangemens secrets.

Cependant le docteur Saverio Pansuti, homme altier, savant, éloquent, qui était de la conspiration, et dont elle avait fait le nouvel *élu*[1] du peuple, monté sur une petite éminence de la place du Marché, place populeuse et facile à remuer en faveur d'une nouveauté, appelait du geste autour de lui tous ceux qui s'y trouvaient, annonçait qu'il était le nouvel élu, rappelait les maux du gouvernement espagnol, enflait les espérances que celui de l'empereur devait inspirer, grandissait en paroles les forces de la conjuration, promettait de l'argent et des récompenses, et engageait le peuple à s'unir avec la noblesse. Quand il eut fini sa harangue, un homme de la foule, vieillard à cheveux blancs et plébéien, éleva la voix, et parla ainsi :

[1] Les *élus* de Naples étaient des officiers municipaux qui n'étaient point précisément nommés par le peuple, puisque nous voyons ici les chefs de la conspiration nommer un *élu* du peuple. Ils étaient au nombre de sept, choisis par les commissaires d'autant de *seggi*, y compris le *seggio* du peuple. Cependant le droit d'élection n'était pas complet; car on lit dans une note des Mémoires historiques du comte Orloff, que les *seggi coopéraient* par des commissaires à la nomination des élus. Voir *Mém. hist. sur Naples*, vol. II, p. 319. L'institution des élus remonte au règne de Ladislas, vers 1385. *Ib.*, vol. I, p. 211. Ch^s L.

« Vous, élu, et vous, peuple, écoutez : Nous avons une fois, il y a long-temps, secoué le joug de l'Espagne, sous la conduite de Masaniello, homme du peuple. Les nobles, ou se sont tenus à l'écart, ou bien ont pris parti contre nous, et souvent ils sont venus nous haranguer, comme le nouvel élu, pour nous remettre dans la servitude, en l'appelant de la tranquillité. Moi, jeune homme alors, j'ai suivi le parti du peuple ; j'ai vu les artifices des nobles, les perfidies du pouvoir, le supplice de mes amis et de mes parens. Maintenant que je vous parle, je suis vieux et éclairé par le temps, et je crois que dans cette conspiration de la noblesse le peuple doit l'abandonner, comme elle l'a abandonné lui-même dans celle de Masaniello. Vous les entendez se faire appeler déjà prince de Piombino, prince de Salerne, comte de Nola ; vous en verrez encore d'autres que vous ne connaissez pas faire de même, et tous ils seraient pour nous autant de nouveaux tyrans. Quant à moi, je pars d'ici ; me suivra qui prête foi à mes paroles. » La place resta vide, et le premier orateur s'en retourna confus.

Néanmoins, beaucoup d'hommes de la plus basse classe du peuple et de paysans accourus dans la ville, moins par esprit de faction que pour gagner de l'argent, se joignirent aux conjurés ; à la faveur du tumulte ils pillaient les maisons, et massacraient indifféremment, sans s'inquiéter de l'opinion des victimes. Effrayés de ces excès, plusieurs nobles qui étaient du complot, ou partisans secrets des conspirateurs, se retirèrent dans les châteaux occupés par les troupes espagnoles ; d'autres se hâtèrent de fuir une ville bou-

leversée par la sédition; d'autres se barricadaient dans leurs maisons et les garnissaient de gens armés. Les désordres commis par la populace et l'hésitation des grands étaient autant d'obstacles au succès de l'entreprise; si bien que le prince de Macchia fit publier un édit qui menaçait de mort et les pillards et ceux des nobles qui tarderaient plus d'un jour à se ranger du côté de l'archiduc. Ces rigueurs, désespérantes pour les uns, extrêmes pour les autres, nuisirent doublement à la conjuration.

Le duc de Medina-Celi, voyant la froideur du peuple, les divisions de la noblesse, les conspirateurs effrayés et en petit nombre, fait débarquer le troisième jour les chiourmes des galères espagnoles qui étaient à l'ancre dans le port, et, les ayant réunies avec les troupes, les fait marcher du château Neuf contre les rebelles campés derrière des barricades dans quelques quartiers de la ville, pendant que les châteaux, et pour les épouvanter, et pour repousser leurs attaques, faisaient de continuelles décharges d'artillerie. La tour de Sainte-Claire, occupée par les conjurés pour y planter la bannière d'Autriche, plonger dans la ville, et sonner le tocsin, est emportée d'un coup de main; les autres postes sont attaqués et pris. Leurs défenseurs se dispersent; Macchia et quelques autres prennent la fuite; Sassinet et Sangro sont faits prisonniers; le drapeau de l'archiduc, abattu et traîné dans la boue, fait place aux couleurs et aux armes de Philippe V. La révolte ne laisse d'autres traces qu'un souvenir, le mal qu'elle a fait et le péril de ceux qui lui survivent.

Bientôt après, le duc de Medina-Celi fut rappelé, et remplacé par le duc d'Escalona, vice-roi de Sicile. Don Carlo di Sangro, colonel au service de l'empereur, fut décapité sur la place du Château; plusieurs de ses complices eurent la même fin; d'autres furent cruellement égorgés dans les prisons. Sassinet, quoique secrétaire d'ambassade, fut envoyé prisonnier en France; un grand nombre de leurs complices languissaient dans les cachots; les biens de tous furent confisqués; et les rigueurs, les peines, les supplices, furent aggravés pour tous les délits et pour toutes les classes de citoyens. Ce spectacle de terreur exaspéra le peuple contre le gouvernement, et il se repentit d'avoir refusé son assistance à la noblesse, comme il nous arrive à tous : la faute, et puis le repentir.

V. (1702.) Philippe V, instruit de la conspiration, et mesurant la grandeur du péril que sa puissance avait couru, dans l'état d'incertitude où flottaient encore les choses de la guerre en Italie et en Espagne, voulut effacer, par une généreuse clémence, les ressentimens que la révolte et les supplices avaient laissés au fond des cœurs. A cet effet, il s'embarque à Barcelone, et se rend à Naples au mois de juin 1702; il y est reçu avec tout l'accueil qu'un peuple opprimé fait à ceux dont il espère la fin de ses maux. Cependant la nation ne devait pas obtenir ce qu'elle désirait le plus, un roi qui résidât au milieu d'elle; de plus hautes destinées appelaient Philippe V en Espagne; mais ses démonstrations d'attachement furent largement récompensées : le roi abolit beaucoup de taxes, fit remise de

plusieurs millions de ducats encore dus au fisc, accorda une amnistie pour les crimes de lèse-majesté, et donna des titres aux nobles du parti français, se montrant toujours affable et bienveillant avec les sujets. Le clergé, les barons et les élus se rassemblèrent pour décréter, en témoignage de la reconnaissance générale, un don gratuit de trois cent mille ducats au roi, et l'érection de sa statue équestre, en bronze, sur la grande place de la ville. Mais les progrès de l'armée autrichienne en Lombardie obligèrent Philippe, après deux mois d'un séjour agréable, à quitter Naples pour prendre le commandement des troupes combinées de la France et de l'Espagne, qui luttaient contre la fortune du prince Eugène de Savoie. Le duc d'Escalona [1] conserva la vice-royauté de Naples.

VI. En 1705, à la mort de l'empereur Léopold, Joseph Ier, son fils aîné, était monté sur le trône. Cependant la guerre continuait d'exercer ses fureurs en Allemagne et en Italie ; mais le duc d'Escalona n'en expédiait pas moins au secours de l'Espagne des hommes, de l'argent et des vaisseaux ; les impôts et les levées de soldats achevaient d'épuiser le peuple, dont l'affection pour son roi déclinait chaque jour par suite de la dureté de ses ministres. Telle était la situation des choses en 1707, quand le prince Eugène, vainqueur des armées française et espagnole dans la Lombardie, fit marcher sur Naples, par les routes de Tivoli et de Palestrine, cinq mille hommes de pied et trois mille de cavalerie alle-

[1] D. Juan Pacheco, vice-roi de Sicile. L'auteur italien écrit toujours duc d'*Ascalona*.

mande, sous les ordres du comte de Daun. Le vice-roi, dépourvu de troupes, arma ce qu'il put de Napolitains, mal disposés à le servir, et par leur aversion pour la guerre, et parce qu'ils souhaitaient un nouveau gouvernement. Le prince de Castiglione, don Thomas d'Aquino, et le prince de Bisaccia, don Nicolo Pignatelli, furent les seuls, parmi les grands du royaume, qui, avec quelques milliers de soldats ou plutôt d'hommes armés, s'avancèrent à la rencontre de Daun, qu'ils attendirent dans leur camp derrière le Garigliano; mais à son approche ils revinrent à Naples. Aversa et Capoue se rendirent au général autrichien; le duc d'Escalona se retira dans Gaëte. L'avant-garde des Impériaux, commandée par le comte Martinitz, que l'empereur avait nommé vice-roi de Naples, était sur le point de faire un mouvement hostile contre la capitale, quand arrivèrent des messagers de paix avec les clefs de la ville, *qui n'ouvrait pas ses portes à un ennemi victorieux, mais acceptait avec joie un nouveau maître.* Les troupes impériales firent une entrée triomphante; le peuple applaudit ses vainqueurs, et furieux d'allégresse, comme c'est son usage, après avoir abattu et mis en pièces la statue récemment érigée en l'honneur de Philippe V, la jeta dans la mer. Peu de jours après, les trois châteaux de la ville s'étaient rendus à leur tour, et la garnison du château Neuf, officiers et soldats, Espagnols et Napolitains, entrait au service du nouveau roi, sans rougir de son inconstance.

Le prince de Castiglione, soit qu'il n'eût pas encore perdu tout espoir, soit, ce qui l'honorerait davantage, qu'il voulût rester fidèle aux malheurs de son drapeau,

se retira dans la Pouille avec mille cavaliers; mais, trouvant le passage d'Avellino occupé par l'ennemi, il prit le chemin de Salerne. La cavalerie allemande, bien supérieure en nombre, était à sa poursuite; les siens l'abandonnaient; il fut fait prisonnier avec les faibles restes de sa troupe. L'influence de ces revers s'étendit sur tout le royaume; les Abruzzes, inutilement encouragées à résister par le duc d'Atri, se rendirent au général Wetzeel, et peu après la forteresse de Pescara suivit leur exemple. La seule ville de Gaëte, secourue par les galères du duc de Tursis, menaçait de tenir encore long-temps.

C'était le général Daun qui dirigeait les opérations du siége; la place fut bientôt serrée de près, et avant la fin de septembre, une brèche était ouverte; alors les soldats de l'empereur montèrent à l'assaut, et les assiégés se retirèrent en désordre derrière une levée qu'ils avaient substituée dans les derniers jours à leurs murailles en ruines; enfin, grâce à la faiblesse des remparts, à la frayeur qui s'empara de leurs défenseurs, à l'impétuosité des attaques, et à la fortune qui précipitait les Impériaux par-dessus les fossés et les tranchées de la ville, les assiégeans entrèrent dans Gaëte consternée, y versèrent beaucoup de sang, et la livrèrent au pillage. Le duc d'Escalona et quelques autres, retranchés dans la petite tour de Roland, la rendirent le lendemain, à la seule condition d'avoir la vie sauve, et furent emmenés prisonniers à Naples. On comptait parmi les plus illustres, après le vice-roi, le duc de Bisaccia et le prince de Cellamare, tout-à-l'heure puissans et les premiers de l'État, hommes de cœur sur le

champ de bataille, d'une grande naissance, et jusque-là toujours favorisés de la fortune; maintenant avilis et captifs d'un étranger, d'un barbare. La populace, attroupée derrière cette malheureuse poignée de prisonniers, outrageait le duc d'Escalona, en lui rappelant ses cruautés du temps de la conspiration de la Macchia; mais il y avait encore plus de barbarie et de lâcheté à insulter deux nobles napolitains, qui seuls, ou presque seuls, gardaient à Philippe V, dans ses malheurs, la foi jurée. L'autorité de l'empereur s'établit dans le royaume, et le comte Martinitz ayant été rappelé en Allemagne, le général Daun fut mis en possession de la vice-royauté.

VII. Aussitôt il s'occupa du soin de recouvrer les forteresses, ou présides, de la Toscane, qui avaient encore des garnisons espagnoles. Saint-Étienne et Orbitello se rendirent au général Wetzeel, envoyé de ce côté avec de bonnes troupes; la réduction de Porto-Longone coûta plus d'efforts, et enfin Porto-Ercole ne céda qu'en 1712. Quand le comte de Daun fut chargé de la conduite de la guerre en Lombardie, le cardinal Vincent Grimani lui succéda dans les fonctions de vice-roi.

La guerre était finie pour le royaume de Naples; mais l'occupation de Comacchio par les Impériaux, l'intimation adressée par l'empereur au duc de Parme, que désormais il eût à se tenir pour feudataire de l'Empire, et non plus du pape; enfin l'ordre publié dans le royaume de ne plus payer au Saint-Siége les taxes accoutumées, avaient déterminé le pape Clément XI à

prendre vingt mille hommes à sa solde, sous le commandement du comte Ferdinando Marsili, noble bolonais, et à les faire camper sur le territoire de Bologne, de Ferrare et de Comacchio. Informé de cette mesure, le général Daun s'avança de la Lombardie contre l'armée pontificale, tandis que d'autres forces se réunissaient à Naples pour opérer contre Rome. Cependant l'empereur Joseph ne voulait pas faire la guerre au pape, mais le forcer par ces démonstrations hostiles à reconnaître pour roi d'Espagne l'archiduc Charles, son frère. Aussi le général Daun, en marchant contre les troupes du pape, lui proposait-il un arrangement, que celui-ci, audacieux et ferme dans ses réponses, persistait à rejeter, témoignant qu'il ne craignait rien du résultat de la guerre. C'était un spectacle étrange que de voir le chef d'une armée victorieuse demander la paix, et un souverain pontife en appeler aux armes.

Sur les refus obstinés du pape, les Impériaux s'avancent, occupent sans peine Bondeno et Cento, investissent Ferrare et Forte-Urbano, font prisonnière une partie des milices papales, mettent le reste en fuite, et s'arrêtent à Imola et Faenza. Clément XI, sous le poids de ces malheurs, et se voyant menacé de plus grands encore du côté de Naples, courbe la tête, et, suppliant à son tour, au lieu de se faire vainement supplier, accepte des conditions publiques et secrètes qui apaisent tous les ressentimens du vainqueur. C'était, aux yeux du monde et sur le papier, une paix véritable, mais, dans l'esprit du Saint-Père, une simple trêve et un mensonge; il n'attendait que l'occasion de rompre un traité qui n'était point ratifié par sa conscience et

ne lui paraissait qu'une loi de la force, passagère comme la nécessité qui la lui avait fait subir.

VIII. Après la mort du cardinal Grimani à Naples, en 1710, le comte Charles Borromée, gentilhomme milanais, fut nommé vice-roi. L'année suivante, mourut aussi l'empereur Joseph Ier, qui eut pour successeur son frère Charles, troisième du nom sur le trône disputé de l'Espagne, sixième en Allemagne et dans le royaume de Naples. La guerre de succession se prolongea encore deux années après son avénement à la couronne impériale; mais enfin la paix d'Utrecht vint, en 1713, consoler les nations épuisées. Ce qui intéresse le plus notre histoire dans le traité d'Utrecht, ce fut le maintien de Charles VI sur le trône de Naples, et la cession du royaume de Sicile au duc de Savoie, Victor-Amédée. Il faut cependant ajouter, pour l'intelligence des futures destinées des deux couronnes, que Philippe V resta en possession de celle d'Espagne. Peu de temps après la paix d'Utrecht, Victor-Amédée se rendit à Palerme pour prendre possession de son nouveau royaume et recevoir les hommages et le titre de roi. Arrivé en octobre et bien accueilli par le peuple, il reçut le royaume des mains du marquis de Los Balbases (don Philippe Spinola), vice-roi pour Philippe V. Au mois de décembre suivant, il fut couronné avec son épouse, et retourna ensuite dans le Piémont, laissant la Sicile obéissante et garnie de troupes, sous le gouvernement d'Annibal Maffei de La Mirandole, avec le titre de vice-roi.

Mais, comme l'empereur Charles VI n'était pas com-

pris dans la paix d'Utrecht (ce qui prolongea la guerre en Espagne, en Italie et en Flandre pendant toute l'année 1713), il fallut un nouveau traité, qui fut signé à Rastadt en 1714, et par lequel l'empereur conserva la Flandre, l'état de Milan, la Sardaigne, le royaume de Naples et les Présides de la Toscane. Le comte de Daun revint à Naples en qualité de vice-roi. La tranquillité générale paraissait solidement rétablie, puisque l'ambition des princes puissans était satisfaite, et celle des princes faibles découragée. Mais trois années après, en 1717, sans motif de guerre, sans déclaration, sans résistance, un corps nombreux de troupes espagnoles occupa la Sardaigne. Aussitôt revenues de leur première surprise, les cours de France et d'Autriche firent de nouveaux préparatifs de guerre; mais la même flotte du roi d'Espagne, attaquant la Sicile à l'improviste, s'empara de Palerme, mit en fuite le vice-roi piémontais, réduisit Catane, et fit le blocus de Messine, Trapani et Melazzo. Cette expédition était dirigée par le marquis de Leyde, gentilhomme flamand au service de Philippe V.

En 1718, un traité d'alliance fut conclu à Londres contre l'Espagne, aussi infidèle qu'ambitieuse, entre l'Empire, le Piémont, la France et l'Angleterre; et, par suite de stipulations encore secrètes, les armées et les escadres espagnoles furent attaquées de toutes parts en même temps. Une flotte anglaise, qui avait à bord des troupes impériales, jeta l'ancre dans le port de Messine; plus de dix mille Napolitains et Allemands campèrent à Reggio avec le projet de faire lever le siége de la citadelle de Messine et du fort de Saint-Sauveur, étroi-

tement investis par l'intrépide marquis de Leyde. L'amiral anglais Byng remporta sur l'Espagnol deux victoires navales des plus complètes, dans lesquelles il lui prit plusieurs vaisseaux, en coula d'autres à fond, mit en fuite et dispersa le reste. La ville de Messine, quoique entre les mains des Espagnols, était bloquée. Les Espagnols étaient menacés dans leur camp ; mais le général flamand, assiégeant et assiégé, tour à tour occupé de la défense et de l'attaque, force les deux places (la citadelle et le fort de Saint-Sauveur), et, sous les yeux de Byng et des troupes impériales victorieuses, élève hardiment sur leurs remparts la bannière d'Espagne ; puis, laissant une bonne garnison dans la ville, il court assiéger Melazzo.

(1720.) D'autres flottes, d'autres armées ennemies, arrivèrent en Sicile. Palerme se rend; Melazzo est délivré; Messine tombe entre leurs mains. Les peuples, qui avaient d'abord pris le parti du vainqueur, aujourd'hui la fortune ayant abandonné ses drapeaux, embrassent le parti de l'empereur; tout est au pire. Le général espagnol, craignant les plus grands revers, se préparait à évacuer la Sicile. L'Espagne, inquiétée sur d'autres points, et désormais incapable de résister à la puissance de ses ennemis, accepte, dans un traité de paix, les conditions secrètement offertes par les alliés, et n'est dédommagée des maux présens de la guerre que par des avantages éventuels et de peu de valeur. La Sicile fut donnée à l'empereur; le roi Victor-Amédée obtint la Sardaigne, indemnité misérable. On reconnut à Philippe V un droit de succession sur les duchés de Parme et de Plaisance et sur la Toscane. Les souverains en-

core vivans de ces principautés, le pape, qui avait des prétentions sur le duché de Parme, et le roi de Sardaigne, furent mécontens du traité ; mais, dans leur faiblesse, ils ne purent que gémir et protester. Le général de Leyde s'embarqua pour l'Espagne avec ses troupes et cinq cents Siciliens, qui s'expatrièrent volontairement; fidèles au parti de l'Espagne, ils craignaient la colère et la vengeance du vainqueur. Déplorable sort de qui se mêle des querelles des rois, mérité quand on le fait moins pour soutenir une opinion politique que par ambition ou par cupidité.

Les Deux-Siciles furent réunies sous le sceptre de Charles VI, qui nomma vice-roi de Sicile le duc de Monteleone, et de Naples, le comte Gallas, après le rappel du général Daun. Gallas eut pour successeur le cardinal de Scrotembach; et le pape Innocent XIII, élevé sur la chaire pontificale à la mort de Clément XI, en 1721, voyant décliner la fortune et la puissance de Philippe V, n'hésita plus à octroyer à son heureux rival l'investiture des deux royaumes. Innocent eut pour successeur, en 1724, le pape Benoît XIII.

IX. Les dix années qui se sont écoulées depuis 1720 jusqu'en 1730 n'ont été marquées dans le royaume de Naples par rien de mémorable, si ce n'est des tremblemens de terre, des éruptions du Vésuve, des pluies extraordinaires et autres météores destructeurs. Mais en Sicile, dans l'année 1724, il arriva un événement si atroce, et qui épouvanta tellement le royaume, que je me crois obligé de le rapporter,

afin que le souvenir en reste gravé dans l'esprit du lecteur, et que les Napolitains se confirment dans la juste haine qu'ils ont vouée à l'Inquisition, aujourd'hui que, par l'alliance du despotisme avec le sacerdoce, la superstition, l'hypocrisie et le faux respect de l'antiquité veulent nous faire remonter à des temps et à des coutumes exécrables, aujourd'hui que cet affreux Saint-Office, puisqu'on l'appelle de ce nom, renaît sur plusieurs points de l'Italie, encore humble et modéré, mais destiné, si la fortune le seconde, à déployer de nouveau toute la cruauté qui l'a signalé dans les plus tristes siècles d'ignorance.

En 1699, furent traduits devant le Saint-Office le frère Romuald, frère lai, de l'ordre de Saint-Augustin, et la sœur Gertrude, religieuse de Saint-Benoît, accusés : le premier, *de quiétisme, de molinisme et d'hérésie ;* la seconde, *de vanité, d'orgueil, de témérité et d'hypocrisie.* Tous les deux étaient fous : car le religieux, outre qu'il professait des opinions contraires aux dogmes ou à la pratique du christianisme, prétendait que Dieu lui envoyait des anges, qu'il leur parlait, qu'il était prophète et infaillible; la sœur Gertrude, qu'elle entretenait avec Dieu un commerce spirituel et corporel, qu'elle était pure et sainte, et que la Vierge Marie lui avait dit qu'on ne péchait pas en se livrant aux plaisirs de la chair avec son confesseur, et autres égaremens de ce genre. Les inquisiteurs et les théologiens du Saint-Office avaient plusieurs fois discuté avec ces malheureux, qui, obstinés, comme le sont les fous, répétaient sans cesse leurs extravagances et leurs hérésies. Jetés en prison,

la religieuse, pour quinze ans, et le frère Romuald, pour dix-huit (il en avait passé sept autres en pénitence dans le couvent de Saint-Dominique), ils endurèrent les plus cruels martyres, les tortures, le fouet, la soif et la faim, et après ces tourmens arriva le moment désiré du supplice; car les inquisiteurs finirent par les condamner à mort l'un et l'autre, par sentences confirmées de l'évêque d'Albarracin, qui résidait à Vienne, et du grand-inquisiteur d'Espagne; après quoi le dévot Charles VI ordonna leur exécution avec toute la pompe des anciens auto-da-fé. Le texte de ces jugemens exaltait le très-saint tribunal, la *douceur*, la *mansuétude*, la *bonté* des saints inquisiteurs, pour opposer à des sentimens si humains et si débonnaires la méchanceté, l'irréligion et l'entêtement des deux coupables. Il était ensuite question de la nécessité de maintenir la discipline de la sainte Église catholique, d'effacer le scandale et de satisfaire la juste colère des chrétiens.

Le 6 avril de l'année 1724, les préparatifs du supplice furent faits sur la place de Saint-Érasme, la plus grande de la ville de Palerme. Au milieu s'élevait une grande croix blanche, et de chaque côté deux bûchers, entourés de barrières, qui avaient chacun dix brasses de hauteur, couverts d'un appareil en bois en forme d'échafaud, sur lequel on montait par des gradins; un poteau s'élevait au-dessus de chaque bûcher; la place était couverte d'autels et de tribunes richement ornées, disposées en amphithéâtre, vis-à-vis de la grande croix; et au milieu on voyait une construction plus haute, plus vaste, enrichie d'ornemens de velours, de

rubans d'or et de soie, et parée des emblêmes de la religion : c'était pour les inquisiteurs ; les autres loges étaient destinées au vice-roi, à l'archevêque, au sénat, à la noblesse, au clergé, aux magistrats, aux dames de la ville ; le sol de la place était abandonné au peuple. Aux premières lueurs du jour, les cloches annoncèrent le supplice ; ensuite les processions des religieux, des prêtres et des confréries se mirent en marche, et, traversant les rues de la ville, se rangèrent au lieu qui leur était assigné, après avoir fait le tour de la croix. La place était remplie au lever du soleil, le monde se pressait dans les tribunes ; on y venait en corps ou isolément, en habits de fête, pour assister au sacrifice. Le théâtre était plein, on n'attendait plus que les victimes.

A deux heures après midi, des tables nombreuses et abondantes furent dressées dans les tribunes, en sorte que la scène, préparée pour un spectacle de douleur, offrit de toutes parts celui de l'allégresse. Au milieu de ces joies, arriva la première la malheureuse Gertrude, liée sur une charrette, couverte de sales vêtemens, les cheveux épars, et coiffée d'un grand bonnet de papier qui portait son nom, figuré par des flammes infernales. La charrette, attelée de bœufs noirs, et précédée par une longue procession de moines, avait pour escorte un grand nombre de princes et de ducs montés sur des chevaux superbes ; derrière elle s'avançaient, sur des mules blanches, les trois inquisiteurs. Quand le cortége fut arrivé au lieu du supplice, et que la sœur Gertrude eut été remise à d'autres religieux dominicains et à des théologiens pour subir les dernières et falla-

cieuses tentatives de conversion, un second cortége semblable au premier revint avec le frère Romuald, et alors les inquisiteurs prirent place dans la magnifique tribune qui leur était destinée.

Toutes ces formalités remplies, l'obstination des coupables ayant été proclamée à haute voix, et après la lecture des sentences en latin, la sœur Gertrude monta la première sur l'échafaud; deux religieux, faisant l'office d'exécuteurs, l'attachèrent au poteau et mirent le feu à sa chevelure préalablement imprégnée d'onguens résineux pour maintenir la flamme autour de sa tête; puis ils mirent le feu à ses vêtemens, qui étaient eux-mêmes enduits de poix, et s'éloignèrent. Pendant que la malheureuse, restée seule sur l'échafaud, poussait des gémissemens arrachés par la douleur, et que les flammes s'élevaient autour d'elle et lui brûlaient les pieds, elle s'engloutit tout d'un coup avec l'appareil qui couvrait le bûcher; et quand son corps eut disparu, les spectateurs n'entendirent plus que ses gémissemens, et ne virent plus que les flammes et la fumée qui allait obscurcir la grande croix de Jésus-Christ, indignement profanée. Le frère Romuald mourut de la même manière sur l'autre bûcher, après avoir vu le martyre de sa compagne. On remarquait parmi les spectateurs une petite troupe de misérables prisonniers du Saint-Office; ils étaient au nombre de vingt-six, dont on avait exigé la présence à cette cérémonie, et seuls, de tous les assistans, ils pleuraient à la vue de ce spectacle: car tous les autres, soit bassesse, soit ignorance, fausse religion ou superstition impie, applaudissaient à cet infâme holocauste. Les trois inquisiteurs étaient des religieux espagnols; je

ne dirai pas le nom des joyeux témoins de cette scène, pour ne pas faire rougir leurs petits-fils meilleurs que leurs pères. Mais leurs noms sont enregistrés ailleurs ; car, si les vertus publiques restent souvent cachées, les torts échappent plus rarement. Antonio Mongitore a fait un gros volume sur cette cérémonie. Par son livre, et par ses expressions, il se montra dévoué partisan du Saint-Office. Illustré par d'autres ouvrages, et surtout par la Bibliothèque Sicilienne, il prouva clairement en cette circonstance que la douceur, ordinairement inspirée par les lettres, avait cédé dans sa personne aux erreurs de son siècle et à l'intolérance de son état : Mongitore était chanoine de la cathédrale.

X. L'année 1730 vit éclater de nouvelles menaces de guerre : la France, l'Espagne et l'Angleterre apprêtaient leurs armées et leurs flottes pour de secrets desseins sur le Hanovre ; et l'empereur Charles VI, qui en fut instruit, dirigeait de nouvelles forces sur le Milanais et les Deux-Siciles pour en assurer la défense. Dans cette même année, le pape Clément XII succéda au pape Benoît XIII, et le fameux Victor-Amédée abdiqua en faveur de son fils, pour se retirer dans le château de Chambéry. Quelques années avant, un souverain plus puissant, Philippe V, avait aussi renoncé à la couronne pour vivre dévotement, disait-il, dans le palais de Saint-Ildefonse ; mais au bout de huit mois, la mort du prince Louis, son fils, le fit remonter sur le trône, où il revint à ses habitudes de nonchalance et de duplicité. Victor-Amédée, promptement ennuyé de sa retraite,

voulait aussi reprendre le pouvoir ; mais le nouveau roi s'y opposa, et bientôt après l'envoya prisonnier au château de Rivoli, et puis à celui de Moncalieri, où il le fit garder et où ce prince mourut misérablement, sans obtenir la faveur de voir ses amis, son fils et sa femme.

XI. (1732-1735.) Après deux années de préparatifs et de pratiques diverses, l'infant d'Espagne D. Carlos arrive en Italie pour se montrer aux peuples de la Toscane, de Parme et de Plaisance, ses futurs sujets ; les cérémonies de son départ dans le palais de Madrid sont mémorables. Le jour où il prit congé de son père, Philippe V, et de la reine Élisabeth, assis sur leur trône, en présence de toute la cour, l'infant D. Carlos, selon l'usage de cette maison, et comme l'exige le respect filial, se mit à genoux devant son père, qui lui fit avec la main droite un grand signe de croix sur la tête, le releva et lui ceignit une épée enrichie d'or et de pierres précieuses, en lui disant : « Voilà l'épée que mon aïeul, Louis XIV, m'a mise au côté quand il m'a envoyé conquérir ces royaumes d'Espagne : qu'elle te porte toute ma fortune sans les longs travaux de la guerre que j'ai eu à soutenir. » Et après l'avoir embrassé sur la joue, il lui donna son congé. Peu de temps après, de fortes armées françaises descendirent en Italie par cinq routes, sous le commandement du vieux maréchal de Villars, et la guerre fut d'abord heureuse en Lombardie. A la vue de ces succès, plusieurs vaisseaux espagnols partis des ports de Livourne et de Porto-Longone, et une armée rassemblée dans les états de Parme et Toscane, nominalement sous les ordres immédiats de l'Infant, qui de-

vait prendre les conseils du comte de Montemar, se dirigèrent hostilement sur Naples. Je rapporterai dans le chapitre suivant les détails de cette entreprise, origine d'un grand changement; il suffit d'ajouter ici qu'avant la moitié de l'année 1735, toutes les populations du royaume des Deux-Siciles reconnaissaient pour roi le prince Charles de Bourbon.

XII. Jusqu'ici notre histoire ne concerne que la souveraineté de ces royaumes, ballottés d'une famille à l'autre par la guerre et la conquête. Si je me bornais à ce récit, je n'aurais représenté que les violences des grands, les souffrances des peuples, et les vicissitudes de la fortune, choses trop connues des lecteurs. Il sera plus intéressant de décrire, à travers tous ces changemens de domination, les progrès de la civilisation, ou les lois, l'institution des magistratures, l'état des finances, l'administration, l'état militaire, les relations féodales, les affaires de l'Église; non pas cependant depuis le commencement jusqu'à la fin, travail qui dépasserait les limites de cet ouvrage et les forces de l'historien, mais seulement l'état de toutes ces choses en 1734, à l'avénement de Charles de Bourbon au trône des Deux-Siciles.

La législation romaine avait suivi l'empire romain dans sa chute; on eut les lois écrites par les Lombards. Quand ceux-ci furent vaincus par les Normands, leurs lois acquirent encore plus d'autorité, parce qu'elles avaient été faites sous l'empire d'une race ennemie et conquérante. D'abord éparses, elles furent ensuite réunies en corps d'ouvrage; mais qu'on ne se flatte pas d'y

trouver (car on en a conservé un exemplaire dans les archives de la Trinité *della Cava*) les matières législatives bien distinctement établies; l'ordre dans les codes de lois est d'origine moderne. Les lois romaines, qui pendant plusieurs siècles régissaient encore le clergé, et qui avaient pour les savans l'autorité de la sagesse et de la tradition, n'étaient point reconnues par l'État, puisque les rois gouvernaient, les juges rendaient leurs sentences, les citoyens administraient leurs affaires, selon les dispositions du livre des lois lombardes.

Quoique le code lombard ait perdu de son crédit depuis que les pandectes de Justinien ont été lues et interprétées dans les écoles de l'Italie, cependant il est resté la loi du pays, continuellement grossi par les lois normandes, rendues au nombre de trente-neuf par Roger, de vingt-une par Guillaume Ier, de trois par Guillaume II, toutes avec le titre de *constitutions*. Quand le royaume de Naples passa à la maison de Souabe, Frédéric voulut que ses lois et celles des rois normands, réunies en un seul livre, fussent promulguées sous le nom des constitutions de l'empereur Frédéric II. Les capitulaires des rois angevins, les pragmatiques des souverains aragonais, et puis, après que le royaume fut devenu province de l'Espagne et de l'Empire, d'autres lois appelées aussi pragmatiques, et rendues par les rois d'Espagne, par les empereurs et par leurs vice-rois, augmentèrent la masse des lois napolitaines. Au milieu de tous ces changemens de souveraineté et de législation, quelques villes se régissaient par leurs coutumes.

A l'avénement de Charles de Bourbon, onze législations différentes, émanant ou d'ordonnances royales ou

de lois non abrogées, étaient en vigueur dans le royaume, savoir : l'ancienne législation romaine, le code lombard, le code normand, les constitutions de la maison de Souabe, les lois angevines, aragonaises, de la branche espagnole et de la branche allemande d'Autriche, la coutume féodale, la législation ecclésiastique qui régissait le nombreux personnel et les immenses possessions de l'Église, la législation grecque dans les coutumes de Naples, d'Amalfi, Gaëte et autres villes quelque temps gouvernées par des officiers de l'empire d'Orient, comme celles de Bari et autres avaient leur source dans les concessions des Lombards. Ces législations diverses s'entravaient mutuellement, les citoyens manquaient de guide et de lumière pour leurs intérêts, les magistrats pour leurs jugemens.

Un juge dans chaque commune, un tribunal dans chaque province, trois dans les villes, un conseil, appelé le conseil collatéral, auprès du vice-roi, un autre appelé le conseil d'Italie ou le conseil suprême, auprès du roi, à Madrid quand le royaume dépendait de la couronne d'Espagne, à Vienne quand il appartenait aux empereurs, composaient le corps de la magistrature dans le royaume de Naples. Les formules de Jeanne II (*i riti*) ne suffisant pas à la procédure, l'usage, et plus souvent l'arbitraire du vice-roi, y suppléaient; les attributions des magistrats étant mal définies, la volonté royale tranchait les questions de compétence, et les matières judiciaires se confondant avec les matières administratives, le droit et le pouvoir, la magistrature et le gouvernement se ressentaient souvent de cette confusion. Enfin, dans l'ignorance de ces temps, les sujets se croyant esclaves,

et les souverains, despotes sans injustice, il en résultait un double excès d'arbitraire et de servitude, qui ne se montrait plus hideux nulle part que dans les procès et les jugemens. Ces désordres avaient donné naissance à une classe de praticiens malfaisante et déréglée. Tout homme du peuple qui endossait une robe se disait avocat et était admis à défendre les droits et les personnes des citoyens; et comme cette profession lucrative ne demandait pas d'études, d'examens, de pratique, de titres, la race odieuse des gens de loi se multipliait chaque jour à l'infini.

XIII. Maintenant il me reste à parler des finances, partie essentielle du gouvernement, qu'on voudrait aujourd'hui soumettre à des règles certaines et diriger par les principes de la philosophie, en sorte que la puissance de l'État et la prospérité des citoyens fussent également garanties; mais dans les siècles dont je fais l'histoire, on ne connaissait que l'aveugle action de la force brutale, sans ordre, sans mesure, sans justice, ruineuse pour les particuliers sans profiter à l'État. Toutes les propriétés, toutes les consommations, tous les signes de la richesse, les habits, les alimens, tous les besoins de la vie, sans mesure et sans discernement, étaient frappés par l'impôt, auquel on ne demandait que le plus fort produit possible. Sous les Normands et les rois de la maison de Souabe (il est nécessaire de le rappeler, quoiqu'on ne l'ignore pas), ceux du moins qui n'ont pas été aussi mauvais que les autres, Guillaume le Bon, Frédéric II et Manfred, les barons, le clergé, les principaux de chaque ville se rassemblaient en parlement et fixaient les

sommes à payer au trésor public; mais cet usage, déjà bien déchu sous les rois angevins et aragonais, cessa entièrement sous le gouvernement des vice-rois, si avare de liberté, qui redoutait avec raison le frottement des hommes et des idées; ou si quelquefois on fit proposer de nouvelles taxes par les *seggi* [1] de la capitale, ce n'était qu'un moyen adroit pour éviter les périls et rejeter sur d'autres la honte d'une loi odieuse. Quand les charges publiques eurent dépassé toutes les bornes, sans qu'on réussît à satisfaire l'avidité du pouvoir et sans avoir pourvu aux besoins de l'État, on en vint à des moyens extrêmes, aux aliénations du domaine royal, à la vénalité des titres de noblesse et des charges de magistrature, à inféoder les villes les plus considérables, à hypothéquer les recettes futures du trésor ou à les aliéner, comme dans le cas de baux à ferme connus sous le nom espagnol d'*arrendamenti*.

XIV. L'administration des biens et des revenus communaux n'était pas mieux entendue que celle des revenus de l'État; les constitutions de Frédéric II, qui en cela confirmaient un usage fort ancien, l'avaient confiée à un syndic et deux élus, choisis par le peuple dans une assemblée électorale, où ne se trouvaient privés du droit

[1] Les *seggi*, *sedili*, ou places, étaient des lieux d'assemblée pour la noblesse de Naples; il y en avait d'abord eu autant que de quartiers; mais plus tard le nombre en diminua beaucoup, et le peuple eut aussi son *seggio*. Les *seggi* paraissent se rattacher à des institutions fort anciennes à Naples; on y délibérait sur les demandes d'impôts et autres intérêts publics; les *seggi* envoyaient des députés aux parlemens nationaux. Voir tome II, page 218. CH[s] L.

de suffrage que les femmes, les enfans, les débiteurs de la commune, et les gens infâmes par suite de condamnations subies ou par la profession qu'ils exerçaient. Elles se réunissaient un certain jour d'été sur la place, et les choix se faisaient par acclamation, sans qu'il fût souvent besoin de ballotter plusieurs noms pour connaître celui que le peuple préférait. Ici, la liberté, contrastant avec les autres règles du gouvernement politique et plus forte que les mœurs nationales, dégénérait en une licence tumultueuse. Il n'y avait que deux administrations : celle de l'État et celle de la municipalité; les innombrables relations d'une commune avec l'autre, avec le canton, le district, la province, ou n'avaient pas d'intermédiaires consacrés, ou étaient régies par autant d'ordonnances arbitraires. L'administration du royaume n'ayant pas de loi générale qui donnât l'impulsion, arrêtât et réglât la volonté souveraine, les lois manquaient de cette direction nécessaire qui assure les progrès de la civilisation par une route certaine. Aussi les travaux publics étaient-ils en petit nombre, et l'argent ne tournait qu'au profit du trésor, au lieu que, dans un état bien réglé, il est dépensé pour l'utilité commune. On ne construisait que des couvens, des églises et autres édifices religieux, ou bien des monumens du faste royal. Les arts s'en ressentaient, on les cultivait peu et mal; il n'y avait qu'une grande route, celle de Rome; le commerce maritime avec les étrangers était peu étendu et asservi, celui de terre était nul; les rivières débordaient de toutes parts, faute d'entretien de leur lit; des forêts sauvages envahissaient le sol, l'agriculture demeurait dans l'enfance, les troupeaux erraient de pâturage en pâturage, la popu-

lation était misérable et décroissait de jour en jour.

Il faut seulement remarquer que, par un mouvement inexplicable de l'intelligence humaine, au milieu de cette déplorable situation politique renaissaient les lettres et les sciences, non par les soins du gouvernement, qui, dans la sphère des travaux de l'esprit comme dans tous les autres genres de travaux utiles, était inactif ou malveillant, mais par le concours accidentel, sinon providentiel, de plusieurs grands génies. Domenico Aulisio, Pietro Giannone, Gaetano Argento, Giovanni-Vincenzo Gravina, Nicola Capasso, Niccolo Cirillo, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, nés à la fin du dix-septième siècle, étaient dans les vingt premières années du siècle suivant comme la lumière de leur époque et de la postérité. C'était alors aussi que vivait Giovanni-Battista Vico, prodige de science et de réputation posthume; personne ne l'a entièrement compris, tous l'ont admiré; mais un mérite que le laps du temps a mieux dévoilé, et une gloire qui a grandi avec les années feraient penser que son obscurité était peut-être volontaire de sa part, ou que les idées de son livre attendent pour se développer dans tout leur éclat un autre temps et un ordre d'études plus analogue à la nature de ce beau génie.

XV. Les institutions militaires étaient encore au-dessous des institutions politiques. On employait les moyens les plus illégitimes pour se procurer des soldats; l'argent, la séduction, l'introduction des condamnés et des prisonniers dans les armées, la saisie des vagabonds, les ordres arbitraires des barons; enfin le moyen avoué par la justice était le seul auquel on n'eût pas

recours. Les plus mauvais sujets des villes se trouvaient donc chargés du plus noble devoir des citoyens, et on les envoyait au loin faire la guerre en Italie et plus souvent en Espagne, où, sous un uniforme espagnol, sous une enseigne étrangère, ils combattaient pour un nom et pour une gloire étrangère. Naples s'engourdissait dans la servitude et l'inaction, les Napolitains faisaient toujours la guerre et faisaient des guerres sans gloire. Il n'y avait pas de milices organisées à l'intérieur; des troupes étrangères gardaient le pays, et les nôtres, en pays étranger, obéissaient à d'autres lois que celles du royaume; la science de la guerre, apprise ailleurs, ne nous était pas utile, le sang et les sueurs de nos soldats ne tournaient pas au profit de notre gloire; organisation, usages, exercices, traditions, honneur, sentimens militaires, tout manquait; et le nom de soldat, si honorable dans les autres pays, était pour Naples un sujet de douleur ou d'exécration.

XVI. La féodalité même avait perdu son éclat. Je dirai mieux ailleurs comment elle nous est venue, combien elle a grandi, comment la servitude des vassaux s'est légitimée par les coutumes féodales et les constitutions des princes rédigées en corps de lois, quelles furent les destinées du régime féodal sous les rois angevins et ceux de la maison de Souabe, avec quel orgueil les grands feudataires s'élevèrent contre les rois aragonais; mais il suffit de rappeler ici que la féodalité vit déchoir ses grandeurs sous le gouvernement des vice-rois, non par l'effet de lois nouvelles ou parce qu'on aurait cherché à l'abattre, mais par sa propre

corruption et par la mortelle influence de la vice-royauté. Les barons, qui ne faisaient plus la guerre, qui n'étaient plus ni l'appui ni la terreur de leurs souverains, oublieux des belles actions d'une généreuse noblesse, oisifs et maîtres absolus dans leurs châteaux, tyrannisaient des vassaux avilis. D'un autre côté, l'avarice des vice-rois leur faisait accorder pour de l'argent des fiefs, des titres, des prérogatives; ils conféraient des baronnies à des plébéiens, sans exiger autre chose que de la fortune; ils faisaient déroger la dignité féodale. Aussi, à l'arrivée de Charles de Bourbon, les possesseurs de fiefs, aussi puissans qu'autrefois par les lois, étaient, par eux-mêmes, des hommes vils, corrompus, objets de la haine publique et de cette crainte qu'inspire le crime et non la grandeur.

XVII. Il me reste à parler de l'Église. Écrire avec quelque étendue et avec un esprit de vérité la vie et les actions des souverains pontifes, ce serait développer l'histoire politique de toute l'Italie : tant les guerres, les traités de paix, les bouleversemens et les révolutions des États, la lenteur des progrès de la civilisation ou ses retours en arrière se rattachent étroitement à la papauté. Et, pour ne parler que du royaume de Naples, les intrigues des papes entravèrent d'abord et puis effacèrent le bien que la maison de Souabe faisait au pays dans l'ordre politique ; les papes ont doublé les maux de la domination angevine; les papes ont entretenu les guerres civiles sous les rois aragonais. Nicolas III était dans le complot des Vêpres siciliennes ; Innocent VIII concertait la révolte et la guerre des barons contre Ferdinand et Alphonse ;

Alexandre VI ne craignait pas d'entretenir des intelligences avec Bajazet, sultan des Turcs, pour inquiéter le royaume chrétien des Deux-Siciles; les papes, durant la longue période du gouvernement des vice-rois, soufflaient l'esprit de discorde tantôt chez les gouvernans et tantôt chez les gouvernés, selon qu'ils en espéraient davantage pour les prétentions sans bornes de l'Église.

Et puisque, par la nature des choses ou par une dispensation de la Providence, on ne veut pas le malheur des autres sans faire le sien, plus ces souverains pontifes ont été malveillans, plus ils ont eu d'infortunes et de tribulations à essuyer. De grands malheurs ont accablé la papauté dans les siècles dont je parle; à peine étaitelle rétablie des divisions et du scandale du grand schisme, vinrent les doctrines de Luther et la réforme; puis des guerres funestes, la captivité de Clément VII, les actes du concile de Trente acceptés avec des restrictions par les princes chrétiens, la bulle *in cœna Domini* repoussée, la monarchie de Sicile raffermie, des révolutions à Naples à cause de l'inquisition, l'expulsion des nonces, l'abolition de la nonciature; en un mot, la révolte des pouvoirs temporels et de l'opinion contre la domination de l'Église hautement proclamée.

La puissance pontificale serait encore tombée plus bas, si de nouveaux ordres religieux et d'immenses richesses ne l'avaient soutenue dans son déclin. Comme il n'y a pas de cadastre pour ces temps éloignés de nous, l'histoire est privée d'une foule de notions importantes. On aimerait à savoir quel était le nombre des ecclésiastiques et quelles propriétés ils possédaient en corps, pour

calculer l'influence du clergé sur le peuple ; mais des recherches et de longues études n'ont pas eu de résultat satisfaisant, parce que les contemporains, s'ils étaient partisans de l'Église, dissimulaient par honte ses richesses mal acquises, s'ils étaient ses ennemis, en exagéraient la valeur pour augmenter le scandale. Entre les deux extrêmes, je choisirai les conjectures les plus probables. Dans le seul royaume de Naples, les ecclésiastiques étaient à peu près au nombre de cent douze mille, savoir : vingt-deux archevêques, cent seize évêques, cinquante-six mille prêtres, trente-un mille huit cents moines, vingt-trois mille six cents religieuses. Dans un pays qui comptait quatre millions d'habitans, la proportion des ecclésiastiques, au reste de la population était donc de vingt-huit sur mille, chose funeste à la morale par le célibat, à l'humanité par l'excès du nombre, à l'industrie et à la richesse publique par l'oisiveté de ce personnel : la seule ville de Naples en nourrissait seize mille cinq cents.

Quant aux biens de l'Église, les auteurs les plus circonspects ont estimé qu'à l'exclusion du domaine royal, ils comprenaient les deux tiers des biens du pays, et d'autres auteurs, qui se prétendent mieux informés, affirment que l'Église en possédait les quatre cinquièmes ; calculs exagérés l'un et l'autre.

A l'arrivée du roi Charles de Bourbon, le Saint-Siége avait sur les rois et les États des prétentions aussi absolues que du temps de Grégoire VII ; mais, affaibli dans sa puissance morale, il ne se soutenait, comme je l'ai dit, que par le grand nombre des ecclésiastiques et par d'immenses richesses ; appuis mondains, et dont

l'avilissement des générations contemporaines faisait toute la force.

XVIII. On peut résumer en peu de mots les divers sujets traités dans ce chapitre. L'Église était encore puissante et disposait de grandes forces matérielles ; les croyances religieuses des peuples étaient toujours aussi profondes ou s'étaient même affermies ; leur foi aux ministres de la religion et au souverain pontife s'affaiblissait. Le régime féodal était debout, les seigneurs féodaux méprisés, l'organisation militaire nulle, l'administration insidieuse et mal dirigée. Les finances étaient dans une situation déplorable : pauvreté dans le présent, pis encore pour l'avenir ; les codes n'offraient que confusion, la classe nombreuse des gens de loi, corruption et intrigue ; le peuple, esclave de beaucoup d'erreurs, n'aimait pas le gouvernement déchu et en désirait un meilleur. Besoins de l'État, opinions, espérances des peuples, changement de domination, intérêt du nouveau roi, esprit du siècle, tout provoquait des réformes.

CHAPITRE II.

CONQUÊTE DES DEUX-SICILES PAR L'INFANT D. CARLOS DE BOURBON.

XIX. L'infant D. Carlos était né de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, en 1716, dans un siècle de guerre et de conquêtes, quand l'Espagne était heureuse et fière. Fils aîné, mais d'un second mariage, il n'avait pas la perspective d'une couronne. Sa mère, femme orgueilleuse qui souffrait impatiemment l'infériorité de ses fils, et dont l'esprit dominait le roi et l'État, courageuse dans le malheur, et qui savait céder adroitement à la mauvaise fortune, lui obtint par des guerres promptement achevées et des traités de paix opportuns la couronne ducale de Parme et de Toscane. En 1733, sur le motif ou le prétexte de donner un roi à la Pologne, son ambition réveillée mit en mouvement des armées et des flottes pour conquérir le royaume des Deux-Siciles. Le jeune Charles jouissait à Parme des plaisirs de la souveraineté quand des lettres-patentes de Philippe V et des avis secrets de la reine lui apprirent qu'on avait pour lui de nouveaux desseins, et qu'on disposait des plus puissans moyens de succès. L'Espagne, la France et le roi de Sardaigne étaient ligués

contre l'Empire, une forte armée française sous les ordres de Berwick passait le Rhin; une autre, composée de troupes françaises et sardes, sous le commandement de Villars, descendait en Lombardie; de l'infanterie espagnole débarquait à Gênes, et des régimens de cavalerie passaient par terre du côté d'Antibes. Une escadre nombreuse dominait les mers de l'Italie; les forces espagnoles seraient commandées par le comte de Montemar, mais, pour faire honneur au nom du jeune prince, sous les ordres suprêmes de l'infant D. Carlos. On espérait vaincre les Impériaux sur la rive droite du Rhin, les chasser de la Lombardie, faire la conquête des Deux-Siciles : « qui, érigées en royaume indépendant (écrivait Élisabeth Farnèse à son fils), t'appartiendront. Va donc et sois victorieux, la plus belle couronne de l'Italie t'est réservée. »

D. Carlos était dans l'âge (dix-sept ans) où les ambitions honorables ont le plus de force; fils d'un roi qui aimait la guerre et d'une reine insatiable de domination et de grandeur, avide lui-même d'une souveraineté plus grande que celle des duchés de Parme et de Toscane, secondé dans son entreprise, quoique secrètement, par le pape Clément XII, il ne doutait pas de ses droits sur les Deux-Siciles, fondés sur la domination ancienne des rois d'Espagne, et celle que son père y avait exercée plus récemment. Il prenait en compassion les peuples de la Sicile, qu'on représentait dans le palais de Philippe V comme plus malheureux sous le gouvernement de l'empereur qu'ils ne l'étaient réellement. Conviction de ses droits, religion, sentimens de pitié, raison d'intérêt, tout le poussait à cette entreprise. Les erreurs de la cour

avaient gâté le bon esprit qu'il avait reçu de la nature ; mais son cœur était bon, sa raison au-dessus de son âge ; il était juste, affectionné, modéré envers ses sujets ; il aimait la grandeur, était affable dans ses discours, agréable de figure, grand et vigoureux, porté aux exercices violens et à l'art de la guerre.

XX. Pendant que les troupes espagnoles se rassemblaient dans les camps de Sienne et d'Arezzo, et que la marine d'Espagne était occupée à transporter des soldats, des chevaux, de l'artillerie, l'infant convoqua à Parme les généraux les plus illustres pour arrêter le plan de l'expédition de Naples. Ensuite ayant nommé une régence, et rendu les ordonnances nécessaires pour la bonne administration de ses États, il partit accompagné des vœux du peuple et entouré de tous les élémens de succès. Il revit Florence, visita le vieux grand-duc, Jean Gaston, dernier des Médicis, traversa Sienne et Arezzo, et passa en revue à Pérouse, au mois de mars de cette année 1734, toutes les troupes qui étaient sous ses ordres : il y avait seize mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux, Espagnols, Italiens et Français, commandés par Montemar. On y voyait, entre autres noms illustres, un duc de Berwick, du sang des rois d'Angleterre, un comte de Marsillac, gentilhomme français, beaucoup de grands d'Espagne, et le duc d'Eboli, le prince Caracciolo Torella et D. Nicolas di Sangro, Napolitains. A cette revue, l'infant D. Carlos était entouré d'une cour nombreuse, en habits magnifiques et couverts d'insignes brillants. On y remarquait le comte de Saint-Étienne, autrefois son gouverneur et maintenant son conseiller

d'État, le prince Corsini, neveu du pape, le comte de Charny, du sang royal, et au moins cent autres personnages, ducs et barons ; parmi eux, avec sa simplicité de vêtemens et la modestie toscane, Bernardo Tanucci, qui l'année précédente était professeur de droit public et avocat à Pise, que ses talens avaient mis dans les bonnes grâces du prince, qui venait d'être nommé auditeur de l'armée espagnole, et dont les conseils étaient bien accueillis de D. Carlos pour les affaires civiles du gouvernement. Le rang qu'il obtint dans la suite me porte à ajouter qu'il était né à Stia, petite ville du Casentino, de parens pauvres, en 1698 ; l'étude avait agrandi ses facultés naturelles, et pour le temps c'était un libre penseur, à une époque où c'était se montrer libéral que de s'élever contre les prétentions des papes. Tel il fut à Pise ; je dirai en son lieu comment il se montra ensuite à Naples, élevé par le roi au rang de premier ministre.

Après la revue de Pérouse, l'armée, dans sa marche sur Naples, fut accueillie, entretenue et honorée dans les États du Saint-Siége ; des légats du pape la précédaient, d'autres suivaient le camp, d'autres accompagnaient le prince ; mais la cour de Rome, quoiqu'elle favorisât les projets de l'Espagne, ayant l'expérience des retours de la fortune, faisait un mystère de ses dispositions au ministre de l'empereur. Montemar lui-même, craignant que les troupes impériales ne tombassent à l'improviste sur ses colonnes en les surprenant par derrière, établit une forte arrière-garde, et s'avança dans un ordre qui lui permettait de porter au besoin le front de son armée d'un côté ou de l'autre.

XXI. Au bruit de la marche des troupes espagnoles sur Naples, les nouvelles espérances du peuple, la frayeur des ministres impériaux, les préparatifs de défense, les mesures adoptées, causèrent une grande agitation dans le royaume. Le vice-roi Giulio Visconti, et le comte Traun, qui commandait la force armée, ne pouvant dissimuler le péril, se flattèrent d'en atténuer l'effet en le publiant. Le vice-roi fit une proclamation pour annoncer la guerre, et, convoquant dans son palais les *élus* des *seggi*, leur fit connaître les espérances, les moyens et les projets de l'ennemi; puis ses projets, ses moyens, ses espérances à lui-même; les forteresses en bon état, les garnisons nombreuses, les troupes attendues de la Sicile, les renforts plus considérables attendus d'Allemagne, une armée de vingt mille Impériaux, sous le commandement du brave maréchal Mercy, à la poursuite des Espagnols; l'affection des peuples acquise à l'empereur, la Providence favorisant la cause de la justice; et puis il demandait aux élus d'assister le gouvernement, en approvisionnant la ville, maintenant la fidélité du peuple, et payant au trésor le don promis de 600,000 ducats. Les réponses furent humbles, et de nature à inspirer une certaine confiance; mais, comme le font d'ordinaire les représentans d'un peuple mécontent, dans un péril actuel, ils ne promettaient guère que des secours éloignés. Le vice-roi convoqua un autre conseil pour la guerre; le comte Traun et le général Caraffa, Napolitain au service de l'empereur, étaient d'avis différent. Le premier voulait répartir les troupes dans les places fortes, obliger l'ennemi à faire beaucoup de siéges, et, résistant à l'invasion par des corps déta-

chés et sur beaucoup de points isolés, traîner la guerre en longueur, et attendre les secours envoyés d'Allemagne. Caraffa voulait au contraire diminuer les garnisons de Pescara, Capoue, Gaëte, Saint-Elme, évacuer et raser les autres forteresses et châteaux du royaume, former une masse capable de faire face à l'ennemi, et attendre les secours en faisant des évolutions dans la campagne, avec le soin d'éviter une bataille décisive, à moins que les calculs de la science militaire ne fissent compter sur la victoire. L'avis de Traun l'emporta; les citadelles et châteaux-forts reçurent des garnisons nombreuses, un camp retranché et garni de batteries fut établi dans les défilés de Mignano; l'empereur fut prié d'accélérer la marche de ses troupes. Vingt-cinq mille Allemands, dans le royaume des Deux-Siciles, se trouvèrent opposés par fractions aux forces réunies de don Carlos, moins puissantes par le nombre, et sans la faveur des localités et des retranchemens.

En même temps, le vice-roi envoyait des lieutenans dans les provinces pour y lever des soldats, recueillir de l'argent et des vivres, pourvoir à la défense du royaume en organisant la résistance dans toutes les villes et dans toutes les bourgades; ces lieutenans étaient des premiers de la noblesse. En outre, il formait une garde civique dans la capitale et les principales villes du royaume, un régiment de Napolitains, volontaires ou engagés par les soins et aux frais du duc de Monteleone et Pignatelli; et enfin, appelant au service les prisonniers et les criminels contumaces, il mettait les armes à la main à tous les habitans, bons ou mauvais.

Éternelle illusion des gouvernemens despotiques! ils

veulent des sujets, esclaves pour les servir, et héros pour les défendre : oubliant que la nature des choses fait tôt ou tard expier aux tyrans, dans leurs personnes ou dans leur postérité, au prix de leur sang et de leur pouvoir, les cruautés exercées sur les peuples !

Jusque-là les mesures prises par Visconti étaient inopportunes ou insuffisantes, mais non odieuses ; les plus mauvaises vinrent après. Quelques nobles, qui dans les conseils avaient parlé librement dans l'intérêt de l'État, furent, par ses ordres, sans jugement, sans examen, comme on agit avec des hommes innocens, relégués et détenus en Allemagne ; des sommes d'argent qui appartenaient aux citoyens, déposées dans les banques ou les tribunaux pour des procès civils, furent saisies par les agens du fisc. La ville, menacée, fut obligée de payer 150,000 ducats. Au milieu de ces violences, la complaisance qu'on témoignait pour le clergé n'en était que plus odieuse. Invités à secourir le gouvernement, les ecclésiastiques donnèrent, les uns peu de chose, et les autres rien, sans éprouver ni blâme ni contrainte. La vice-reine, qui était malade, partit avec sa famille pour chercher un asile à Rome ; les archives du royaume furent envoyées pour plus de sûreté à Gaëte et à Terracine ; le vice-roi lui-même se disposait secrètement à quitter la ville ; le temps se passait dans ces inquiétudes.

XXII. L'armée espagnole, en s'avançant sur Naples, traversa les États romains sans que don Carlos entrât dans la capitale, sur la demande du pape, qui désirait éviter une discussion avec les ministres de l'empereur ; et par la route de Valmontone et Frosinone elle tou-

chait presque à la frontière du royaume; mais avant qu'elle n'y mît le pied, d'autres armées espagnoles étaient sur le territoire de Naples. Le comte Clavico, amiral de la flotte d'Espagne, qui était sortie des ports de Porto-Longone et de Livourne, arriva avec un grand nombre de vaisseaux en vue des îles d'Ischia et de Procida, qui se rendirent; car peu de jours avant, une sage résolution du vice-roi avait retiré les garnisons de ces deux îles, impossibles à défendre. Les habitans accueillirent avec joie le vainqueur, et prêtèrent serment de fidélité à l'infant. La présence des vaisseaux espagnols, qui allaient en course et livraient de petits combats le long des rivages, augmenta, selon la disposition des esprits, les craintes des uns et les espérances des autres.

Aussitôt que les Napolitains furent en relation avec les officiers de l'escadre, les proclamations de Philippe V et de D. Carlos se répandirent en grand nombre dans la ville. Le roi d'Espagne disait qu'il avait formé l'entreprise des Deux-Siciles pour délivrer les peuples opprimés par la rigueur et l'avidité du gouvernement autrichien; il se rappelait l'allégresse avec laquelle on l'avait autrefois accueilli; il croyait (malgré les apparences et la nécessité de se soumettre) que les sujets lui avaient gardé leur foi, et si leurs sentimens étaient changés, il pardonnait des torts et des trahisons, confirmait les priviléges de la ville et du royaume, promettait de les augmenter, abolissait les charges nouvelles établies par les Allemands, diminuerait les autres, se montrerait le père de l'État, espérait trouver dans les peuples des sentimens d'obéissance et d'affection filiale. Don Carlos jurait de tenir les promesses de son père, et ajoutait que

les coutumes ecclésiastiques seraient maintenues avec les mêmes règles de bon gouvernement, et qu'il ne serait pas établi de nouveau tribunal. Ainsi disparaissait la crainte du rétablissement de l'inquisition qu'on abhorrait, et la classe nombreuse des gens de loi se trouvait intéressée à favoriser ses prétentions. L'édit de Philippe V était daté du Pardo le 7 février; celui de son fils, de Civita-Castellana, le 14 mars.

L'armée espagnole, après avoir passé sans difficulté la frontière du Liri, s'arrêta un jour à Aquino et trois à San-Germano. Les Allemands, qui avaient adopté leur plan de guerre, ne s'occupaient que des citadelles et des châteaux-forts, où ils rassemblaient des armes, des vivres, des soldats; le comte de Traun, avec cinq mille hommes, occupait les retranchemens de Mignano : le vice-roi, arrachant des contributions aux sujets, attendait les événemens avec une patience mêlée d'inquiétude. Ce qui arriva dans la nuit du 30 mars précipita le succès des Espagnols et les revers de leurs ennemis. Des montagnards du petit pays de Sesto, qui connaissaient tous les détours des forêts qui dominent les défilés de Mignano, offrirent au duc d'Eboli, commandant d'une division espagnole de quatre mille hommes, de conduire ses soldats sûrement, et sans que personne s'en aperçût, sur les flancs et les derrières des lignes autrichiennes. Le duc d'Eboli accepta l'offre, promit de récompenser et menaça de punir; les Espagnols arrivèrent en effet au lieu désigné, et aussitôt en donnèrent avis au comte de Montemar, afin d'attaquer au même moment le camp des Impériaux de front, sur le flanc et par derrière; le canon de Montemar donnerait au duc d'Eboli

le signal de l'attaque. Mais une vedette allemande ayant aperçu les ennemis vint en toute hâte prévenir le comte de Traun, en lui faisant la description des lieux, des campemens, et du nombre des troupes qu'elle exagéra. Le général autrichien, qui croyait ces montagnes inaccessibles, fait d'abord constater par de nouvelles explorations la vérité de ce récit, puis il lève son camp, encloue sa grosse artillerie, brûle ses charrois, et dans la nuit se retire avec toutes ses forces dans la forteresse de Capoue, abandonnant, au milieu du désordre de la fuite, des canons, des bagages et divers objets de campagne qui tombèrent entre les mains du duc d'Eboli; car aux premières lueurs du jour, voyant les tranchées désertes, il descendit pour les occuper, et envoya aussitôt cette bonne nouvelle au commandant en chef. Quand on voit le comte de Traun se fortifier dans les défilés de Mignano sans s'occuper de rendre impénétrables les forêts qui les dominent, laisser libre la voie des Abruzzes par Venafro, mal garder Sessa, et dégarnir entièrement Mondragone; du côté des Espagnols, le comte de Montemar négligeant les quatre routes qui offrent un si facile accès, se disposer à une attaque de front sur le camp des Impériaux; il faut reconnaître qu'on obtenait alors à moins de frais que de nos jours la renommée de bon capitaine.

Quand les affaires de Mignano furent divulguées à Naples avec l'exagération des bruits publics et de l'esprit de parti, l'insolence du peuple s'en accrut, et comme la flotte espagnole se tenait toujours en vue de la ville, et que le pont des vaisseaux était couvert de soldats avec leurs étendards, le vice-roi, sentant qu'il

y aurait du danger à faire un plus long séjour, partit dans la soirée du 3 avril avec ses Allemands et les autorités militaires, mais en fugitif, sans les honneurs accoutumés, et sans proclamation au peuple : ils passèrent même par les quartiers les moins populeux de la ville, et gagnèrent Avellino, d'où ils se dirigèrent sur la Pouille. Les magistrats et les gardes civiques eurent à pourvoir au bon ordre de la ville, abandonnée à elle-même sans chefs et sans défense.

XXIII. L'infant D. Carlos fut six jours en chemin pour arriver à Maddaloni, lenteur sagement calculée pour laisser à la renommée le temps de publier la bonne discipline de ses troupes et la générosité du nouveau roi. La reine Élisabeth, enrichie par les nouveaux trésors arrivés du Mexique, en avait donné une partie au jeune prince pour la conquête de Naples; il les répandait avec magnificence parmi le peuple; il payait les vivres, faisait de grandes largesses, des aumônes, des dons de toute espèce, et, selon la coutume de ces temps, il faisait souvent jeter à la populace de l'argent à pleines mains. A son entrée dans la ville de Maddaloni, une troupe nombreuse de gentilshommes napolitains se présenta à sa rencontre pour lui former une garde d'honneur. Arrivèrent ensuite les élus de Naples, députés pour lui remettre les clefs de la ville, lui offrir ses félicitations et lui promettre foi et obéissance; ils terminaient leur discours en demandant la confirmation des priviléges de la capitale; D. Carlos les confirma en son nom et au nom de son père, dans une réponse en langue espagnole. Ces temps ne ressem-

blaient pas aux nôtres : aujourd'hui on demanderait à un nouveau maître des lois, de la justice, l'égalité civile ; le nom de privilége ferait peur, la suprématie d'une ville ou d'une classe de citoyens révolterait les esprits ; cette histoire expliquera les causes d'un pareil changement dans les vœux des nations. Pendant le reste de la journée, D. Carlos, en présence du peuple, s'amusa à tuer des pigeons qui faisaient leur nid dans les tours du magnifique palais ducal ; et, comme à San-Germano et à Alife, il passa plusieurs jours à la chasse, les inquiétudes de la guerre et les soucis du gouvernement ne pouvant le distraire de cette passion favorite, qui, en vieillissant, lui endurcit le cœur, flétrit plusieurs fois en lui les vertus d'un bon prince, et l'exposa même quelquefois aux plus grands dangers.

Le lendemain, 10 avril, il transporta son quartier-général de Maddaloni à Aversa, et y tint un conseil de guerre et de gouvernement. Il nomma le comte de Charny son lieutenant-général pour les affaires civiles de la capitale et des provinces, et ordonna aux tribunaux, dont les agitations de la guerre avaient interrompu les travaux, d'en reprendre le cours et de vaquer à l'administration de la justice. Il envoya six mille hommes à Naples sous le commandement du comte de Marsillac pour occuper la ville, protéger le débarquement de l'artillerie de la flotte pour les siéges qui restaient à faire, et entreprendre celui de Baia et de trois des forteresses de la ville, la quatrième (*il Carmine*) n'ayant pas de garnison et ouvrant ses portes. Il fit camper d'autres corps de troupes dans les plaines de Sessa, pour intercepter les communications

des garnisons de Capoue et de Gaëte, et les empêcher de courir le pays pour s'approvisionner de vivres. Enfin, il ordonna que l'élite de l'armée se mît en marche vers la Pouille, où le vice-roi s'était retiré avec ses troupes et avait rallié celles du général Caraffa et du prince Pignatelli, des renforts arrivés de Sicile et d'autres de Trieste, qui s'élevaient à un effectif de huit mille hommes avec lesquels il tenait la campagne. Mais le duc d'Eboli, qui commandait les Espagnols, marchait lentement pour attendre que la soumission des châteaux de la ville rendît un plus grand nombre de troupes disponibles.

Le fort de Baia, dont la brèche fut ouverte après quelques jours de siége, se rendit le 23 avril; le château de Saint-Elme le 25, celui de l'Œuf le 2 mai; le château Neuf (mais seulement parce que les Espagnols, vers le milieu du siége, ayant changé de plan, l'avaient attaqué d'un autre côté) résista plus longtemps; cependant il ouvrit ses portes le 6 mai. Les garnisons de ces quatre châteaux furent faites prisonnières, et l'armée espagnole ne perdit pas beaucoup de monde et eut peu à souffrir, largement récompensée de ses peines par les provisions abondantes qu'elle y trouva, et par une artillerie considérable qui fut aussitôt employée à faire le siége des autres grandes forteresses du royaume. Quand ces châteaux avaient été construits, ils avaient leur utilité, et leurs moyens de défense étaient en rapport avec les moyens d'attaque et l'art militaire de l'époque. Aujourd'hui les hommes et les munitions s'y entassent en pure perte, et ce sont des citadelles menaçantes pour le peuple, asile et

encouragement de la tyrannie. Agrandir le petit château de Saint-Elme afin qu'on y puisse loger une garnison de trois mille soldats, et démolir les trois autres forteresses de la ville, en ne laissant que des batteries pour défendre le port, tel est le sage parti qu'on prendra un jour, alors que, dans un autre siècle, les maîtres de Naples ne craindront plus de révolte, suffisamment garantis par les lois, la justice et le respect des institutions.

XXIV. Quand tous les signes du pouvoir précédent eurent disparu de la ville, l'infant s'y transporta, le 10 mai, avec une pompe royale, au milieu de l'allégresse extraordinaire du peuple, parce que tout le monde avait conçu de grandes espérances, et que le trésorier du prince jetait par les rues l'or et l'argent à pleines mains. D. Carlos arriva au matin par la porte de Capoue, mais, voulant d'abord rendre grâces à Dieu du succès de son entreprise, il entra dans l'église suburbaine de Saint-François, et resta jusqu'à quatre heures de l'après-midi dans le couvent des religieux; puis, remontant sur son cheval superbe, couvert de riches habits et d'ornemens précieux, il s'avança dans la ville, où il visita d'abord la cathédrale, dans laquelle il reçut, des mains du cardinal Pignatelli, la bénédiction ecclésiastique, assista dévotement à toutes les cérémonies accoutumées, et enrichit la statue de saint Janvier d'un collier de rubis et de diamans. La cérémonie achevée dans la cathédrale, il se remit en marche vers le palais, et, comme il passait devant les prisons du Vicariat et de San-Giacomo, dont on lui remit les clefs en signe de souveraineté, il fit ouvrir les portes aux prisonniers:

folle grandeur! La ville était en fête, il n'y avait que des gardes urbaines rangées dans les rues ou commises à la garde du palais; les feux de joie et les illuminations durèrent toute la nuit.

Mais l'allégresse des citoyens ne faisait pas évanouir les craintes de la guerre; on combattait en Lombardie; l'opulente Sicile obéissait encore à l'empereur. Une armée impériale occupait la Pouille; les plus importantes forteresses du royaume, munies de nombreuses garnisons sous les ordres de bons officiers, défendaient la bannière et la domination de l'Empire. Le vice-roi attendait de grands renforts, et déjà on disait que six mille Croates étaient sur le point d'arriver à Manfredonia. Les peuples, aujourd'hui partisans de la maison de Bourbon, changeraient demain avec la fortune; Charles se trouvait dans une situation favorable, mais sa prospérité n'était pas sûre. En conséquence, le comte de Montemar, après avoir visité et resserré le blocus de Capoue et de Gaëte, marcha vers la Pouille avec de nouvelles troupes, et, opérant sa jonction avec le duc d'Eboli, forma une armée de douze mille hommes, infanterie et cavalerie, soutenue par une escadre nombreuse qui côtoyait le rivage et réglait la rapidité de sa marche sur celle des troupes de terre. En même temps le prince, ayant recours à d'autres moyens, invita par un édit tous les barons du royaume à prêter au nouveau souverain serment de fidélité; il en fixait les délais et menaçait de punir les récalcitrans. Peu de jours après, le 15 juin 1734, il publia un décret de Philippe V, par lequel le roi d'Espagne cédait tous ses droits anciens et nouveaux sur les Deux-Siciles, érigées

en royaume indépendant, à D. Carlos, son fils, né de son heureuse union avec Élisabeth Farnèse. Le nouveau roi se fit appeler Charles, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, duc de Parme, Plaisance et Castro, grand-prince héréditaire de Toscane; dans son écusson, il entait sur les armoiries nationales des Deux-Siciles, trois lis d'or pour la maison d'Espagne, six d'azur pour celle de Farnèse et six boules rouges pour la maison de Médicis. A cette occasion, nouvelles fêtes, nouvelles cérémonies ecclésiastiques, auxquelles le roi ajouta pour le peuple une *coccagna,* grande machine qui représentait le jardin des Hespérides, bien fourni de comestibles, abandonnés à l'avidité et à l'adresse de la populace; car le jardin était ouvert, mais embarrassé d'obstacles, et la proie était difficile à saisir. Charles, du balcon de son palais, s'amusait, comme un jeune homme, des accidens comiques de cette scène, quand la machine, mal construite et chargée de monde, s'écroula subitement d'un côté, entraînant dans sa chute tous ceux qu'elle portait, et écrasant ceux qui se trouvaient au dessous. Il y eut beaucoup de morts et plusieurs centaines de blessés. La place fut bientôt déserte, et Charles fit un décret pour prohiber à l'avenir de semblables fêtes.

XXV. Son premier acte de souveraineté fut la nomination de Bernardo Tanucci au ministère de la Justice. A l'arrivée de l'armée espagnole dans la Pouille, le vice-roi, intimidé, et dont la présence était inutile à la guerre, s'embarqua et partit, emmenant

avec lui le général Caraffa, que le comte de Traun avait accusé, et que l'empereur appelait à Vienne pour le blâmer et le punir, indigne récompense du bon conseil qu'il avait donné et qu'on n'avait pas suivi. Le prince de Belmonte resta à la tête des Allemands au nombre de huit mille hommes, parmi lesquels il y avait plus de recrues que de vieux soldats, différens d'origine et de langage, et nouveaux pour la plupart à la discipline et à la guerre. Belmonte, après avoir parcouru la Basilicate et la Pouille, s'établit à Bari, moins pour trouver une bonne position militaire que pour vivre plus commodément, car il n'ajouta aucun ouvrage aux murs de cette ville, et, à l'apparition des ennemis, laissant à Bari une faible garnison, il transporta son armée à Bitonto, place qui avait de meilleurs remparts, un château fortifié et de longues lignes de fossés et de murailles dans la campagne, travaux élevés par l'agriculture, mais qui n'en étaient pas moins utiles à la défense. Il mit dans la ville quinze cents soldats, moins capables de se battre en plaine, rangea le reste de son infanterie derrière les murs et les fossés de la campagne, plaça la cavalerie à droite de l'armée, convertit en forteresse deux couvens convenablement situés aux extrémités de sa ligne, et attendit dans ces dispositions l'attaque des Espagnols.

Le général espagnol fit lui-même marcher ses colonnes de Bari à Bitonto. Il avait plus de troupes aguerries, une cavalerie supérieure de plus du double à celle des Allemands, et une artillerie considérable. Arrivé en vue des Impériaux, il établit son camp à leur portée, et le lendemain matin, 25 mai 1734, déploya

son ordre de bataille, débordant le front des ennemis, opposant de l'infanterie à celle des Allemands, et sa cavalerie à la leur, et jetant encore de la cavalerie, car il en avait beaucoup, sur l'aile droite, pour couvrir la campagne et parer aux événemens. Il tâta d'abord l'ennemi avec peu de troupes, et, trouvant de la résistance, se retira en désordre, espérant que les Impériaux enhardis sortiraient de leurs lignes pour se mettre à sa poursuite; mais, voyant que Belmonte ne se laissait pas abuser par sa feinte retraite, Montemar essaya de vaincre à force ouverte, et, mettant son infanterie en mouvement, lançant sa cavalerie, et faisant jouer l'artillerie, commanda aux tambours et aux trompettes de donner le signal de l'attaque. A cette vue, la cavalerie allemande commence à trembler, et, après un instant d'hésitation, prend la fuite dans le plus grand désordre du côté de Bari, excepté le colonel Villani, avec deux cents hussards, qui se retira aussi, mais avec plus d'ordre, dans la direction des Abruzzes, et s'arrêta à Pescara. Le départ de la cavalerie, inattendu et si précipité qu'il avait plus l'air d'une désertion que d'une fuite, déconcerta le reste de l'armée, et enfin le général Belmonte et le prince Strongoli, autre général au service de l'empereur, abandonnèrent le camp et suivirent les fuyards. Montemar remporta une victoire éclatante et incontestée; et si le combat se prolongea encore pendant deux heures en affaires partielles, inutiles et sans gloire, c'est uniquement parce qu'il n'y avait plus dans le camp impérial de chef pour ordonner de se rendre. Les deux couvens furent emportés, la ville et le château de Bitonto

se rendirent le jour même, et celle de Bari le lendemain. On porte au nombre de mille les blessés et les morts du côté des Allemands; le reste fut fait prisonnier. Armes, bagages, effets de campement, furent la proie du vainqueur, et vingt-trois étendards le trophée de la victoire. L'armée espagnole n'eut que trois cents hommes morts ou blessés, et tel fut le prix de la conquête d'un royaume et de la gloire acquise par le comte de Montemar, grâce moins à ses talens qu'aux fautes de l'ennemi.

Belmonte devait prendre pour base d'opérations les Abruzzes, où les Espagnols n'avaient pas mis le pied, avec la forteresse bien approvisionnée de Pescara et les châteaux-forts d'Aquila et de Civitella. Il devait, pendant les deux mois qu'il passa inutilement à errer dans la Pouille, préparer ses troupes à combattre; il devait, en traînant la guerre en longueur, s'occuper d'instruire et d'aguerrir les soldats venus de la Croatie, pour donner aux secours promis d'Allemagne le temps d'arriver; ou bien, si la fortune lui avait été contraire en tout, il devait combattre sous les murs de Pescara en s'appuyant sur une place forte, une bonne garnison et un fleuve. Si on laissait choisir aux maîtres dans l'art de la guerre entre les deux partis adoptés par Montemar et Belmonte, peut-être ne s'en trouverait-il pas un seul qui adoptât celui qui réussit, et cependant la calomnie accusa injustement Belmonte de trahison; il ne méritait que le reproche d'incapacité. Au seul bruit de la victoire de Bitonto, les châteaux de la Pouille, excepté Brindisi et Lecce, se rendirent sans combat. Une forte division espagnole prit le chemin

des Abruzzes; Montemar, avec le reste, revint à Naples. Sur les prisonniers, il y en eut trois mille cinq cents qui passèrent au service du nouveau roi; et des vaisseaux, des armes et des soldats lui arrivaient encore de Toscane et d'Espagne. Les commencemens de son règne étaient de jour en jour plus heureux: c'étaient à chaque instant de nouvelles fêtes dans la capitale. Arrivé à Naples, Montemar se rendit au palais, où le roi, assis à la grande table d'état, selon l'usage de la monarchie, accueillit le vainqueur avec un gracieux sourire. Montemar, noble et modeste, répondait, en s'inclinant, aux démonstrations du roi. Alors Charles lui demanda en espagnol, comme on le fait quand on ne trouve pas de sujet d'entretien: « Quelles nouvelles avons-nous, Montemar? » Celui-ci répondit: « Sire, que vos ennemis ont dû reculer devant les armes de votre majesté, que tous, morts ou prisonniers, honorent votre victoire, que vos troupes ont déployé une égale valeur, mais que les soldats wallons ont combattu avec le plus d'éclat. » Les assistans, que la question insignifiante du roi avait surpris, admirèrent la belle réponse du comte. Le lendemain il fut comblé de récompenses et d'honneurs, reçut le titre de duc, et le commandement perpétuel du château Neuf. Dans la suite, le roi fit élever, sur l'emplacement du camp de Bitonto, une pyramide sur le marbre de laquelle il fit inscrire le succès de la bataille, sous quel roi, par quelles troupes, par quel général elle avait été gagnée: monument qui, après les récits de l'histoire, témoigne de l'orgueil du prince et non de son mérite. Tous les châteaux du royaume cédèrent l'un après

l'autre aux armes espagnoles, et les petites garnisons allemandes passèrent à la solde de Charles VII. L île de Lipari, menacée par une flotte espagnole, reconnut avec joie le nouveau souverain. Les grandes forteresses de Pescara, Capoue et Gaëte résistaient seules; mais, le 29 juillet, Pescara se rendit par capitulation. Ses fortifications, quoique modernes, sont défectueuses quant à la position, aux saillies, à l'absence d'ouvrages extérieurs; quoique en cet état, elles résistèrent à un long siége, et le général Torrès n'abaissa la bannière de l'empereur qu'après l'ouverture d'une large brèche par où toute la garnison sortit facilement. Honneur qu'elle obtint pour prix d'un courage toujours admiré par le monde, mais bien plus encore à la guerre par des ennemis. Il ne s'est passé dans ce siége rien autre chose de mémorable.

XXVI. Presqu'à la même époque, le 6 août, la forteresse de Gaëte se rendit. Il est utile de recueillir dans l'histoire du siècle présent des souvenirs anciens qui, sans cela, resteraient dans le domaine de l'érudition et étrangers à beaucoup d'esprits. La tradition rapporte que les murs de cette ville furent élevés par les Troyens; Énée lui donna le nom de sa nourrice, qui y fut ensevelie. La population et les richesses de cette ville s'augmentèrent bientôt à tel point, qu'il fallut reculer les murailles, la première enceinte n'étant plus assez grande. Alphonse d'Aragon y a construit un château. Charles V, trouvant la position très-forte et le port assez grand et assez sûr pour contenir les vaisseaux de guerre et les vaisseaux marchands, en a fait une citadelle au moyen

de nouveaux ouvrages, et par la suite chaque nouveau prince a voulu y ajouter des travaux et leur donner son nom : si bien qu'en 1734, lorsque les Espagnols en firent le siége, elle était à peu de chose près aussi forte qu'au moment où l'auteur de cette histoire en fait la description. Elle est située sur un promontoire qui se trouve au bout d'un isthme sur la mer de Toscane ; le promontoire se plonge par trois côtés dans la mer ; le quatrième descend par une pente rapide et étroite qui s'élargit ensuite entre les deux rivages de l'isthme, toujours en plaine jusqu'aux vallées que forment les montagnes de Castellona et d'Itri. Sur la cime du promontoire s'élève la vieille tour de Roland ; les remparts de la forteresse suivent les ondulations du terrain, et vont toucher des deux côtés les extrémités du rivage, en offrant une suite de dentelures qui forme des bastions, des courtines, des angles saillans et rentrans, de sorte que tous les points sont défendus. On y trouve la science moderne, quoique la nature du terrain n'ait pas permis d'en suivre toutes les règles. Je ne dirai pas que ces ouvrages sont parfaits, mais ils ne sont point à mépriser ; et, pour les défendre comme pour les emporter, il faut un bon esprit. Du côté de terre il existe une seconde enceinte en avant de la première, bien défendue par deux fossés, deux chemins couverts, et différentes places d'armes. Il y a deux points qui sont assez faibles : c'est ce qu'on appelle la citadelle (plus proprement le château d'Alphonse), et le bastion de la *Brèche*, auquel ses malheurs ont valu cette dénomination ; le reste de l'enceinte est taillé dans le roc.

Quand le blocus de la forteresse fut changé en siége

régulier, il y avait dans la place mille Allemands et cinq cents Napolitains, de ceux que le duc de Monteleone avait recrutés. Les artilleurs étaient en petit nombre, si même il y en avait : en sorte qu'il fallut exercer les Napolitains, naturellement adroits, à manœuvrer l'artillerie. Il y avait des armes, des effets militaires, des provisions de guerre et de bouche en quantité. Du côté des assiégeans, c'était le duc de Liria qui dirigeait les opérations, avec seize mille Espagnols, des vaisseaux de guerre, des armes, des machines et de nombreuses ressources : aussi la tranchée fut-elle bientôt ouverte; et, après avoir commencé les approches au moyen des chemins couverts, le général espagnol fit dresser des batteries de canons et de mortiers pour battre la citadelle en brèche et paralyser l'artillerie de la forteresse. Les approches étaient fort avancées quand le duc de Montemar vint accélérer les travaux du siége et recueillir l'honneur de la victoire. Peu de temps après, le roi s'y rendit en personne pour les mêmes motifs et par amour de la gloire. Après son arrivée on redoubla le feu, la brèche fut entamée, et les bombes portèrent la désolation et l'effroi dans la ville; le comte de Tattembach, gouverneur de la forteresse, assembla alors un conseil des principaux officiers de la garnison, et leur proposa de se rendre; mais les officiers subalternes n'étaient pas du même avis. Malheureuse et humiliante condition d'un commandant de forteresse qui voit d'autres assiégés moins empressés que lui pour capituler! Dans cette division des esprits, et la discorde ajoutant ses périls à l'affaiblissement des moyens de défense, il fallut se rendre prisonniers et abandonner la forteresse à l'ennemi. Il n'y eut de part

et d'autre que peu d'hommes tués ; et rien dans les opérations du siége ne mérite d'arrêter l'historien. Après la reddition de Gaëte, il n'y eut plus dans tout le royaume que la forteresse de Capoue sur laquelle flottât la bannière de l'empereur; elle était fort étroitement bloquée par les Espagnols, sous le commandement du comte de Marsillac, et défendue par les Impériaux sous le comte de Traun. Ces deux généraux étaient liés ensemble par une ancienne amitié; ils avaient quelquefois fait la guerre sous les mêmes drapeaux ; quelquefois aussi dans des rangs opposés, prisonniers l'un de l'autre, souvent maltraités par la fortune, ils s'étaient conservé au fond du cœur un mutuel attachement.

XXVII. Les succès de Charles VII étaient confirmés par les victoires des troupes françaises et sardes en Lombardie, et par la fidélité rare des souverains de l'Europe à leur alliance contre l'Autriche. La bataille de Parme détruisit presque entièrement l'armée impériale en Italie. Le prince Eugène ne pouvait faire face sur le Rhin aux puissantes armées de Berwick et d'Asfeld; l'Angleterre et la Hollande restaient neutres; le corps germanique ne donnait à l'empereur que des secours faibles et mal assurés; la Russie, quoique alliée de l'Autriche, bornait toutes ses pensées et l'effort de ses armes aux affaires de Pologne. Charles VII, se voyant affermi et puissant, s'occupa des soins que réclamait l'intérieur du royaume, pendant qu'on faisait les préparatifs d'une expédition en Sicile. Il reçut le serment des élus de la ville, rendit de nouveaux décrets pour s'assurer de la fidélité des barons, et composa le conseil et

la cour des plus grands du royaume par leur nom, leur noblesse et leur fortune. Il pourvut ensuite aux places de la magistrature, accueillit avec bonté les commissaires impériaux que le vice-roi avait envoyés dans les provinces au commencement de la guerre; envoya les siens, nobles aussi et dignes de respect; fit remise de beaucoup de fautes et consulta les *seggi* sur les charges qu'on pourrait abolir. Il favorisait la noblesse par suite du penchant naturel des souverains, et parce que le peuple, dans l'absence du tiers-état, qui n'avait pas encore surgi, ne se composait que de nobles et de la classe inférieure. Le public profitait de cette disposition du roi, parce que les barons, reconnaissans de ces faveurs, ou attirés par les grandeurs du palais et par des espérances ambitieuses, venaient dans la capitale, et soulageaient d'autant leurs vassaux, tandis que, d'ailleurs, ils y prenaient des manières et des mœurs plus polies. Mais les bienfaits du roi furent gâtés par des violences et des soupçons. Il y avait à Naples quelques partisans de l'empereur (comme il en reste après la chute de tous les gouvernemens), faibles, méprisables, qui désiraient le succès de ses armes, et qui ne trompaient que leurs propres espérances par des récits mensongers de guerre et de manœuvres politiques. Mal servi depuis longtemps par la fortune, et perdant chaque jour de son audace, en diminuant de nombre, ce parti s'anéantissait dans le désespoir et la nullité; mais la prospérité ayant rendu l'oreille du parti victorieux plus susceptible et son cœur plus orgueilleux, les nobles qui le composaient formèrent plusieurs juntes, l'une dans la capitale, et d'autres dans les provinces, appelées *d'inconfidenza*,

destinées à punir par des procédures secrètes et par des jugemens arbitraires les ennemis du trône : car c'est ainsi qu'on désignait quelques malheureux dont les vaines espérances et les stériles regrets étaient transformés en crime d'état. Bernardo Tanucci était un des membres de la junte de Naples, office qui ne convenait ni à son nom, ni à son rang ; mais l'ambition aveugle.

Les *seggi* de la capitale, invités, comme je l'ai dit plus haut, à se réunir en conseil pour proposer l'abolition de plusieurs taxes, pleins de reconnaissance pour le roi et jaloux de lui plaire, en avouant que le poids des charges publiques était insupportable, le priaient néanmoins de les maintenir et en outre d'accepter le don volontaire d'un million de ducats qu'ils lui offraient au nom de tous les citoyens. C'est ainsi que les intérêts publics étaient trahis par les intérêts et les affections de cette assemblée qui représentait mal l'ensemble du royaume ; le roi, prenant occasion des grandes dépenses que réclamait la prochaine expédition de Sicile, rendit grâces au conseil, confirma les impôts existans et accepta le don volontaire. Peu de temps après, ces mêmes corporations imposèrent aux sujets des charges nouvelles. Ces coupables complaisances, trop souvent renouvelées, tantôt par les sénats, tantôt par les conseils des rois ou par leurs ministres, firent désirer au peuple une institution capable d'en prévenir désormais le retour. C'est une réflexion que j'ai voulu présenter sur le seuil de cette histoire pour faire marcher avec les événemens la démonstration de cette vérité, que les révolutions sociales remontent toujours à des causes éloignées, grandissent inaperçues, et se manifestent

quand elles sont irrévocablement consommées dans les esprits. Cette histoire prouvera, si ma vie et mes forces suffisent à l'exécution de mes desseins, que les opinions, les besoins, les actions et les révolutions du peuple napolitain sont les effets nécessaires des vicissitudes que je raconte; et que la sagesse du gouvernement consiste à discerner dans tous les temps la véritable situation d'un peuple, sans se fier à certaines apparences trompeuses de liberté ou de soumission.

XXVIII. Sur ces entrefaites, les préparatifs de l'expédition de Sicile se trouvèrent achevés. Le vice-roi qui gouvernait cette île pour l'empereur était le marquis Rubbi; et, comme le même plan fut adopté pour les deux royaumes (forcer l'ennemi à faire beaucoup de siéges), le prince de Lobkowitz commandait la citadelle et les forts de Messine; le marquis Orsini de Rome, la forteresse de Syracuse; et le général Carrera, celle de Trapani; quelques Allemands gardaient le château de Palerme et les autres châteaux de la Sicile. Le peuple, quoique soumis à l'empereur, désirait cependant Charles VII, et par l'amour habituel du changement, et parce que les Italiens ont une vieille et juste haine contre les Allemands. L'armée espagnole, prête à se mettre en mouvement, comptait quatorze mille soldats, avec une artillerie nombreuse et tous les autres effets de campement et de siége en quantité. Un grand nombre de vaisseaux devaient courir les mers voisines; Charles avait nommé vice-roi et chef suprême de l'expédition le duc de Montemar; le comte de Marsillac et le marquis de Graziareale commandaient sous

lui. On espérait trouver un peuple bien disposé, on comptait sur les faveurs de la fortune. L'escadre sortit, le 23 août 1734, des ports de Naples et de Baia. A moitié route elle se divisa, Montemar se dirigeant sur Palerme et Marsillac sur Messine. Aussitôt que la flotte espagnole fut en vue de Palerme, le vice-roi s'embarqua pour Malte, les Allemands se renfermèrent dans le château, et le peuple, affranchi des liens de la crainte et de la fidélité, s'agitait en tumulte; mais les amis de l'ordre prirent les armes pour la sûreté de la ville, et la commune envoya des députés à Montemar, messagers d'obéissance et de joie. Montemar, s'étant fait précéder par les édits de Charles VII, débarqua, le 29, au port de Solanto et fit le lendemain son entrée triomphale à Palerme. A Messine, dès qu'il aperçut les navires espagnols, le prince de Lobkowitz évacua deux châteaux pour renforcer la garnison de la citadelle et du château Gonzague, seuls postes qu'il voulut défendre. La ville, délivrée des Allemands, se rendit avec joie aux Espagnols. Peu de temps après, les principales forteresses étaient assiégées ou investies, les autres s'étaient rendues sur les menaces des généraux de Charles VII, et sans opposer grande résistance. Toute la Sicile était conquise par ses armes, ou s'était soumise à ses lois. La renommée publiait en même temps les pertes irréparables de l'Empire dans le royaume de Naples, en Lombardie, en Allemagne; les habitans de la Sicile cédaient eux-mêmes à la fortune de ses ennemis, et le pouvoir de Charles VII s'établissait partout avec promptitude.

Pendant la guerre de Sicile, la forteresse de Capoue

succomba. Les Espagnols, faisant toujours mine de l'assiéger, se bornaient à en resserrer le blocus, certains que les vivres manqueraient bientôt à sa nombreuse garnison. Le comte de Traun dans plusieurs sorties leur avait tué beaucoup de monde, fait beaucoup de prisonniers, détruit une partie des lignes de circonvallation; mais, comme il ne pouvait se procurer des vivres, sa situation devenait de jour en jour plus critique, et les belles actions de ses troupes ne servaient pas à la défense de la place. Le 24 novembre, Capoue se rendit à des conditions honorables pour le vaincu; les commissaires espagnols trouvèrent dans la forteresse une grande quantité d'armes, de machines et de poudre; les magasins d'approvisionnemens étaient entièrement vides, les hôpitaux étaient pleins. La gloire militaire du comte de Traun grandit par son malheur. La garnison, composée de cinq mille cent soldats, devait se rendre dans les ports de l'Adriatique pour de là passer à Trieste; mais, au sortir de la forteresse et le long du chemin, plus de deux mille Allemands entrèrent au service du nouveau roi; de toutes les troupes européennes on a remarqué que c'étaient celles qui changeaient le plus facilement de drapeaux, indice de servitude domestique, et conséquence d'un recrutement arbitraire où le sort n'entre pour rien.

Le duc de Montemar, appelé à servir en Lombardie, quitta la Sicile, laissant l'armée sous les ordres du marquis de Graziareale; la citadelle de Messine (le fort Gonzague avait déjà succombé) et les forteresses de Syracuse et de Trapani ne tardèrent pas à se rendre. Aucun de ces siéges ne présente rien de mémorable, ou

comme valeur ou comme science militaire ; il y a seulement deux traits de la réduction de Syracuse qui attestent la simplicité du temps. On était dans toute la chaleur de l'attaque ; le commandant de la forteresse, désireux d'obtenir un jour de trève pour réparer les tranchées à l'intérieur et rafraîchir ses troupes, fit dire au général espagnol : « Le général Orsini, frappé d'admiration pour le talent des Espagnols dans la conduite d'un siége, désirerait visiter leurs travaux pour en étudier le système ; il en demande la permission. Si vous la lui accordez, les hostilités seront interrompues pendant qu'il sera hors de la forteresse. » Ces paroles flattèrent l'orgueil du général espagnol et endormirent sa prudence. La trève fut convenue, et Orsini vint admirer la grandeur des ouvrages, qu'il combla d'éloges ; puis il fut traité par le général ennemi, et prolongea son séjour dans le camp des Espagnols jusqu'à la nuit, en faisant des complimens à leur chef. Les hostilités furent reprises et durèrent encore plusieurs jours, quand une bombe, lancée par les batteries espagnoles, étant tombée dans la salle où dînait Orsini, ce général, à la vue du péril imminent qui le menaçait, fit secrètement vœu à la sainte protectrice de Syracuse de rendre la forteresse s'il échappait à ce danger. La bombe n'éclata point, et la forteresse fut rendue. Le dernier acte de la guerre fut la prise de Trapani ; et, comme les présides de la Toscane avaient cédé aux armes d'Espagne, la conquête des deux royaumes fut entièrement achevée au commencement du mois de juillet 1735,

Dans le cours de la guerre que je viens de décrire, beaucoup de Napolitains et de Siciliens, sous les drapeaux

de l'empereur et de Charles de Bourbon, combattirent les uns contre les autres; malheur des nations esclaves, divisées de passions et d'intérêts.

XXIX. La guerre de Sicile n'était pas encore terminée, quand le roi résolut de s'y rendre. En traversant la Principauté-Ultérieure, la Pouille, une partie de la Basilicate et les deux Calabres, il répandait avec une munificence toute royale les trésors du Nouveau-Monde que sa mère lui avait envoyés. Pendant plus de deux mois et demi qu'il attendit la réduction de la citadelle de Messine, il voyagea dans le royaume, livré avec trop d'ardeur aux plaisirs de la chasse, pour laquelle on préparait à grands frais les bois qui se trouvaient sur son chemin. Un jour, qu'en chassant auprès de Rosarno, il avait été surpris par une pluie extraordinaire, il chercha un abri dans une pauvre chaumière, et y trouvant une jeune femme qui venait d'accoucher, voulut être le parrain de son enfant, qu'il fit nommer Charles; il donna ensuite cent doublons d'or à la mère, et assigna vingt-cinq ducats par mois pour l'entretien de l'enfant, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de sept ans et pût venir habiter le palais. L'écrivain qui rapporte cette anecdote, et qui a rempli ses mémoires d'une foule de détails frivoles, n'a pas daigné y consigner le nom de l'enfant, ni la suite de cette heureuse aventure. Charles s'embarqua pour Messine sur la côte de Palmi, et passa le détroit sur un vaisseau magnifique. Le prince Ruffo l'attendait, par orgueil féodal, dans son fief de Scilla; mais ne comptant plus sur l'honneur de l'y recevoir, il lui prépara un cortége digne de la majesté souveraine. Des barques in-

nombrables, ornées de tous les symboles de la paix et de l'allégresse, s'avancèrent à sa rencontre, et accompagnèrent le vaisseau royal, en formant un demi-cercle autour de lui. On ne voyait dans cinq gondoles, plus richement décorées, que les plus belles dames de Messine, où les femmes sont généralement très-belles, en habits de fête : les unes maniant la rame, et les autres le gouvernail, tandis que d'autres encore jouaient des instrumens et chantaient en chœur des vers où respiraient la joie publique et l'espérance d'un règne heureux; flatteries qui rappellent les fables anciennes, mais qui ne gâtaient pas le cœur du roi, sévère et modéré malgré sa grande jeunesse. Ce fut au milieu de ce cortége qu'il arriva dans le port de Messine, où d'autres fêtes l'attendaient.

Deux mois après, il se rendit, par mer, à Palerme; sa première intention était d'y aller par terre, mais il fallut y renoncer, à cause de l'âpreté du pays, qui est désert et sauvage. Charles fit à Palerme une entrée magnifique, et, le dernier jour de mai, y convoqua dans la cathédrale les trois *bras* ou ordres du parlement sicilien (le bras militaire ou des barons, le bras ecclésiastique, et le bras domanial), et tout ce qu'il y avait de plus distingué par la noblesse et par le rang. Le roi se rendit lui-même à l'église, et après la messe, à laquelle il assista dévotement, monta sur son trône, et, la main sur les livres de l'Évangile, jura à haute voix de maintenir les droits du peuple, les prérogatives du parlement et les priviléges des villes. Une fois ce devoir accompli de sa part, il invita tous ceux qui étaient présens à lui jurer obéissance et fidélité. Tous le firent, et ce pacte sa-

cré entre les sujets et le roi fut conclu en présence du peuple et de Dieu. Quand la cérémonie eut été achevée, on commença aussitôt, dans la même église, pour le troisième jour d'après, les préparatifs de l'onction et du couronnement de Charles VII, qui fut célébré de la même manière que ceux des dix-huit rois, ses prédécesseurs sur le trône de Sicile, couronnés sous les mêmes voûtes, mais avec plus d'éclat, de pompe et de magnificence; car la couronne, qui pesait dix-neuf onces (cinq de diamant et quatorze d'or et d'argent), avait coûté 1,440,000 ducats. Il avait fait frapper une grande quantité de pièces d'or (des onces) et d'argent (des demi-pièces, *mezze pezze*), avec la légende : *Fausto coronationis anno*, que ses trésoriers jetaient au peuple à pleines mains, en revenant de l'église au palais. La cérémonie du couronnement de Charles VII est du 3 juin 1735. Il donna encore quatre jours aux fêtes et réjouissances publiques, et, le cinquième, s'embarqua sur un vaisseau richement décoré, suivi de beaucoup d'autres, qui mit à la voile pour Naples, où il arriva le 12, au milieu de l'allégresse générale et de fêtes nouvelles qui se prolongèrent à satiété. Enfin, après toutes ces réjouissances, commencèrent pour le roi les soins du gouvernement et de la paix.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT DE CHARLES VII, APRÈS LA CONQUÊTE JUSQU'A LA VICTOIRE DE VELLETRI.

XXX. Je ne pourrai pas faire l'histoire du gouvernement de Charles VII en suivant l'ordre des temps et des affaires, en sorte que le récit passe naturellement et sans secousses d'une chose à l'autre, parce que ses lois, quelquefois dictées par l'amour du bien public, plus souvent dominées par les occasions et par la volonté de la famille, ou l'exemple de l'Espagne, ne se rattachaient pas comme autant d'effets à une même cause toujours agissante, et ne dépendaient pas d'un plan unique et permanent. Le mouvement des affaires de l'État, dans toutes les branches de l'administration, pendant le cours entier de son règne, fut réglé par une infinité de pragmatiques ou d'ordonnances sans liaison, et sans autre but que de régir les cas particuliers dont il s'agissait successivement, et de faire sentir l'action gouvernementale. Je serai donc obligé de rapporter, dans leur ensemble, les réformes qu'il a opérées, afin de bien faire voir ce dont la civilisation et la condition des citoyens ont été redevables à la science politique et aux intentions du pouvoir.

Comme c'était dans la législation et dans la magistrature qu'il y avait le plus de désordres, l'objet des premiers soins de Charles VII devait être la composition d'un nouveau Code de lois, qui fît disparaître de la jurisprudence napolitaine la confusion résultant de l'existence simultanée de onze législations différentes; mais en fractionnant ce travail, il y ajouta réellement une douzième législation, plus adaptée sans doute aux besoins et à l'état du peuple, mais aussi imparfaite et non moins incomplète que les précédentes. Il n'osa pas détruire les abus existans; la féodalité, la noblesse, les prétentions du clergé, les priviléges des villes, formaient autant d'obstacles autour desquels s'accumulaient les mesures adoptées pour arrêter le mal ou en atténuer l'effet, tandis qu'avec plus de sagesse et de courage on les aurait détruits. Il est vrai que l'esprit de notre siècle, habitué aux révolutions des empires et aux merveilleux progrès de la civilisation, appliquant au passé la mesure du présent, flétrit du nom de médiocre ce que nos pères appelaient grand; ainsi la postérité, en lisant notre histoire, et en trouvant si faciles à vaincre les obstacles contre lesquels nous avons usé toutes nos forces, nous appellera timides et lâches, nous qui aujourd'hui, en politique, péchons par excès d'audace.

Il ne changea rien à la jurisprudence civile. Les lois criminelles furent modifiées; mais, faites pour les circonstances, ou dans la première horreur de crimes plus fréquens ou plus atroces, elles ne gardaient pas les proportions convenables, et il n'y avait pas une juste et sage gradation de pénalités. La procédure civile ne fut pas sensiblement améliorée; les compétences restaient

toujours confuses, et il fallait recourir à l'autorité du prince pour trancher les questions douteuses; les ministres adjoints, les remèdes légaux, les décisions arbitraires du gouvernement des vice-rois, demeurèrent en usage. Le conseil suprême d'Italie fut supprimé, le conseil collatéral transformé en conseil d'État; les autres magistratures furent respectées, parce que le roi avait juré de les conserver dans l'état où il les trouvait. La procédure criminelle ne subit aucun changement; les jugemens sur simple enquête, le pouvoir excessif des greffiers, la torture, la taxe des témoignages, les sentences arbitraires, les injonctions du prince, tous ces abus subsistèrent comme auparavant.

Les vices de la législation que je viens d'indiquer, et que je décrirai plus amplement ailleurs, ont été la cause du grand nombre et de l'atrocité des crimes sous le règne de Charles VII. Dans la seule ville de Naples, le recensement judiciaire a signalé trente mille voleurs; les meurtres, les brigandages, les vols accompagnés de violences, se multipliaient dans les provinces, et les empoisonnemens dans la capitale, de telle sorte, que le roi établit à Naples une magistrature spéciale, la junte des poisons, pour les découvrir et les punir. Les femmes y étaient fort habiles, parce que la méchanceté des faibles suffit pour y réussir; la scélératesse des forts a besoin de se produire au grand jour.

XXXI. Voilà pour les Codes. Charles VII favorisa heureusement les intérêts du commerce dans ses traités avec les maîtres des pays lointains. Le rétablissement de la bonne intelligence entre Naples et l'empire Otto-

man, ainsi que la réputation du roi, firent cesser les hostilités des Barbaresques; il conclut de nouveaux traités de commerce et de navigation avec la Suède, le Danemark, la Hollande, et renouvela les anciens avec la France, l'Espagne et l'Angleterre. Il nomma des consuls dans toutes les directions où s'étendait notre commerce, et fit de toutes les ordonnances sur les fonctions de ces agens un Code consulaire, qui comprenait leurs droits et leur autorité sur les nationaux, leurs obligations et leurs rapports envers les étrangers. Il forma un tribunal de commerce, composé de huit juges (trois magistrats, trois barons exercés dans les matières commerciales, et deux négocians), avec un président choisi parmi les premiers de la noblesse; on appelait à ce tribunal des sentences rendues par les consuls, et comme il jugeait lui-même sans appel les plus graves questions de commerce, il avait le nom de tribunal suprême. Charles VII a fait des lois si sévères sur les banqueroutes, qu'on les appellerait tyranniques, si elles n'attestaient les fraudes énormes et la corruption qui déshonoraient le commerce de cette époque. Une autre magistrature, connue sous le nom de *Députation de salubrité*, surveillait les maladies contagieuses, les lazarets, et, en général, tout ce qui pouvait menacer la santé publique, qu'on cherchait à garantir par des réglemens aussi sages que le permettait la science du temps. Si donc on avait réuni en corps d'ouvrage et dans un certain ordre les dispositions législatives éparses dans une foule de pragmatiques et de réglemens, nous aurions eu, avec un Code de commerce complet et achevé, l'honneur de précéder d'un demi-siècle dans cette branche de la lé-

gislation tous les autres pays de l'Europe. Charles VII a encore fondé le collége appelé *Nautique*, institution qui assujettit à certaines règles et améliora la construction des vaisseaux, forma un corps de pilotes, des ouvriers habiles et de meilleurs marins. Pour favoriser d'une autre manière les progrès du commerce et de l'industrie, il a rappelé les juifs, tolérés dans les siècles précédens, ensuite persécutés par l'ignorance du peuple, enfin expulsés du royaume par un édit de Charles V. L'ordonnance de Charles VII était humaine et digne de servir d'exemple ; elle leur accordait pleine et entière sûreté, la liberté de conscience, la liberté de faire le commerce, les droits civils, et leur prescrivait un domicile déterminé dans la ville, non pour leur faire insulte comme dans les autres états chrétiens, mais pour leur assurer une résidence plus indépendante et plus commode. Il en vint un grand nombre dans le royaume, avec d'immenses richesses ; on verra, par la suite de cette histoire, quelles furent leurs destinées et leur fin.

Les lois que je viens de rapporter ont eu un prompt effet : les navires étrangers fréquentaient nos ports, et les produits étrangers abondaient sur nos marchés ; mais le pavillon napolitain ne flottait guères sur les mers lointaines, à cause des vices de l'administration intérieure du royaume. Les produits du pays étaient surtout des fruits de la terre, que le département des subsistances ou de *l'annona* entassait dans ses greniers, où ils pourrissaient ; au moindre vent, au moindre phénomène naturel, on craignait la disette, et on s'empressait de prohiber l'exportation des blés, des huiles et du vin, seuls

produits que nous ayons en abondance. Notre commerce ne pouvait donc se faire qu'avec de l'argent, et non par des échanges; et le gouvernement, quand il eut constaté le fait, imbu des fausses idées de la balance du commerce, jugea que le royaume perdait à ses relations commerciales avec l'étranger, et qu'il fallait chercher un dédommagement dans l'élévation des droits sur l'importation des marchandises; ces droits furent portés à un taux exorbitant, comme on peut le voir dans les ordonnances appelées tarifs des douanes. Il ignorait que des droits de ce genre retombent en définitive sur les consommateurs; aussi voyait-on augmenter le prix des denrées, la vie devenir plus coûteuse, les valeurs productives décroître, l'industrie décliner, les richesses dépérir.

XXXII. Au milieu des soins qu'il donnait au gouvernement, le roi épousa, en 1738, Amélie-Walburge, fille de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, jeune princesse qui ne comptait pas encore quinze ans, modeste, de mœurs pures, et très-pieuse. Entourée d'hommages dans son voyage à travers l'Allemagne, accueillie avec respect par les cours d'Italie, ce fut à Portella qu'elle mit le pied sur le territoire des Deux-Siciles, et eut sa première entrevue avec Charles VII sous un magnifique pavillon, au milieu de pompes nouvelles pour ses yeux. La jeunesse des deux époux, un règne heureux, la piété, le nœud sacré qui devait les unir, l'espérance d'un bonheur légitime et prochain, remplissaient leurs cœurs de joie; la princesse, dont les traits exprimaient la satisfaction, s'inclina respectueusement devant le roi,

qui, se hâtant de la relever, la serra sur son cœur, en lui donnant les noms d'épouse et de reine. Arrivés à Naples le 22 juin, ils retardèrent jusqu'au 2 juillet la cérémonie de leur entrée solennelle. Charles VII a institué ce jour-là même l'ordre de chevalerie de Saint-Janvier, qui a pour insignes une croix terminée par des fleurs de lis, et au milieu l'image du saint en habits épiscopaux, avec le livre de l'Évangile, les ampoules du martyre, et la devise : *In sanguine fœdus;* la croix est suspendue à un ruban de couleur rouge; le roi est le grand-maître de l'ordre; les chevaliers sont au nombre de soixante, distingués par l'éclat d'une noblesse ancienne ou d'une grandeur présente. Les statuts de l'ordre prescrivent de croire à la religion catholique, de garder au roi une fidélité inviolable, d'assister tous les jours à la messe, de communier le jour fixé par les commandemens de l'Église et le jour de la fête du saint, de faire célébrer à la mort d'un chevalier de l'ordre une messe solennelle, de réciter l'office des morts et de communier, de fréquenter la chapelle du saint, de ne pas proposer de duel, et de n'en point accepter. Benoît XIV y ajouta ensuite l'absolution pleine et entière des péchés, leur rémission successive et continue dans les jours des miracles du saint, trois fois par an, indulgence plénière pour la visite de trois églises ou autels, et quelques dispenses de la loi du maigre les jours de jeûne; statuts et faveurs plus convenables à une congrégation dévote qu'à un ordre de chevalerie.

Peu de temps avant l'institution de l'ordre de Saint-Janvier, avait été fondé l'ordre militaire de Saint-Charles; la décoration, les statuts, les vêtemens, les offices

étaient désignés. Cependant on ne nomma point de chevaliers, il n'en a plus été question, et cet ordre ne figure pas sur l'écusson de la couronne. Je n'ai pu savoir si cet oubli provenait de la raison d'état, ou d'une inconstance vraiment assez rare dans l'esprit du roi.

Charles VII, prince pieux et qui aimait les pratiques de la religion, s'occupait alors de l'église par goût de ces matières, non moins que par devoir de souverain; et comme ses réformes ecclésiastiques sont ce qu'il a fait de plus honorable et de plus surprenant, il est nécessaire que je les rapporte depuis le commencement jusqu'à la fin. Ce n'est pas un roi incrédule ou d'opinions relâchées qui a réprimé l'orgueil pontifical; c'est l'infant D. Carlos, qui, dans l'église de Bari, en habits de chanoine, officie dans le chœur au milieu du chapitre; qui, humblement revêtu d'un sac grossier, lave les pieds aux pauvres dans l'église des pèlerins; qui les sert à table pour gagner des indulgences; qui tous les ans modèle et façonne de ses mains les figures et la crèche exposées le jour de Noël; qui croit à la sainteté vivante du père Pepè, jésuite, et du père Rocco, dominicain, religieux rusés et pleins d'ambition.

XXXIII. J'ai dit plus haut que le pape Clément XII avait flotté entre les Espagnols et l'empereur, n'osant pas se déclarer tant que la fortune était elle-même incertaine et flottante, attendant ses faveurs pour accorder les siennes au même parti. En 1735, le jour de Saint-Pierre, Charles, déjà certain de sa conquête, et possesseur paisible du royaume des Deux-Siciles, quand

toutes les forteresses étaient tombées entre ses mains, quand les enseignes de l'empire avaient disparu, et qu'on préparait la cérémonie de son couronnement dans l'église métropolitaine de Palerme, envoya au souverain pontife le duc Sforza Cesarini, avec le titre d'ambassadeur, pour lui présenter la haquenée et la somme de sept mille écus d'or, tribut accoutumé des rois de Naples. Le même jour le prince de Santa-Croce, ministre de l'empereur, offrit au pape le même tribut. Cette rivalité de soumission n'était qu'un artifice des deux souverains pour obtenir, à l'appui de leurs prétentions respectives sur Naples, le suffrage du Saint-Père. Mais la guerre se faisait encore vivement en Italie, avec des chances incertaines; la haquenée du prince espagnol était une nouveauté, celle de l'empereur un usage consacré; on ne pouvait accepter la première sans un manifeste pontifical; pour la seconde, le silence était suffisant : celle-ci fut acceptée. Charles en ressentit un violent dépit. Peu de temps après, une sédition éclate dans Rome contre les officiers espagnols et napolitains que le nouveau roi y avait envoyés pour faire des recrues; le peuple, qui les avait pris en haine, les menace, les insulte, les bat, et les force à se cacher pour se soustraire à ses violences. La sédition s'étend jusqu'à Velletri, où se trouvaient d'autres officiers et soldats napolitains chargés de la même mission, et bientôt elle prend une telle force dans les deux villes, qu'à Rome, après avoir fermé cinq portes, le peuple met à toutes les autres une double garde des siens, et qu'à Velletri, après avoir mis la ville en état de défense, barricadé les rues, et armé la milice urbaine sous les ordres de seize capitaines, les

esprits se disposaient à la guerre. Charles, en ayant reçu avis, rappela de Rome ses ministres, et chassa de Naples ceux du pape. Le ministre d'Espagne près le Saint-Siége quitta également Rome, et le nonce qui venait de partir pour l'Espagne, informé qu'il n'y serait pas reçu, s'arrêta à Bayonne. On ne voyait que démonstrations hostiles. Les soldats napolitains chassés de Velletri se rallièrent et s'emparèrent de la ville mal gardée, où ils tuèrent quelques habitans, en mirent un plus grand nombre en prison, les désarmèrent tous, et imposèrent une rançon de 40,000 écus, comme dans une ville ennemie prise d'assaut. De là ils passent à Ostie, saccagent les boutiques, mettent le feu aux cabanes des misérables ouvriers des salines; et puis, se jetant tout d'un coup sur Palestrine, ils en exigent une rançon de 16,000 écus pour lui épargner le même sort. Ils se seraient encore livrés à de plus grands excès, si Charles VII, moins pour mettre un terme à ces violences que pour mieux témoigner ses ressentimens contre Rome, ne leur avait ordonné de sortir des États de l'Église, et d'emmener avec eux les prisonniers et les armes enlevées.

Le souverain pontife eut recours au roi de France et à l'empereur d'Autriche; mais le premier éluda sa requête; le second lui rappela ses torts envers l'Empire, quoiqu'il offrît de diriger sur Rome des forces nombreuses pour la défense du Saint-Siége. Clément XII refusa cette offre; et, s'abaissant à d'humbles prières, apaisa le mécontentement des Bourbons. Les prisonniers de Velletri et trois Transteverins, chefs de la sédition à Rome, réclamés par le gouvernement des Deux-Siciles et livrés par le pape, après une détention assez

longue et sur leurs démonstrations publiques de repentir, furent remis en liberté par une grâce spéciale du roi; mais on garda les armes. Néanmoins le ressentiment de Charles VII était plutôt amorti que bien éteint.

A la suite de ces différends, le ministre Tanucci et plusieurs Napolitains éclairés jugèrent le moment favorable pour réveiller la querelle de l'Église et de l'État; l'abbé Genovesi, quoique très-jeune, déjà illustré par ses talens littéraires et ses vertus, après avoir présenté le tableau des richesses que possédaient les ecclésiastiques qui faisaient vœu de pauvreté, proposa des réformes généreuses, avouées par la justice et la religion. D'autres marchèrent sur ses traces, en proposant aussi leurs idées; et la ville elle-même, dans ses suppliques au roi, le priait de soumettre les biens et les personnes ecclésiastiques aux charges communes, et de convertir en monnaie les métaux précieux qui excédaient les besoins du culte dans notre simple et humble religion. Frappé de ce concours d'opinions et des argumens invoqués, Charles VII envoya à Rome monseigneur Galliani, homme d'un esprit élevé, et aussi libéral que le comportait l'époque, avec mission d'exposer au souverain pontife les demandes ou les prétentions du roi : c'était de nommer aux évêchés et bénéfices de ses états; de donner aussi, comme les autres souverains de la chrétienté, une exclusion dans les conclaves; de réduire le nombre des couvens de religieux et de religieuses; de mettre quelques entraves aux acquisitions du clergé, et d'accorder quelque liberté aux biens appelés de *main-morte;* d'abolir la juridiction des nonces, et de fermer le tribunal de la nonciature.

Le pape, affligé de ces demandes et ne sachant à quoi se résoudre, convoqua une congrégation de cardinaux qui les repoussa toutes, comme contraires aux prérogatives antiques du Saint-Siége. Mais l'ambassadeur ne se laissa point effrayer; au contraire, élevant ses prétentions, il réclama l'exécution du décret rendu par Honoré II en faveur de Roger, parce que Charles VII représentait ce souverain, comme le pape Clément XII représentait Honoré II. Il rappela aussi d'autres concessions faites par les souverains pontifes aux anciens rois des Deux-Siciles; et son éloquence était fortement soutenue par la puissance des Bourbons, les prospérités de Charles VII, la décrépitude du pape régnant, et le désir de ménager la faveur du roi de Naples à son neveu Corsini, qui était à la cour de ce prince et ambitionnait la vice-royauté de Sicile, peut-être même caressait de plus hautes espérances. Toutes ces raisons firent promettre à Charles VII l'investiture des royaumes conquis par ses armes, et accorder le chapeau de cardinal à l'infant d'Espagne D. Louis. Les ressentimens des deux rois s'apaisèrent; monseigneur Gonzaga, le nonce qui s'était arrêté à Bayonne, partit pour Madrid, où il fut bien accueilli, et on fixa le 12 mai de cette même année 1738 pour l'investiture promise.

XXXIV. Au jour convenu, le cardinal Trojano Acquaviva, ambassadeur du roi de Naples, escorté par des barons napolitains et des gentilshommes espagnols, se rendit au Quirinal, où le Saint-Père, en grande pompe, entouré de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, fit lire la bulle d'investiture rédigée confor-

mément à la teneur des précédentes, et dans laquelle le roi était appelé Charles VII, parce qu'il était le septième du nom de Charles sur le trône de Naples. Mais, politique ou caprice, Charles n'ajouta jamais ce chiffre à son nom, et, dans ses lois aussi bien que dans ses traités avec les princes étrangers, continua de s'appeler comme avant son investiture [1]. Ce différend terminé, monseigneur Simonetti, qui s'était retiré à Nola, revint occuper à Naples son poste de nonce ordinaire. Les ministres de l'empereur firent des remontrances au souverain pontife sur sa conduite ; mais en voyant la fortune incliner décidément de l'autre côté, il se garda bien d'y prêter l'oreille, et, pour faire oublier au roi les prétentions exposées par Galliani, prétentions dangereuses au pouvoir et menaçantes pour les richesses du Saint-Siége, lui fit don de la bulle de la *Croisade,* qui permet de dispenser de l'abstinence pour de l'argent.

XXXV. Cependant, avec le temps, Charles VII ayant oublié toutes les caresses faites et rendues, annonça au pape que les traités et usages anciens ne convenaient plus à son peuple, et lui proposa un nouveau concordat. Clément XII s'y prêtait quand il eut pour successeur, en 1739, le cardinal Lambertini, qui prit

[1] C'est pour cela, sans doute, que dans le texte italien on lit toujours *Carlo*, ou *Carlo Borbone*. Nous avons cru devoir rétablir le chiffre pour nous conformer à l'usage adopté universellement et avec raison. Plusieurs historiens l'ont d'ailleurs appelé Charles VII, entre autres Schoell, *Histoire des États européens*.

CH^s. L.

le nom de Benoît XIV. Les négociations furent interrompues; mais enfin, sur les demandes plusieurs fois réitérées du roi de Naples, le pape fit choix pour son légat du cardinal Gonzaga, et Charles VII du cardinal Acquaviva et du même monseigneur Galliani, archevêque de Thessalonique, pour ses commissaires, lesquels, après s'être accordés le 2 juin 1741, arrêtèrent les stipulations du concordat, qui, ratifié peu après par le Saint-Père et par le roi, est devenu une loi de l'État et a fait règle pour la conscience. Le royaume de Naples souffrait réellement beaucoup des droits des barons et des immunités de l'Église: je dirai en son lieu comment Charles VII a pourvu au premier désordre; le besoin de remedier au second a été le principal motif du concordat. L'Église jouissait de trois espèces d'immunités, *réelles, locales* et *personnelles*. En vertu des premières, ses propriétés ne contribuaient point aux charges publiques; d'autres propriétés de nature laïque se confondaient avec les biens ecclésiastiques, et les terres, ainsi que les maisons de tout le personnel de l'Église, jouissaient de beaucoup de franchises et de faveurs; en sorte que les richesses, l'avarice, le nombre, la hardiesse du clergé régulier et séculier faisaient porter sur un petit nombre de citoyens et de propriétés tout le poids des impôts, et tenaient les finances du royaume dans un état d'épuisement qui s'aggravait de jour en jour. Tant que dura la guerre, tantôt la prudence des barons, plus souvent les secours de la reine d'Espagne, toujours des moyens extrêmes, des ressources forcées, des expédiens que la seule nécessité pouvait justifier, subvenaient à la

détresse du trésor ; mais après les efforts et les heureux accidens de la conquête, l'état languissait, et les impôts que le gouvernement des vice-rois avait perçus n'étaient plus suffisans, d'autant qu'il fallait subvenir aux dépenses d'une cour nombreuse et splendide, et à des besoins publics augmentés par les progrès de la civilisation.

Les immunités locales étaient celles des asiles. Toutes les églises, la moindre chapelle, les couvens, leurs jardins, leurs cours, les jardins, les maisons, les boutiques, les fours qui avaient un mur commun avec l'église ou qui la touchaient, les maisons des curés, donnaient asile aux criminels : si bien qu'au milieu de tant d'édifices protecteurs, le crime avait toujours des asiles à sa portée, gardés par les évêques et les ecclésiastiques et par la fureur du peuple, qui défendait ces scandaleux abus comme la religion même. Les immunités personnelles faisaient un égal tort à la justice, parce qu'au nombre déjà trop grand des membres du clergé se joignaient les bandes armées des évêques, les officiers subalternes des juridictions ecclésiastiques, les exacteurs des dîmes, les serviteurs, les habitans du même toit, et (autrefois du moins) les concubines mêmes des prêtres.

La cour de Rome eut le bon esprit de consentir à la réduction de ces trois espèces d'immunités, et par affection pour le roi, et pour conserver l'amitié d'un prince heureux et voisin de ses états. Il fut convenu que désormais les propriétés existantes de l'Église à l'époque du concordat supporteraient la moitié des charges communes, et toutes les acquisitions nou-

velles la totalité; que l'administration du royaume séparerait du patrimoine du clergé les biens laïques confondus avec lui soit à dessein, soit par erreur; que les franchises seraient diminuées, les faveurs sans autre fondement que l'usage révoquées. A l'égard du droit d'asile, qu'il se bornerait aux églises, et pour un petit nombre de délits les moins graves. Qu'on définirait exactement l'état ecclésiastique pour le droit aux immunités personnelles; que la juridiction épiscopale serait resserrée dans des limites plus étroites, celles de la juridiction séculière agrandies d'autant; que, pour restreindre le nombre des prêtres, on rendrait les ordinations plus difficiles, et on ferait des réglemens ecclésiastiques plus sévères. Enfin, il était convenu qu'un tribunal appelé *mixte* d'après sa composition (juges ecclésiastiques et juges laïques) déciderait les questions que le concordat pourrait soulever.

Les espérances des sages et des libres penseurs furent en partie satisfaites, en partie trompées. De l'investiture, de la haquenée, des tributs, des bénéfices sur le patrimoine de l'Église, du nombre des évêchés, des prêtres et des moines à réduire, de l'entière abolition des asiles, du for ecclésiastique et des immunités; en un mot, des plus grands intérêts de la monarchie, il n'en fut pas question dans les articles ni dans les conférences qui précédèrent la conclusion du traité. Les négociateurs napolitains ne manquaient pas de courage, mais ils n'espéraient pas réussir. Le peuple lui-même et le roi, qui auraient retiré le plus grand avantage d'un affranchissement

absolu, par ignorance ou par dévotion, ne le désiraient pas.

XXXVI. Le concordat donna naissance et servit de motif à de plus grandes réformes. Le gouvernement organisa la juridiction laïque, en interprétant, dépassant même quelquefois les stipulations du traité. Il restreignit les ordinations à dix par mille âmes, refusa tout pouvoir aux bulles du pape non acceptées par le roi, empêcha le clergé d'acquérir de nouvelles propriétés, frappa d'impuissance les censures épiscopales que les régnicoles auraient encourues pour l'accomplissement des lois ou des ordres du prince. Toutes ou presque toutes les contestations étaient décidées en faveur des laïques, toutes les licences du clergé punies. Deux religieux, grands dignitaires de leur ordre, avaient osé résister au juge du lieu dans une affaire d'asile; Charles VII fit arracher de l'église, par force, les coupables qui s'y étaient réfugiés, et chassa honteusement de la province les deux religieux. Une famille de l'Abruzze avait élevé une église en l'honneur du patron de la ville; mais, comme une loi de Charles VII défendait de fonder de nouvelles églises sans autorisation royale, il ordonna que celle-ci fût consacrée à un usage civil ou démolie; le zèle religieux de cette famille ne lui permettant pas de donner à l'édifice une destination différente, l'église fut démolie pour l'exemple. Le roi refusa aux jésuites la permission de fonder des colléges; et, mécontent des instances et de l'orgueil de cet ordre, fit une loi pour lui interdire toute acquisition ultérieure, en lui rappelant son vœu de pauvreté. On prenait à chaque instant des mesures

du même genre; et il faut dire à la gloire de Charles VII qu'en ce qui concerne l'Église, il s'attacha d'abord à faire disparaître par des concordats ou par des lois les obstacles que son état antérieur opposait à la civilisation; et ensuite, par ses actes, fraya la route du progrès et le rendit plus facile.

XXXVII. Pour recueillir le fruit des articles du concordat sur les immunités réelles, il fallait connaître exactement les propriétés de l'Église, comme celles des fiefs, des communautés, des fondations publiques, des institutions pieuses qui étaient cependant de nature laïque. La statistique, aujourd'hui si claire, était ignorée à cette époque; mais une ombre de cette science (qui nécessairement se montre, quoique informe, au commencement de toute société civile) se présente comme une nécessité à l'esprit des gouvernans aussitôt qu'ils veulent régir une nation, non plus selon les caprices d'un despotisme ignorant, avec le secret et l'arbitraire, mais par les lois de la justice et le désir d'opérer le bien général. Telle était l'intention de Charles VII et de son ministre; les bienfaits de leur gouvernement ne sont dus qu'à l'instinct et à l'amour du bien public, puisque la science et les véritables lumières leur manquaient; le mal qu'ils ont pu faire ou laisser tient aux erreurs du temps et à l'insuffisance de leur jugement. Charles était ignorant; Tanucci ne l'était guère moins: tous les deux, incapables de devancer la civilisation de l'avenir, cultivaient celle du présent, en appliquaient les règles, en répandaient les fruits. De nos jours, un pareil ministre et un pareil roi, préposés au

gouvernement des nations, les rendraient heureuses et grandes. Comme toute la science administrative de l'époque consistait dans le cadastre, ils l'organisèrent, en y introduisant plusieurs élémens de statistique générale.

Ce travail n'avait pour base que les déclarations volontaires des intéressés. Les esprits droits et honnêtes déclarèrent la vérité; les plus fins la dissimulèrent. Les premiers de l'état et les derniers rangs du peuple déposèrent avec une sincérité admirable; les déclarations des gens de loi, des ecclésiastiques et des barons n'offrirent que discordances et mensonges. Les priviléges de quelques villes, maintenus par les édits de Philippe V et de Charles VII lui-même, les franchises des terres féodales régies par leurs propres lois, le reste des immunités de l'Église reconnu par le concordat, empêchaient le recensement de marcher avec rapidité. Mais, grâce à la continuité et à l'énergie de l'action du gouvernement, le cadastre fut achevé, quoiqu'un peu plus tard; et, bien qu'il fût imparfait, tripla les revenus publics, permit d'accorder quelque soulagement à la plus pauvre classe des citoyens, révéla beaucoup de fraudes commises dans le passé, en prévint beaucoup pour l'avenir. Cette opération aurait encore été plus avantageuse, si Charles VII et le ministre Tanucci avaient compris la science financière; mais la capitation fut maintenue. On imposait jusqu'au seul fait de l'existence; les dépenses et les revenus étaient taxés; des rentes qui semblaient provenir de deux sources payaient deux fois au trésor, pendant que beaucoup d'autres échappaient; les arts et les métiers étaient taxés, tandis que les professions appelées libérales, comme

celles de médecin, d'avocat, de juge, ne l'étaient point, grâce aux intrigues et à l'adresse de ceux qui les exerçaient. Les fermes (*arrendamenti*), espèce de contributions indirectes, gênaient l'industrie particulière; celle du tabac, en vue de laquelle on avait prohibé la libre culture de cette plante, empêchait une exploitation qui aurait été considérable dans le royaume, pour assurer au trésor un médiocre profit. Au reste, il n'est pas étonnant que les finances aient été mal réglées en 1740, puisque, de nos jours, dans les états les plus civilisés, leur administration n'est pas encore conforme aux vrais principes de la science et à l'intérêt général. Cependant le concordat, le cadastre, la sagesse du roi, l'économie de son ministre, ont eu des résultats satisfaisans pour le peuple, et tellement féconds pour le trésor, que, tous les besoins défrayés, il restait encore de l'argent pour de grandes et magnifiques constructions.

XXXVIII. Mais la prospérité des nations n'est pas toujours de longue durée, et se trouve fréquemment interrompue. Il s'éleva en Italie une guerre nouvelle qui a fait courir de nouveaux dangers et a coûté de grands sacrifices au royaume de Naples. Le grand-duc de Toscane, Jean Gaston de Médicis, dernier prince d'une famille dégénérée qui s'éteignait avec lui, était mort en 1737. Philippe V, roi d'Espagne, et Charles VII, roi de Naples, se prétendirent héritiers du trône de Toscane et en prirent le titre, vain mot qui ne fit pas éclater la guerre entre eux et les autres prétendans. Mais, trois ans après, en 1740,

à la mort de l'empereur Charles VI, l'ambition assoupie de Philippe V pour les états de Milan, de Parme et de Plaisance, se réveilla. La reine Élisabeth, femme insatiable de conquêtes, et désireuse de faire monter sur un trône son second fils, l'infant D. Philippe, animait les passions du roi. Celui-ci, paresseux, esclave d'une dévotion cruelle, timide, inconstant, soupçonneux, négligeant les soins de l'administration, aimait cependant à faire la guerre du fond de ses palais et par l'épée de ses généraux. Aussi, former une alliance avec les ennemis de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, fille du défunt empereur Charles VI, assembler des armées, les faire passer en Italie, ordonner au roi de Naples de joindre le plus de forces qu'il pourrait à celles de l'Espagne, équiper et mettre en mouvement une flotte nombreuse, publier des déclarations, faire retentir d'un cri de guerre l'Italie et l'Europe entière ; toutes ces résolutions furent prises en un jour, et promptement exécutées.

Les armées espagnoles, commandées par le duc de Montemar, et douze mille Napolitains, sous les ordres du duc de Castropignano, firent leur jonction à Pesaro, et ces forces combinées devaient désormais obéir à Montemar. Des troupes allemandes et sardes, précipitamment rassemblées en Lombardie, et commandées par le comte de Lobkowitz, s'avancèrent à la rencontre des ennemis. Quoique des deux côtés il y eût égal nombre, égales espérances, égale incertitude, cependant les Impériaux marchaient hardiment en avant, tandis que les Espagnols s'arrêtaient à Cas-

tel-Franco; et, comme le duc de Modène avait embrassé le parti de l'Espagne, Lobkowitz s'était emparé de sa capitale, avait occupé Reggio, et emporté Mirandole, Sesto et Monte-Alfonso, c'est-à-dire à peu près tout le duché, sans que Montemar, timide et lent, secourût le malheureux allié de son souverain. Il semblait que le général espagnol; spectateur indifférent de sa ruine, voulût se borner à compter les coups de l'ennemi. Enfin, il fit devant l'armée de Lobkowitz un mouvement de retraite.

XXXIX. Sur ces entrefaites, une escadre anglaise, sous les ordres du commodore Martin, entra dans le golfe de Naples, et sans avoir fait les saluts d'usage à un territoire ami, envoya notifier à un ministre de Charles VII par un officier chargé de cette mission : « que la Grande-Bretagne, alliée de l'Autriche, et ennemie de l'Espagne, proposait au gouvernement des Deux-Siciles de se déclarer neutre dans la guerre dont l'Italie était le théâtre; que si le roi y consentait, il eût à rappeler immédiatement les troupes napolitaines qui faisaient partie de l'armée de Montemar; que sinon, il se disposât à la guerre, parce que la flotte qui bordait le golfe de Naples bombarderait la ville au premier signal. On accordait au roi deux heures pour se décider. » Et en même temps l'officier tira une montre de sa poche et fit remarquer l'heure.

La ville était sans défense; ni retranchemens, ni garnison; le port, la darse, le palais, hors d'état de tenir; ni approvisionnemens, ni défenseurs; le peuple consterné. On n'avait le temps ni de délibérer ni d'a-

gir; la cour n'était pas militaire, les ministres étaient des hommes timides. Les conseillers, appelés en toute hâte auprès du roi, arrivèrent effarés. Charles VII accepta donc la neutralité qu'on lui imposait, et des lettres, que le superbe envoyé de la flotte voulut lire, furent expédiées sur-le-champ au duc de Castropignano pour lui ordonner de ramener dans l'intérieur du royaume les troupes napolitaines. D'autres dépêches secrètes informaient le duc de Montemar des tristes événemens de Naples, que des correspondances et des ambassadeurs communiquèrent aussitôt aux cours de France et d'Espagne, et à l'infant D. Philippe, qui faisait la guerre dans le Milanais contre les armées de l'Empire et du Piémont. L'escadre anglaise disparut le jour même où la neutralité fut signée. Charles VII se mit alors, mais trop tard, à pourvoir à la défense de la ville, fortifia le port, éleva des retranchemens et des batteries le long du golfe, et les garnit de canons et de soldats. Dans ses tristes réflexions sur l'injure qu'il venait d'essuyer, et voyant l'ambition de tous les princes dirigée sur l'Italie, la fin de cette guerre encore incertaine, la fidélité des alliances ébranlée, la garantie des sermens impuissante, il vint à penser que le meilleur moyen d'affermir sa couronne et d'assurer la tranquillité de son règne, était de tourner vers la guerre l'emploi de ses propres ressources, et des nouveaux revenus de son trésor, les passions et les intérêts de son peuple. Il répara un grand nombre de vaisseaux, en fit construire d'autres, établit une fabrique de canons, de fusils et de machines de guerre, recruta une nouvelle armée par provinces, confiant

les premiers grades à des Napolitains, et rassembla des armes et munitions. Ainsi préparé, Charles VII, les yeux fixés sur les affaires de l'Italie, gouvernait ses états avec justice et modération.

Le duc de Montemar, affaibli par la retraite des troupes auxiliaires de Naples, n'en était devenu que plus timide dans ses opérations et plus prompt à reculer devant l'ennemi. Philippe V, rejetant sur lui les malheurs de la campagne, le rappela, et, pour témoigner son mécontentement au général disgracié, lui défendit de s'approcher de plus de vingt lieues de la capitale et de sa résidence. Le comte de Gages, qui avait plus de réputation et d'énergie, prit le commandement de l'armée espagnole, ranima son courage, la mit en mouvement, et livra plusieurs combats avec des chances diverses : mais enfin, n'ayant plus assez de monde pour tenir tête aux Impériaux, il ramena ses troupes derrière le Tronto, sur le territoire napolitain. L'heureux Lobkowitz établit son camp sur la rive opposée, menaçant le royaume des Deux-Siciles et par la disposition de son armée et par les édits de sa souveraine.

Marie-Thérèse en effet, ambitieuse et femme, regardait déjà comme assurée la conquête de ce royaume, et parce que Charles VII était encore tout nouveau sur le trône, et parce qu'il n'avait qu'un petit nombre de soldats, mal aguerris, et parce qu'elle comptait sur la mobilité naturelle au caractère napolitain; n'avait-elle pas une armée puissante et victorieuse, un général heureux à sa tête, beaucoup de partisans dans la nation? Ses passions de femme et de reine étaient excitées par ses ministres auprès de la cour de Rome, et par quel-

ques Napolitains qui avaient émigré ou que le gouvernement de Charles VII avait exilés ; hommes pauvres, livrés, comme le sont toujours les réfugiés, à mille espérances chimériques, qui promettaient des intelligences et des conspirations, et qui poussaient à la guerre contre leur patrie pour y revenir et se venger. Marie-Thérèse, reine de Hongrie, impératrice des Romains, promettait par un édit aux peuples des Deux-Siciles de diminuer les impôts, de confirmer leurs anciens priviléges, de leur en octroyer d'autres, d'expulser la secte avare et réprouvée des Juifs, d'ouvrir les prisons ; elle parlait d'amnistie, de récompenses, de grâces, de greniers publics mieux approvisionnés, promettait de faire baisser le prix des denrées les plus nécessaires à l'existence ; et puis, en exaltant l'affection des peuples pour la maison impériale d'Autriche, elle essayait de séduire l'ambition des grands et l'inconstance des petits, et feignait de secrètes intelligences dans le royaume pour inspirer du courage à son parti et des soupçons au gouvernement.

XL. Informé de toutes ces pratiques, le roi assembla un conseil dans son palais. L'alliance naturelle avec l'Espagne, mais la neutralité promise à l'Angleterre ; le désir et le besoin de la paix, mais les nécessités présentes qui semblaient commander la guerre ; le danger de mettre l'armée en mouvement, et le danger de la tenir inactive ; la pénurie du trésor, mais la funeste présence de deux armées étrangères sur le territoire du royaume, qui puiseraient et ravageraient les provinces par des campemens et des batailles ; la fidélité actuelle des peuples, mais l'inconstance naturelle du cœur hu-

main et de la fortune ; tous ces dangers, toutes ces chances diverses, furent présentés tour à tour et opposés l'un à l'autre : après quoi Charles VII demanda ce qu'il fallait faire. Il est rare que dans une assemblée nombreuse les avis soient unanimes, et plus rare qu'il n'y ait personne pour conseiller ou pour justifier l'adoption d'un parti lâche ou timide. La guerre avait moins d'inconvéniens que la paix : attendre les événemens dans l'inaction, c'était préparer l'asservissement de Naples à l'Espagne ou à l'Empire, selon que la fortune aurait décidé pour l'une ou pour l'autre ; cependant la plupart des esprits dans le conseil avaient des scrupules sur la rupture de la neutralité jurée, et le bon roi, par amour du repos, attendant je ne sais quelles faveurs du temps et du hasard, laissait passer les jours dans l'irrésolution et l'incertitude, quand arrivèrent des lettres du roi et de la reine d'Espagne, qui lui reprochaient sa mollesse et son indécision, et en calculaient les dangers, qui lui montraient comme un exemple à suivre le courage de l'infant D. Philippe dans la guerre opiniâtre de la Lombardie, lui rappelaient les grandes actions de sa maison, l'excitaient à reprendre les armes et à recommencer les hostilités.

Ces lettres levèrent tous les scrupules du roi, et sans écouter plus long-temps les timides conseils du duc de Montallegre (courtisan aimable au sein du palais, prudent et éclairé dans le maniement des affaires civiles, mais qui n'avait pour les armes ni inclination ni talent, bon conseiller dans le calme, et fort mauvais dans les grandes crises des états), il rassembla ses troupes et les fit marcher après avoir publié une déclaration de la teneur

suivante : « La neutralité promise à l'Angleterre était contraire aux intérêts de ma maison, à mes affections de famille, au bien de mon peuple, à mes devoirs et à ma dignité royale; je n'en ai pris l'engagement que pour éviter à ma bonne ville de Naples, surprise sans défense, le bombardement et les malheurs dont la menaçait une escadre anglaise qui avait tout-à-coup paru dans le golfe et dans le port avec une attitude hostile. Cependant quelque dure que fût cette promesse, et quoique arrachée par la violence, roi fidèle à ma parole, je l'ai tenue; j'ai rappelé mon armée qui combattait sur le Pô; celles de mon père, affaiblies par cette perte, ont couru de grands dangers; j'ai fermé les ports du royaume aux navires espagnols; j'ai refusé des secours, j'ai prohibé tout commerce avec l'Espagne, tandis que je permettais tout au pavillon anglais. Mais, pour me tenir compte de tant et de si douloureux sacrifices, pour me récompenser de ma fidélité, une puissante armée autrichienne, secondée par des navires anglais, sous le prétexte de poursuivre quelques troupes espagnoles, est sur le point de passer le Tronto et de porter la guerre dans le royaume de Naples, pour en chasser le roi, si elle est victorieuse. La neutralité est donc rompue; elle l'est par mes ennemis. Pour moi, avec les forces de mes royaumes, plein de confiance dans la justice de ma cause et dans les secours du Ciel, je vais confondre ces iniques projets. »

Le roi voulait se mettre lui-même à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et rejoindre celle de l'Espagne dans les Abruzzes, confier à une régence le gouvernement de l'État, et envoyer à Gaëte la

jeune reine avec l'enfant qu'elle venait de lui donner. Aussitôt que la déclaration royale fut connue et les préparatifs du départ annoncés dans la ville, la douleur et l'effroi se répandirent parmi le peuple; et tandis que la multitude attristée se pressait sur la place du Palais, cinq des élus de la ville se rendirent auprès du roi pour le supplier de ne pas lui enlever le nom royal des Bourbons, et de laisser la reine avec la jeune infante sous la protection de l'amour et de la fidélité du peuple, gardes plus sûres que les remparts de Gaëte. Mais Charles VII, en leur témoignant sa reconnaissance, ne changea point de résolution; il leur répondit que dans une ville ouverte la seule appréhension d'un siége et le zèle même des citoyens et des gardes auraient des dangers pour une femme enceinte. Au reste, il avait tant de confiance dans la fidélité du peuple, que le jour même il mettait en liberté les malheureux retenus en prison pour intelligences avec l'ennemi, et partisans de ces Impériaux qu'il allait combattre les armes à la main. Les tyrans, dans leurs périls, font souvent arrêter jusqu'aux innocens; Charles VII mettait les coupables en liberté. Le bruit de cette grandeur d'âme inspira tant d'amour et de dévouement au peuple, que ce n'était plus une nation, mais une famille. La noblesse, après avoir manifesté son mépris pour la proclamation de l'impératrice-reine et ses vaines tentatives de séduction, renouvela par écrit et par députés ses sermens de fidélité au roi; les représentans de la ville lui donnèrent 300,000 ducats pour les frais de la guerre, et promirent, pendant toute sa durée, de pourvoir à la subsis-

tance des troupes ; le peuple, se pressant en foule dans les rues, faisait retentir toute la capitale de ses acclamations, de ses vœux, de ses cris d'espérance, heureux augures de la campagne. Ce fut sous ces auspices favorables que la famille royale partit de Naples, la reine et l'infante pour Gaëte, le roi pour les Abruzzes, où toutes ses forces devaient se réunir.

XLI. Avant qu'elles n'eussent opéré leur jonction avec les troupes espagnoles, le général allemand Brown, avec un corps considérable d'infanterie et de cavalerie, avait passé le Tronto, et livrait tous les jours de petits combats sur cette extrême frontière du territoire des Abruzzes ; mais de part et d'autre on évitait une action décisive, parce que Brown attendait l'armée de Lobkowitz, et le comte de Gages celle de Naples. Il arriva, dans une de ces escarmouches, un fait mémorable et singulier. Un soldat napolitain, au service de l'Espagne dans un régiment de dragons, abandonné par son détachement qui avait pris la fuite, tombe au milieu d'une petite troupe de cavaliers hongrois. Perdu s'il reste à cheval, il descend, et mettant le sabre à la main (c'était un sabre à deux tranchans, *scitica spada*), selon l'uniforme de ces troupes, combat avec tant de bonheur et de courage qu'il tue sept hommes, en blesse d'autres, met le reste en fuite, et, vainqueur de toute la troupe, ramasse leurs dépouilles : alors, couvert du sang ennemi et du sien, il retourne au camp des Espagnols, et dépose aux pieds du comte de Gages sept uniformes ou armures. Toute l'armée le combla d'éloges, et le général

lui donna 200 écus d'or, que ce brave soldat distribua entre ses camarades, ne se réservant pour lui-même que le glorieux souvenir de ses exploits.

Lobkowitz et le roi de Naples marchaient sur le Tronto par des chemins opposés. Quand ils y furent arrivés, ils passèrent tous les deux leurs armées en revue. Lobkowitz, qui s'était déjà illustré dans la guerre de Bohême, avait sous ses ordres vingt mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie, sans compter les bataillons de Transylvains, d'Illyriens et de Croates qui, sortis de leurs forêts pour obéir au commandement de la reine, faisaient la campagne moins en soldats qu'en troupes de voleurs et de pillards; et quelques autres corps, composés de fugitifs, de déserteurs et de brigands, espèces de volontaires qui guerroyaient à leur manière, et qu'on appelait *compagnies franches* (*centurie sciolte*); enfin il y avait encore dans l'armée autrichienne deux mille cavaliers hongrois, hardis partisans, qui couraient le pays, infestaient les routes, enlevaient des armes, des vivres, des soldats isolés, et éclairaient tous les mouvemens de l'ennemi, marches et campemens. L'armée impériale s'élevait donc au moins à trente-cinq mille combattans; mais la réputation et l'habileté des généraux valaient bien quelques mille hommes de plus, et la rendaient bien plus redoutable. Les Espagnols et les Napolitains étaient sous les ordres immédiats de Charles VII. La force des premiers était de onze régimens d'infanterie, trois escadrons de cavalerie, cinq cents chevau-légers, trois cents gardes à cheval du duc de Modène, qui, chassé de ses états et fidèle au parti de l'Espagne, faisait la guerre sous le

comte de Gages ; ces gardes à cheval étaient, pour la plupart, des Hongrois qui avaient déserté et pris du service dans les rangs espagnols, et que leur mauvaise fortune ou leur faute avait mis par conséquent dans la nécessité de vaincre ou de mourir. L'armée espagnole, qui comptait vingt mille hommes, avait encore un régiment d'infanterie catalane, armée et vêtue à la légère, excellente pour les embuscades, rapide dans ses mouvemens, brave et sans peur de la mort ou de l'ennemi. Toutes ces troupes étaient commandées par le comte de Gages ; elles étaient aguerries, mais fatiguées. Vingt-deux régimens d'infanterie et cinq escadrons de cavalerie, en tout dix-neuf mille hommes, qui avaient pour général le duc de Castropignano, composaient l'armée napolitaine. Il n'y avait que cinq régimens de jeunes soldats ; tout le reste avait fait et appris la guerre, soit en Italie sous les ordres de Montemar et de l'infant D. Philippe, soit dans les Deux-Siciles aux siéges des places fortes, soit en Afrique aux environs d'Oran, contre les plus féroces nations des Maures.

Les deux armées avaient une artillerie considérable ; celle du roi de Naples était mieux montée en machines de guerre, sous la direction du comte Gazola, de Plaisance, ingénieur habile et savant mathématicien. Lobkowitz était secondé par un grand nombre de vaisseaux anglais ; Charles VII, par les siens. L'armée d'Espagne et de Naples avait pour elle la supériorité du nombre ; celle d'Autriche la réputation de ses succès. La dernière occupait deux lignes sur la rive gauche du Tronto, et avait jeté sur la rive droite, comme je l'ai dit plus haut,

un bon corps d'infanterie et de cavalerie, commandé par le général Brown, qui courait follement le pays. De ce côté du fleuve, l'armée espagnole était en première ligne, les troupes napolitaines formaient la seconde et la réserve. Le roi avait fixé son quartier-général à Castel di Sangro. L'hiver touchait à sa fin : Lobkowitz attendait des troubles dans le royaume, et le roi de Naples comptait sur le bénéfice du temps, espérant qu'il amènerait dans le camp des ennemis la disette de vivres, des maladies, des dissentimens au sein du conseil. Les deux armées se tenaient donc pour ainsi dire en repos.

XLII. Mais Lobkowitz, excité par le comte de Thun, ambassadeur de l'Empire à Rome (prélat ardent pour la guerre, qui dirigeait de malheureuses trames secrètement ourdies dans le royaume), et forcé d'obéir aux ordres de sa souveraine, sortit de son inaction, et fit toutes ses dispositions pour un mouvement d'attaque. L'entrée du royaume par les Abruzzes était difficile, les chemins rompus, les montagnes couvertes de neige, le pays pauvre, l'ennemi en présence. Lobkowitz y renonça, et préférant les routes de Ceperano et Valmontone, déjà essayées dans les précédentes invasions, rappela Brown, et, abandonnant la vallée du Tronto, se mit en marche du côté de Rome. Le roi avait été informé d'avance de ce mouvement par des lettres du cardinal Acquaviva, son ministre auprès du Saint-Siége, qui, plaçant adroitement ses largesses, avait trouvé dans la maison du comte de Thun un serviteur disposé à lui livrer les secrets de son maître, et connaissait par

cette voie tous les desseins des Impériaux. Aussitôt que l'armée autrichienne eut commencé à marcher, celle du roi se mit donc aussi en mouvement; la première se dirigeait par les mille routes de l'Ombrie, la seconde par Celano et Venafro. La guerre changea alors d'aspect, car les Allemands semblaient fuir, ce qui avait rendu tant de courage à leurs ennemis, que dans l'excès de leur joie ils demandaient tumultueusement à combattre. Les deux armées suivirent chacune leur plan de campagne, et le comte de Lobkowitz fit à Rome une entrée superbe et presque triomphante, parce que le peuple et le souverain pontife l'accueillirent comme le vainqueur de l'Italie et le conquérant désormais irrésistible du royaume des Deux-Siciles, tant la grande stature et l'air féroce de ses Allemands, leurs vêtemens barbares, leur langage rude et inconnu, semblaient répondre de leur supériorité et leur promettre la victoire. Mais le général lui-même n'en était pas aussi certain : il s'avançait si lentement et avec tant de précautions, que Charles VII eut gagné la frontière avant lui; et passant par-dessus tous les scrupules d'une conscience pusillanime, dédaignant les réclamations et les prières du pape, conduisit son armée dans les états de l'Église. Quelques détachemens de cavaliers hongrois et des éclaireurs espagnols se rencontrèrent dans les reconnaissances faites de part et d'autre, mais il n'y eut que peu ou point d'engagemens.

Pendant que le roi, avec une grande partie de l'armée, était sur la route de Valmontone, il apprit par ses coureurs que l'ennemi se trouvait en force dans le voisinage; ses troupes n'étaient pas en ordre de bataille,

l'artillerie n'était pas arrivée, les chemins étaient dégradés par une pluie récente, le terrain impraticable; mais la nécessité présente parlait avec force. Le roi forma une première ligne pour arrêter les Impériaux, et s'occupait d'accélérer la marche du reste de ses troupes et de l'artillerie vers le même point, quand un violent orage les empêcha d'avancer; alors il rebroussa chemin, et ramena précipitamment sa première ligne, un peu en désordre, à Velletri, s'estimant heureux d'occuper une position très-forte, et remettant au lendemain pour prendre conseil de celle de l'ennemi et des événemens. A la pointe du jour, il envoie des éclaireurs dans toutes les directions, et range son armée en bataille; puis, ayant appris que les Impériaux avançaient, se dispose à combattre, et anime les siens. Les premiers bataillons ennemis ne tardent pas à paraître sur les montagnes; toutes les divisions arrivent l'une après l'autre, et l'armée entière déploie sa ligne. Mais Lobkowitz, après avoir calculé de dessus les hauteurs la force numérique des Espagnols, et, à la vue des inégalités du terrain, considérant que sa cavalerie, qui était la principale force et le nerf de son armée, ne pourrait pas opérer dans ces vallons, sent défaillir son courage, et ordonne à ses troupes d'établir un camp retranché, qu'il fait hérisser de canons et fortifier par divers ouvrages. Le roi suit cet exemple, et le terrain qui, peu d'instans avant, semblait destiné à devenir le théâtre d'une grande bataille, se couvre de tentes et de campemens; la guerre se ralentit de nouveau, Lobkowitz attendant, comme sur les bords du Tronto, des mouvemens séditieux dans

le royaume ; Charles VII comptant sur toutes les chances favorables que le temps amène.

XLIII. La ville de Velletri est située sur le haut d'une colline, autour de laquelle le terrain s'abaisse par des pentes rapides, couvertes de vignes et d'oliviers. Un petit torrent coule au fond des trois vallées qui s'étendent aux pieds de la colline ; à l'occident et au nord, les vallées se prolongent et s'enfoncent à travers des montagnes et des rochers plus escarpés, et viennent enfin aboutir au mont Artemisio, à la distance de quatre milles et quelque chose de plus de Velletri. Le camp du roi de Naples avait son aile droite appuyée au mont Artemisio, son aile gauche vers la porte Romaine, son centre dans la ville même. Les premières lignes, ou le front, étaient plutôt gardées que fortifiées ; un peu en arrière, sur la colline des Capucins, se trouvaient le parc d'artillerie et les machines de guerre disposées en bon ordre ; tout autour étaient campées des forces considérables pour défendre et soutenir ces premières lignes. Des campemens moins nombreux occupaient le reste du terrain, répartis sur différens points, ou pour garder une position importante, ou pour que les soldats fussent logés plus à leur aise ; mais les divers arrangemens étaient si bien pris, qu'en un clin d'œil, et au premier signal, toute l'armée pouvait être sous les armes. Une fontaine perpétuelle, qui embellissait la grande place de Velletri et qui était fort agréable à ses habitans, vint à manquer, parce que l'ennemi, en rompant les tuyaux, changea le cours des eaux qui l'alimentaient. Ce fut une grande priva-

tion pour l'armée, qui se vit obligée de recourir à une petite source découverte au fond d'une vallée, à trois milles de la place, et dont la jouissance était même souvent disputée par les Impériaux. Quant aux vivres, l'armée n'en manquait pas; car l'affection des peuples, comme ils l'avaient promis au roi à son départ, y pourvut largement.

L'armée autrichienne, campée sur les montagnes en face de Velletri, dominait tout le camp de Charles VII, pouvait y compter le nombre des hommes, et y distinguer jusqu'à leurs armes, et, défendue par les aspérités d'un terrain montueux, avait de l'eau en abondance, mais souffrait un peu de la disette des vivres, quoiqu'il lui arrivât des approvisionnemens de Rome et de plusieurs autres villes. La position de Lobkowitz était plus forte, mais ne présentait pas de grands avantages, parce qu'elle l'obligeait, pour attaquer celle des ennemis, à faire descendre ses troupes dans le fond des vallées, au pied des hauteurs garnies par une armée plus nombreuse. Il prit donc un autre parti : ce fut d'avancer pas à pas, comme dans un siége, en resserrant toujours l'ennemi de plus en plus, et en l'inquiétant de près à coups de canon et même à coups de fusil. De cette manière, il réussit à chasser d'une éminence, à cinq cents pas de la ville, un régiment espagnol qui y était campé, et, s'emparant de ce poste, il y éleva des retranchemens et y plaça des troupes. Des attaques continuelles et imprévues, la nuit comme le jour, ne laissaient pas un moment de repos à l'armée combinée du roi de Naples. Lobkowitz espérait que ce prince voyant les siens serrés de si

près, exposés à tous les coups de l'ennemi, sans pouvoir prendre l'offensive, abandonnerait son camp; et déjà il calculait, dans la joie anticipée de son triomphe, tout ce que pourrait coûter à l'ennemi une retraite opérée sous les yeux de son armée qui le dominerait dans sa marche.

XLIV. Charles VII apercevait les mêmes dangers; et ce fut pour les prévenir qu'il assembla en toute hâte un conseil de guerre, où le comte de Gages proposa une résolution hardie et mémorable qu'il exécuta heureusement. Le comte de Gages se mit en marche pendant la nuit, avec quatre mille soldats, et, s'avançant avec les plus grandes précautions, par des chemins déserts, arriva, aux premières lueurs du jour, sur le mont Artemisio. Il était occupé par mille Impériaux; mais, en sécurité depuis long-temps, ils n'étaient plus sur leurs gardes, et, soit ivresse, sommeil ou négligence, le général espagnol les surprit au moment où ils s'y attendaient le moins, et les eut écrasés avant qu'ils eussent eu le temps de se reconnaître. Leur chef fut fait prisonnier dans sa tente; un autre officier supérieur, qui s'était réveillé et avait saisi ses armes, essaya de résister; mais, accablé par le nombre et affaibli par ses blessures, il se rendit et mourut ensuite entre les mains des Espagnols. Quelques soldats s'échappèrent à la faveur du désordre général, et coururent annoncer ce malheur au comte de Lobkowitz. Alors toutes les troupes impériales prirent les armes; mais déjà d'autres divisions de l'armée napolitaine se mettaient en mouvement, et le comte de Gages, s'élançant du

mont Artemisio, emportait la position du Monte-Spino, y faisait de nouveaux prisonniers, s'emparait de l'artillerie et des vivres. A ces coups redoublés, la frayeur et le désordre se mettent dans le camp des Autrichiens, les généraux perdent la tête, les soldats refusent d'obéir, et des régimens entiers se précipitent en masse du côté de Rome, où l'agitation se propagea tellement et si vite, qu'on ferma les portes, tant on croyait les deux armées, vainqueurs et vaincus, près de s'y jeter en même temps.

Mais les projets du comte de Gages se bornaient à occuper le mont Artemisio; et quand il se fut emparé de cette position, qu'il l'eut approvisionnée, et qu'il y eut établi une bonne garnison, il retourna au quartier-général satisfait et orgueilleux de ses exploits, fier d'y ramener tant de prisonniers, enrichi de butin. Dans ce siècle, la science militaire était au-dessous du génie individuel. Les grandes conceptions étaient rares chez les généraux d'armée; pour quelques privilégiés seulement, l'instinct naturel tenait lieu de savoir et d'études. Si le comte de Gages avait vécu de nos jours, les règles de la guerre, réduites en système, lui auraient appris qu'il fallait faire suivre la première division d'une seconde, afin de se replier sur celle-ci en cas d'échec, et d'y trouver, en cas de succès, un renfort pour le pousser plus loin. Sur des signes convenus, toute l'armée du roi aurait attaqué de front le camp des Impériaux; le comte de Gages serait descendu des montagnes, et, prenant l'ennemi à revers par les derrières de sa position, aurait rejeté toutes ses lignes les unes sur les autres : c'eût été le

dernier jour de la guerre. Mais le vainqueur s'arrêta à moitié chemin, et Lobkowitz put retenir ses troupes effrayées, rallier les fuyards, reprendre le Monte-Spino, remettre quelque ordre dans son armée. La perte du mont Artemisio concentra toutes les positions des Autrichiens vers l'aile droite des Espagnols, mouvement qui amena plus tard et favorisa une action plus importante.

Les deux armées rentrèrent dans leur état habituel d'inaction et d'expectative; mais avec cette différence que la funeste influence du climat commençait à se faire sentir aux Allemands, qui tombaient malades, murmuraient des privations et de la disette, et, suivant leur perversité naturelle, désertaient en grand nombre; en un mot, cette armée se perdait. Le comte Lobkowitz avait sur le cœur les désastres du mont Artemisio, le préjudice qu'ils avaient fait à sa réputation parmi ses troupes et dans toute l'Italie, tous les malheurs récens qui obscurcissaient l'éclat de sa gloire passée; et, d'un autre côté, le comte de Thun (ce prélat qui représentait la reine de Hongrie auprès du Saint-Siége) lui faisait annoncer que la révolte était sur le point d'éclater dans le royaume de Naples, qu'on y attendait seulement l'apparition de quelques secours. L'impératrice elle-même envoyait de Vienne l'ordre d'agir avec force, et de frapper un grand coup. Lobkowitz écrivit donc à l'amiral anglais pour l'engager à menacer Gaëte et à inquiéter les côtes du royaume, en tâchant de soulever les peuples; il détacha de nouveau quelques bataillons peu nombreux dans les Abruzzes, avec mission de crier victoire, de

courir audacieusement le pays, d'animer les rebelles, de ravager les campagnes et de tuer les partisans de Charles VII. Moyens odieux, auxquels recourait le général autrichien, dans l'espérance que le roi se hâterait de marcher contre les ennemis de l'intérieur avec une bonne partie de son armée, ce qui affaiblirait le camp de Velletri; mais l'attachement des sujets, loin de se démentir, parut s'accroître, et fit évanouir toutes ces illusions.

XLV. Lobkowitz voulut faire une autre tentative. L'aile gauche du camp des Espagnols était faible; plus éloignées de l'ennemi, et toujours étrangères, depuis que les deux armées s'étaient arrêtées à Velletri, aux attaques et aux dangers qui avaient menacé la droite et le centre, les troupes qui la composaient se gardaient mal et avec négligence, comme en temps de paix; et quoique les Allemands, après l'affaire du mont Artemisio, s'en fussent rapprochés, on n'y remarquait pas plus de vigilance, ni des forces plus nombreuses pour la défendre. Le bruit se répandit, et comme il arrive souvent à la guerre, sans qu'il fût possible de remonter à sa source, que les Impériaux attaqueraient la gauche du camp à l'improviste; mais on n'en crut rien. Cependant, le 8 août de cette année 1744, Lobkowitz assembla les premiers et les plus braves de son armée, et leur dit : « Nous attendons en vain qu'il éclate des troubles dans le royaume de Naples, et que la disette, le découragement, la désertion, se mettent dans l'armée des ennemis. Nous avons devant nous des troupes considérables et favorisées de la

fortune; les nôtres diminuent par la mort, les maladies, les désertions. De plus longs délais nous seraient funestes; nous n'avons plus qu'à tenter une action hardie ou bien à nous retirer honteusement dans le Milanais. Votre choix est fait, j'en suis sûr, et je vais vous exposer mon plan : la gauche du camp ennemi est mal gardée; les lieux, naturellement faibles, n'ont pas été fortifiés, et les défenseurs de ce point, qui sont en petit nombre et n'ont jamais été inquiétés, dorment toute la nuit ou la passent joyeusement à s'enivrer. Il y a bien des sentiers, le long des flancs de la montagne, qui mènent aux positions des Espagnols; j'ai sous la main des guides sûrs, que je n'ai point achetés à prix d'argent, mais de nos amis. L'entrée est facile par une vieille muraille ruinée; à peine entrés, libre accès jusque dans le cœur de la ville, jusqu'au quartier-général et à la maison du roi. Écoutez : Une colonne des meilleurs soldats suivra les guides en silence pendant la nuit, entrera par le mur ruiné, égorgera les sentinelles endormies, et s'avancera dans la ville, en tuant sans bruit les soldats et les bourgeois qu'elle pourra rencontrer. Quand les gardes ou les fuyards auront éveillé l'armée ennemie, les nôtres changeront d'attitude, et, poussant de grands cris, mettant partout le feu, portant de tous côtés l'épouvante et la destruction, ne laisseront pas le temps de se reconnaître et de se concerter au milieu d'un pareil désordre. Une troupe d'élite pénètrera jusqu'à la maison du roi et le fera prisonnier; les autres se répandront dans les lignes et dans les parcs d'artillerie, en dispersant les Espagnols et faisant le plus de dégât pos-

sible. En même temps, un autre corps plus nombreux attaquera l'aile droite des ennemis, et le reste de l'armée se tiendra prêt à tout événement pour décider la victoire et porter secours où il le faudra. Si l'entreprise réussit, en une nuit nous aurons terminé la guerre; si elle manque, nous nous retrouverons le lendemain comme la veille, dans nos retranchemens, libres de prendre un autre parti, selon les chances de la guerre. Depuis la malheureuse affaire du mont Artemisio, c'est un projet que je roule dans ma tête, pour me venger de nos revers; maintenant je vous le propose, décidez. »

Tous applaudirent: les uns parce qu'ils étaient braves, les autres pour le paraître. On assigna son rôle à chacun: les généraux Brown et Novati devaient commander la colonne d'attaque de six mille soldats sur l'aile gauche; le général Lobkowitz, opérer sur la droite avec neuf mille hommes, le chef d'état-major général (*il generale maggiore del campo*) se tenir sous les armes et prêt à agir avec le reste des forces impériales; les signaux, les mots d'ordre et de ralliement, furent arrêtés et convenus. La nuit du 10 au 11 d'août, fixée pour l'entreprise, portait les destinées du royaume des Deux-Siciles. Novati et Lobkowitz se mettent en marche avec leurs colonnes dans le plus grand silence (il était défendu, sous peine de mort, de crier, de dire un mot, de faire le moindre bruit avec les armes); le reste des troupes demeure sur pied dans les lignes. Novati arrive heureusement, pénètre dans le camp de Velletri, tue, écrase, et poursuit sa marche sans avoir donné l'éveil [1]. Un régiment irlan-

[1] Le texte italien porte *inavvertito*, qu'on traduit par im-

dais au service de l'Espagne, campé à quelque distance en arrière, est surpris et massacré en partie; mais le reste s'éveille et résiste. Les fugitifs et le bruit du combat avertissent enfin le camp de Charles VII de l'approche des Impériaux, et lorsque ceux-ci entendent les tambours battre le rappel et les trompettes sonner l'alarme, alors ils poussent de grands cris, et, comme Lobkowitz l'avait prescrit, ils portent partout sur leur passage la destruction et l'incendie, abattent une porte de la ville (celle qu'on appelait la porte de Naples), pénètrent dans les rues et s'y répandent. L'aube du jour commençait à peine à paraître.

Le roi, qui reposait dans la maison Ginetti, fut éveillé par les sentinelles, s'habilla en toute hâte, prit son épée et se rendit par les jardins de la maison dans le camp des Capucins.

Le duc de Modène, l'ambassadeur de France, le comte Mariani, le duc d'Atri, prirent la fuite; Mariani, qui était malade et alité, se jeta sur un cheval; le duc d'Atri se sauva à moitié nu à travers les flammes qui dévoraient sa maison : dans ces premiers momens il n'y avait que confusion et désordre. Les habitans de Velletri imploraient, à genoux, la compassion du vainqueur, qui les massacrait et les dépouillait sans pitié. Un grand nombre de soldats espagnols et napolitains combattaient isolément par les fenêtres ou de dessus les toits; d'autres se groupaient sur quelques places de

prudent; mais ici l'historien, fidèle imitateur des anciens, auxquels il emprunte souvent et leurs expressions et leurs formes, doit avoir voulu dire que Novati passa outre sans qu'on eût donné l'éveil plus loin. Chs L.

la ville, et résistaient, ainsi agglomérés, avec plus de succès ; d'autres s'ouvraient passage les armes à la main pour rejoindre leur corps. Beaucoup de malheurs particuliers ou de traits de courage sont restés inconnus. Niccolo Sanseverino, frère du prince de Bisignano, fut tué au premier rang les armes à la main ; le colonel Macdonald, fameux dans les guerres précédentes, monté sur un cheval, et plus remarquable encore par sa haute stature, s'arrêta sur la grande place de la ville, et là, agitant le bras et l'épée, criait aux soldats qui fuyaient en désordre : A moi ! camarades, suivez-moi, venez par ici. Mais pendant qu'il cherchait à les rallier, il fut frappé d'une balle partie d'une arquebuse allemande, et les soldats n'eurent plus de chef, de commandement, d'exemple de courage. D'autres officiers supérieurs et plusieurs capitaines moururent en braves ; mais l'armée d'Espagne et de Naples, qui avait perdu beaucoup de monde, prisonniers ou tués, ne put conserver la ville ; évacuée par les nôtres, elle resta au pouvoir des ennemis.

XLVI. Lobkowitz, averti par des signaux et par le bruit de la mêlée du succès de l'entreprise de Novati, attaque le mont Artemisio, et se rend maître de la position, puis le second et le troisième camp, et met les soldats en fuite : la fortune combattait avec les Impériaux. Mais Charles VII, retiré sur la montagne des Capucins, se hâte de rallier ses troupes, de les aligner, de les passer en revue, et parcourt tous les rangs en leur adressant ce peu de mots : Souvenez-vous de votre roi et de votre courage ; si vous restez fidèles à l'honneur

et à la discipline, la victoire est à nous. Aussitôt après il fait marcher le comte de Gages contre Lobkowitz, et le duc de Castropignano contre Novati; le reste de l'armée forme la réserve sous ses ordres. Le comte de Gages, plus fort que l'ennemi, l'arrête sur les montagnes; Castropignano s'avance du côté de Velletri, et ne rencontre pas, comme il s'y attendait, les colonnes ennemies qui s'étaient dispersées dans la ville pour y assouvir leurs brutales passions ou leur amour du pillage. Les troupes du roi commencent alors à reprendre cœur : la légion campanienne, récemment formée, marche la première, sous le commandement du comte de Gages, à la victoire et à la vengeance; Castropignano s'avançait lentement et avec précaution; mais il reçut des renforts et des ordres plus pressans de la part du roi, qui, dans cette journée, montra autant de valeur et d'énergie dans le péril que d'habileté dans le commandement. Toutes les colonnes espagnoles et napolitaines continuèrent donc leur marche et triomphèrent : les camps de l'aile droite et le mont Artemisio furent repris; Castropignano rentra dans Velletri, et déjà l'épouvante se répandait dans les rangs ennemis, la fortune changeait de drapeau, le désordre et la confusion se mettaient parmi les Impériaux, les vaincus ressaisissaient la victoire. Du côté des Allemands, le duc Andréossi, qui commandait un corps considérable et nombreux, fut grièvement blessé; le général Novati fut fait prisonnier pendant qu'il s'occupait, dans la maison abandonnée par le duc de Modène, à recueillir des papiers et de l'argent; il y eut deux mille hommes tués dans cette affaire. Le général Brown, dont les

troupes s'étaient arrêtées à quelque distance de la ville, témoin de ce revers, et informé par les fugitifs de la captivité de Novati et du massacre de ses soldats, qui avaient perdu toutes leurs positions, ne crut pas devoir attendre l'ennemi, et se retira dans les anciens retranchemens. Lobkowitz y retourna lui-même, en laissant sur le champ de bataille des hommes, des drapeaux, de l'artillerie; et si l'ignorance des chemins ou quelque hésitation n'avait ralenti la marche du comte de Gages, si les vainqueurs avaient poursuivi les fuyards jusque dans leur camp et s'y étaient jetés avec eux, Lobkowitz aurait perdu le reste de son armée, et tout espoir de prolonger la guerre.

L'ennemi était déjà en bataille derrière ses retranchemens, et un grand nombre de ses régimens n'avaient pas combattu. Toutes les troupes du roi de Naples étaient fatiguées de se défendre, fatiguées d'attaquer, fatiguées de l'effroyable surprise de la nuit, des incertitudes du jour, des efforts que la victoire même avait coûtés. Neuf heures sonnaient, et on se battait depuis la pointe du jour; et, quoique les deux armées reprissent toutes leurs positions de la veille, la victoire n'en appartenait pas moins à celle des Bourbons. Le roi fit battre la retraite, et ordonna que la première ligne de son armée occupât de nouveau l'ancien emplacement sur lequel elle était campée. Le calcul des pertes essuyées et des avantages gagnés de part et d'autre donna trois mille Espagnols et Napolitains tués ou blessés, et, du côté des Impériaux, à peu près autant; en drapeaux et en artillerie, les pertes furent égales des deux côtés; mais Charles VII avait

l'honneur et la conscience de la victoire. Le lendemain, il en rendit grâces à l'armée, louant les Espagnols de n'avoir pas démenti leur vieille réputation de bravoure, et les Napolitains de s'être élevés à la hauteur des meilleurs soldats de l'Europe. Il distribua des honneurs et de l'argent, et demanda aux peuples du royaume, qui lui accordèrent au-delà de ses demandes, des effets militaires, des subsides, des chevaux, de nouveaux soldats. Il rappela des Abruzzes le duc de Lavello avec sa division, sur la nouvelle que les Impériaux détachés contre cette province en avaient été chassés, et, pour comble de joie, apprit que plusieurs régimens espagnols venaient d'arriver dans les eaux de Gaëte. Les vaisseaux qui les portaient, favorisés par les vents et la fortune, avaient fait en peu de jours le trajet de Barcelone aux côtes du royaume de Naples, et traversé la flotte anglaise sans être aperçus. Mais instruit par l'expérience du danger qu'il venait de courir, le roi fortifia et fit garder avec plus de soin l'aile droite et même les autres points occupés par ses troupes, en sorte qu'après la bataille de Velletri, son armée se trouva réellement plus puissante, et parce qu'elle était plus forte, et parce que l'idée de sa force avait grandi dans l'esprit des hommes.

XLVII. La force réelle, la réputation et le moral de Lobkowitz s'affaiblirent de tout ce que gagnait Charles VII : la dernière tentative malheureuse ; les chefs de l'armée, comme il arrive toujours dans l'adversité, mécontens ; les privations plus grandes ; les chevaux mourant ; les soldats malades ou découragés ;

l'automne imminent ; et, par suite des revers ou au moins des vicissitudes de la guerre en Lombardie, l'espérance d'un secours éloignée : toute sa situation se présentait sous le plus sombre aspect. Cependant il ne remuait pas encore, pour ne pas trahir ses craintes et pour attendre le plus possible du temps et du hasard des faveurs imprévues. Le mois d'octobre se passa tout entier dans cette situation ; mais dans la première nuit de novembre, après avoir gardé pendant toute la journée précédente la même attitude et simulé les mêmes intentions que la veille, et après avoir, au commencement de la nuit même, allumé les feux, placé les sentinelles, fait faire les patrouilles, entretenu tout le bruit ordinaire des camps, Lobkowitz retira toute son armée silencieusement, en bon ordre et avec rapidité, vers le Tibre, qu'elle traversa sur deux ponts, le pont Milvio et un pont de bateaux construit en quelques heures. Le lendemain matin, le roi s'étant aperçu de la retraite de l'ennemi se mit à sa poursuite ; mais la frayeur marche plus vite que l'espérance, et les Napolitains n'arrivèrent sur les bords du fleuve qu'au moment où les Impériaux, déjà sur l'autre rive, coupaient les ponts, opération qui fut accomplie avec tant de célérité et si bien protégée que la destruction complète des deux ponts s'acheva sous les yeux de l'armée ennemie. Lobkowitz continua son mouvement de retraite. Le roi s'arrêta quelques jours à Rome, pour rendre hommage au souverain pontife, admirer les grandeurs de la Cité Sainte, et diviser son armée en deux corps : le premier, sous les ordres du comte de Gages, devait poursuivre et harceler les Allemands ; le

second, retourner avec lui dans le royaume. Les Romains rendirent de grands honneurs au roi de Naples, avec plus de raison qu'au général des Impériaux.

Quand Charles VII eut quitté Rome, la reine, son épouse bien-aimée, vint à sa rencontre; ils restèrent ensemble un jour à Gaëte, et puis firent leur entrée à Naples, où la joie sincère et les sentimens réciproques d'affection qui remplissaient tous les cœurs éclataient dans les yeux du peuple et du souverain. Charles VII se rendait le témoignage d'avoir accompli tous ses devoirs de général et de roi; les peuples se rendaient celui d'avoir été fidèles à leurs devoirs de citoyens et de sujets, sentimens également inconnus aux esclaves et aux tyrans, qui font le véritable bonheur du pouvoir, et adoucissent jusqu'à l'obéissance. Je ne raconterai pas les fêtes célébrées à cette occasion, parce que le roi voulut s'y dérober; sa plus grande fête et son plus beau triomphe étaient le spectacle d'un royaume sauvé et la paisible jouissance d'un trône affermi, moins encore par la valeur des armées que par le dévouement des peuples.

CHAPITRE IV.

SUITE ET FIN DU RÈGNE DE CHARLES VII.

XLVIII. Après les succès de Velletri et de la Lombardie, Charles VII et l'Europe jugèrent la maison de Bourbon affermie sur le trône des Deux-Siciles. Le roi, rendu aux occupations de la paix, voulut satisfaire le désir de grandeur qui lui était naturel en élevant des monumens publics. Au milieu des incertitudes de la fortune et des embarras du trésor, il en avait commencé ou achevé quelques-uns; dans les années de bonheur qui suivirent, il en construisit d'autres, et, quand il fut appelé à la couronne d'Espagne, il avait conçu beaucoup de projets du même genre. Je ne parlerai que des plus importans. On doit au règne de Charles VII le môle, la *strada Marinella* et la *strada Mergellina,* et entre ces deux rues l'édifice de l'*Immacolata*. Toute cette partie du rivage, souvent envahie par la mer, habitée par une population misérable, sale et malsaine, fut transformée en une promenade magnifique, qui fait les délices des habitans et l'ornement de la capitale.

Dans leurs voyages à Castellamare, où ils allaient en gondole et d'où ils revenaient par terre, le roi et la reine

s'étaient passionnés pour la riante campagne de Portici, et Charles VII, ayant appris que l'air y était salubre, la chasse aux cailles très-abondante deux fois par an, la mer voisine très-poissonneuse, ordonna d'y construire une *villa;* et, comme quelqu'un de la cour faisait observer que cette campagne était au pied du Vésuve, il répondit tranquillement : « Le bon Dieu, la Sainte-Vierge et saint Janvier y pourvoiront. » C'est l'architecte Canovari qui en a donné le plan et l'a exécuté.

A peu près vers la même époque, le roi voulut faire construire une autre *villa* sur la colline de Capodimonte, voisine de Naples, pour ce seul motif que dans le mois d'août les petits oiseaux appelés becfigues s'y trouvent en abondance. Plusieurs travaux entrepris par Charles VII se rattachent à sa passion immodérée pour la chasse; mais s'il s'était proposé un plus noble but, l'encouragement des arts, la défense des frontières, le développement du commerce, les grandes dépenses qu'il a faites auraient été plus dignes d'un bon prince et lui auraient mérité les bénédictions des peuples. L'architecte Medrano donna le plan du palais de Capodimonte. On était à moitié des travaux, quand on s'aperçut qu'au-dessous des fondemens de l'édifice s'étendaient de vastes excavations formées depuis long-temps pour en extraire la pierre de tuf et la pierre commune, ce qui exigea d'immenses constructions souterraines afin de prévenir un écroulement. On y ensevelit trois fois plus d'argent que les constructions extérieures n'en avaient coûté, et le roi fut ennuyé de cette mésaventure; il n'y avait pas de route viable pour les voitures qui menât à Capodi-

monte, et on négligea d'en ouvrir une; le palais lui-même resta incomplet. Quand on l'aperçoit de la ville, on le prendrait pour un monument de l'antiquité; les constructions interrompues ressemblent à des ruines. Plus tard cependant, comme je le dirai ailleurs, l'édifice inachevé plut à d'autres souverains.

XLIX. Charles VII voulut encore faire bâtir un théâtre, la ville n'ayant alors que deux ou trois mauvaises salles de spectacle, et, pour réunir le merveilleux à la magnificence, il ordonna que ce théâtre fût construit dans de plus vastes proportions que tous les autres de l'Europe et dans le plus court espace de temps possible. Ce fut encore Medrano qui en donna le plan; mais l'exécution en fut confiée à un certain Angelo Carasale, homme qui était né dans les rangs du peuple et qui avait acquis une grande réputation par ses talens en architecture et par des constructions d'une hardiesse prodigieuse. Il choisit un emplacement voisin du palais, abattit beaucoup de maisons et agrandit considérablement le terrain, pour que les spectateurs vissent dans l'éloignement les merveilleuses représentations des batailles, des chars et des cavalcades. Les travaux, commencés au mois de mars, furent achevés au mois d'octobre de la même année 1737, et le 4 novembre, jour de Saint-Charles, eut lieu la première représentation. L'intérieur du théâtre était garni de glaces de cristal, et l'éclat d'une infinité de lumières, réfléchies de toutes parts, était comparable à ce que la Fable rapporte du séjour des dieux. Une loge très-vaste et richement ornée attendait la famille royale; le roi, à son

entrée dans la salle, frappé d'admiration à la vue de tant de grandeur et de beauté, applaudit l'architecte, tandis que les applaudissemens et les acclamations du peuple s'adressaient au roi, première source de toutes ces magnificences.

Au milieu de l'allégresse universelle, le roi fit appeler Carasale, et, le louant à haute voix de son ouvrage, lui mit la main sur l'épaule en signe de protection et de bienveillance; Carasale, dans l'attitude du respect, quoiqu'il ne fût pas modeste, remerciait le roi par ses gestes et ses paroles de toutes les caresses qu'il en recevait. Après ces premiers éloges, le roi lui dit que, les murs du théâtre touchant à ceux du palais, la famille royale aurait trouvé plus commode de passer d'un édifice à l'autre par une galerie intérieure. L'architecte baissait les yeux, et Charles le congédia en ajoutant : « Nous y penserons. » Quand la représentation fut terminée, le roi, au sortir de la loge, trouva Carasale qui le priait de vouloir bien retourner au palais par la galerie intérieure qu'il avait désirée. En trois heures l'architecte avait fait abattre de gros murs, improvisé des ponts et des escaliers avec des madriers et des planches, recouvert de tapisseries et de riches étoffes les aspérités d'un travail si rapide, et, au moyen des lumières, des tentures et des glaces, donné à ce passage un aspect agréable et pittoresque, spectacle qui causa peut-être au roi plus de plaisir que le premier et lui parut encore plus magique.

Le théâtre, qui reçut le nom de Théâtre San Carlo, le passage intérieur, les talens et la fortune de Carasale, furent pendant plusieurs jours le sujet de toutes

les conversations à la cour et dans la capitale. Funestes éloges! l'architecte, devenu un objet d'envie, fut sommé de rendre ses comptes, et, n'ayant pas satisfait les personnes chargées de leur examen, menacé de la prison. Il se rend à la cour, parle au roi, lui rappelle ses faveurs royales, les applaudissemens du peuple et la beauté de son œuvre, cite la médiocrité de sa fortune en témoignage de sa probité et se retire avec la joie d'avoir surpris des marques de bienveillance sur le visage du souverain. Mais cette bienveillance ne put le sauver; les magistrats redoublèrent de sévérité, et, peu après, Carasale, conduit au château Saint-Elme, y fut jeté dans une prison, où, pendant les premiers mois, sa famille le soutint péniblement, mais où il vécut ensuite du pain amer de la captivité. Carasale resta plusieurs années en prison et y mourut; ses enfans se perdirent dans l'obscurité de l'indigence, et rien n'aurait survécu de son nom jusqu'à nos jours, si l'excellence et les merveilles de son œuvre ne rappelaient quelquefois à la postérité le souvenir du malheureux artiste.

L. Charles VII a fait construire plusieurs routes et un beau pont sur le Volturno près de Venafro. Ces travaux, bien qu'entrepris pour l'amour de la chasse, car les routes furent appelées *routes de chasse,* étaient cependant avantageux pour les terres et les villes d'alentour. Mais les voies de communication les plus utiles au royaume lui manquaient encore : on ne pouvait aller en Calabre, et encore à cheval, qu'avec beaucoup de peine et de danger; le voyage des Abruzzes offrait presque autant de difficultés et de périls; la grande

route de la Pouille, prolongée jusqu'à Bovino, rendez-vous de chasse royale, était négligée dans les trois autres provinces; il n'y avait ni routes provinciales ni chemins vicinaux, aussi bien faute de routes royales que par suite des dilapidations et de l'ignorance des administrations subalternes. La capitale et son voisinage étaient exclusivement l'objet des soins de Charles VII; beauté, grandeur et magnificence des travaux, rien ne sortait de ce cercle.

Le bâtiment des Études royales fut embelli; Charles VII jeta les fondemens de l'hospice royal des pauvres, ouvert à tous les pauvres du royaume, et qui fut construit sur les plans de l'architecte Fuga. Il ne put voir l'ouvrage entièrement achevé; mais déjà on y recueillait des milliers de pauvres des deux sexes, jeunes gens livrés au vice, à la misère, au vagabondage, qu'on y exerçait à des métiers utiles. Je rapporterai dans les livres suivans jusqu'à quel point fut améliorée la discipline de l'établissement et comment les constructions furent achevées; mais c'est à Charles VII qu'appartient le premier et le plus grand honneur de cette institution.

Ce prince, jaloux d'imiter le faste déployé par ses ancêtres dans les palais de Versailles et de Saint-Ildephonse, et d'élever une résidence magnifique, plus à l'abri que le palais des éruptions du Vésuve et des attaques d'un ennemi puissant sur la mer, fit choix de la plaine de Caserta, à quatorze milles de Naples. Une ville ancienne du même nom, Casa Erta, fondée par les Lombards sur la montagne voisine, conserve au milieu des ruines un petit nombre de maisons habitées par quelques hommes qui préfèrent aux agrémens

et aux splendeurs de la capitale les débris de leur antique cité. Comme les grands architectes du royaume étaient morts ou trop vieux, Carasale en prison, et tous les autres incapables d'exécuter les idées du roi, il fit venir de Rome Luigi Vanvitelli, Napolitain, déjà célèbre par d'autres travaux et le premier architecte de toute l'Italie. La base du palais a 415,939 pieds carrés d'étendue; la hauteur de l'édifice est de 106 pieds; des colonnes magnifiques, des arches massives, des statues colossales, des marbres sculptés, ornent les façades; au faîte, sur la plate-forme du pavillon du milieu, s'élève la statue équestre de Charles VII, en bronze.

L'intérieur du palais est décoré de marbres précieux, de statues et de tableaux des plus célèbres peintres et sculpteurs de l'époque, de bois ciselés, de travaux en stuc, de cristaux, de lambris vernissés, de pavés en marbre, en mosaïque et autres matières rares. En un mot, cet édifice représente à lui seul le génie et l'état de tous les arts du siècle. Des cours ou des parcs l'entourent de trois côtés, et devant le quatrième s'étend un immense jardin semé d'obélisques, de statues, d'escaliers de marbre, de fontaines abondantes et richement ornées. Un fleuve qui se précipite en cascade, et puis tombe par des gradins en suivant une pente plus adoucie, forme un grand lac, et enfin se disperse en une infinité de ruisseaux, descend de la montagne opposée; la montagne elle-même est un jardin anglais qui réunit aux grandeurs vraiment royales des arts les charmes d'un climat délicieux, d'une terre féconde, d'un printemps éternel.

L'eau qui arrose ces jardins est amenée du mont Ta-

burno par un aqueduc de vingt-sept milles de longueur, qui traverse les montagnes de Tifato et trois larges vallées; en sorte qu'elle arrive à Caserta par des canaux creusés dans le roc ou suspendus à une grande hauteur sur des ponts solidement construits. Le pont de la vallée de Maddaloni, long de mille six cent dix-huit pieds, soutenu par des piliers de trente-deux pieds de tour, s'élève par trois rangs d'arches superposées à une hauteur de cent soixante-dix-huit pieds. Si les pierres sculptées et des souvenirs écrits ne constataient la date du monument, on ferait honneur de ces immenses travaux au génie des Romains. Les eaux de Caserta, après avoir arrosé ces campagnes et embelli les jardins et le palais, continuent leur cours par des aqueducs souterrains, et se réunissent à celles de Carmignano pour venir à Naples pourvoir abondamment à tous les besoins de cette grande ville.

LI. Je compte parmi les plus heureux travaux de Charles VII les fouilles d'Herculanum et de Pompéii; et puisque j'ai à parler de villes détruites par le volcan, je rappellerai d'abord les deux grandes éruptions arrivées sous le règne de ce prince, et ses magnanimes efforts pour secourir les populations victimes du fléau. La première éruption est de l'année 1738; ce qui la rendit particulièrement désastreuse, c'est la quantité de cendres vomies par le Vésuve, qui, s'élevant jusqu'aux nues en colonne immense, transportées au loin par la force du vent, retombèrent sur les campagnes, et s'y condensèrent par leur propre nature et par l'effet des pluies. De vastes territoires, naguère fertiles, se trouvèrent

transformés en déserts; les villes des Deux-Tours, de Sarno, Palma, Ottajano, Nola, Avellino et Ariano furent celles qui souffrirent le plus. La seconde éruption, qui eut lieu en 1750, fut accompagnée de tremblemens de terre et de ravages encore plus effrayans, et inonda d'un torrent de lave des bourgs entiers, des villages, des champs fertiles et cultivés. Le roi, après l'une et l'autre, diminua ou remit entièrement les tributs des cantons qui avaient souffert, accorda des secours, fit de grandes largesses aux malheureux. Comme l'éruption de 1738 concourait avec les querelles de juridiction entre le roi et le souverain pontife, les prêtres et les moines de la capitale cherchaient à insinuer dans l'esprit du peuple que cette catastrophe était un avertissement de Dieu aux ministres de Charles VII, pour qu'ils cessassent d'inquiéter l'Église et le clergé. Mais le volcan s'apaisa, le ciel reprit sa sérénité, les craintes s'évanouirent, et les discussions avec le pape suivirent leur cours.

LII. L'origine d'Herculanum est fabuleuse, celle de Pompéii est obscure; c'étaient deux villes de la Campanie très-florissantes au temps de Titus Vespasien, quand une éruption effroyable, décrite par Pline le Jeune, ensevelit Herculanum sous des flots de lave, et Pompéii sous la masse des cendres et des pierres vomies par le Vésuve et des matières charriées par les eaux. Les causes de leur disparition ne furent donc pas les mêmes; quoique la même catastrophe ait détruit ces deux villes en un même jour. La mémoire des lieux disparut avec les hommes, et on cherchait en vain

l'emplacement de ces magnifiques cités ; celui d'Herculanum resta ignoré depuis l'année 79 de l'ère chrétienne jusqu'en 1738, celui de Pompéii jusqu'en 1750.

La découverte fut tout-à-fait accidentelle ; en creusant des puits et des fossés, on trouva des marbres travaillés et d'un grand prix, et on arriva jusqu'à des souterrains dans lesquels on ne vit d'abord que des cavernes, mais qu'on reconnut plus tard pour des places publiques (*fori*), des temples et des théâtres, et on en vint à penser que ce pouvait bien être l'emplacement de villes englouties. Le roi déclara que ces ruines appartenaient au gouvernement, et ordonna des fouilles ; elles amenèrent de si précieuses découvertes et furent couronnées de tant de succès, qu'aujourd'hui le musée Bourbon est le plus riche de l'Europe en objets d'antiquité. Parmi les raretés trouvées à Herculanum, on remarque les papyrus en rouleaux qui contenaient des ouvrages de philosophie grecque, carbonisés par l'action du volcan ; mais la science et la chimie ont inventé le moyen de dérouler ces manuscrits, et on a pu y déchiffrer une partie de l'écriture. La ville d'Herculanum est demeurée ensevelie assez complètement, parce qu'elle est couverte d'une masse solide de basalte, et que la jolie ville moderne de Resina en occupe l'emplacement; en sorte que le cadavre de la ville morte ne pourrait reparaître au jour qu'aux dépens de la cité vivante. Il n'y avait au-dessus de Pompéii que de la terre végétale et des pierres accumulées, ce qui a permis de découvrir largement, et tous les jours on en tirait des antiquités précieuses. Le roi, qui assistait fréquemment aux travaux, aperçut un jour une masse sphérique

de forme ovale, accumulation de pierres et de cendres condensées, dure comme le roc, et plus pesante que ne devaient l'être les matières dont elle se composait en apparence. Il travailla lui-même plusieurs jours à la partager; on y trouva des monnaies diverses de plusieurs métaux, et enfin, presqu'au centre de cette masse, un anneau d'or sur lequel étaient gravées en relief des figures de masques; le roi prit l'anneau et se le passa au doigt, en récompense de la peine qu'il s'était donnée. Je raconterai plus tard quel usage honorable il sut en faire. La description de tout ce que les deux villes souterraines présentent de merveilleux ne saurait appartenir à cette histoire; il faut recourir à d'autres ouvrages pour apprécier ce que le goût des arts et la connaissance de l'antiquité ont gagné à leur découverte.

Tous ces objets précieux ont été déposés et rangés avec ordre dans plusieurs salles du nouveau palais de Portici; et, en même temps, on a institué une académie d'Herculanum, chargée d'appliquer à leur *illustration* les données de l'histoire et de la philosophie. Plusieurs autres académies sont contemporaines du règne de Charles VII. L'université des études s'est améliorée en ajoutant certaines matières utiles d'enseignement au grand nombre de leçons de jurisprudence et de théologie qui encombraient les cours de cet établissement. Les colléges ont éprouvé aussi des modifications avantageuses; mais les séminaires ecclésiastiques sont restés ce qu'ils étaient et organisés de la même manière, les évêques refusant de se soumettre à aucune espèce d'autorité civile et fuyant les innovations. Cependant, malgré les encouragemens que le roi pouvait donner aux sciences

et aux lettres, l'instruction ne devenait pas générale, et les esprits distingués s'élevaient du sein de l'ignorance publique.

LIII. Charles VII rendit encore d'autres ordonnances qui méritent, les unes le blâme et les autres l'éloge, et qu'on ne peut passer sous silence. Il menaça et punit en effet des peines les plus graves les contraventions aux réglemens sur les chasses royales. Il introduisit dans ses états le jeu de la loterie, invention du despotisme et de la cupidité. Il resserra par un cordon sanitaire, et puis réussit à éteindre la peste de Messine. Il assigna aux femmes publiques un quartier de la ville, avec défense de s'établir ailleurs; ordre de les surveiller, de visiter leurs personnes, de punir sévèrement les délits inséparables de cette honteuse profession. Le jeu public des cartes ou des dés fut d'abord autorisé moyennant une redevance annuelle de 40,000 ducats, et puis défendu. Les suggestions des cours de France et de Rome lui firent inquiéter et proscrire la secte des francs-maçons; mais pas un seul de ses sujets ne souffrit de châtiment pour en avoir été membre, parce qu'un gouvernement juste et sage se contente d'interdire les sociétés secrètes, en arrête la formation, les dissout et les méprise. Les israélites, qu'il avait lui-même appelés à Naples sept ans avant, et qui n'y étaient venus que sur ses promesses, en furent expulsés; le peuple ne pouvait les souffrir, et le jésuite Pépé, qui encourageait les préventions et l'ignorance de la populace, conjurait le roi, auprès duquel il trouvait un accès facile, de chasser d'un pays chrétien les enfans de ceux qui avaient

crucifié Jésus-Christ; un autre religieux, moine de Saint-François, vénéré de la reine à cause de sa réputation de sainteté, lui dit un jour avec l'assurance et le ton d'un prophète, qu'elle n'aurait pas d'enfans mâles tant que les juifs seraient tolérés dans le royaume : on chassa les juifs. La bassesse de cette nation est ennoblie par sa fidélité inviolable à la religion de ses pères, au milieu de toutes les séductions et de tous les obstacles, vertu qui honorerait la civilisation la plus avancée; mais l'intolérance des chrétiens n'a point d'excuse : c'est une infamie que rien n'atténue; c'est un reste et un souvenir vivant de la barbarie antique, plus condamnable chez nous, Napolitains, qui prétendons être le peuple le plus civilisé de la terre. La populace de Naples applaudit au bannissement des juifs.

LIV. Quelques mois avant, ce même peuple s'était soulevé sur le soupçon du rétablissement secret de l'inquisition, tribunal qu'il avait en horreur; et voici à quelle occasion : Les guerres d'Italie, avec leurs chances diverses, l'incertitude de leur résultat, la nécessité où elles mettaient les puissances belligérantes de se concilier l'appui des souverains pontifes, avaient relevé la puissance du Saint-Siége. En 1745, le pape avait canonisé cinq nouveaux saints, fondé un ordre monastique, celui des *Clercs déchaussés;* il engageait sous main le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, à introduire dans le royaume le tribunal du saint-office, avec les ménagemens nécessaires pour ne pas éveiller l'attention publique. Ce pape était Benoît XIV, un des meilleurs qui aient occupé la chaire de saint Pierre. L'arche-

vêque, docile à ces inspirations, nomma les consulteurs et les greffiers, prépara un sceau particulier pour les procédures, disposa les prisons, y enferma plusieurs personnes pour délits en matière de foi, et fit accomplir à deux d'entre elles la cérémonie de l'abjuration. Enhardi par le succès de ces premières mesures, par le silence du peuple, les éloges du souverain pontife et la dévotion de Charles VII, il fit graver au-dessus de la porte, et de manière à frapper tous les yeux : « SAINT-OFFICE. »

Toutes les histoires témoignent de l'horreur des Napolitains pour cette abominable institution ; on sait les guerres civiles, les combats livrés et soutenus par eux pour s'en délivrer ; les ambassades envoyées dans le même but auprès de souverains éloignés ; les franchises obtenues ou stipulées, même à prix d'argent, et en retour de la soumission des peuples. Chose étonnante ! une population pleine de foi, superstitieuse, ignorante, sur le simple soupçon du rétablissement de l'inquisition, s'agite et se soulève en désordre, méconnaît et menace l'autorité du prince, assiége des troupes nombreuses dans leurs casernes, et les réduit à l'impuissance ; et ce n'est pas seulement la dernière classe du peuple, cette lie des grandes villes qui fait des émeutes par aveugle entraînement et par amour du désordre, ce n'est pas seulement la classe éclairée, par amour du bien public et de la liberté, mais tous les rangs de la société prennent part à ce mouvement : hommes de toutes les conditions, citadins efféminés, simples et robustes habitans des campagnes, tous unanimes et ardens comme s'ils obéissaient à l'impulsion d'un commun instinct. Ce peu-

ple demandait le bannissement des juifs; il accueillait et comblait de richesses les nouveaux *Clercs déchaussés;* il achetait bien cher les ossemens et les reliques des saints récemment canonisés, et voilà qu'aujourd'hui, à la vue d'une inscription sur la porte du palais archiépiscopal, il murmure, s'agite avec violence, et profère des menaces de mort contre deux cardinaux. Il se serait livré à de plus grands excès, si le roi, sur les représentations de l'élu du peuple, et se rappelant que le tribunal du saint-office ne pouvait être rétabli qu'en violation des lois anciennes et de ses propres sermens à lui-même, n'avait, par un édit, improuvé la conduite de l'archevêque, ordonné de faire disparaître et de briser l'inscription, aboli la juridiction secrète que le clergé prétendait exercer, et prescrit de s'en tenir à la juridiction publique, en conformité aux lois de l'État. Le cardinal Landi, envoyé par le pape à l'effet de réclamer du roi un adoucissement aux rigueurs de cette ordonnance, ne put rien obtenir; et, menacé par le peuple, s'empressa de retourner à Rome. La haine publique força le cardinal Spinelli à se démettre de son archevêché et à quitter la ville de Naples. L'édit de Charles VII, gravé sur une table de marbre, fut solennellement exposé à San-Lorenzo, dans la maison commune, et scellé dans la muraille. Le peuple, qui assistait à cette cérémonie, joyeux et triomphant, témoigna son allégresse par ses cris et à sa manière ordinaire, et sa reconnaissance envers le roi, par un don volontaire de 30,000 ducats.

LV. Cependant la guerre de Lombardie durait en-

core, et une division considérable de l'armée napolitaine continuait d'agir avec les Espagnols, depuis l'affaire de Velletri. Pendant toute l'année 1745, les succès furent divers et balancés; mais dans celle qui suivit, la fortune des armes tourna contre la maison de Bourbon, dont les troupes, environnées d'ennemis, et vivement poussées, se retiraient sur Gênes, ville opulente et amie. Il fallait jeter un pont sur la Magra; mais l'opération fut longue, parce que des pluies excessives avaient grossi cette rivière; et, quand le pont fut achevé, la violence du courant le mit en pièces et en emporta les débris. L'ennemi avançait; les troupes espagnoles, acculées entre la rivière et lui, redoublèrent d'efforts, comme la circonstance l'exigeait, et parvinrent à construire un autre pont, qu'ils traversaient au pas de course, quand les Impériaux arrivèrent et semèrent dans les derniers rangs la confusion et la mort. Enfin le reste des Espagnols atteignit l'autre rive en combattant, et alors les deux armées s'occupèrent de nouveaux soins et de nouvelles espérances. Les nôtres voulaient détruire le pont derrière eux; les Impériaux voulaient le conserver pour passer sur l'autre bord, et, des deux côtés, on luttait avec des chances incertaines. Sur ces entrefaites, un sergent napolitain, d'une taille gigantesque et d'une force colossale, s'avance hardiment sur le pont avec quatre de ses hommes, et, tous ensemble, sous les yeux et les coups de l'ennemi, entament la charpente avec leurs haches, par le milieu; mais, comme ils travaillaient de haut en bas, et tournés du côté des Allemands, le plancher s'étant ouvert plus tôt qu'ils ne l'avaient calculé, nos cinq braves restèrent en face de l'ennemi pen-

dant que le pont s'écroulait derrière eux, en sorte qu'on les croyait déjà morts ou faits prisonniers. Le sergent ne perdit pas courage, et, lançant sa hache avec ses armes sur la rive où étaient les Espagnols, se jeta dans le fleuve; les autres suivirent son exemple, et tous regagnèrent leur camp à la nage, sans accident et couverts de gloire. Les soldats furent généreusement récompensés : le sergent fut élevé par le roi au grade de capitaine. Un trait semblable a éternisé le nom d'Horatius Coclès, soldat d'une république. Les historiens monarchiques de Naples n'ont pas dit celui du brave sergent de la Magra.

Les troupes de la maison de Bourbon continuèrent leur mouvement de retraite; les Impériaux qui les poursuivaient, toujours favorisés par la fortune, leur firent évacuer Gênes, dont ils s'emparèrent; et de plus grands malheurs les menaçaient, quand le courage et le désespoir de cette grande ville changèrent la situation des choses en Italie. Ce n'est pas à moi qu'il appartient, et je le regrette, de raconter l'admirable héroïsme du peuple génois dans sa révolte contre une armée aguerrie; je le regrette, parce que celui qui écrit l'histoire d'Italie a rarement le bonheur d'enregistrer un triomphe des opprimés sur leurs tyrans, et ne remplit ordinairement ses pages que du triste récit de la misère des vaincus et de l'insultante félicité des oppresseurs. Mais il n'en fut pas ainsi dans la ville de Gênes, en l'année 1746, alors qu'après avoir enduré toutes les violences et s'être soumise à tous les caprices du vainqueur, sans que l'arrogance et la féroce avarice des soldats allemands fussent assouvies, sur un rien, et à l'occasion d'une pierre lan-

cée par un enfant, la populace d'abord, et puis la classe moyenne, et enfin la noblesse et le sénat, coururent aux armes et à la vengeance avec tant de courage et de bonheur, qu'ils chassèrent honteusement de leurs murs le général Botta (Italien pour l'opprobre de l'Italie!) et plusieurs milliers d'Impériaux. Gênes ferma ensuite ses portes, et fit des préparatifs de défense. Les Allemands avaient perdu toutes les ressources qu'ils tiraient d'une ville opulente et forte ; le nombre des ennemis s'accrut autour d'eux ; le plan de la guerre se trouva changé. La France, l'Espagne, le roi de Naples, envoyèrent des ambassadeurs, des soldats et de l'argent à la cité héroïque ; elle-même, de son côté, organisa des troupes nombreuses pour sa défense et le soutien de la coalition ; on put espérer que la campagne de 1747 serait plus heureuse pour la maison de Bourbon.

LVI. Cependant la mort imprévue de Philippe et l'incertitude où l'on était des dispositions de son successeur Ferdinand VI tenaient les esprits en suspens et arrêtaient les préparatifs de guerre. Mais le nouveau roi d'Espagne déclara que, bien qu'il désirât le rétablissement de la paix, il donnerait suite aux projets de son père, et envoya des troupes en Italie, ce qui annonçait la continuation des hostilités ; il écrivit au roi de Naples des lettres affectueuses. La reine-mère, sans rien perdre de ses richesses et de sa considération, ne conserva plus autant de pouvoir, et se retira dans un château éloigné de la résidence royale, où elle vécut paisible.

La guerre se prolongea encore deux années avec des succès divers, en sorte que, pendant sept ans, l'Italie

en souffrit de toutes manières et perdit un grand nombre de ses enfans, sans aucune de ces extrémités qui forcent à demander la paix. Les armées se rencontraient et en venaient aux mains; puis elles s'éloignaient de nouveau, pour recommencer sur un autre point. On ne connaissait pas à l'époque dont je fais l'histoire la science appelée aujourd'hui *stratégie*, qui consiste à porter une armée, en évitant, si on le peut, la rencontre, et en trompant l'attention de l'ennemi sur un point donné, que les besoins et les règles de la guerre déterminent; à faire tomber d'un seul coup des armées, des forteresses, des villes, par la seule puissance d'une bonne position; à conserver ses lignes ou ses bases d'opération; à occuper celles de l'ennemi. Si les grands capitaines des siècles passés, et le prince Eugène de Savoie, qui se rapproche de nous, semblent en avoir pratiqué une certaine portion, ce n'était chez eux que l'instinct du génie et non la science comme nous l'entendons actuellement. Le grand Frédéric, roi de Prusse, est le premier qui l'ait appliquée sur une vaste échelle; Napoléon l'a perfectionnée et en a fait une science véritable, que le prince Charles d'Autriche et le général Jomini ont exposée théoriquement, et qu'on peut apprendre dans les écoles militaires. Mais pour la pratiquer dans les camps et en face de l'ennemi, il faut encore le génie si rare du grand homme de guerre. La stratégie a rendu les batailles moins fréquentes, les places fortes moins nécessaires, les guerres moins longues.

En 1748, les puissances belligérantes sentirent le besoin de terminer la guerre; les gouvernemens étaient fatigués, les armées détruites, les finances épuisées; je

parlerais aussi de la misère des peuples si l'on en tenait compte dans les conseils des rois et dans les combinaisons politiques. La guerre avait consommé un demi-million d'hommes, anéanti ou fait capturer sept mille vaisseaux marchands, parcouru et dévasté la moitié de l'Allemagne, la moitié de l'Italie, la plus grande partie des Flandres, détruit un grand nombre de villes, attaqué et maltraité une infinité de places fortes. Les souverains désirèrent la paix, et leurs ministres réunis en congrès à Aix-la-Chapelle en signèrent les préliminaires, qui furent transformés en articles de paix durable le 18 octobre de la même année, par la ratification des princes engagés dans la guerre. Je me bornerai à faire ici mention des stipulations relatives aux souverainetés de l'Italie. Le traité d'Aix-la-Chapelle portait que tous les états de l'Italie reprendraient le *statu quo* antérieur à la guerre; que le roi de Sardaigne serait mis en possession de Vigevano et d'une partie du Pavésan, et du comté d'Anghiera, conformément aux traités de Worms; que le duc de Modène serait rétabli dans son duché et recevrait une indemnité pécuniaire pour ses fiefs de la Hongrie perdus à cause de la guerre; que D. Philippe, infant d'Espagne, second fils d'Élisabeth Farnèse et de Philippe V, aurait la souveraineté des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, mais avec une clause de réversibilité au profit de leurs possesseurs actuels, si D. Philippe mourait sans enfans mâles et si le roi des Deux-Siciles montait sur le trône d'Espagne; que la république de Gênes conserverait son existence indépendante. Comme il n'y était pas question du royaume de Naples, ce silence en confirmait la pos-

session au roi Charles VII. L'histoire ne conservera d'une guerre si longue et si sanglante que deux grands souvenirs; ce ne sont ni des batailles gagnées, ni des exploits ou des succès de généraux, qui ne s'effaceront point dans la mémoire des hommes; mais les vertus civiques de deux peuples, je veux dire la fidélité des Napolitains et leur dévouement patriotique à la cause de leur souverain, et le magnifique élan du peuple génois contre la tyrannie d'un vainqueur étranger. Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait pas terminé la querelle de succession au sujet de la Toscane, et cette question paraissait devoir amener un jour la guerre entre l'empereur François Ier et le roi de Naples; ce fut pour la prévenir qu'on agita dès ce moment le projet d'un double mariage entre la maison d'Autriche et les Bourbons des Deux-Siciles, mariage qui élèverait un jour une princesse autrichienne au trône de Naples et ferait d'une princesse de Naples une grande-duchesse de Toscane; ces projets furent exécutés plus tard.

Quelques mots suffiront pour expliquer une autre difficulté qui s'éleva vers le même temps à propos de l'île de Malte. Après la conquête de Rhodes par les Turcs, Charles-Quint avait accordé aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem l'île de Malte en fief du royaume des Deux-Siciles; l'ordre s'était engagé, en signe de tribut féodal, à envoyer tous les ans un faucon au roi de Naples et à lui proposer pour le siége épiscopal, à chaque vacance, une liste de trois candidats. Il y avait plus de deux siècles que ces relations de vasselage étaient tombées en désuétude, quand le roi de Naples voulut les remettre en vi-

gueur; mais le grand-maître ayant repoussé ses exigences, le commerce avec Malte fut interdit, et toutes les commanderies de l'ordre dans le royaume des Deux-Siciles furent séquestrées. Le grand-maître invoqua l'intervention et l'autorité du pape, qui écrivit au roi des lettres de recommandation en faveur des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; Charles VII voulut bien accorder à ses prières le rétablissement complet des relations ordinaires et de la bonne intelligence, ainsi que la main-levée du séquestre; mais il conserva et renouvela authentiquement les droits de sa couronne à perpétuité sur l'île de Malte.

LVII. Grâce à la pacification générale, l'Europe se releva de son épuisement, et le roi s'occupa des réformes intérieures avec plus d'attention. Il y avait longtemps que son ministre et lui songeaient à l'abaissement du pouvoir féodal; une pragmatique de 1738 avait enlevé aux barons une grande partie de leurs droits, mais en 1744 le roi les leur avait rendus pour reconnaître leur dévouement dans la guerre de cette année. Le temps attiédit peu à peu la reconnaissance imprudente du souverain; mais jusqu'à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle il n'osait pas courir le risque de mécontenter les plus puissans de l'État. D'ailleurs, et en outre de cette considération, les droits féodaux, quoique d'origine étrangère et illégitime, étaient si étroitement confondus avec les usages et les mœurs, que leur suppression instantanée aurait semblé une injustice, au moins à l'égard des individus qui en avaient joui jusqu'alors. En conséquence, le roi,

d'accord avec son ministre, évita de froisser les intérêts des barons, en touchant aux sources de leurs revenus, à des droits pécuniaires, aux redevances perçues à leur profit, mais se contenta d'affaiblir leur pouvoir, en abolissant un grand nombre de leurs juridictions, en soumettant leurs sentences à l'appel des tribunaux ordinaires, en diminuant le nombre des gens armés qu'ils entretenaient, en établissant des règles pour atteindre et punir leurs délits, et parvint de cette manière à énerver la demi-souveraineté, mélange de droits assez confus, qu'ils s'arrogeaient, et qui était le principal instrument de la tyrannie seigneuriale. Peu de temps après furent abolies différentes servitudes personnelles, et une loi nouvelle défendit expressément d'accorder à l'avenir le droit de justice criminelle dans aucune investiture ou renouvellement d'investiture féodale. Une autre loi déclara imprescriptibles les droits des communes sur les biens féodaux, ce qui souleva une foule de procès ; et comme les tribunaux qui connaissaient du litige siégeaient dans la capitale sous les yeux du roi, loin de la sphère où s'exerçait l'influence des barons, au milieu d'un siècle de franchises, il était bien rare, ou plutôt il n'arrivait jamais, que leur décision ne fût pas en faveur des communes. Le roi savait unir les séductions du pouvoir à ces mesures de rigoureuse justice ; il appelait les plus riches barons à la cour et les y retenait par les plaisirs et la vanité. Quand les principaux seigneurs du royaume se furent établis dans la capitale, les familles féodales du second ordre suivirent leur exemple par émulation d'amour-propre. Les fiefs étaient délivrés de la présence de leurs maîtres ; les trou-

pes de gens armés à leur solde, devenues un poids inutile au lieu de contribuer, comme auparavant, à l'éclat de leurs maisons et à la protection de leurs familles, diminuaient insensiblement; les provinces respiraient; la capitale du royaume, déjà bien peuplée, prenait encore de plus grands accroissemens; les grandes familles s'appauvrissaient par le luxe et le séjour de la ville, loin de leurs domaines : c'était un mal sans doute, mais amplement compensé par l'abaissement de la tyrannie féodale. Une révolution partielle s'opéra dans les idées du peuple; les barons furent moins respectés, la légitimité du régime féodal parut douteuse, et peu à peu la route se trouva frayée pour des réformes ultérieures. Le mérite d'avoir porté les premiers coups à cet immense édifice des droits féodaux appartient au roi Charles VII; mais, comme je le dirai en son lieu, la masse entière ne s'écroula qu'en 1810, sous le règne de son successeur.

Il y eut là quelques années de bonheur pour le roi et pour les sujets : on avait oublié les maux du gouvernement des vice-rois; le poids du joug seigneurial était allégé, la paix certaine, le mariage du prince heureux et fécond, le pouvoir et le peuple d'accord. Le petit nombre des sages, patriotes et amis des innovations, se ralliait au gouvernement, parce que les réformes qu'il opérait tournaient au profit de la liberté générale, et qu'on envisageait cette transformation de la monarchie féodale en monarchie absolue, comme une période nécessaire à traverser dans la vie des nations. Aussi les travaux du roi, les intérêts du peuple, les espérances des novateurs, tendaient-ils au même

but. Le clergé seul et les barons avaient une tendance opposée; mais le premier mordait silencieusement son frein en attendant l'occasion de le briser, et les autres, vaniteux et lâches, se paraient avec joie des titres et des honneurs que le roi distribuait largement à la noblesse.

LVIII. Mais le résultat général de ses efforts, comme de tous ceux des autres souverains du siècle dernier, était de créer dans la société une nouvelle classe, celle qui recueillait les dépouilles des classes supérieures qu'on abaissait, et qui héritait de leurs droits avec leurs richesses: j'appellerai cette classe le *tiers-état*, du nom qu'on lui a donné en France, où elle s'est manifestée plus tôt, et où, formant une société intermédiaire entre les privilégiés et la *plèbe*, elle est devenue le véritable peuple; c'est elle qui, en possession de la plus grande partie des forces nationales, a opéré en Europe les révolutions de ces derniers temps et fondé les constitutions représentatives au sein des vieilles monarchies. Avant les réformes politiques de Charles VII, les barons et les prêtres possédaient les richesses, le pouvoir, des juridictions particulières, l'administration des biens de l'État et de la justice publique, tous les élémens de la souveraineté; au-dessous d'eux, il n'y avait que des charges et de l'obéissance. Après les réformes, les grands, réunis dans la capitale ou dans le palais du souverain, parvenus au sommet le plus élevé de la fortune et désireux de se maintenir à cette hauteur, séduits par l'espérance des honneurs, des titres, des faveurs de cour, se faisaient gloire de

leur oisiveté superbe, et se seraient tenus pour avilis par le travail. Le peuple, de son côté, qui se bornait à vivre et ne cherchait qu'une existence facile, sans prétendre au gouvernement de l'État, commença à voir qu'il pouvait s'élever. Ceux des nobles que le malheur faisait déchoir, ou qui renonçaient à l'oisiveté de leur première condition, soit par amour des richesses, soit par activité d'esprit, et ceux du peuple qui s'élevaient par leur industrie ou par leur mérite du milieu des classes inférieures, grossissaient les uns et les autres les rangs du tiers-état. Toujours actif et toujours en progrès, le tiers-état possédait les vrais élémens de la force et du pouvoir politiques, le nombre et le mouvement. C'est ainsi que le tiers-état se présente chez tous les peuples, par la nature même de la société, comme l'auxiliaire et l'instrument de la monarchie dans la transition du régime féodal au pouvoir absolu.

La puissance du tiers-état se trouvant telle que je l'ai décrite, il est important de rechercher quelle classe d'hommes recueillait dans le royaume des Deux-Siciles les dépouilles des barons et du clergé, parce que nous verrons le caractère et les intérêts de ces hommes devenir insensiblement le caractère et les intérêts du gouvernement lui-même. Je rappellerai ici que les richesses des deux ordres privilégiés furent à peine effleurées par les ordonnances de Charles VII, et que ses réformes ne concernaient guère que les juridictions : le for ecclésiastique perdit de son autorité et de son crédit ; le droit d'asile fut presque entièrement supprimé ; un grand nombre de causes civiles ou cri-

minelles passèrent de la compétence des tribunaux ecclésiastiques à celle des juges séculiers; les procès qui s'élevaient dans les fiefs et en matière de fiefs tombèrent dans les attributions des magistrats institués par le roi; la juridiction de la cour et celle de la noblesse furent considérablement restreintes. Toutes ces pertes des barons et du clergé tournèrent au profit des gens de loi, et comme le peuple, ainsi que je l'ai dit plus haut, pénétrait facilement dans cette classe, les gens de loi ont formé le principal élément du tiers-état. Les fonctions publiques, l'autorité, la fortune, se réunirent entre leurs mains; le roi empruntait au barreau ses conseillers et ses ministres; l'esprit de la robe devint le génie politique, et les travaux du gouvernement, dans les vicissitudes du pouvoir, furent empreints du caractère et des formes particulières à l'esprit légiste.

Les gens de loi sont lâches dans le péril, bas dans le malheur, adulateurs de tous les pouvoirs, pleins de confiance dans l'astuce, qui est le propre de leur caractère, habitués à plaider le pour et le contre, à défendre les plus mauvaises causes; la discorde est leur élément; ils sont rivaux entre eux par métier, souvent adversaires, toujours amis. La nature de leur éloquence est chez nous la source d'autres désordres; la défense est parlée, rarement l'écriture accompagne la parole; persuader les juges, les convaincre ou les émouvoir, entraîner les assistans de son côté, faire à son profit l'opinion de la majorité pour le moment de la lutte et jusqu'à celui de la victoire, c'est là le triomphe de leur éloquence; le discours achevé, il s'oublie; ce qui reste,

c'est l'honneur et le profit du succès, d'autant plus grands l'un et l'autre que ce dernier est plus injuste. Il en résultait que les avocats ne rougissaient point de l'exagération et du mensonge, fugitifs comme la parole, que les simples et purs raisonnemens de la jurisprudence se transformaient en harangues populaires, en artifices séducteurs, et que la barre d'une cour devenait une tribune passionnée. C'étaient de grands maux assurément pour la justice et pour les mœurs; mais ce sont des fléaux et des principes de ruine dans les affaires gouvernementales et dans les révolutions politiques, où il faut de la raison et du vrai pour mettre un frein à la fureur du peuple et modérer les partis, tandis que les gens de loi y font prévaloir l'intrigue, le mensonge et la licence, sources des malheurs publics.

Si les réformes de Charles VII, plus largement conçues, ne s'étaient pas bornées à l'Église et au régime féodal, et avaient embrassé l'organisation militaire, le commerce, la division des propriétés, en sorte que des militaires, des négocians et des propriétaires fonciers fussent entrés pour leur part dans le tiers-état, la situation et les destinées du royaume eussent été différentes. Mais ces réformes émanaient de Tanucci, qui obéissait à deux passions exclusives, quoique généreuses et louables, la haine du pouvoir papal et celle de la féodalité. Esprit étroit et homme de robe lui-même, il négligeait l'armée, parce qu'il la regardait pendant la paix comme une charge inutile pour l'État, et que, pour la défense du trône de son maître, il s'en reposait sur la parenté des maisons de France et d'Espagne, et sur les nouvelles alliances de famille qu'il négociait avec la mai-

son d'Autriche et avec les princes d'Italie ; il ignorait l'économie politique, les finances, l'administration ; avide de pouvoir, et en sa qualité d'étranger, il était plus attaché au roi qu'à l'État. Tanucci est redevable de sa grande réputation à sa résistance aux prétentions des souverains pontifes, aux coups qu'il a portés au régime féodal, à sa probité, à l'aménité de ses mœurs, et, par-dessus tout, à la longue paix dont le royaume a joui pendant son administration, et qui a fait oublier par la prospérité publique les fautes du gouvernement.

Les vices du tiers-état passèrent dans le gouvernement, et devinrent pour le peuple comme une seconde nature artificielle : de là des lois despotiques, des accords trompeurs, des promesses mensongères, de vaines paroles, un certain jargon raisonneur substitué aux préceptes éternels de la justice et du devoir. C'est sous la robe de l'avocat que l'on apprend que les traités sont nuls quand ils sont acceptés par contrainte ; qu'il est permis de manquer à ses sermens quand la conscience ne les a point ratifiés ; qu'un prince n'est pas obligé par ses contrats avec le peuple, parce qu'un roi ne traite pas avec ses vassaux ; qu'on apprend à déguiser la conquête sous le nom d'occupation, à flétrir du nom de révolte ce qui n'a été que l'obéissance légitime des peuples ; qu'on apprend enfin à pervertir la justice et le vrai comme nous l'avons vu et souffert de nos jours. Et ici j'anticiperai sur l'ordre des temps pour montrer comment la suite des faits a donné raison à mon langage. De 1806 à 1815, grâce aux bonnes lois des deux souverains français et à la division des pro-

priétés de l'Église, le tiers-état s'est accru des nouveaux propriétaires, et les gens de loi ont perdu de leur influence. Depuis cette époque, tous les mouvemens de la société napolitaine ont été dirigés dans le sens de l'intérêt public, mieux connu et mieux apprécié, c'est-à-dire vers des institutions qui protégent la sûreté des personnes et des biens, vers de bonnes lois, une représentation nationale, et l'intervention du pays dans ses affaires, pour la stabilité du présent et la garantie de l'avenir. Au moment où j'écris, la nation nourrit ses vœux trompés dans le secret de ses espérances; mais avec les progrès du temps ils se produiront au grand jour et se réaliseront, à moins qu'une révolution nouvelle ne transforme l'esprit du tiers-état dans le royaume des Deux-Siciles. Je reprends l'histoire de Charles VII.

LIX. Les gens de loi n'avaient pas encore pleinement acquis sous son règne la conscience de leurs nouvelles forces; le mal qu'ils faisaient passait inaperçu; le roi et le peuple jouissaient des douceurs de la paix, quand l'espoir de vivre long-temps encore au sein du même bonheur fut anéanti par la mort de Ferdinand VI, roi d'Espagne, sans postérité, qui laissait la couronne au roi de Naples, son frère consanguin. Aussitôt que Ferdinand VI eut expiré, les ministres espagnols proclamèrent Charles de Bourbon roi d'Espagne, et gouvernèrent en son nom. Le roi en fut bientôt informé, et conféra la régence à la reine Élisabeth Farnèse, sa mère, qui vivait retirée dans un de ses châteaux, comme je l'ai dit ailleurs, mais

avait conservé un esprit digne du trône et ses hautes idées de domination et de gloire. Le roi se trouvait forcé de pourvoir sur-le-champ à la succession du trône des Deux-Siciles. Il est vrai qu'une postérité nombreuse, huit enfans dont deux filles, et une épouse encore jeune, embellissaient l'intérieur de son palais; mais ce n'était pas sans peine qu'il se séparait des Napolitains; et malheureusement son fils aîné, âgé de douze ans, était infirme de corps et faible d'intelligence, incapable de se livrer aux affaires, de jouir même des plaisirs de la vie, et on désespérait de sa guérison. Les affections du père et les sentimens du roi se combattaient. Changerait-il le cours de la succession naturelle en proclamant l'imbécillité de son fils, ou confierait-il la plus grande des deux couronnes momentanément réunies sur sa tête, et la continuation de sa race, à un homme stupide et déjà en décrépitude. La raison d'état prit le dessus. Le roi convoqua les barons, les principaux magistrats, les ministres, les ambassadeurs des cours étrangères, les plus savans médecins: ceux-ci pour examiner le prince Philippe; ceux-là comme assistans et témoins. L'imbécillité du pauvre enfant fut solennellement établie et constatée en forme authentique par un procès-verbal que le roi, les yeux en larmes, fit lire à toute l'assemblée.

Le prince Philippe étant exclu de la succession, Charles-Antoine, son frère puîné, devenait l'héritier présomptif du trône d'Espagne, et Ferdinand, le troisième, se trouvait appelé à celui des Deux-Siciles; d'une santé robuste et d'un caractère facile, ce jeune

prince avait à peine atteint l'âge de huit ans, ce qui obligeait le roi son père à instituer une régence pour le gouvernement du royaume. Le 6 octobre de cette année 1759, Charles VII entouré de la reine et de ses enfans, en présence des ambassadeurs étrangers, des ministres, de ceux qui devaient composer la régence, des élus de la ville et des principaux barons, fit lire l'acte dont la teneur suit :

« Nous, Charles III, par la grâce de Dieu, roi de Castille, d'Aragon, des Deux-Siciles, et de Jérusalem, etc.

« Parmi les soins importans auxquels notre avénement à la monarchie d'Espagne et des Indes nous a forcé de nous livrer depuis la mort de mon frère bien-aimé le roi catholique Ferdinand VI, on doit compter celui qui résulte de l'imbécillité notoire de mon aîné. L'esprit des traités de notre siècle prouve que l'Europe désire la séparation des états d'Espagne et d'Italie, lorsqu'elle peut s'effectuer sans s'opposer à la justice. D'après cela, étant sur le point de passer en Espagne, et me voyant dans le cas de pourvoir mes états italiens d'un légitime successeur, je dois choisir entre les nombreux enfans que le Ciel m'a accordés, et nommer celui qui d'entre eux, quoique puîné, est actuellement capable de gouverner les peuples que je lui confie et lesdits états italiens séparés de l'Espagne et des Indes. Mon désir étant d'observer cette convenance pour la tranquillité de l'Europe, afin que personne ne conçoive de doutes, en me voyant indécis, sur la continuation en ma faveur de la puissance espagnole et italienne, une commission nombreuse, composée de mes conseillers d'état,

d'un conseiller de Castille qui se trouve ici, de la chambre de Sainte-Claire, du lieutenant de la *sommaria* de Naples, et de toute l'assemblée de Sicile, assistée de six députés, m'a rapporté que, malgré tous les examens et les expériences possibles, ils n'ont pu trouver dans ce malheureux prince aucun usage de raison dans ses actions ou discours, et qu'ayant été tel durant son enfance, non-seulement il n'est maintenant susceptible ni de religion ni de bon sens, mais qu'il ne semble même pas y avoir ombre d'espérance pour l'avenir; enfin cette même commission conclut par un avis uniforme que l'on ne doit s'occuper ni disposer de sa personne comme la nature, le devoir et l'amour paternel pourraient le désirer. Voyant donc en ce moment fatal échoir, par suite de la volonté divine, la capacité et le droit du premier puîné à mon troisième fils D. Ferdinand, j'ai dû, à cause de son âge pupillaire au moment de l'abandon que je fais de mes états italiens, comme souverain et père, penser à sa tutelle, que je ne désire pas exercer envers un fils qui devient souverain indépendant en Italie, comme je le suis en Espagne. L'infant Ferdinand, mon troisième fils, étant donc susceptible de recevoir de moi la cession de mes états italiens, moyennant le présent acte, qui doit être réputé pour solennel, et ayant toute la vigueur d'acte légitime et même de loi, je commence, premièrement, par l'émanciper, et j'entends que, dès ce moment, il ne soit plus soumis, non-seulement au pouvoir paternel, mais encore à ma suprême autorité. En second lieu, à cause de l'âge pupillaire et mineur de mondit troisième fils, qui doit être souverain et maître de tous mes états

et biens italiens, j'établis en forme le conseil de régence qui en administrera la souveraineté et le pouvoir durant seulement ledit âge pupillaire et mineur, selon le mode que j'ai prescrit par une constitution de ce même jour, signée par moi, munie de mon sceau, et enregistrée par mon conseiller et secrétaire au département de l'état de la maison royale ; laquelle constitution doit être considérée comme faisant partie intégrante de cet acte, et être réputée en tout et pour tout comme transcrite, afin qu'elle ait la même force de loi. Troisièmement, décide et fixe pour loi stable et perpétuelle de mes états et biens italiens, que l'âge majeur de ceux qui devront, comme souverains et maîtres, en avoir l'administration libre, soit la dix-huitième année révolue. Quatrièmement, je veux également pour loi constante et perpétuelle de la succession de l'infant D. Ferdinand, même à titre d'explication majeure des réglemens antérieurs, que ladite succession soit réglée d'après les droits de primogéniture, avec celui de représentation dans la descendance masculine de mâle en mâle ; à la descendance de la ligne directe qui manquerait faute d'enfans mâles, devra succéder l'aîné mâle de la ligne plus proche du dernier régnant, se trouvant en être l'oncle paternel, ou le frère, ou le plus éloigné, pourvu qu'il soit le premier né de sa ligne, selon la forme déjà indiquée, ou de la branche qui récemment s'est détachée de la ligne directe d'aînesse de l'infant D. Ferdinand, ou de celle du dernier régnant. Le même ordre sera observé de mâle en mâle relativement à l'infant D. Gabriel, mon fils, auquel devra passer la succession italienne dans ses descendans mâles, comme ci-dessus,

dans le cas où manqueraient tous les mâles de mâles de la descendance masculine dudit infant D. Ferdinand. A défaut dudit infant D. Gabriel et de ses descendans mâles de mâles, la succession passera selon le même ordre à l'infant D. Saverio, et après lui et sa descendance masculine, à l'infant D. Antoine Pasquale et à sa descendance, et ensuite aux autres enfans que Dieu me donnera selon l'ordre de la nature, et à leur descendance masculine. Tous les mâles de ma descendance se trouvant par suite anéantis, la femme du sang et de l'agnation qui existera à cette époque devra succéder à leur défaut, soit qu'elle provienne d'un autre prince mâle de mâle de ma descendance, mais le plus proche du dernier roi et du dernier mâle de l'agnation qui manque, ou d'autre prince qui ait auparavant manqué, avertissant de nouveau, que, dans la ligne directe le droit de représentation doit être observé; que d'après ce même droit, la proximité et la qualité de primogéniture se mesure; qu'elle soit de l'agnation, et que le mode ci-dessus indiqué soit régulièrement suivi, tant à son égard qu'à celui de ses descendans mâles de mâles qui devront lui succéder.

« Ensuite, la ligne féminine venant à manquer, échoira à mon frère l'infant D. Philippe et ses descendans mâles de mâles; et ceux-ci manquant aussi, à mon autre frère l'infant D. Louis et ses descendans mâles de mâles; et manquant même ceux-ci, à la femme la plus proche de l'agnation, moyennant l'ordre que j'ai établi pour la succession, ce qui ne pourra jamais donner lieu à l'union de la monarchie d'Espagne et de la souveraineté italienne; de manière qu'aucun des mâles ni

aucune des femmes de ma descendance ne pourront être admis à la souveraineté italienne que lorsqu'ils ne seront pas rois d'Espagne ou princes des Asturies déjà déclarés ou au moment de l'être, ni lorsqu'il y aura un autre mâle pouvant succéder en vertu de cet acte aux biens italiens. N'en existant pas, celui qui sera roi d'Espagne, dès que Dieu le pourvoira d'un puîné mâle, fils, neveu ou arrière-neveu, devra transférer sur sa tête tous les États et biens italiens.

« Je recommande humblement à Dieu ledit infant D. Ferdinand, que je laisse régner à Naples, lui donnant ma bénédiction paternelle, et le chargeant de la défense de la religion catholique, lui recommandant la justice, la clémence, la vigilance, l'amour des peuples, qui, m'ayant fidèlement servi et obéi, ont droit à la bienveillance de ma maison royale. Je cède ainsi, transmets et donne audit infant D. Ferdinand, mon troisième fils, le royaume des Deux-Siciles et tous mes autres états, biens, raisons, droits, titres et actions ; lui en fais en ce moment la plus ample cession et translation, de manière qu'il n'en reste aucune partie ni aucune souveraineté, soit pour moi, soit pour mes successeurs les rois d'Espagne, hors les cas ci-dessus énoncés. En raison de quoi, dès l'instant où je quitterai cette capitale, il pourra, moyennant son conseil de régence, administrer, indépendamment de qui que ce soit, tout ce que je lui aurai transmis, cédé et donné. J'espère que cet acte d'émancipation, constitution d'âge mineur, destination de tutelle et soin de roi pupille et mineur dans l'autorité desdits États et biens italiens, de cession et donation, aura lieu pour le bien des peuples,

pour celui de ma famille royale ; et enfin, qu'il contribuera non-seulement au repos de l'Italie, mais encore à celui de l'Europe. Le présent instrument sera signé par moi et par mon fils D. Ferdinand, muni du sceau et enregistré par les conseillers et secrétaires d'état, même en qualité de régens et tuteurs dudit infant D. Ferdinand.

« Fait à Naples, le 6 octobre 1759. »

Après cette lecture, le roi se tourna vers son fils, le bénit, lui recommanda d'aimer ses sujets, d'être fidèle à la religion, juste et clément; et, tirant son épée, la même que Louis XIV avait donnée à Philippe V et celui-ci à son fils, la mit entre les mains du nouveau roi, en l'appelant pour la première fois du nom de majesté, et lui dit : *Garde-la pour la défense de ta religion et de ton peuple.* L'acte mentionné ci-dessus fut ensuite signé par le roi d'Espagne d'abord, et au-dessous par Ferdinand. Les étrangers qui étaient présens reconnurent le nouveau roi, et les autres lui prêtèrent serment de fidélité. Charles VII nomma la régence, et déclara qu'elle entrerait en fonctions après son départ pour l'Espagne. Il renouvela ensuite l'expression de ses vœux pour la prospérité du royaume, et sortit comblé d'applaudissemens et de bénédictions.

LX. Le jour même, il fit les préparatifs de son départ; il avait arrêté les comptes de son administration, et laissait à son fils des instructions et des conseils empreints de plus de sagesse et de bienveillance que

d'élévation et de génie. Il n'emporta rien avec lui de ce qui appartenait à la couronne de Naples, ayant fait dresser l'inventaire exact des diamans, pierreries, trésors et richesses de toute espèce à l'usage de la royauté, qu'il remettait toutes entre les mains du ministre du nouveau roi, jusqu'à l'anneau d'or trouvé à Pompéii, quoique de nulle valeur, disait-il, pour le travail ou la matière, mais comme propriété de l'État; et aujourd'hui on le montre dans le musée de Naples, moins comme une antiquité précieuse que comme un souvenir de la modération du roi. Il nomma le gouverneur du jeune prince et lui recommanda l'infant D. Philippe, qu'il laissait dans le palais de Naples. Il accorda des honneurs, des grades, des faveurs, en reconnaissance des services qu'on lui avait rendus et de la fidélité qu'on lui avait témoignée. Enfin le même jour, 6 octobre 1759, avant le coucher du soleil, il s'embarqua avec la reine, deux princesses et quatre infans, sur une escadre espagnole de seize vaisseaux de ligne et de beaucoup de frégates, qui était sortie des ports du Ferrol et de Cadix, et arrivée à Naples sur la fin du mois de septembre pour se mettre à la disposition du roi. La cour d'Espagne était alors la plus fastueuse de toute l'Europe.

Tous les habitans de la capitale assistèrent à l'embarquement de Charles VII; comme les maisons sous notre beau ciel ne sont pas couvertes de toits aigus ou plombés, mais de terrasses d'où l'on découvre au loin le délicieux rivage qui s'étend autour du golfe, tous ceux qui n'avaient pu se placer sur le môle et des deux côtés du port, désolés et le cœur plein de tristes pres-

sentimens, saluaient pour la dernière fois du faîte des maisons le bien-aimé souverain qu'ils perdaient. Les souvenirs du bon roi, sa grandeur d'âme, les édifices qu'il avait fondés, et qu'on rencontrait à chaque pas dans la ville, la foule et le silence des assistans, tout parlait de lui, tout justifiait et redoublait la douleur publique; et bien que les lois, les magistrats qu'il avait institués, la nature et le nom du gouvernement restassent les mêmes, ce sentiment de tristesse fut de longue durée parmi le peuple, comme si l'on prévoyait les calamités des règnes suivans.

LIVRE II.

1759. — 1790.

CHAPITRE PREMIER.

MINORITÉ DU ROI.

I. A la fin de l'année 1759, Ferdinand de Bourbon étant monté sur le trône avant d'avoir accompli sa huitième année, comme je l'ai dit dans le livre précédent, la régence du royaume fut confiée à Domenico Cattaneo, prince de San Nicandro; Giuseppe Pappacoda, prince de Centola; Pietro Bologna, prince de Camporeale; Michele Reggio, bailli de Malte et commandant de la flotte; Domenico Sangro, capitaine-général de l'armée; Jacopo Milano, prince d'Ardore; Lelio Caraffa, capitaine des gardes; et Bernardo Tanucci. Le roi prit le nom de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, duc de Parme, Plaisance et Castro, grand-prince héréditaire de Toscane. Les membres de la régence avaient docilement plié pendant leur jeunesse sous l'autorité des vice-rois, puis ils s'étaient façonnés sans peine aux servilités de la cour; maintenant ils tombaient de vieillesse. Tanucci supportait seul le poids des affaires: on le regardait véritablement comme l'âme de la ré-

gence, honneur dont ses collègues n'étaient pas jaloux, parce que, sans expérience de l'administration et sans avoir l'ambition d'exercer le pouvoir, ils s'étaient fait une habitude de lui obéir; et lui, de son côté, par caractère et parce qu'on n'essayait pas de combattre son influence, se montrait plein de déférence et de douceur. Le roi avait pour gouverneur le prince de San Nicandro, homme de mœurs honnêtes, mais ignorant, qui ne s'occupait ni de la littérature, ni des sciences, et qui bornait tous ses soins à plaire à son élève. Tanucci lui avait d'ailleurs recommandé de ne pas trop élever l'esprit du jeune prince, alléguant que le souverain d'un petit état n'avait rien de mieux à faire que de savourer tranquillement les délices du pouvoir dans une heureuse médiocrité d'intelligence.

Le chagrin sincère que ressentirent la cour et la ville du départ de Charles VII fit place aux démonstrations de la joie publique pour l'élévation de son successeur au trône. Elle fut signalée par la remise des peines encourues pour certains délits, la délivrance de beaucoup de prisonniers, le pardon de plusieurs grands criminels; et ensuite le nouveau roi, avec une pompe et des cérémonies dignes de la majesté souveraine, assista dans la cathédrale aux hymnes d'actions de grâces chantés dans la chapelle de Saint-Janvier. La régence ordonna, peu de temps après, que la baronnie, les magistrats, les députés de la commune, se rendissent successivement au palais, à des jours fixés, pour reconnaître le jeune prince et lui jurer foi et obéissance. Tous le firent avec empressement, et, pleins de confiance dans les instructions que lui avait laissées son père, dans les conseils

d'un bon ministre, et dans la perspective d'une longue paix, ils espéraient un règne doux et prospère. Le roi, reconnu par ses sujets, fit ensuite, selon l'exemple de ses prédécesseurs, demander au pape l'investiture du royaume des Deux-Siciles, et, quand il l'eut obtenue, prêta, le 4 février 1760, par écrit et par l'organe du cardinal Orsini, son ambassadeur à Rome, le serment appelé « d'hommage et de vasselage au souverain pontife, » par lequel les rois de Naples lui jurent « de ne pas chercher à se faire élire rois des Romains et empereurs d'Allemagne, seigneurs de la Lombardie et de la Toscane, et dans le cas où ils auraient été appelés à l'Empire, de ne pas consentir à leur élévation sur le trône impérial. »

II. La régence gouvernait le royaume selon les instructions anciennes et nouvelles de Charles III, parce que le ministre Tanucci en recevait toujours d'Espagne sous forme d'avis et quelquefois sous forme de commandemens. Cette correspondance particulière de Tanucci avec la cour de Madrid facilita l'exécution de ses desseins, en rendant ses collègues beaucoup plus dociles à ses vues et aux inspirations de son jugement dans certaines questions où leur conscience parlait autrement que la sienne : c'était particulièrement sur les discussions avec la cour de Rome, sur l'affranchissement du pouvoir royal de la suprématie du sacerdoce, sur les moyens de placer le clergé du royaume dans la dépendance de l'État. Les autres membres de la régence, esprits vulgaires et sans élévation, regardaient comme autant de péchés ces changemens commandés

par la raison d'état; mais plus esclaves encore de l'autorité que de leurs préjugés religieux, ils sacrifiaient les scrupules de leur conscience aux ordres vrais ou supposés de Charles III. Ce fut ainsi que l'habile ministre, par des réglemens, ordonnances et arrêtés de la régence, opéra une révolution si considérable, introduisit tant de relations nouvelles, et créa tant de nécessités politiques, que le roi, devenu majeur et en possession de tous ses droits de souveraineté, n'aurait pu détruire l'œuvre de Tanucci sans causer à l'État et au public en général de grands préjudices, et sans occasioner de grands désordres. Ferdinand IV se vit donc obligé de persister, et même d'avancer, sur cette route d'innovations dans laquelle son gouvernement s'était engagé d'une manière irrévocable; en sorte que j'aurai représenté les vues et le système d'un seul homme, le ministre Tanucci, en résumant tout ce qui fut opéré en matière de juridiction ecclésiastique et civile, dans l'espace des trente années que ce livre embrasse.

Je rapporterai sommairement, et par masses de faits analogues, les pragmatiques de la régence et du roi sur les questions agitées entre le gouvernement des Deux-Siciles et la cour de Rome. Les ministres royaux s'attribuèrent le droit de disposer des dépouilles et des biens mobiliers des évêques, des abbés, de toutes les personnes pourvues d'un bénéfice ecclésiastique à leur mort; les revenus des siéges vacans furent appliqués à des travaux d'utilité publique.

On supprima un certain nombre de couvens : deux en Calabre, repaires de malfaiteurs; un dans la Basili-

cate, quatre dans la Pouille, trois dans les Abruzzes, vingt-huit [1] en Sicile, par des motifs divers ou par exercice arbitraire de la souveraineté. Les biens de ces couvens furent réunis au domaine de l'État.

Les dîmes ecclésiastiques, d'abord réduites, puis encore combattues malgré la réduction, finalement furent abolies.

Après ces réformes, qui écartaient bien des obstacles et préparaient les consciences à une mesure plus importante, on interdit aux établissemens de main-morte toute acquisition nouvelle. Étaient déclarés établissemens de main-morte les couvens, églises, endroits consacrés (*luoghi pii*), confréries, séminaires, colléges; et acquisitions, toute espèce de propriété nouvelle, l'agrandissement des maisons ou des couvens, la fondation de nouvelles églises ou chapelles, le patrimoine des prêtres et les dots des religieuses en ce qui dépasserait les limites légales, les aumônes pour fêtes, messes et processions. La loi, dans ses sages prévisions, défendit aux notaires d'écrire les testamens qui contiendraient une donation en faveur des établissemens de main-morte, prohiba les échanges, assimila les emphytéoses à temps, les baux à long terme et les baux renouvelés aux mêmes fermiers à des rentes foncières constituées à perpétuité (*censi*); en sorte que les établissemens de main-morte conservassent la redevance ou le domaine utile (*il canone*), mais perdissent la propriété.

[1] Les *Mémoires du comte Orloff* portent un chiffre bien plus élevé : quatre-vingt-huit monastères furent supprimés en Sicile. T. II, p. 159. CH^s. L.

L'exécution de ces mesures législatives, supérieures au niveau moyen des idées du temps, rencontra de grands obstacles dans l'ignorance du peuple et dans l'habileté frauduleuse des ecclésiastiques. Une femme dévote nomma *son âme* pour seule héritière dans son testament. Giovanni-Battista Latilli de Bitonto étant mort subitement, l'évêque et le curé de la paroisse firent ensemble le testament de *l'âme,* en appliquant une bonne partie du patrimoine à la célébration de messes pour le défunt ; l'évêque de Bisceglia fit un testament semblable pour l'âme de Francesco Pascullo, mort assassiné ; et le vicaire du diocèse en fit un autre à Pisticce pour l'âme du prêtre Lisanti, mort intestat. Tous ces testamens furent cassés par l'administration, les évêques furent réprimandés, et on rendit une loi prohibitive des testamens *de l'âme et pour l'âme* (*all' anima e dell' anima*). Les héritiers légitimes furent appelés à la succession des défunts, et comme Pascullo n'en avait pas, ses biens furent adjugés à la commune de Bisceglia.

III. Pendant qu'on cherchait au moyen de ces lois à restreindre les immenses richesses de l'Église, d'autres étaient rendues pour abolir les prétentions que les souverains pontifes appelaient des *droits*, et je vais en faire connaître les effets. La juridiction civile fut étendue aux dépens de la juridiction ecclésiastique, et l'on ajouta au tribunal mixte et au délégué de la juridiction royale (magistratures dont j'ai parlé dans le premier livre) un avocat de la couronne, vigilant défenseur des droits du pouvoir temporel.

On s'occupa de diminuer le nombre des prêtres; la proportion de dix ecclésiastiques pour mille âmes, qui sous le règne de Charles VII n'était qu'un usage, devint une loi de l'État; puis on compta sur les dix les religieux qui étaient dans les ordres, et finalement on réduisit ce chiffre de moitié.

On ne pouvait ordonner prêtre ou diacre celui qui n'avait pas de patrimoine, et il fut défendu d'en constituer un ou d'augmenter celui qui existait au préjudice des familles.

Un fils unique ne pouvait embrasser l'état ecclésiastique, ni une famille qui avait déjà un prêtre en avoir un second.

Fut déclarée nulle et non avenue toute bulle ou lettre quelconque du pape, nouvelle, ancienne, très-ancienne, qui ne serait pas revêtue de l'autorisation royale; *et ne pourraient,* aux termes de l'édit, *suffire pour la légitimer, l'usage, la tolérance ou le sommeil des anciens rois de la monarchie.* Le consentement du roi fut défini : *une régale inaliénable, qui ne se prescrit et ne se présume jamais.* D'autres édits portent : *Que les concessions de nature ecclésiastique faites ou consenties par le roi sont révocables par la volonté du même roi et de ses successeurs; que le roi supprime ou change à volonté les intentions des fondateurs; que les ecclésiastiques dépendent du roi et des magistrats institués par lui, et qu'il n'y a sur la terre aucune dignité qui donne le droit ou le pouvoir de déroger aux règles susdites.*

Appliquées en beaucoup de cas, et sans cesse inculquées dans les actes du gouvernement, ces règles pé-

nétrèrent en effet peu à peu dans les jugemens des tribunaux et dans l'esprit des peuples; les nouvelles idées s'établirent insensiblement dans la pratique et dans la théorie. C'est sur elles que s'est fondée la prohibition de recourir au Saint-Siége sans l'autorisation du roi; l'annulation par le roi des nominations aux bénéfices obtenues de la chancellerie romaine. On les a invoquées pour ne pas reconnaître les concessions accordées par la cour de Rome sur les revenus des siéges épiscopaux; pour refuser au pape le droit de réunir et de séparer les diocèses, comme d'en changer la délimitation; pour abolir les règles de la chancellerie romaine; pour soumettre au jugement du roi l'acceptation des nonces. Le mariage ayant été défini *un contrat civil de sa nature, et un sacrement par accession*, les causes matrimoniales furent déclarées appartenir à la juridiction des tribunaux civils; ou, si l'on reconnaissait en certain cas la compétence des évêques, ils ne tenaient leur droit que de la délégation du prince. La règle fut appliquée dans l'affaire du duc de Maddaloni, qui voulait faire casser son mariage pour un empêchement prévu par le concile de Trente. Le nom, le rang, la richesse des conjoints, ont rendu cette cause une des plus fameuses du temps, et le nonce du pape voulait l'attirer au tribunal de la nonciature; mais le roi ayant décidé que la juridiction civile devait en connaître, confirma le principe que le mariage est un contrat civil.

IV. Les évêques gagnaient aux changemens que je viens de rapporter; mais c'était aux dépens de l'auto-

rité du Saint-Siége. Au reste, leur puissance épiscopale fut restreinte et abaissée dans l'intérieur du royaume.

On leur défendit de s'ingérer dans l'instruction publique, et de faire imprimer des écrits sans les soumettre à la censure ordinaire et à l'approbation du roi. On leur interdit le droit de censure, celui d'intenter des procès à raison de mauvaises mœurs, celui de mettre en prison. Ensuite leurs immunités personnelles furent supprimées, les quêtes (*questue*) prohibées, les honoraires ecclésiastiques (*sportule*) réglés par un tarif, les endroits consacrés affranchis des redevances qu'ils payaient aux évêques ; on abolit enfin pour toujours certaines exactions dont les évêques s'arrogeaient le droit depuis si long-temps, qu'on ne pouvait remonter à leur origine, et c'était pour aller au-devant de cette objection que le décret portait : *L'évêque, en sa qualité de supérieur, ne prescrit pas* (il vescovo, come prepotente, non prescrive).

C'est ici l'occasion de rappeler qu'en 1746 le pape et le cardinal Spinelli ayant essayé d'introduire dans le royaume des Deux-Siciles le tribunal de l'inquisition, le peuple s'était soulevé, et la tranquillité ne s'était rétablie qu'après que tous les signes extérieurs de cette institution abhorrée eurent disparu, et que, pour la sécurité de l'avenir, quatre personnes élues au sein du peuple eurent reçu le titre et la charge de députés[1] contre le rétablissement du saint-office. Ces

[1] On lit dans les *Mémoires du comte Orloff:* « En 1793, il existait encore à Naples une commission anciennement instituée pour empêcher toute tentative qui tendrait à l'établissement de l'inquisition. Elle était composée de vingt nobles élus par les

magistrats, après le départ de Charles VII, demandèrent à son successeur la confirmation des priviléges que les précédens souverains avaient accordés aux prières et aux soulèvemens du peuple, et qu'ils lui avaient même vendus à prix d'argent. La régence s'empressa de satisfaire à ces vœux légitimes, et reproduisit le texte même des édits de Charles VII, confirmés et jurés par son successeur. C'est ainsi que, peu de temps avant la majorité du jeune prince, elle recommanda aux magistrats de veiller à la conservation des droits du pouvoir temporel, afin d'empêcher que les injustes prétentions de la cour de Rome, combattues et découragées avec tant de peine par la sagesse des deux gouvernemens de la maison de Bourbon, ne vinssent à se ranimer, et qu'elle imposât à la chambre royale de Sainte-Claire, au délégué de la juridiction royale et à l'avocat de la couronne l'obligation de faire connaître aux sujets et à tous les officiers de l'État, par des instructions spéciales rédigées avec soin, les vrais principes de la religion de Jésus-Christ, pour mettre d'accord l'empire et le sacerdoce, les jugemens des tribunaux et la conscience des peuples.

V. Pendant qu'on opérait toutes ces réformes, le

sedili, de deux députés du peuple et d'un secrétaire. Cette commission, qui s'appelait *deputazione contro al S. officio*, n'avait d'autre attribution que de surveiller la conduite des prêtres, de telle sorte qu'ils n'entreprissent rien qui pût même rappeler de loin le tribunal abhorré. — J'ignore si cette commission, qui pourra paraître inutile aujourd'hui, et qui le serait peut-être beaucoup moins qu'on ne pense, a été rétablie depuis la restauration de Ferdinand IV. » *Mémoires*, etc., t. II. p. 317. Ch^s L.

prince de San Nicandro surveillait les études et la santé du roi, qui avait reçu de la nature une constitution robuste et se livrait avec passion aux exercices du corps. Il y acquérait tous les jours plus de vigueur et d'habileté, et le prince de San Nicandro, fier du développement physique de son élève, favorisait son goût pour les plaisirs qui exigent la force du corps et l'augmentent. Les ordonnances sur la chasse furent remises en vigueur, et les transgressions menacées des mêmes châtimens, y compris le supplice de l'estrapade. On repeupla les bois de bêtes féroces, on multiplia les gardes, et on créa de nouvelles forêts ou on élargit les anciennes, sans craindre de renchérir sur les extravagances de Charles VII. Le roi avait douze ans; les plaisirs et les exercices violens emportaient une grande partie de la journée, et son esprit s'éloignait de l'étude. Il avait pour maîtres les hommes les plus instruits et les savans les plus renommés du royaume; mais tantôt faute de temps, et tantôt faute de volonté, il ne travaillait pas et n'apprenait rien; son ignorance augmentait avec ses forces, et menaçait l'État de grands dangers pour l'avenir.

Enfant, la société des hommes instruits ennuyait le roi; plus tard, elle lui faisait honte. Son grand bonheur était de faire voir ou de raconter comment il savait abattre des sangliers et des cerfs, tuer des oiseaux au vol, dompter un cheval, vaincre tout le monde à la course, pêcher avec adresse; talens dont un barbare peut tirer gloire, et qui sont estimés par les hommes du peuple élevés dans les mœurs espagnoles. Avec le progrès des années, les inclinations grossières du roi

prenaient plus de force; à peine adulte (à seize ans), et devenu le souverain maître d'une riche et puissante monarchie, il perdait son temps au milieu des plaisirs de la jeunesse, et s'amusait à commander des jeunes gens, athlètes robustes et ignorans comme lui-même. L'aptitude à ces exercices du corps, la vigueur des muscles, une vie dissipée, des goûts populaciers, devinrent un objet d'ambition parmi les sujets, et surtout dans la noblesse, compagne des jeux du roi, ou admirée par lui dans les fêtes de la cour. Ces penchans de sauvage et ces habitudes grossières s'emparèrent tellement de son esprit, que ni les progrès de l'âge ni les vicissitudes de la fortune et de son règne ne purent en triompher. Il était déjà époux et père quand à Portici, après avoir fait manœuvrer et exercé au maniement des armes certains soldats qu'il appelait *liparotti*, il établissait un cabaret au milieu de la campagne, et, sous les vêtemens et avec tous les insignes d'un cabaretier, en exerçait la profession, donnant à boire et à manger pour peu de chose, tandis que les courtisans, et quelquefois la reine elle-même, faisaient les garçons et la maîtresse du cabaret. Une autre fois qu'il jouait au ballon, voyant parmi les spectateurs un jeune homme maigre et de peu d'apparence qui avait la tête poudrée à blanc, et portait un habit ecclésiastique, d'un noir luisant, il voulut s'en amuser d'une manière insultante et l'offrir en spectacle à la risée publique : en effet, un courtisan auquel il avait dit quelques mots à l'oreille s'éloigne, et revient bientôt après avec une couverture de laine; alors les trois plus vigoureux de la compagnie, et le roi avec eux, se détachent du jeu, et pren-

nent la couverture par les quatre bouts en la tirant fortement ; le pauvre abbé, qui ne se doutait de rien, saisi par des domestiques ou des mauvais sujets qui se trouvaient là, est transporté en un clin d'œil au milieu du jeu de paume, placé de vive force sur la couverture, et lancé plusieurs fois en l'air, d'où il retombait les habits en désordre, au milieu des cris de joie et des bruyans éclats de rire de la canaille et du roi; tristes présages qui annonçaient d'autres fêtes populaires empreintes du même caractère de férocité ignoble. La victime de ce caprice royal était le signor Mazzinghi, noble florentin. La cour de Toscane en fit ses plaintes aux cabinets de Madrid et de Naples; mais la bonne intelligence des gouvernemens ne saurait être compromise par les torts qu'éprouvent leurs sujets, et c'est à l'histoire qu'il appartient de venger l'abbé Mazzinghi. Ce gentilhomme s'empressa de fuir une ville inhospitalière, et, n'osant reparaître à Florence, se rendit à Rome, où il mourut de chagrin au bout de quelques mois.

Plusieurs fois par an, après la pêche des lacs de Patria et du Fusaro, le roi en vendait le poisson, avec toutes les manières, l'extérieur et l'avidité d'un misérable qui en aurait fait son métier. Les ravages de la maladie et de la mort dans sa famille, les infortunes de son règne, ses malheurs à la guerre, la perte d'une couronne, rien ne le fit renoncer à la chasse et à ces grossiers amusemens, comme on le verra dans la suite de cette histoire. Ces exercices forcés, la fatigue qui en résultait, le repos qu'il fallait prendre ensuite, les plaisirs ou les excès de la table, les longues heures données au sommeil, occupaient tous les instans de

la journée et n'en laissaient pas un seul pour la culture de l'esprit ou les soins du gouvernement. Jamais, soit par désir d'apprendre, soit pour connaître les affaires publiques, le roi n'ouvrait un livre ou ne lisait un mémoire; et de même que, pendant sa minorité, la régence gouvernait l'État, ainsi quand il fut majeur et libre de régner par lui-même, les affaires étaient dirigées par ses ministres ou par sa femme. Comme il trouvait ennuyeux et pénible de signer de sa main les actes de l'autorité royale; il les faisait signer en sa présence, au moyen d'une griffe ou d'un sceau gravé qu'il tenait soigneusement enfermé. Incapable du moindre travail d'esprit, il avait une grande répugnance pour les discussions en conseil d'état, le convoquait rarement, et le renvoyait bien vite; pour éviter la lenteur des écritures, il avait défendu qu'on y apportât des encriers. Ces particularités du caractère de Ferdinand IV donnent l'explication et renferment le motif de beaucoup d'événemens; c'est pourquoi j'ai voulu dans les premières pages de ce livre m'y arrêter avec quelque détail, afin que ce qui doit suivre ne surprenne ni ne paraisse incroyable.

VI. La récolte des blés ayant été fort mauvaise en 1763, le gouvernement s'empressa de faire des provisions et de remplir les greniers publics; les citoyens en firent autant de leur côté; mais le remède fut lui-même un mal, parce qu'on avait mis trop de grain en réserve pour les besoins de l'avenir, au préjudice de ceux du présent, ce qui rendit la disette universelle au commencement de l'année 1764. Les

inquiétudes et les lamentations du peuple, les fautes de l'administration, l'avidité des marchands, le spectacle des bénéfices particuliers que certaines personnes trouvent l'occasion de faire dans les calamités publiques, étaient autant de sources de dangers et de malheurs plus grands que celui de la disette même. On voyait des pauvres mourir d'inanition; on entendait parler du pillage des magasins et même des fours : les vols, les brigandages, les crimes de toute espèce, se multipliaient outre mesure. La régence, en fixant un *maximum* pour le prix du blé dans toutes les villes et bourgades du royaume, fit déserter les marchés; en publiant que la disette n'était pas réelle, mais produite seulement par les accapareurs, elle excita partout des troubles; en désignant par leurs noms certains usuriers qu'on en accusait, elle les fit massacrer par le peuple. Elle envoya dans les provinces des commissaires royaux et des soldats pour découvrir les dépôts de blé, le mettre en vente sur les marchés, et punir (suivant les termes de l'édit) *les usuriers ennemis des pauvres*. Le marquis Pallanti, qu'on avait mis à la tête des commissaires royaux et investi de pouvoirs illimités, en signe de la justice rigoureuse qu'il voulait exercer, faisait élever d'avance un gibet dans les villes où il devait se rendre, et ne marchait qu'avec un nombreux cortége de sbires et en compagnie du bourreau. On ne découvrit aucun dépôt de blé, parce que le peuple avait déjà forcé de vider tous les magasins, et il n'y eut personne à punir parce qu'il n'y avait point d'accapareurs. Ces belles mesures ne servirent qu'à manifester l'ignorance du gouverne-

ment et à pousser le peuple au désordre, aux derniers excès du désespoir. On ne sait pas combien de personnes moururent de faim, combien il en périt dans les émeutes, soit qu'on ait négligé d'en faire le calcul, soit que l'administration par prudence ait défendu de le publier. Enfin, quand la disette de grains à Naples fut connue sur les marchés étrangers, le commerce s'empressa de subvenir aux besoins du royaume, et un grand nombre de vaisseaux chargés de blés arrivèrent de toutes parts, ce qui mit un terme aux souffrances du peuple. Alors une nouvelle pragmatique annula les marchés et contrats de la famine, en réduisant aux prix et aux conditions ordinaires des stipulations faites par consentement mutuel et d'après l'intérêt commun des deux parties; une autre ordonnance portait amnistie en faveur de tous les crimes, vols, brigandages, homicides, commis pour cause et à l'occasion de la famine. C'était fouler aux pieds tous les principes de gouvernement, toutes les notions de justice.

L'expérience des événemens que j'ai rapportés ne profita point à la régence; au contraire, devenue plus craintive, elle augmenta encore dans les années suivantes les provisions des greniers publics, interdit l'exportation des produits naturels du royaume, multiplia la misère. Aussi les habitans émigraient-ils par familles et en masse, ce qui fit promulguer en avril 1766 des lois menaçantes pour les retenir.

CHAPITRE II.

LE ROI, DEVENU MAJEUR, GOUVERNE LE ROYAUME.

VII. La minorité du roi Ferdinand IV cessa le 2 janvier 1767, mais tacitement : car aucun acte du gouvernement, aucune cérémonie dans l'intérieur du palais, aucune fête dans la capitale, ne signala cette époque ; les membres de la régence devinrent conseillers d'état ou ministres ; l'apparence et la réalité du gouvernement et de l'administration demeurèrent les mêmes. Comme le chapitre précédent a dû faire assez connaître l'état intérieur du royaume, je vais donner en peu de mots une idée de ses relations extérieures. Les souverains du Nord, qui, dans la balance politique du temps, n'étendaient pas jusqu'à nous leur influence et leur ambition, respectèrent les traités de commerce conclus avec Charles VII. L'Espagne et la France étaient plutôt les amies que les alliées de Naples, parce que, sur l'assentiment secret du roi d'Espagne, les Bourbons des Deux-Siciles et de Parme n'avaient pas encore accepté les traités de 1761 entre les deux premières puissances, appelés le pacte de famille. La maison d'Autriche négociait un nouveau mariage avec le roi de Naples. L'année 1763

avait mis fin à la guerre de Sept ans ; l'Allemagne se reposait, et l'Italie jouissait d'une paix profonde. L'infant D. Philippe, duc de Parme, était mort ; et, après lui, la vieille reine Élisabeth Farnèse, veuve de Philippe V ; l'un et l'autre avaient constamment poussé à la guerre pour satisfaire l'ambition qui les dévorait. Le pape Clément XIII faisait une opposition sourde, mais impuissante, au roi de Naples, parce que les armes temporelles lui manquaient, et qu'on ne craignait pas ses armes spirituelles.

VIII. Le premier acte du roi majeur fut l'expulsion des jésuites, événement d'une grande importance, et qu'il faut exposer avec suite en remontant à ses causes. Le roi lui-même ayant rappelé plus tard la compagnie expulsée, et plusieurs autres souverains ayant révoqué en sa faveur les mesures hostiles qu'ils avaient prises contre elle, il est utile de faire connaître les raisons du mécontentement des princes et des premières résolutions qu'il leur fit adopter. On sait par d'autres histoires comment, sous le pontificat du pape Paul III, en l'année 1540, la compagnie de Jésus fut instituée pour enseigner et convertir, faisant profession et vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance ; comment elle se répandit dans toutes les parties du monde et pénétra dans les palais ; comme elle s'éleva de la pauvreté à l'opulence, du dernier rang au premier, de l'humilité à l'ambition ; que d'accusations et de plaintes elle souleva et eut à repousser.

En 1758, le roi de Portugal, Joseph I[er], revenant au palais après une débauche nocturne dans la ville, fut

atteint d'un coup de feu et légèrement blessé. On rechercha les auteurs et les motifs de cette entreprise contre les jours du roi, et on découvrit que beaucoup de nobles et de jésuites avaient formé une conspiration à l'effet de tuer ce prince, pour changer de maître, de cour et de ministres. Plusieurs gentilshommes, condamnés à la peine capitale, furent exécutés; deux jésuites, des plus renommés de leur ordre, finirent leurs jours en prison, secrètement mis à mort, dit-on, par les ordres du marquis de Pombal, ministre tout-puissant de Joseph Ier. Un autre jésuite, le père Malagrida, accusé devant le tribunal du Saint-Office, et déclaré séducteur du peuple, perdit la vie sur l'échafaud à Lisbonne, et tous les membres de la compagnie, embarqués le même jour, furent transportés à Civita-Vecchia, dans les états de l'Église. Ce fut la première proscription des jésuites. La France fut la seconde à se déclarer contre eux. L'ordre entier, depuis long-temps poursuivi par des intrigues de cour que la marquise de Pompadour favorisait et par les édits du Parlement, fut chassé, en 1764, par une ordonnance de Louis XV; et, trois ans après, Charles III le bannit de l'Espagne, en prescrivant au roi de Naples, son fils, et au duc de Parme, son neveu, de prendre à son égard la même résolution.

Le 3 novembre 1767, au milieu de la nuit, toutes les maisons de jésuites qui se trouvaient dans le royaume de Naples, monastères et colléges, furent investies par des officiers du roi et par la force armée; les portes ouvertes ou brisées, toutes les cellules occupées et gardées; les pères jésuites, les novices, les

élèves, réunis dans un appartement de la maison ; les meubles séquestrés ; chaque homme ne conserva que ses vêtemens ; après quoi, tous les jésuites furent conduits sous bonne escorte au port ou au rivage le plus voisin et embarqués sur des vaisseaux qui mirent aussitôt à la voile. Les vieillards et les malades eux-mêmes furent contraints de partir avec les autres, et cette opération s'exécuta si rapidement, que, pour se borner à la seule ville de Naples, les jésuites de la capitale étaient déjà en mer et le vaisseau qui les portait faisait voile pour Terracine avant la première lueur du jour, le lendemain 4 novembre.

On apporta cet empressement et ces rigueurs à l'expulsion des jésuites sur l'exemple donné par la cour de Madrid, ou pour dérober au peuple, par la surprise et dans les ténèbres de la nuit, un traitement plein d'irrévérence et un spectacle digne de compassion. Le lendemain matin on lut dans la ville des édits qui portaient :

« Nous, le roi, usant de la suprême puissance indépendante que nous avons reçue immédiatement de Dieu, inséparablement unie par sa providence à notre souveraineté pour le gouvernement et la conduite de nos sujets, voulons et ordonnons que la compagnie dite de Jésus soit abolie pour toujours et exclue à perpétuité de nos royaumes des Deux-Siciles. »

Suivaient d'autres ordonnances pour faire savoir au peuple que les biens des jésuites, quoique confisqués, seraient employés à des œuvres pieuses et d'utilité générale ; que les dettes de ces religieux seraient payées ; que leurs aumônes, les charges de leurs propriétés, les

œuvres méritoires qu'ils s'étaient engagés à faire seraient continuées ; qu'il serait pourvu au service des églises ; enfin, que la réorganisation des écoles agrandirait et améliorerait l'enseignement public.

On n'a pas su le montant des richesses confisquées par le trésor, parce que le gouvernement a mis tous ses soins à le dissimuler. Mais déjà ces religieux, peut-être bien instruits du danger qui les menaçait et certainement sur leurs gardes, avaient dérobé une foule d'objets précieux par l'excellence du travail ou la richesse de la matière. L'expulsion des jésuites a été diversement jugée ; les hypocrites et les sots l'ont vue avec douleur, les sages avec joie, la multitude avec indifférence. Le reste du clergé séculier et régulier s'en est réjoui par suite de sa malveillance naturelle ou de sa jalousie contre les anciennes grandeurs et la fortune passée des jésuites. Le ministre Tanucci en était fort content ; le roi n'y pensait guère, mais son esprit s'accoutumait de bonne heure à des procédés énergiques contre l'Église, et sa conscience à distinguer de l'humilité chrétienne la fierté qui convient aux rois.

Les promesses faites à l'occasion du bannissement des jésuites furent exécutées pendant plusieurs mois, et quand leur exécution eut mis hors de doute la fidélité du souverain à ses engagemens, parut un autre édit que je transcrirai tout entier en l'honneur du roi : « Nos soins paternels, après la juste et nécessaire expulsion de nos états prononcée contre la compagnie qui s'appelait de Jésus (la puissance souveraine, que nous tenons directement de Dieu, nous ayant permis d'expliquer et de changer la volonté de ceux qui, en laissant

leurs biens à la susdite compagnie, ont eu l'intention de les destiner à l'utilité spirituelle de leurs concitoyens, par des œuvres auxquelles la susdite compagnie faisait profession de se livrer), ont établi des écoles publiques et des colléges gratuits pour l'instruction de la jeunesse pauvre dans les lettres et la piété; les salles d'asiles (*i conservatorii*) pour recueillir les orphelins et les orphelines du peuple, et leur apprendre divers métiers; les dépôts pour les pauvres devenus incapables de travailler, et pour les vagabonds encore valides, institutions qui les ont enlevés à l'oisiveté dans laquelle ils étaient onéreux et pernicieux pour l'État et les ont rendus utiles à la société, en leur enseignant les arts qui lui sont nécessaires; ils ont soulagé les communes en leur faisant remise des prestations annuelles qu'elles accordaient aux élèves chassés des écoles; aidé les habitans des campagnes par la division de vastes domaines en petits fermages; secouru les personnes honnêtes qui sont dans le besoin, par des aumônes fixes de chaque jour; ajouté à ces premières mesures ou préparé un grand nombre d'autres œuvres dans l'intérêt public, pour les besoins du culte divin et en faveur de la religion. Maintenant que les biens de la compagnie expulsée ont largement satisfait aux exigences de la piété publique, et quant au sanctuaire, persuadé qu'il est temps aujourd'hui de répéter l'avertissement donné par Moïse, conducteur du peuple juif et inspiré de Dieu, de ne plus porter de présens à l'Arche sainte; reportant notre attention sur le maintien de l'aisance des familles et sur leur besoin de sécurité à l'égard des biens qu'elles possèdent, nous en sommes venus à résoudre

et à déclarer par le présent édit la nullité de toutes les substitutions ou réclamations, non encore vérifiées, du chef des jésuites; notre volonté royale étant que les biens compris dans ces substitutions ou qui feraient l'objet de ces réclamations restent libres entre les mains et à la disposition du dernier possesseur laïque, après lequel les jésuites auraient été appelés. — Naples, 28 juillet 1769. — Ferdinand, roi. »

IX. Pendant que ces choses se passaient, il courut par toute l'Europe des lettres du pape, en forme de bref, contre le duc de Parme, qui, à l'exemple des autres souverains de sa maison, avait aussi chassé de ses états la compagnie de Jésus; Clément XIII choisissait un prince faible et enfant pour le menacer de ses censures et de ses anathêmes parce qu'il n'en craignait rien, et que c'était toujours essayer la force de ses armes spirituelles pour en frapper, si on les redoutait encore, de plus puissans monarques. Le bref portait que le duché de Parme était un fief de l'Église et que les mesures récemment prises contre la compagnie de Jésus étaient attentatoires à ses droits et à son autorité, adoptées au mépris des conseils, de l'indulgence et de la mansuétude du souverain pontife. Il concluait ainsi : « Comme il est notoire et incontestable (par la bulle *in cœnâ domini*) que les auteurs de ces actes et ceux qui ont participé à leur publication ont encouru les censures ecclésiastiques, ils ne pourront en obtenir l'absolution que de nous ou de nos successeurs. »

Le duché de Parme était gouverné pendant l'adolescence du prince par le ministre Guillaume du Tillot,

Français, qui, sans rien changer à la marche de l'administration, eut recours aux rois d'Espagne, de France, de Naples et de Portugal contre le pape, en l'accusant d'avoir offensé tous les souverains catholiques dans la personne du duc de Parme. Le roi de Portugal, ardent à saisir l'occasion d'un acte hostile, et habitué aux querelles avec le Saint-Siége, condamna le bref; le roi d'Espagne le réfuta, en renouvelant ses protestations et ses plaintes contre la bulle *in cœnâ domini* qui s'y trouvait mentionnée; Louis XV fit occuper par ses troupes Avignon et le Comtat Venaissin, dont les papes étaient depuis long-temps en possession. A Naples, la chambre royale de Sainte-Claire et le délégué de la juridiction royale, défenseurs ardens des droits de la souveraineté, s'attachèrent à démontrer l'injustice des prétentions du Saint-Siége et recommandèrent au roi le maintien de ses droits et de ceux de l'État : sur quoi Ferdinand IV improuva le bref, en interdit la publication dans le royaume et prononça la réintégration de Bénévent et de Ponte-Corvo sous l'antique souveraineté du roi des Deux-Siciles. En prenant possession de ces deux territoires, il y exerça aussitôt les droits d'un souverain légitime et permanent, confirma aux citoyens les franchises dont ils jouissaient encore, remit en vigueur celles accordées par les anciens rois en commençant par Roger, et leur en promit de nouvelles pour prix de leur fidélité. Les peuples jurèrent obéissance à leur nouveau maître, contens de ne plus appartenir à l'ancien, et par suite de leur inconstance naturelle, et parce qu'un gouvernement de prêtres, bien qu'il assure une exi-

stence facile et calme, révolte les cœurs généreux. Le pape, à la vue de toutes ces résistances, pria l'impératrice Marie-Thérèse de rendre par son intervention puissante la paix à la religion, à l'Église et aux souverains. Mais cette princesse éluda la demande du Saint-Père, en prétextant l'insuffisance de ses bons offices, interdit dans ses états d'Italie la bulle *in cœnâ domini* et en fit brûler les exemplaires qu'on y avait introduits. Tels furent les revers qui amortirent, en 1768, l'ambition insatiable du Saint-Siége.

X. Quand le roi de Naples fut arrivé à l'âge d'homme, on traita de son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Josèphe, fille de l'empereur François Ier; les conventions étaient signées, les présens de noces échangés, l'époque du départ de la jeune princesse fixée et les fêtes du voyage préparées; mais elle tomba malade et mourut; tous ces apprêts de réjouissance firent place dans le royaume et dans le palais à la tristesse et aux vêtemens de deuil. Une autre princesse d'Autriche, Marie-Caroline, sœur de la première, fut alors choisie pour épouse à Ferdinand IV, et partit de Vienne au mois d'avril 1768. Tous les princes d'Italie, et surtout le grand-duc de Toscane, son frère, l'accueillirent à son passage avec de grands honneurs, et elle arriva le 12 mai à Portella, où elle eut sa première entrevue avec le jeune roi, sous un pavillon magnifique, et où les actes solennels du mariage furent échangés de nouveau, au milieu des témoignages de respect et d'affection. Ils s'arrêtèrent d'abord au palais de Caserta et passèrent ensuite à Naples le 19 du même

mois, sans éclat, mais y firent leur entrée solennelle le 22. Les fêtes et les réjouissances de toute espèce durèrent plusieurs mois dans la ville et dans le palais; c'était le goût du roi par amour du plaisir, de la reine par amour du faste, de la cour par docilité, du peuple à cause des spectacles et de la dépense dont il profitait.

Une princesse de la maison d'Autriche, assise sur le premier trône de l'Italie à côté d'un roi qui négligeait les affaires, devait opérer un changement dans la politique du cabinet, esclave jusqu'à ce jour des inspirations et des ordres de Charles III, roi d'Espagne; et d'autant mieux que la jeune reine devait avoir entrée dans les conseils de l'État, non pas selon l'usage ou les lois de la monarchie, mais d'après les stipulations du contrat de mariage. Le ministre Tanucci, puissant par la confiance de la cour de Madrid, déplut à la reine, et ce fut réciproque; alors il se reprocha, mais trop tard, d'avoir produit ou entretenu l'ignorance du roi. La reine, quoiqu'elle n'eût pas encore seize ans accomplis, avait un jugement formé; elle était belle, adroite; son union avec Ferdinand IV semblait assurer la prospérité du royaume; elle eut bientôt captivé les regards et les espérances des peuples. Son frère Léopold, grand-duc de Toscane, l'avait accompagnée à Naples pour assister aux fêtes du mariage, et l'année suivante elle y reçut son autre frère, l'empereur Joseph II. Dans leurs entretiens avec les esprits les plus éclairés du royaume, ces deux princes avaient manifesté l'intention d'accomplir dans leurs états les réformes voulues par le siècle et commandées par la sagesse; en sorte que toute la famille de Marie-Thérèse nous sem-

blait une race de philosophes revêtus par Dieu de la puissance afin de relever l'humanité.

XI. Le pape Clément XIII étant mort en 1769, le frère Lorenzo Ganganelli fut élevé au pontificat, sous le nom de Clément XIV. Ganganelli, éclairé par les humiliations de son prédécesseur, connaissant mieux l'esprit du temps et jaloux de rendre la paix à l'Église, proposa aux souverains irrités des conditions d'accommodement; sa douceur et les gages de réconciliation qu'il offrait calmèrent tous les ressentimens; on accepta les nonces, on lui envoya des ambassadeurs, on restitua les territoires saisis. Après quoi, le souverain pontife, fidèle à ses promesses, et se rappelant que la question des jésuites avait occasioné ou aigri les querelles à peine terminées, accorda aux continuelles instances des princes et fit publier un bref qui confirmait l'expulsion de cet ordre. Ce bref était rédigé dans le style fallacieux de la cour de Rome : pour éviter de plus grands malheurs, le Saint-Père avait l'air de céder aux exigences d'un pouvoir supérieur; mais les souverains dissimulèrentce qu'ils pensaient de l'adresse du langage pontifical, tantôt fiers de leur puissance, et tantôt timides par scrupule de conscience devant le sacerdoce. Clément XIV jouissait de la paix heureusement rétablie, quand une maladie affreuse l'enleva au monde et à l'Église; les particularités du mal, les circonstances de sa mort, et certains antidotes qu'on lui fit prendre, accréditèrent le bruit qu'il mourait empoisonné par les jésuites, avides de vengeance pour la publication du bref qui leur enlevait le droit et l'espérance de ressaisir leurs

anciennes richesses. Le bruit pouvait être faux, mais le soupçon n'était pas à leur égard une injustice.

XII. Le cardinal Braschi succéda, sous le nom de Pie VI, au pape Clément XIV; et comme le roi avait combattu son élection dans le conclave par l'influence de ses ministres, les deux souverains, personnellement et politiquement ennemis, éprouvèrent l'un pour l'autre une double aversion. Le siége archiépiscopal de Naples vint à vaquer; le roi y pourvut, malgré les prétentions contraires du pape, et ordonna au prélat qu'il y avait nommé de supprimer dans ses actes les expressions solennelles : « par la grâce du Saint-Siége apostolique, » afin de ne pas laisser croire que la cour de Rome avait eu la moindre part dans sa promotion. Depuis trois siècles au moins les archevêques de Naples obtenaient aussitôt la pourpre de cardinal; mais Pie VI la refusa au nouveau prélat. Le roi écrivit alors au pape, que ce refus pourrait le déterminer à exécuter le projet depuis long-temps conçu de la fondation d'un ordre ecclésiastique dans son royaume, qui serait considérable par sa dignité et ses richesses, serait aussi revêtu de la pourpre, et surpasserait en réalité comme en apparence la grandeur du collége des cardinaux, véritable superfluité dans la hiérarchie. Cependant l'archevêque n'a pas eu le chapeau de cardinal, et le roi n'a pas fondé son ordre ecclésiastique. Peu de temps après Ferdinand IV nomma évêque de Potenza, Francesco Serao, savant auteur de plusieurs traités en faveur des juridictions laïques, et janséniste signalé comme tel par le souverain pontife, qui refusa de le sacrer. Con-

seils, menaces, prières, rien ne put vaincre son obstination, jusqu'à ce que le roi écrivît que désormais il ferait sacrer les nouveaux évêques par les trois plus anciens de la province, comme le prescrivent les saintes et primitives disciplines de l'Église.

XIII. En 1776, un incident sans importance eut des suites mémorables. Les rois de Naples avaient l'usage, comme on le voit par nos histoires, de présenter chaque année au pape une haquenée (cheval blanc couvert de harnais magnifiques) et sept mille ducats d'or. La cérémonie était fastueuse; le 29 juin, jour de Saint-Pierre, un ambassadeur extraordinaire venait offrir ces dons en grande pompe, au nom du roi, au souverain pontife, qui les recevait à l'entrée de la basilique du Vatican, et disait « que c'était le tribut par lequel on reconnaissait son droit *de domaine direct* sur le royaume des Deux-Siciles. » En 1776, pendant que le prince Colonna, grand-connétable du royaume de Naples et ambassadeur de Ferdinand IV, se rendait, à cheval, à la basilique du Vatican, une dispute de préséance entre les gens de l'ambassadeur d'Espagne et ceux du gouverneur de Rome produisit un encombrement dans la foule assemblée sur le passage du cortége, et occasiona un tumulte qui s'apaisa aussitôt. Cependant, après la cérémonie, l'ambassadeur fit part au roi des troubles qui avaient eu lieu, et reçut du ministère de Naples, au nom de Ferdinand, la réponse suivante.

« Les désordres qui ont éclaté à l'occasion de la haquenée ont affligé le cœur et la piété du roi, parce qu'à raison des lieux, du temps et des circonstances, ils

pouvaient avoir des suites fâcheuses et de nature à troubler le bon accord des deux souverains et des deux états. Et puisque l'expérience a démontré qu'un acte de pure dévotion, comme la présentation de la haquenée, peut être une source de scandales et une occasion de discorde, le roi, après mûre délibération, a résolu que la cérémonie n'aurait plus lieu à l'avenir, et que désormais il ne donnerait plus ce témoignage de sa dévotion envers les saints apôtres que lorsqu'il le jugerait à propos, et par l'intermédiaire de son envoyé ou de son ministre ordinaire. Les leçons de l'expérience, la raison, la réflexion, l'humanité, la justice et une sage prévoyance ont contribué à faire prendre cette résolution au roi, la forme de cet hommage dépendant uniquement de sa volonté souveraine, des inspirations de sa piété, et de sa religieuse condescendance. Ces sentimens de vénération filiale envers le chef suprême de l'Église seront communiqués à la cour de Rome. — Naples, le 29 juillet 1776. »

Le souverain pontife demanda que cette déclaration fût révoquée, mais en vain, et protesta contre sa teneur. Le honteux tribut de la haquenée a cessé d'être payé depuis cette époque [1]; mais à chaque fête de Saint-

[1] Cette assertion n'est pas entièrement exacte. On lit dans une dépêche du marquis de Clermont d'Amboise, alors ambassadeur de France auprès de la cour de Naples, sous la date du 2 août 1777.

« J'ai tout lieu de penser que le marquis Tanucci n'a vu qu'avec peine la présentation de la haquenée qu'il avait abolie l'année dernière; mais cet ancien ministre dissimule son mécontentement. » Cependant, le marquis della Sambuca avait adressé quelque temps avant, à la chambre de Sainte-Claire, au sujet de

Pierre, le pape renouvelait ses protestations et ses plaintes auprès de la cour de Naples. Quelques années après, le roi offrit au pape sept mille ducats sans présentation de haquenée, et sans aucune cérémonie, en forme de don et pour témoigner sa dévotion envers l'Église Romaine; mais le pape les refusa, en exposant avec plus de solennité que jamais ses droits et ce qu'il appelait la désobéissance de la cour de Naples.

XIV. Les bonnes lois rendues par Joseph II et par le grand-duc de Toscane, dans l'intérêt de leurs peuples, publiées par la renommée, approuvées par les sages, louées par la reine de Naples, sœur de ces deux princes, en excitant l'émulation du roi et en lui inspirant, malgré la frivolité de son esprit, un certain désir de gloire, facilitèrent au ministre Tanucci et aux autres hommes distingués du temps leurs progrès dans le rude sentier des réformes civiles et politiques. Les charges publiques étaient occupées par les Caracciolo, les Palmieri, les Gennaro, les Galliani et autres personnages célèbres par leurs lumières, qui, dans leurs fonctions de magistrats ou de ministres, propageaient les bonnes doctrines par l'autorité de leur nom et le poids de leur exemple; tandis que l'esprit des gouvernans et des peuples était préparé à réaliser et accueillir toutes les améliorations par les ouvrages de Filangieri, de Pagano, de Galanti, de Conforti, par les

la haquenée, un *dispaccio* qui tendait à la suppression de cette espèce d'hommage. Un Français a vu présenter la haquenée au Saint-Père, en 1786 ou 1787; mais il est probable que cette cérémonie ne fut plus renouvelée. Chs L.

leçons toutes récentes d'Antonio Genovesi, prodige de génie et de vertu, aussi pauvre que savant, par les académies, les sociétés littéraires, et enfin, par les seuls entretiens du monde. Comme le bien public était alors l'objet de tous les vœux et l'occupation de tous les esprits, la société accordait ses faveurs à celui qui en raisonnait le mieux.

Le bannissement des jésuites fournit l'occasion de réorganiser l'enseignement public; on s'y portait avec ardeur. Le gouvernement s'était engagé, et c'était son devoir, à faire mieux que l'ordre expulsé n'en avait la réputation. Toutes les communes établirent des maîtres salariés de lecture, d'écriture et de calcul. Dans chaque province, les nobles s'associèrent pour fonder une institution avec douze chaires d'enseignement, dont seulement deux pour les sciences ecclésiastiques, et dix pour les sciences et les lettres; les grandes villes du royaume suivirent cet exemple, qui gagna aussi les moins considérables; mais le nombre des cours y était plus restreint. L'enseignement était public; les professeurs, nommés au concours et sur un examen public. Les évêques, dont les prérogatives, eu égard à l'enseignement, se bornaient à la direction des séminaires sous l'autorité du roi, n'avaient dans les autres établissemens d'instruction publique ni voix ni aucun droit d'ingérence; et quand ils voulaient s'en mêler, confians dans la piété du prince, ou par continuation et souvenir des anciens usages, ou par ambition et hardiesse de caractère, ils étaient sévèrement blâmés et repoussés sans ménagement. Un évêque avait accusé plusieurs professeurs de ne pas obéir aux préceptes de

la religion catholique; on lui répondit que tout ce qu'on exigeait des maîtres des écoles publiques, c'était qu'ils fussent chrétiens; et un autre évêque ayant demandé la suppression de plusieurs chaires érigées sans sa permission dans son diocèse, contrairement aux bulles du pape, le roi déclara que l'autorisation épiscopale n'était pas nécessaire, que c'était un délit de la réclamer, et annula pour toujours les bulles alléguées à l'appui d'une prétention téméraire.

L'université des études, fondée par Frédéric II, modifiée dans son organisation, et souvent en mal, par ses successeurs, presque morte pendant toute la durée du gouvernement des vice-rois, ravivée par le premier souverain de la maison de Bourbon, reçut son perfectionnement de Ferdinand IV, qui voulut y réunir toute l'intelligence du temps. Les professeurs obtinrent de meilleurs appointemens, et furent appelés à concevoir de plus grandes espérances. Les chaires inutiles furent supprimées; on établit sept chaires nouvelles, que je veux énumérer, pour montrer comment le siècle tournait aux institutions utiles : c'étaient les chaires d'éloquence italienne, de critique historique appliquée à l'histoire du royaume, d'agriculture, d'architecture, de géodésie, d'histoire naturelle, de mécanique. L'Université fut transportée dans le vaste couvent des jésuites, appelé le *Salvatore;* on y établit aussi les académies de peinture, de sculpture, d'architecture, les bibliothèques Farnèse et Palatine, les musées Farnèse et d'Herculanum, un musée d'histoire naturelle, un jardin botanique, un laboratoire de chimie, un observatoire astronomique, un amphithéâtre d'anatomie, institutions

ou entièrement nouvelles, ou renouvelées et améliorées. La bibliothèque et le musée Farnèse étaient au nombre des richesses que le roi Charles VII avait apportées à Naples, et dont il avait dépouillé le palais des ducs de Parme.

L'Académie des sciences et des lettres subit elle-même des changemens avantageux : on y abandonna les fastueuses ou frivoles études des siècles passés ; et, en s'appliquant sur toutes choses aux objets d'utilité générale, on dirigea les sciences vers le progrès des arts et de l'industrie, vers la médecine et la découverte de vérités nouvelles ; quant aux lettres, on leur demanda des lumières sur l'ancienne histoire du pays, afin que la sagesse du présent et l'art de gouverner les peuples profitassent des fautes du passé. Mais je ferai observer que le grand-maître de la cour (*il maggiordomo di corte*) était, de droit, le président de l'Académie, et que les académiciens honoraires étaient choisis par la volonté suprême du roi (ce sont les termes de l'ordonnance) dans la haute noblesse ; il était impossible de soustraire quelque institution que ce fût à l'arbitraire royal et aux priviléges de la noblesse. L'Académie d'Herculanum, fondée par Charles VII en 1755, et puis abandonnée, fut réorganisée ; des dix-sept membres primitifs, il n'en survivait plus que quatre. Je parlerai plus convenablement ailleurs des colléges militaires fondés aussi à cette époque.

Toutes ces académies et tous ces établissemens d'instruction publique possédaient en professeurs et académiciens les hommes les plus savans du royaume ; d'autres s'y formaient qui s'élevaient bientôt à la même hauteur ;

les uns et les autres, connus et appréciés dans toute l'Italie, honoraient leur patrie et leur siècle. Ici, je voudrais pouvoir énumérer ces noms glorieux et les ouvrages qui les ont illustrés, et, peut-être, l'espace et le temps me manqueraient-ils avant que la matière fût épuisée ; mais, forcé de me renfermer dans des bornes étroites, je rappellerai seulement les noms qui intéressent davantage l'histoire : ainsi, dans la noblesse, Raimondo di Sangro, prince de Sansevero ; Francesco Spinelli, prince de Scaléa ; Paolo Doria, prince d'Angri : dans la magistrature, le marquis Vargas Macciucca ; Giuseppe Aurelio de Gennaro ; Pasquale Cirillo ; Biagio Troise[2] : parmi les ecclésiastiques, outre les abbés Galliani et Genovese, le père della Torre, un des trois frères Martini, le père Carcani, l'archevêque Rossi : et enfin plusieurs femmes, comme Faustina Pignatelli, Giuseppa Barbapiccola, Eleonora Pimentel, et, en première ligne, Mariangiola Ardinghelli. C'est ainsi que les classes qui étaient autrefois les plus étrangères à la littérature et à l'étude des sciences les cultivaient alors avec le plus grand zèle.

On publiait des ouvrages d'un grand mérite ; je n'en citerai que deux, les plus généralement connus et estimés : ce sont les *Essais politiques* (Saggi politici) de Mario Pagano, et *la Science de la législation*, par Gaetano Filangieri [1]. Ces deux livres ont éclairci la constitution de la société, et fait comprendre les droits respectifs des sujets et du prince ; en sorte qu'après

[1] Ce dernier ouvrage est traduit en français : M. Villemain en a parlé avec éloge et avec toute la finesse d'observation qui le distingue dans son cours de littérature étrangère. CH[s] L.

leur publication, il fut permis d'espérer que le despotisme aveugle et l'obéissance passive auraient un terme. La pompe et l'éclat du style, bien qu'ils ne fussent pas en rapport avec la gravité du sujet, trouvèrent un bon accueil et contribuèrent au succès; on pardonne une plainte éloquente aux opprimés et à ceux qui espèrent. Les auteurs furent comblés d'éloges par le public, et de récompenses par le gouvernement; Pagano fut élevé à une chaire dans l'université des études, et Filangieri à une place distinguée dans l'administration des finances [1]. Ce dernier obtint de plus une pension suffisante pour subvenir à l'honorable pauvreté de sa famille.

Je n'ai pu retracer qu'imparfaitement dans cette esquisse rapide les efforts du génie napolitain pour améliorer le gouvernement du royaume; il devançait alors dans la carrière des réformes les autres états de l'Italie. Chose déplorable, mais vraie! les premiers germes des améliorations politiques dans notre siècle, et dans la génération qui nous a immédiatement précédés, se sont développés sur le sol des Deux-Siciles; mais toujours on y a fait du mérite un crime, de la gloire une infamie; et ce ne sont pas des ennemis, mais des concitoyens, qui se sont rendus coupables de ces injustices. Nous ne tarderons pas à voir, dans un avenir bien rapproché de cette époque, quelle a été la déplorable fin de ces grands hommes, décrétée par le gouvernement, applaudie par le peuple. Les sages lois et les bonnes idées politiques ne prenant pas nais-

[1] Gaetano Filangieri fut appelé en 1787 au conseil suprême des finances, un an avant sa mort.

sance dans l'esprit du roi, et n'étant pas senties par la multitude (au-dessous, l'un et l'autre, de ce niveau intellectuel, et en arrière de ces progrès), un petit nombre d'esprits distingués en concevait le plan; quelques autres, à peine plus nombreux, savaient les apprécier; le vulgaire condamnait stupidement en elles des innovations qu'il ne comprenait pas, et que plus tard le gouvernement punit comme des crimes.

XV. Les autres parties de l'économie publique étaient dirigées avec moins de sagesse : Naples, qui avait devancé la Toscane dans son affranchissement de la suprématie pontificale, se vit à son tour devancée par le grand-duc Léopold dans le système de l'administration. Quoique les communes eussent la libre administration de leurs affaires, un syndicat obligatoire, des hommes élus par le peuple en assemblée générale, pour administrateurs des biens, syndics et juges de l'emploi des fonds, et quoique les infidélités dans l'exercice des fonctions municipales ne fussent pas impunies, elles ne profitaient guère de ces libertés, qui avaient même pour résultat une certaine confusion; les différences de caractère entre les provinces, les passions fugitives des administrateurs et des communes, se faisaient partout sentir; celles-ci adoptaient le système de la taille ou du cadastre, celles-là le système des gabelles, d'autres celui de la capitation; ici on se livrait de préférence aux travaux utiles, ailleurs, aux œuvres de piété; les unes étaient avares, les autres prodigues; ce qui paraissait bien aujourd'hui, ne l'était plus l'année suivante, et les plans

d'un administrateur ne convenaient pas à celui qui le remplaçait ; enfin, l'administration manquait de persévérance et d'unité, partant ses travaux de durée et de grandeur. Le roi prêta de l'argent à la commune de Pesco-Costanzo, pour se racheter de la domination de Pietro Enrico Piccolomini, son avare suzerain, et l'ordonnance portait : « afin que cette commune puisse se soustraire à la servitude et au joug féodal ; » mais cet acte isolé, passager, n'était qu'une apparence trompeuse de prospérité : la réalité manquait.

L'industrie était soumise aux corporations (*fratrie*) et aux consuls ; le commerce intérieur, gêné par les lois annonaires, les taxes (*assise*), les priviléges des barons, quelques restes de franchises ou immunités ecclésiastiques, et surtout par l'intervention continuelle et toujours à craindre du gouvernement dans les entreprises et les intérêts des particuliers. La culture du tabac redevint libre, mais aux dépens du vin, du papier, des livres, qui furent chargés de nouveaux droits. L'industrie de la soie, qui avait fait de grands progrès sous le règne de Charles VII, excita l'avidité de son successeur, et, mise au nombre des fermes du trésor (*arrendamenti*), fut asservie aux mêmes entraves que les autres ; les produits devinrent nuls, les plantations de mûriers furent détruites, les manufactures nationales de soieries et de draperies tombèrent en décadence. Le batelier qui ferait la contrebande de la soie fut menacé de la peine capitale, et pour les plus légères contraventions de ce genre, on était souvent puni du supplice de l'estrapade.

XVI. L'industrie du corail, source féconde de richesses, souffrit d'autres dommages. Torre del Greco, jolie ville sur les bords de la mer, au pied du Vésuve, compte douze mille habitans, marins pour la plupart et livrés au commerce, parce que la campagne, souvent couverte par les matières que lance le volcan, et toujours menacée par son voisinage, ne procure au laboureur que des ressources médiocres et mal assurées. Depuis le seizième siècle, quelques navires de Torre del Greco allaient à la pêche du corail dans les mers de la Corse et de la Sardaigne; mais d'autres plus audacieux, bien armés et équipés en guerre, s'avancèrent en 1780 le long des côtes d'Afrique, les explorèrent et occupèrent un rocher désert et sans nom, à vingt-quatre milles de distance de l'île de Galita, et à quarante-trois des rivages barbaresques : ce point fut appelé *Summo*, du nom d'un matelot qui le premier y était descendu, et la côte se trouvant riche en corail, on éleva sur le rocher des cabanes de branchages, différentes constructions légères et quelques ouvrages de défense. Deux années se passèrent sans que les pêcheurs de corail fussent inquiétés; mais, enhardis par le succès, ils ne tardèrent pas à explorer des rivages plus éloignés sur lesquels ils couraient le risque de rencontrer la mort et l'esclavage au milieu des nations africaines, et pêchèrent fort heureusement au-delà du cap Negro, du cap Rosa et du cap de Bone. Cette prospérité des premières expéditions fit faire tant de progrès à l'industrie du corail, que tous les ans il sortait de Torre del Greco six cents barques de grande dimension et de haut bord, capables

de résister aux tempêtes, et montées par plus de quatre mille matelots, qui partaient en avril et revenaient avant le commencement de l'hiver. La ville, enrichie par ce commerce, élevait de somptueux édifices, et peu soucieuse des menaces du volcan (merveille dont j'ai été le témoin), si elle s'écroulait dans une secousse de tremblement de terre ou disparaissait ensevelie sous un torrent de lave, renaissait en moins d'un an, plus éclatante et plus belle, sur les ruines et l'emplacement de sa mère et de son berceau, par amour du sol et attachement religieux aux foyers domestiques.

La pêche du corail donna naissance à tant et de si grands intérêts qui n'avaient pas existé jusqu'alors, que les lois communes étaient insuffisantes pour les régir. De petites sociétés se formaient ou se dissolvaient selon l'occasion et les besoins du moment; l'avantage privé en était le seul lien : car ce peuple n'avait pas la pensée du bien général, et souvent un pêcheur gagnait à la ruine de son voisin. On sentit le mal d'un pareil état de choses en affaires d'une si grande importance, et ce fut pour y remédier qu'il se forma une société plus vaste, mais volontaire, qui, dénuée de l'appui de la force publique, ne répondit pas aux besoins du commerce. Alors le gouvernement y mit la main, rendit des lois et publia des ordonnances, appela la société compagnie, et régla le départ, le retour des expéditions, la pêche, la vente des produits, les magistrats les gardiens, le droit particulier, la forme des jugemens en matière de corail. Le recueil de toutes ces dispositions législatives forme un livre nommé, d'après l'objet qu'elles régissent, le code du corail (*codice*

corallino). La compagnie eut son pavillon et ses armoiries : c'était, sur un fond d'azur, une tour entre deux rameaux de corail, surmontée par trois lis d'or. Tant que la société avait été libre, au milieu des injustices et des plaintes réciproques de ses membres, elle avait prospéré ; organisée en compagnie sous la protection de l'État, avec un code de lois qui prévenait les injustices et la discorde, elle déchut. Poussée par la soif insatiable du gain, la société, au sein de laquelle dominait l'intérêt privé, allait sans cesse en avant ; la compagnie agit avec lenteur et mollesse pour l'intérêt général. On se livre encore aujourd'hui à la pêche du corail, mais elle est bien tombée.

XVII. Ce fut une bonne loi que celle qui exempta pour vingt ans de l'impôt foncier les terres incultes mises en exploitation, et pour quarante celles qu'on planterait d'oliviers. D'autres lois encourageaient à peupler les îles désertes d'Ustica et de Ventotene, et puis celles de Tremiti et de Lampedouse. On octroya aux colons qui se rendraient dans les deux premières, et qui étaient choisis dans le sein de familles pauvres, mais honnêtes, des terres, des alimens pour un temps donné, et des instrumens de pêche et d'agriculture : la colonisation réussit. On envoya dans les deux autres les voleurs et les vagabonds du royaume, choisis avec trop de précipitation par des commissaires du gouvernement ; l'essai ne fut pas heureux, les colons mouraient. On les remplaça par d'autres, mais en trop grand nombre, et l'accroissement de la colonie, loin d'être favorable aux mœurs des habitans, en aggravait

la corruption. La même sollicitude du gouvernement pour la tranquillité publique lui fit partager la ville de Naples en douze quartiers (*rioni*), dans chacun desquels il établit un magistrat chargé de la police et du bon ordre, qui condamnait sommairement à la prison, et le plus souvent à la déportation sur les îles pénitentiaires (*isole di pena*). Ces jugemens sans appel frappaient des misérables de la dernière classe du peuple; le royaume se débarrassa ainsi d'un grand nombre de mauvais sujets; la capitale y gagnait surtout et s'en réjouissait; mais, peu de temps après, on envoya dans les îles pour des crimes prétendus de lèse-majesté; la déportation servit les violences ordinaires du pouvoir absolu; des citoyens qui n'étaient ni jugés ni prévenus, dont le seul crime était de déplaire au gouvernement, furent confondus avec les plus vils malfaiteurs, ce qui inspira autant d'effroi que de douleur à la capitale et à tout le royaume.

On entoura de murailles un cimetière qui se trouvait dans l'endroit appelé autrefois Pichiodi, et plus tard Santa Maria del Pianto; on y creusait autant de fosses qu'il y a de jours dans l'année [1]. C'était là qu'on transportait les corps des pauvres gens; les classes supérieures faisaient enterrer leurs morts dans les différentes églises de la ville : le plan du cimetière fut tracé par le chevalier Fuga, architecte, et l'ouvrage exécuté dans l'espace d'un an, au moyen de souscriptions remplies par la piété publique.

[1] Il est à présumer que c'étaient des fosses communes, dans lesquelles on enterrait chaque jour tous les cadavres de la journée précédente. Cns L.

L'établissement des archives royales est une mesure de la plus grande utilité qui appartient à cette époque du règne de Ferdinand IV. Le premier Ferdinand d'Aragon en avait eu la pensée, dès l'année 1477; Charles V, en 1533, Philippe III, en 1609, s'en étaient aussi occupés; mais l'inconstance naturelle aux princes ou les vicissitudes politiques ont empêché la réalisation de ce projet jusqu'en 1785, sous le règne du second prince de la maison de Bourbon. Le dépôt et l'enregistrement aux archives de tous les actes qui peuvent donner naissance à une action hypothécaire sont prescrits par la loi de leur institution ; ce qui établit clairement la propriété, garantit l'hypothèque, assure la vente des biens sans délai, favorise le créancier et force le débiteur à s'acquitter de ses engagemens. Les bases principales du système hypothécaire, justement loué dans le code Napoléon, étaient posées trente ans avant dans les archives royales de Ferdinand IV ; il est vrai que l'institution napolitaine offrait des proportions moins larges, était moins rigoureuse et moins fiscale, tandis que le système français est vaste, plein de fiscalité et de moyens coercitifs. Les archives royales faisaient connaître le patrimoine de chaque famille, prévenaient la fraude, rendaient les chances de procès moins nombreuses : aussi leur établissement rencontra de l'opposition chez les gens de loi, déjà puissans, comme je l'ai dit, sous le règne de Charles VII, et qui l'étaient encore bien plus à cette époque. Ministres du roi ou magistrats, directeurs et employés de cette institution, ils s'attachaient tous à paralyser l'effet d'une loi si sage, que le gouverne-

ment soutenait incessamment de toutes ses forces; et cette opposition des gens de loi était funeste à la société, parce qu'elle tendait à rejeter dans leur ancienne confusion les droits et les créances des particuliers.

XVIII. Je parlerai aussi des plus graves abus de l'administration financière. Pendant le règne de Charles VII, l'argent de l'Espagne, les trésors gagnés dans la conquête, puis le rétablissement de la paix, et toujours l'économie du gouvernement non moins que le bonheur des peuples affranchis de l'existence provinciale et d'une pénible servitude, aidaient à remplir le trésor public ou en dissimulaient la détresse. Le concordat signé avec Rome en 1741 procura quelques ressources dans les biens ecclésiastiques soumis à l'impôt; dans les années suivantes, le cadastre étendit les droits du fisc sur un certain nombre de propriétés exemptes jusqu'alors de contribuer aux charges publiques par leur condition féodale ou parce qu'elles relevaient de l'Église; toutes ces richesses furent consommées par le nouveau gouvernement. Le trésor était alimenté de trois manières : par les dons, les contributions directes et les contributions indirectes.

Dans les siècles précédens, on avait abusé du premier moyen, qui était fort simple, et convenait à un pouvoir arbitraire; il fut rarement employé sous le règne de Charles VII, deux fois seulement sous celui de Ferdinand IV.

Les contributions directes, réparties entre les communes, se payaient par feux (on appelait feu une famille);

il y avait des communes qui, en leur qualité de fiefs anciens ou actuels de l'Église, ou par suite des faveurs et des concessions octroyées par les souverains précédens, jouissaient d'une exemption partielle ou totale des charges publiques. La répartition entre les communes non exemptes n'était pas réglée sur l'étendue ou la fertilité du territoire, sur l'industrie ou la profession des habitans, sur la prospérité de leur commerce, et, pour me servir de l'expression moderne, sur la proportion des valeurs; mais on suivait un certain dénombrement de la population, supposé plutôt que réellement fait en 1737. De l'adoption de cette mauvaise base, il résultait souvent que de deux villes voisines, l'une avec un territoire fertile, industrieuse et riche, l'autre dénuée de tous ces avantages, la première était moins imposée que la seconde.

Les taxes appelées de la capitation, des métiers, des propriétés, n'offraient pas moins d'abus et d'erreurs. Les ecclésiastiques, les barons, les personnes vivant noblement, les docteurs en droit (*dottori*), médecins, notaires, et généralement tous ceux qui n'exerçaient pas un métier, échappaient aux deux premières, sous le prétexte qu'ils augmentaient la classe respectable des nobles; elles ne frappaient donc que la tête et le bras du pauvre, ou sa vie et le fruit de ses sueurs. Quant aux propriétés foncières, comme les terres féodales, celles du roi ou de l'État, les biens du clergé, le patrimoine des ecclésiastiques, les biens des séminaires, des paroisses, des hospices, conservaient leurs priviléges, quelques malheureux fonds de terre supportaient tout le poids des contributions directes, qui s'élevaient

à 2,819,500 ducats par an, auxquels il faut ajouter le produit d'une taxe particulière de 290,000 ducats, destinée, disait-on, à la confection de routes nouvelles.

Parmi les contributions indirectes, figuraient toutes celles que le subtil génie des financiers a pu inventer dans tous les siècles et faire peser sur tous les peuples au profit du trésor. La fiscalité atteignait les arts, l'industrie, les objets de consommation, les plaisirs, les vices, les prostituées, les maisons de jeu; ces divers impôts étaient affermés, comme je l'ai dit, et connus sous le nom espagnol d'*arrendamenti*. La plupart étaient aliénés ou engagés pour de nouvelles dettes, ou donnés en garantie des anciennes, et alors c'était aux acheteurs ou aux intéressés qu'il appartenait de surveiller la perception de leurs produits, et de punir les contraventions avec toute la rigueur des ordonnances du fisc. La surveillance s'exerçait donc avec tout le zèle de l'intérêt privé, appuyé de toute la force du pouvoir public, et la ferme rendait au traitant le double de ce qu'elle valait au trésor, avec trois fois plus de vexations et de frais pour le contribuable.

Le roi abolit plusieurs fermes : celles appelées du *minuto* et du capitaine des vivres, et les *arrendamenti* sur le tabac, la manne, l'eau-de-vie, le safran, les péages, la soie même en certaines provinces; mais afin de dédommager le trésor et de ne pas manquer aux obligations contractées envers les fermiers, on augmenta plusieurs taxes anciennes, et l'on en créa de nouvelles, moins onéreuses pour le peuple et plus avantageuses pour le fisc. C'est ici l'occasion de rapporter un fait cu-

rieux et mémorable qui peint bien l'esprit du temps. Le gouvernement, à la vue du préjudice que les fermes causaient à l'État, voulait en racheter une, et, comme les adjudicataires ne voulaient pas y consentir, le roi renvoya la question aux tribunaux pour en décider librement et dans les formes ordinaires. On discutait sur le point de savoir si le trésor pouvait racheter, à des conditions équitables, les fermes aliénées, et changer ainsi ou améliorer, suivant les besoins de l'État, la situation des finances. Parmi les juges siégeait Ferdinand d'Ambrosio, qui avait la réputation d'être aussi avare que rusé; voyant que la plupart de ses collègues avaient pris le parti du trésor, il demanda la parole au moment où l'on allait rendre la sentence, et, tirant de dessous sa robe un grand crucifix, s'écria, dans l'attitude et avec le ton d'un missionnaire: « Souvenez-vous, messieurs, que nous devons mourir, que notre âme seule est immortelle, et que ce Dieu (en montrant le crucifix) voudra nous punir d'avoir obéi à l'ambition plutôt qu'à la justice. Pour moi, je prononce en faveur des adjudicataires. » Mais les autres juges ne se conformèrent point à cette injuste sentence; on savait que le dévot orateur avait un parent au nombre des adversaires intéressés du trésor, et la ferme du sel fut rachetée. Cependant, malgré ce désordre, les revenus publics montaient annuellement à 14,400,000 ducats, et, sur cette grande somme, les barons (*la baronia*), bien que possesseurs de plus de la moitié des terres du royaume, ne payaient que 268,000 ducats.

XIX. Il est à remarquer en effet que la féodalité, un

peu abaissée sous le règne de Charles VII, acquérait chaque jour de plus grandes richesses sous celui de son successeur, grâce à la politique des gens de loi, qui mettaient tous leurs soins, d'un côté, à restreindre les juridictions féodales pour agrandir leur pouvoir, et, de l'autre, à augmenter la fortune des grands feudataires, pour en partager avec eux les avantages; puissamment aidés dans ce double travail, tantôt par le gouvernement, jaloux d'anéantir les derniers restes de la souveraineté féodale, et tantôt par le roi, qui favorisait les barons par habitude, par affection et par instinct. Aussi trouve-t-on de cette époque un grand nombre de pragmatiques ou d'ordonnances pour restreindre les juridictions seigneuriales, tandis qu'une foule d'autres, du même temps, assurent aux seigneurs le maintien de leurs franchises et diminuent leurs tailles : par exemple, les barons, et les plus imposés, ne payaient pour *adoa* et *rilevio* (c'est la formule légale) que sept pour cent de leurs revenus, tandis que, parmi les autres citoyens, on regardait comme une faveur de ne payer que vingt pour cent; la moyenne était de trente : quelques-uns payaient quarante ou cinquante, et les plus malheureux jusqu'à soixante pour cent. On respectait les dîmes féodales, les extorsions de toute espèce, les abus, sous toutes les formes, consacrés par le nom de droits : en sorte que toutes les possessions féodales se reconnaissaient du premier coup d'œil à l'air misérable des habitans et des maisons, et à l'absence de tout ce qui embellit et facilite l'existence dans les villes; on y cherchait en vain les signes extérieurs de la vie sociale et de la civilisation, un tribunal, un théâtre, un hôtel-de-ville ou

maison commune ; mais ce qu'on y rencontrait à chaque pas, c'étaient des monumens de tyrannie et des souvenirs d'esclavage, châteaux-forts, prisons massives, monastères et résidences épiscopales immenses, et quelques palais vastes et fortifiés au milieu d'une infinité de chaumières et de misérables cabanes. L'excellent historien Giuseppe-Maria Galanti craignait qu'on refusât de le croire, quand il dirait qu'à San Gennaro di Palma, fief à quinze milles seulement (cinq lieues) de Naples, qu'il avait visité en 1789, il n'y avait alors que les officiers du baron qui eussent des maisons, et que le reste de la population, au nombre de deux mille âmes, réduit au sort des bêtes, cherchait, comme elles, un abri contre l'inclémence des saisons sous des toits de chaume ou de branchages entrelacés, et dans les grottes voisines. Telle était la condition des fiefs; et dans un royaume qui compte deux mille sept cent soixante-cinq villes, villages ou lieux habités par une population agglomérée, il n'y en avait, en 1734, que cinquante, et, en 1789, à peu près deux cents qui ne fussent point soumis au régime féodal. Mais heureusement les feudataires, dominés par l'influence du siècle, rougissaient quelquefois d'exercer les droits les plus rigoureux de leur domination.

XX. Les lois que j'ai rappelées sur l'économie publique furent, dans l'espace de trente années, les seules dignes de mémoire. En général, l'administration et les finances demeurèrent, comme du temps de Charles VII, soumises à une organisation grossière et asservies aux anciens usages, sans que le royaume de Naples ait pro-

fité de l'exemple des autres pays, et particulièrement de la Toscane, patrie de Tanucci, où le grand-duc Léopold promulguait l'affranchissement et la division des propriétés, l'abolition des servitudes domaniales, et, ce qui fait sa véritable gloire, la liberté du commerce. A Naples, on s'occupa d'améliorer les magistratures et les tribunaux, et toute cette partie du gouvernement qui est comprise sous le nom d'administration de la justice. De nouvelles ordonnances ayant encore restreint la juridiction des barons et le nombre des hommes armés qu'ils entretenaient, le pouvoir du roi et celui de la société y gagnèrent d'autant; mais l'autorité des gens de loi fit les mêmes progrès, et se montra désormais avec tous ses dangers et dans toute l'impudeur de son immoralité. On essaya d'en combattre les vices par un certain nombre de réglemens qui soumettaient les légistes à la nécessité d'études préliminaires, à des examens, et autres mesures de discipline, qui modéraient leur avidité par des tarifs, opposaient les menaces de la loi à leurs friponneries, en les flétrissant des noms injurieux d'hommes ignorans, sans mœurs, et amis de la chicane. Mais à travers ces obstacles, les anciens usages conservaient leur force, et la robe, de jour en jour plus nombreuse, se recrutait sans cesse de toute sorte de gens et dans les rangs de la plus basse classe du peuple.

On rendit sur les mariages de nouvelles lois dignes d'éloges; elles fortifiaient la puissance paternelle, défendaient les plaintes en séduction, invalidaient les promesses et les sermens faits devant le prêtre ou l'autel, prévenaient les artifices des femmes, la fuite des

fiancés, les mariages inégaux, au profit des bonnes mœurs et de la paix des familles [1].

Les jugemens furent réglés par un statut de plus grande importance. Depuis que la magistrature était devenue chez nous et le plus puissant et le premier des corps de l'État, elle dédaignait d'en appeler à la raison commune ainsi que le reste des hommes, et avait pris le ton d'une autorité absolue. Cet orgueil, qui favorisait l'ignorance des uns et l'esprit impérieux des autres, convenait à tous les magistrats, et les sentences n'étaient plus que des intimations d'une volonté souveraine. Et comme la pensée coûte plus que l'obéissance à des esprits qui se sont avilis dans l'esclavage, le peuple ne s'en plaignait pas, jusqu'à ce que l'influence du gouvernement des deux premiers Bourbons et le progrès général des lumières se faisant sentir, il comprit l'abus de ces jugemens, et les accusa de déguiser sous le masque d'un ordre absolu et la concision des formules l'injustice, la vénalité, les passions ambitieuses des juges. C'est alors qu'une loi nouvelle fit droit à ses plaintes; elle prescrivait aux magistrats de raisonner leurs arrêts, de demander au roi qu'il voulût bien faire usage de sa puissance législative quand il y avait une lacune dans le code, ou interpréter les dispositions équivoques. Mais les tribunaux du royaume se révoltèrent, en disant qu'une pareille

[1] « On doit citer avec éloge les édits qui furent l'ouvrage de Ferdinand IV, et par lesquels il défendit de recevoir à l'avenir des plaintes pour délit de subornation. (Dans ces plaintes, ce délit était presque toujours qualifié de viol, quoiqu'il n'eût point été accompagné de circonstances aggravantes.) » *Mémoires historiques sur Naples*, III, p. 148.

loi portait atteinte à l'indépendance et à la dignité du juge. Dans la première confusion de leur mécontentement, il n'était question de rien moins que de résister, de désobéir, de résigner leurs places ; puis ils espérèrent que des réclamations et des intrigues de cour suffiraient pour faire abroger l'ordonnance, et se réservant d'avoir recours aux partis extrêmes, si le cas l'exigeait, ils s'occupèrent de déduire clairement leurs raisons. La foule des légistes, par ignorance, ou par esprit de flatterie, ou par l'instinct de la discorde, prenait parti pour les juges et protestait avec eux.

Le conseil suprême, qui est le premier tribunal du royaume, était partagé en quatre chambres ou divisions, appelées *ruote* (roues) ; et quand elles se réunissaient à cause de l'importance d'une affaire ou de l'incertitude d'un point de droit, on attribuait tant de lumières à cette assemblée générale, que ses jugemens avaient force de loi. Le conseil se réunit cette fois pour examiner, en assemblée générale des quatre chambres, la question dont il s'agit ; et cette réunion eut pour résultat la publication d'un mémoire raisonné, dans lequel on exposait hardiment au roi les erreurs et les inconvéniens du nouveau statut. Cependant les esprits les plus distingués du royaume en proclamaient la sagesse ; et Gaetano Filangieri, qui n'avait pas encore atteint sa vingt-deuxième année, appelait, pour la première fois, sur son nom l'attention publique par un ouvrage intitulé : *Réflexions politiques sur la loi du 23 septembre 1774*, dans lequel il démontrait que la liberté des citoyens et le plein exercice du pouvoir royal ayant pour condition essentielle l'entière exécution des lois,

l'arbitraire auquel prétendaient les magistrats constituait un acte de tyrannie envers le peuple et de rebellion contre le souverain. Cet ouvrage fut bien accueilli, et fit pressentir la réputation future du jeune Filangieri. Le roi déclara par un édit, en réponse au mémoire du conseil : que la gloire du juge était dans la certitude de la justice, et non, comme le prétendait le conseil, dans l'obscurité des oracles ; qu'il appartenait à la puissance souveraine de faire des lois nouvelles ou d'interpréter ce qui serait équivoque dans les anciennes ; que leur exécution concernait le juge ; qu'il pouvait étudier les commentaires des savans et les explications des docteurs ; mais que ni les uns ni les autres ne constituaient des lois, et que la loi n'existait que dans les pragmatiques.

Ensuite l'ordonnance rejetait les exceptions proposées, blâmait le retard apporté à l'exécution du premier décret, et concluait en ces termes :

« Le roi pardonne à la fragilité humaine et aux habitudes du conseil suprême les sophismes auxquels il a eu recours et qu'il a exposés dans son mémoire, et il espère que l'obéissance des magistrats désarmera et préviendra la justice inséparable de la souveraineté. » Le ton menaçant de cette ordonnance imposa aux juges ; et les légistes, effrayés, se prétendirent convaincus. Pas un seul magistrat n'offrit sa démission ; aucun de ces partis extrêmes qui sauvent l'honneur dans la défaite ne fut adopté. A partir de ce jour, les tribunaux motivèrent leurs arrêts, et la raison publique y gagna.

XXI. Une ancienne pragmatique des rois arago-

nais avait établi dans le royaume un syndicat pour les administrateurs des deniers publics et pour différentes magistratures. Dans la capitale, il se composait des élus des *seggi;* dans les autres villes et localités, des citoyens nommés par le peuple en assemblée générale. La session judiciaire des syndics durait tous les ans quarante jours : vingt pour recevoir et vingt pour discuter les accusations portées contre les individus soumis à leur juridiction, et, pendant ces quarante jours, l'officier dont on examinait la conduite était suspendu de ses fonctions et de son autorité. Le dernier citoyen avait le droit de porter plainte pour injustice faite ou justice refusée ; si le fonctionnaire était reconnu innocent, des lettres-patentes publiaient ses services ; si le contraire avait lieu, il était mis en jugement. Sous les rois successeurs de la maison d'Aragon, cette institution tomba en désuétude, jusqu'à ce que le premier souverain de la maison de Bourbon la remit en vigueur; Ferdinand IV y ajouta des perfectionnemens de détail, mais sans profit pour la nation, parce que les autres parties du gouvernement et les mœurs publiques n'étaient pas à la même hauteur : il arrivait souvent que les personnes frappées par d'injustes sentences n'osaient se plaindre, de peur de retrouver bientôt leur ennemi en possession du même pouvoir, et souvent aussi des vengeances particulières inquiétaient le magistrat homme de bien, coupable d'avoir offensé une famille ou une personne puissante. C'est ainsi qu'une institution, bonne en elle-même, portait de mauvais fruits ; liberté isolée et perdue au milieu de tous les genres de servitudes.

XXII. Jusqu'ici je n'ai rapporté en matière de justice que ce qui était digne d'éloges; mais il restait bien des choses à blâmer. La forme des jugemens criminels était la même que sous le règne de Charles VII, c'est-à-dire que les procédures se faisaient toujours sur simple enquête, et que le soin en était confié aux *scrivani;* que les prévenus subissaient la torture; que les juges infligeaient des peines arbitraires, et que même, contre l'usage ancien, une loi nouvelle défendait de les mettre en état de suspicion. Le jugement du *truglio* [1] fut maintenu, et devint d'un usage plus fréquent; il fut même aggravé en ce sens, que la volonté du condamné n'était plus consultée, ni son assentiment nécessaire. Une loi barbare punissait de la torture les voleurs appelés *saccolari*, de ce qu'ils volaient dans les poches, « *sans autres preuves que de simples indices, sur une procédure de simple enquête, même incomplète, et sans que l'accusé fût ouï ni défendu.* » Ce sont les termes de la pragmatique. Une loi d'orgueil royal enjoignit de respecter le palais: expression qui comprenait toutes les résidences royales, les *villa*, les maisons de campagne ou pavillons de chasse, les cours, vestibules, et corps-de-logis en dépendans, quoique non habités actuellement par le roi; il était défendu, sous peine de mort, d'y brandir une arme. On rendit une autre loi contre les francs-maçons (*franco-massoni,* c'est le

[1] Ce mot barbare, dont aucun dictionnaire italien ne donne le sens, est expliqué par l'historien lui-même au commencement du livre VI de cet ouvrage. Le jugement du *truglio* était une espèce de condamnation sommaire sans procédure, ni défense, pour vider les prisons. Le prévenu y gagnait quelquefois. Voir liv. VI, 2. CHs L.

nom que la loi leur donne), pour les assimiler aux criminels de lèse-majesté, justiciables du tribunal d'état, dans les formes *ad modum belli;* et, quoique la peine ne fût pas énoncée, la nature du délit la déterminait suffisamment: c'était la mort. Peu de temps après furent assimilées aux francs-maçons par une loi nouvelle d'autres sociétés secrètes, dangereuses, disait-on, pour la tranquillité de l'État et l'autorité du souverain; il y eut dès-lors des suspects de crimes d'état. La lecture des ouvrages de Voltaire exposait à trois ans de galères, et celle de la *Gazette de Florence* à six mois de prison. L'estrapade, plus rarement employée comme moyen d'arracher un aveu, l'était plus fréquemment comme supplice.

On institua un nouveau tribunal sous le nom d'audience générale de la guerre et de la maison royale (*udienza generale di guerra e casa reale*), pour juger les procès civils et criminels des militaires et des autres privilégiés en matière de juridiction: ce qui étendit et compléta la juridiction militaire, et rendit son exercice continu; il se composait d'un général de l'armée, pour président, et de quatre magistrats, pour juges; les formes en étaient expéditives, les arrêts sans appel. Cette juridiction, personnelle d'abord, devint ensuite locale, une autre pragmatique ayant attribué à l'audience générale de la guerre la connaissance des délits et des procès civils entre les habitans de certaines maisons, ou qui auraient pris naissance dans certaines rues de la capitale. L'espace réservé à sa compétence dans la seule ville de Naples était au moins un vingtième de la ville, et la population de trente mille âmes. L'exemple

s'étendit dans le royaume, et autour de chaque citadelle, château-fort, édifice militaire quelconque, il y avait un rayon local et un certain nombre de citoyens exempts de la juridiction commune. Cet abus fit de nouveaux progrès quand le roi déclara les contraventions et les procès civils des employés et officiers des secrétaireries d'état hors de la compétence des tribunaux, se réservant d'y pourvoir, selon les circonstances. Cette loi despotique appartient au marquis Tanucci, qui la fit rendre pour un des employés de son ministère, poursuivi en matière civile.

Le nombre et la gravité des crimes s'augmentaient par les erreurs du gouvernement. On lit dans une proclamation (*bando*) du roi contre les malfaiteurs : « Il n'y a que vols dans les rues et dans la campagne; personnes obligées de se racheter de la violence des assassins, brigandages exercés et scélératesses commises de toutes parts; le commerce a perdu toute sécurité; les récoltes ne peuvent se faire. » Il ordonnait aux magistrats et aux troupes d'arrêter ou de tuer les perturbateurs de la paix publique, et conseillait aux marchands et aux voyageurs, dans l'insuffisance des menaces que contenait le *bando*, de marcher en caravane et bien armés. On envoya dans les provinces un brigadier de l'armée (colonel ou maréchal-de-camp), Selaylos, avec des soldats et des pouvoirs illimités pour la destruction des malfaiteurs; et en même temps on avait recours à d'autres moyens : on les engageait à se soumettre avec promesses de pardon et d'oubli; ménagemens qui n'étaient pas commandés par la compassion et acceptés par le repentir, mais dont la nécessité conseillait l'a-

doption et au gouvernement et aux malfaiteurs, comme de trèves passagères. Ce qui contribuait à entretenir ou aggraver ces désordres, c'étaient les remises de peine accordées pour des réjouissances et des prospérités de palais, comme des mariages et des naissances; ces occasions se présentaient si souvent, qu'on en compte dix-neuf dans l'espace des trente années que ce livre embrasse; en sorte que le peuple tournait, pour ainsi dire, dans un cercle sans fin de crimes, de supplices barbares, de pardons, et de crimes pires que les premiers.

XXIII. Mais il y a eu de bonnes mesures prises en faveur du commerce; et, après que Ferdinand IV eut ajouté de nouvelles ordonnances à celles de son père, il en a fait composer un livre qui devait servir de Code en matière commerciale. Michel Jorio s'était chargé du travail, et l'a publié en quatre volumes; mais le roi ne lui a pas donné force de loi, et, peu après, les troubles intérieurs et les embarras de la guerre l'ont fait perdre de vue. Cependant cette compilation est restée comme un monument des bonnes intentions du souverain, et sert de règle dans les causes commerciales. On institua un tribunal de l'amirauté, dont la compétence spéciale était de juger les affaires commerciales et civiles des négocians qui trafiquaient par mer, sous l'autorité du conseil suprême du commerce, créé par Charles VII. Les lois pénales contre les banqueroutes frauduleuses furent confirmées et même rendues plus terribles; car je lis en frémissant, dans les pragmatiques de Ferdinand IV, la peine de la mutilation des membres.

Un grand seigneur de la cour, duc et de la première noblesse, qui avait souscrit une lettre de change, refusait de l'acquitter et se flattait d'échapper, à l'abri de son nom, aux menaces de la loi; mais, accusé auprès du souverain, il ne put se soustraire aux obligations communes, le roi ayant déclaré que ni le plus haut rang, ni la plus illustre naissance, ni le crédit de la magistrature elle-même, ne pouvaient prévaloir sur l'engagement constaté par une lettre de change. Une autre loi institua la bourse de commerce à Naples, et pourvut à ce que les opérations de change avec les pays d'outremer et au-delà des Alpes eussent lieu directement, et non plus, comme jusqu'alors, par l'intermédiaire de Rome, Livourne, Gênes et Venise. Après tous ces règlemens, le roi confirma les anciens traités de navigation, et en conclut de nouveaux : 1° avec la régence de Tripoli, au mois d'août 1785, à des conditions égales pour les affaires de commerce, mais plus avantageuses pour l'honneur et la dignité de la couronne; le Ciel réservait à des temps plus malheureux pour la monarchie des Deux-Siciles la honte d'être vaincue par la régence de Tripoli; 2° avec la Sardaigne, en juin 1786; 3° avec la république de Gênes, dans la même année et le même mois; 4° enfin avec la Russie, en mai 1787. Ce dernier traité ne fut pas seulement un traité de commerce; il contenait aussi, pour le cas de guerre, des stipulations réciproques de neutralité, conformément au droit des gens.

XXIV. Dans toutes les parties de l'administration, nous avons vu les bonnes lois se présenter à côté des

mauvaises, et en plus grand nombre : les institutions militaires étaient les seules qui, par la décadence naturelle de tout ce qu'on néglige, tombassent de plus en plus. La guerre oubliée depuis 1744 ; le goût de la paix naturalisé dans le royaume ; la molle et voluptueuse influence du ciel de Naples ; la fécondité du pays ; le caractère des hommes en harmonie avec le climat ; le roi livré aux plaisirs ; les ministres occupés de réformes civiles et avides de jouissances ; l'antipathie naturelle de la robe pour l'épée ; la reine elle-même ambitieuse et avide de pouvoir, mais indifférente aux institutions militaires dont ses passions politiques n'avaient pas alors besoin ; les régimens formés par Charles VII, déjà vieillis et en décrépitude ; les murs des places fortes tombant en ruines ; les arsenaux vides ; la science du soldat, les études du capitaine, les mœurs, l'organisation et la discipline militaires abandonnées ; telle était, sous le rapport des moyens de défense et d'agression, la situation du royaume de Naples.

Le roi, encore enfant, avait formé un bataillon, qu'on appela des *liparotti*, avec lequel il prenait plaisir à s'exercer au maniement des armes. Il fonda ensuite le collége militaire des cadets, soumis à des ordonnances rédigées par une commission d'officiers sans expérience de la guerre et sans instruction ; puis après, il enrôla sous les drapeaux quatorze mille hommes, dans le seul royaume de Naples, tirés des classes les plus abjectes de la société, puisque le titre de baron, la qualité de noble, le doctorat, la possession d'immeubles, l'exercice des professions et industries

honorables, exemptaient de la conscription. On accueillit ce qu'il y avait de plus vil dans la nation, et ce n'était pas à tort, du moment que la profession des armes était la dernière de toutes. Souvent on condamnait au service militaire des hommes prévenus de crimes infâmes, et, plus souvent encore, on recrutait des soldats dans les prisons et parmi les galériens. L'état militaire en était réduit à cet abaissement, en 1780, lorsque des événemens que j'aurai bientôt à raconter firent lever une armée.

XXV. La reine, étant accouchée d'un prince, voulut entrer et voter dans le Conseil d'État, selon les articles de son contrat de mariage. Le roi ne s'y opposait pas; mais le ministre Tanucci, qui craignait son esprit, sa hauteur et sa famille, intriguait sous main pour l'empêcher, et finit par se déclarer ouvertement contre cette prétention; la reine triompha de ses efforts et le fit chasser. Un souverain banni de ses états n'est pas plus affligé de la perte d'une couronne que ne le fut Tanucci de la perte de son ministère; l'abandon de ses prétendus amis, l'insolence des subalternes, ses salons déserts, un changement de scène après un changement de pouvoir, toutes ces vieilles lâchetés du cœur humain le frappaient comme des nouveautés, et s'offraient à ses yeux comme autant d'effets de la corruption du siècle: en sorte que, pour se dérober à la vue des hommes, qui lui étaient odieux, il se retira à la campagne, où il termina ses jours. Ministre de Charles VII à Naples, en 1734, et disgrâcié en 1777 [1],

[1] Cette date est inexacte: en 1777, le marquis Tanucci n'était

il avait gouverné le royaume pendant quarante-trois ans, avec toute la puissance d'un souverain, et mourut en 1783, sans enfans; il laissait après lui une vieille veuve, presque pauvre, et une bonne réputation.

La chute de Tanucci fortifia dans l'esprit des sujets et accrut dans les conseils du gouvernement le crédit de la reine; à vingt-cinq ans, dans tout l'éclat de sa beauté, entourée d'une nombreuse famille, orgueilleuse de caractère et fière de la grandeur de sa maison, elle assujétit sans peine le roi son époux, qui ne songeait qu'à ses plaisirs. Son influence imprima une autre direction à la politique de Naples, en déterminant la rupture des liens avec l'Espagne, et en inclinant vers l'alliance anglaise plutôt que vers la France. C'est elle qui fit élever à la place de Tanucci le marquis della Sambuca, pour lors ambassadeur à Vienne, et fort agréé de la cour impériale. Le marquis revint à Naples, et seconda ses vues honorables; car, à l'exemple de ses frères, elle recherchait aussi les applaudissemens des sages et s'occupait d'améliorations et de réformes. Devenue ainsi l'espoir des grands, des ambitieux, des hommes de bien et du peuple, elle sentit son pouvoir, et se réjouit de l'avoir obtenu.

plus ministre, et son successeur, le marquis della Sambuca était déjà en possession de son ministère. Les dispositions de ce dernier à l'égard de la France furent quelque temps incertaines; au moins l'envoyé de France à la cour de Naples ne savait-il pas d'abord ce qu'on pouvait en espérer ou en craindre; mais les premières inquiétudes que le choix du marquis della Sambuca avait inspirées se confirmèrent peu à peu, et la cour de Naples se détacha plus que jamais des deux autres branches de la maison de Bourbon.

Ch^s. L.

La nouvelle politique de la cour de Naples rendait le roi plus libre, et lui permettait un langage plus altier; mais, privé de l'appui qu'il avait trouvé jusqu'alors auprès de souverains étrangers et plus puissans, il avait à se charger lui-même de sa propre défense, et ce royaume dont on enviait les richesses, dénué de troupes et de forces navales, pouvait courir de grands dangers à la première guerre. La vaste étendue de ses côtes était sans protection, et la sécurité de son grand commerce ne reposait que sur la foi changeante des traités et les promesses trompeuses des Barbaresques. On avait besoin d'une armée et d'une flotte; mais, comme il n'y avait pas un seul Napolitain dont les talens méritassent assez de confiance, on voulait demander un général à l'Autriche, et on cherchait un amiral ailleurs, pourvu qu'il ne fût ni Espagnol, ni Français. Tels étaient les projets que des personnages du plus haut rang et distingués par leurs lumières agitaient dans les cercles privés de la reine, où on les admettait, les uns pour les préparer à soutenir ses vœux secrets dans le conseil du roi ou proposer, comme d'eux-mêmes ce qu'elle désirait, les autres pour donner crédit aux ordonnances et aux opérations du gouvernement et en faciliter le succès. C'est dans une de ces assemblées que le prince de Caramanico, gentilhomme agréable, et peut-être cher à la reine, proposa de mettre à la tête de la marine napolitaine, avec le titre d'amiral, le chevalier Giovanni Acton, Anglais [1] de naissance, et alors au service de la Toscane, qui ve-

[1] Acton était fils d'un médecin irlandais, établi en France.

nait de se couvrir de gloire dans une expédition contre Alger, qui avait une réputation d'expérience en tout ce qui concerne la guerre et la marine, et passait pour un homme actif et entreprenant. Cette proposition fut appuyée par le marquis della Sambuca, parce qu'altéré de faveurs et d'argent, et sentant déjà son crédit baisser auprès du roi et de la reine, il flattait les puissans du jour. Personne ne s'éleva contre l'avis du prince de Caramanico, qui fut adopté par la reine et bientôt approuvé par le roi; et le chevalier Gatti fut envoyé à Florence, pour demander le nouvel amiral au grand-duc Léopold. C'est ainsi que le chevalier Acton se trouva appelé à Naples, en 1779; il y fut bien accueilli par la reine, et avec indifférence par le roi, flatté par les grands, et chargé de diriger le ministère de la marine.

Les finances de l'État souffraient par les causes que j'ai rapportées, et parce que, les dépenses de la cour ayant augmenté, les anciens impôts ne suffisaient plus. Quant aux nouveaux, ils semblaient injustes et intolérables en temps de paix. Le marquis Caracciolo, ambassadeur des Deux-Siciles à la cour de France, avait la réputation d'un grand économiste; on l'appela au ministère, à la place du marquis della Sambuca, dans l'espoir qu'il rétablirait les finances sans être obligé d'en venir à la triste nécessité d'une réduction dans les dépenses, nécessité dont on parlait néanmoins dans les conseils du roi, mais bien timidement. On vécut sur cet espoir, et les dépenses du roi, les prodigalités de la reine, le luxe du palais, les embarras du trésor, restèrent les mêmes. Le marquis Carac-

ciolo, savant et philosophe pour son temps, mais affaibli par l'âge et d'esprit et de corps, aperçut bien les vices de l'administration, et sentit qu'il manquait de jours et de force pour les corriger. La faveur du prince de Caramanico et le crédit naissant d'Acton ne lui inspiraient ni jalousie, ni colère, et comme il n'était plus dans l'âge des passions, il n'aspirait qu'à jouir en repos de ses honneurs passés et de sa fortune présente. La faiblesse du ministre s'étendit, comme c'est l'ordinaire dans les gouvernemens despotiques, à tous les membres de l'État, et encouragea les espérances d'Acton.

XXVI. Aussitôt que la cour de Rome vit le pouvoir entre les mains d'un ministre dont elle n'attendait pas la même fermeté, elle fit la proposition d'un nouveau concordat, et le roi de Naples l'ayant acceptée, elle envoya monsignor Caleppi, chargé de faire triompher des prétentions audacieuses et sans bornes : néanmoins, on était tombé d'accord sur vingt-deux articles; ceux de la nonciature et de l'élection des évêques demeuraient encore à régler. Le pape voulait que les nonces eussent une juridiction particulière, des prisons, des hommes armés; et à l'égard des évêques, que, proposés par le roi, ils fussent reconnus par le Saint-Siége, *dignes et agréés par jugement du souverain pontife ou du moins selon sa conscience;* formule qui avait figuré parmi celles au moyen desquelles s'était exercée pendant des siècles la tyrannie pontificale, et qu'on rejetait en conséquence. Les discussions tirèrent en longueur et devinrent fatigantes, en sorte que le congrès fut rompu, et Caleppi, nonce du

pape en même temps que négociateur du concordat, chassé du royaume. Le dernier acte glorieux du ministère de Tanucci avait été l'abolition du tribut de la haquenée; le dernier de celui de Caracciolo fut la résistance qu'il opposa, en cette occasion, aux prétentions de la cour de Rome : c'était là le mérite, le libéralisme et le courage du temps. Pendant la durée de cette querelle, on rappelait à l'honneur du ministre que, vice-roi en Sicile, il y avait proscrit l'inquisition et applaudi le peuple de Palerme, qui, ne pouvant démolir le palais du Saint-Office, avait mis en pièces la statue en marbre de saint Dominique, et en avait dispersé les débris, avait brûlé les archives de l'Inquisition, et forçant les portes des cachots, avait délivré et conduit en triomphe les malheureux prisonniers. On avait remarqué dans ce tumulte, comme les plus audacieux et les plus implacables, les vieillards de la ville de Palerme, courbés sous le poids des ans, et les cheveux blanchis par l'âge, mais qui, se rappelant l'auto-da-fé de 1724, racontaient aux jeunes gens, pour les enflammer encore davantage, l'affreux supplice de Gertrude et du frère Romuald, narré dans le premier livre de cette histoire. C'est ainsi qu'au milieu des éloges donnés à sa fermeté, le ministre Caracciolo mourut plein de jours.

La fortune secondait les vues ambitieuses du chevalier Acton : pendant la vie de Caracciolo, il avait été ministre de la marine, et agréable à la reine, favorable au génie du siècle et du gouvernement, il se faisait admirer de la cour; peu de temps après, il fut chargé du ministère de la guerre, et, à la mort de Ca-

racciolo, du portefeuille des affaires étrangères. D'une grande finesse et connaissant bien les hommes, il craignait encore le crédit à peine effacé du prince de Caramanico, sa présence dans le palais, le pouvoir de l'habitude et celui des souvenirs; mais il réussit à faire nommer son rival ambassadeur à Londres, puis en France, et enfin, vice-roi de Sicile. Cependant il n'était pas sûr de l'opinion publique, et, pour se la rendre favorable, il flattait les meilleurs citoyens, se montrait l'ennemi du régime féodal, se moquait de l'oisiveté des nobles, introduisait dans le royaume et multipliait les écoles normales, protégeait le commerce en réparant les ports de Misène, de Brindes et de Baia, en traçant de nombreuses routes royales et provinciales, en proclamant la liberté religieuse à Messine et à Brindes. La qualité d'étranger ne lui faisait pas grand tort auprès des Napolitains, malheureusement trop habitués à voir des étrangers au-dessus d'eux; et comme il n'y avait pas à la cour beaucoup de capacités ni d'ambitions ministérielles, il n'était gêné ni par de grands obstacles ni par des rivalités dangereuses. Acton ne voulut pas se charger du maniement périlleux des deniers publics; mais, craignant qu'un ministre ne vînt à s'élever au plus haut degré d'importance par celle des besoins du trésor, et ne s'emparât de son crédit, il fit supprimer le ministère des finances, qu'on remplaça par un conseil : il pensait avec raison que si le mérite du succès se partageait entre treize conseillers, la reconnaissance publique ne lui donnerait pas un rival. Les autres parties du gouvernement, la justice, le culte, l'administration intérieure, étaient

confiées à des hommes de robe, Carlo de Marco, Ferdinando Corradini, Saverio Simonetti; ils avaient le nom de ministres, mais étaient en réalité complètement soumis au chevalier Acton, que sa charge, la faveur, et la servilité de ses collègues rendaient, par le fait et dans l'opinion du monde, premier et unique ministre, aussi puissant qu'un roi; mais il était encore plus craint et respecté que Ferdinand IV, qui, sans prendre souci de l'État, s'abrutissait dans les jouissances de la vie matérielle.

Nommé maréchal-de-camp, le chevalier Acton prit désormais le titre de général, et le conserva jusqu'à sa mort; il fut ensuite lieutenant-général et capitaine-général, décoré de tous les ordres de chevalerie du royaume et de plusieurs ordres étrangers, élevé à la dignité de *lord* pour des services rendus à l'Angleterre en sa qualité de ministre du royaume de Naples : des richesses immenses, de la force et de la beauté ne lui laissaient à envier aucun des dons de la fortune. Mais souvent chagrin, me disait quelqu'un de sa famille, il payait son tribut, pour les plus frivoles motifs, à cette loi de la tristesse que la nature met dans le cœur de tous les hommes, à côté du bonheur et de la joie; c'est elle qui fait que nous voyons pleurer au sein de la félicité, et rire au sein de la misère, et, en dépit du partage inégal des biens et des rigueurs de la fortune, la vie humaine s'attrister ou se réjouir, afin que l'égalité primitive établie par Dieu soit toujours maintenue.

Le premier ministre s'occupa aussitôt de la marine et de l'armée. Il fallait assez de vaisseaux pour défendre

les côtes du royaume, et imposer aux souverains des petits états barbaresques ; et on avait à craindre deux excès : de faire trop ou trop peu. Mais pour obéir à l'esprit ambitieux de la reine et à la vanité du ministre, on se mit à construire un grand nombre de navires, frégates, et autres bâtimens de guerre, qui, hors de toute proportion avec la marine marchande, lui étaient fort nuisibles, et absorbaient pour les équipages de ligne les marins des navires de commerce. Le trésor, chargé d'une dépense inutile, s'appauvrissait, et il en résultait de nouveaux ennemis avec le besoin de nouvelles alliances ; et en effet, la puissance que nous avions acquise sur la mer nous a bientôt réduits à de pénibles alternatives. L'armée, nominalement de trente mille soldats, n'en avait réellement que quatorze ; aussi la première pensée du ministre fut-elle de réorganiser les régimens afin de les porter au complet, et, dans ce but, il fit rendre une nouvelle loi qui imposait aux communes l'obligation de fournir un bon nombre de soldats d'infanterie, et aux barons, des cavaliers et des chevaux. Les engagemens volontaires, les enrôlemens, la *presse* des vagabonds, des emprunts faits aux prisons et aux galères, complétèrent le contingent. Pour instruire et discipliner ces recrues, on appela dans le royaume de Naples le baron de Salis, du canton des Grisons, et dans l'arme de l'artillerie le colonel français Pomereul, estimé dans sa patrie pour ses talens et ses services. Plusieurs officiers et sergens étrangers accompagnèrent MM. de Salis et Pomereul, ou se rendirent auprès d'eux sur leur invitation : parmi eux je citerai le sergent Pierre Augereau, celui-là même qui plus tard,

général de la République française, maréchal d'empire et duc de Castiglione, a rempli de son nom bien des pages de l'histoire, et le lieutenant Jean-Baptiste Éblé, qui a été ensuite général en chef de l'artillerie dans les armées françaises, et qui est mort à la guerre en 1812; heureux de n'avoir pas vu changer son drapeau.

Ces levées d'hommes déplurent aux Napolitains, endormis et dégradés; la discipline, les usages, la langue même de l'art militaire, étaient étrangers aux soldats, et bien plus encore aux officiers supérieurs, qui cherchaient à dissimuler l'ambition du commandement sous le prétexte de soutenir l'honneur de la patrie; sot orgueil, puisqu'ils n'avaient ni les connaissances ni les habitudes militaires, perdues au milieu de la corruption et de l'oisiveté de la capitale. Cependant il s'éleva une telle clameur du sein de la noblesse, que le gouvernement craignit les dangers d'un mécontentement général, et congédia Salis ainsi que plusieurs autres officiers étrangers; le colonel Pomereul eut le bonheur d'échapper à cette réprobation : comme il n'avait affaire qu'à une fraction de l'armée, et à des officiers moins ignorans que les autres, il n'avait pas soulevé parmi la multitude autant de réclamations et de jalousies. Il en résulta que l'armée proprement dite tomba en décadence, tandis que l'artillerie s'améliorait. Acton et la reine commencèrent dès-lors à devenir l'objet de la haine du peuple, dont l'amour se reporta sur le roi, qu'on tenait, ce qui était vrai, pour ennemi de ces innovations, quoiqu'elles se fissent en son nom, et par suite de sa déférence pour les vœux de la reine et du ministre.

Sur le bruit de la grandeur à laquelle s'élevait le

royaume de Naples, les Bourbons de France et d'Espagne voulurent resserrer les liens de leur alliance avec le roi des Deux-Siciles ; mais les affections et le système de cette cour étaient changés : elle répondit d'abord avec froideur, et enfin par un refus. Charles III, outré de cette résistance, et prenant le ton d'un roi, d'un père et d'un bienfaiteur, écrivit à son fils de chasser du ministère et du royaume l'indigne Giovanni Acton; mais il ne fut point écouté. Peu de temps après, il lui proposa de joindre aux flottes espagnoles, qui allaient en Amérique, deux vaisseaux de ligne napolitains, et autant de navires marchands qu'il le voudrait. Cette offre, avantageuse sous tant de rapports, fut cependant encore rejetée. On refusa à la France des bois de construction pour sa marine, qu'on lui avait livrés de tout temps à bas prix, et dont regorgeaient les forêts de la Calabre. Les deux souverains alliés de la maison de Naples n'éprouvèrent que des rigueurs; toutes les complaisances étaient pour les cours d'Autriche et d'Angleterre[1]. Cette conduite avait fait prendre la cour de Naples en aversion à Louis XV; Louis XVI, après avoir vu tromper ses espérances d'une amitié plus

[1] Depuis le mariage de Ferdinand IV avec une princesse de la maison impériale, la cour de France était mécontente du gouvernement des Deux-Siciles, dont elle avait eu à se plaindre bien avant la disgrâce de Tanucci. On trouve, dans la correspondance diplomatique du temps, les preuves nombreuses du mauvais vouloir de ce ministre à l'égard de la France, et lorsqu'il céda la place au marquis della Sambuca, il se refusait, malgré toutes les instances de l'ambassadeur français, à terminer une affaire qui intéressait le commerce du royaume, et que son successeur laissa lui-même encore long-temps en souffrance. Ch.r L.

étroite, lui devint aussi contraire, et Charles III mourut très-mécontent de son fils.

XXVII. La succession des temps m'a conduit à l'année 1783, marquée par un violent tremblement de terre qui a renversé des villes en grand nombre, bouleversé plusieurs contrées de la Calabre et de la Sicile, causé la mort de beaucoup d'hommes et la perte de beaucoup de troupeaux, et répandu dans les deux royaumes un effroi général : je vais raconter les accidens les plus mémorables de cette catastrophe. Le mercredi 5 février 1783, à une heure après midi ou environ, la surface de la terre fut bouleversée dans cette partie de la Calabre qui est située entre les fleuves Gallico et Metramo, les monts Ieio, Sagra et Caulone, et le rivage de la mer Tyrrhénienne entre les embouchures de ces deux fleuves. Ce pays se nomme *la plaine* (piana), parce que la contrée qui s'étend au pied des dernières branches des Apennins de ce côté forme une grande plaine de vingt milles italiens de longueur sur dix-huit de large. Le tremblement de terre dura cent secondes, et se fit sentir jusqu'à Otrante, Palerme, Lipari et les autres îles Éoliennes, mais fort peu dans la Pouille et dans la Terre de Labour, et point du tout dans la ville de Naples et les Abruzzes. On comptait sur le territoire de *la plaine* cent neuf villes et villages, habités par une population de cent soixante-six mille âmes et qui s'abîmèrent en moins de deux minutes; le nombre des morts fut de trente-deux mille, de tout sexe et de tout âge, pauvres et riches, plébéiens et nobles, mais plus de ces derniers : toutes les ri-

chesses du monde ne pouvaient soustraire aux effets de cette convulsion subite.

Le sol de la plaine, de formation granitique jusqu'à l'endroit où se terminent les dernières racines des montagnes, et ailleurs composé de terrains divers transportés par les eaux qui descendent des Apennins, varie de distance en distance pour la forme, le poids, la résistance et la solidité. Aussi, quel que fût le principe de ce tremblement de terre, volcanique suivant les uns, électrique d'après les autres, la secousse se propagea dans toutes les directions et de toute manière, verticalement, par oscillations, horizontalement, par pulsations et en tourbillonnant. On observa des causes différentes et contraires de destruction : ainsi la moitié d'une ville ou d'une maison s'affaissait, tandis que l'autre s'exhaussait; il y eut des arbres engloutis jusqu'au faîte, à côté d'autres déracinés et lancés la tête en bas; une montagne se fendit et s'écroula moitié à droite, moitié à gauche de son ancienne position, pendant que sa crête décomposée allait se perdre au fond de la vallée nouvelle. On a vu des collines se creuser en forme de vallon, d'autres changer de place et descendre en entraînant avec elles les édifices qui les couvraient et que la secousse renversait le plus souvent, mais qui se conservaient quelquefois intacts et sans que la chute troublât même le sommeil des habitans; la terre fendue en plusieurs endroits disparaître en tourbillonnant, et peu après se relever en formant une éminence. Les eaux courantes ou resserrées dans un bassin changèrent de direction et d'apparence; des fleuves en se réunissant formèrent un lac, ou s'éten-

dirent comme de vastes marais, ou disparurent d'un côté pour se faire jour d'un autre par des ravins de création récente, et débordant de toutes parts, se répandirent sur de fertiles campagnes où ils portèrent la désolation et la stérilité. Il ne resta rien de l'ancienne apparence du pays; villages, cités, routes, monumens de toute espèce, furent détruits, et les habitans consternés parcouraient les lieux qui les avaient vus naître comme une terre étrangère et déserte. Tous ces travaux des hommes et de la nature achevés dans le cours des siècles, des fleuves et des rochers aussi vieux que le monde peut-être, disparurent en un instant. *La plaine* fut donc le centre de la première secousse; mais à cause de la nature irrégulière du sol, le voisinage immédiat a quelquefois moins souffert que des localités plus éloignées.

Le même jour, à minuit, on ressentit une nouvelle secousse très-forte, mais cependant moins funeste que la première, parce que les habitans, instruits du péril, déjà privés de maisons et d'abri, inquiets et désolés, se tenaient sur leurs gardes et dans les endroits découverts. Seulement elle fit plus de mal aux villes de Messine et de Reggio, et à toute cette partie de la Sicile qu'on appelle Val Demone. En 1783, Messine n'avait pas encore entièrement réparé les dommages occasionés par le tremblement de terre de 1744; celui-ci, en attaquant un sol et des palais déjà ébranlés, fit écrouler tout, et de nouvelles ruines s'entassèrent sur les anciennes. Les secousses se succédaient aux mêmes endroits, et souvent faisaient reparaître des hommes et des constructions engloutis quelques jours plus tôt. La haute

chaîne des Apennins et les plateaux énormes sur lesquelles sont situées Nicotera et Monte-Leone, résistèrent long-temps; les édifices étaient fendus, mais ne tombaient pas, et la terre ébranlée, mais non bouleversée de fond en comble. Mais le 18 mars de la même année, à deux heures du matin, on entendit un bruit sourd et prolongé, et aussitôt après on ressentit une grande secousse dans tout l'espace qui s'étend entre les caps Vaticano, Suvero, Stilo et Colonno, et qui embrasse au moins douze cents milles carrés; encore cet espace ne fut-il que le principal foyer du mouvement: car il se propagea jusqu'aux derniers confins de la Calabre citérieure, et se fit sentir dans tout le royaume et dans la Sicile. Ce tremblement de terre dura quatre-vingt-dix secondes et coûta la vie à plus de deux mille personnes; dix-sept villes et villages, comme les cent neuf de la Calabre, furent entièrement détruits; vingt et un autres ruinés en partie et fort endommagés; il y eut plus de cent hameaux ébranlés ou engloutis; ce qui résistait un jour succombait le lendemain, car les secousses se prolongèrent, très-violentes et destructives, jusqu'au mois d'août de cette année, c'est-à-dire pendant sept mois, temps infini, parce qu'on le mesurait par secondes.

XXVIII. Les trombes, les tempêtes, les éruptions volcaniques, les ravages de l'incendie, la pluie, les vents et la foudre accompagnaient ces tremblemens de terre; toutes les forces de la nature étaient en action; il semblait que ses liens fussent rompus, et que la dernière heure du monde fût arrivée. Dans la nuit

du 5 février, pendant que la terre tremblait, la violence du vent brisait et lançait dans les airs la partie supérieure des édifices. A Messine, le haut d'un clocher fut emporté; à Radicena, une tour antique fut sapée par sa base, et un débris énorme de la muraille (si épais qu'on avait taillé l'escalier dans le corps de la maçonnerie) se voit encore debout sur la place où il fut précipité, et on le montre par curiosité à l'étranger. Un grand nombre de toits et de corniches ne furent pas entraînés par la chute de l'édifice qui les portait et confondus avec ses ruines, mais, lancés à une grande distance par l'ouragan, allèrent battre des lieux éloignés. En même temps, la mer entre Charybde, Scilla et les plages de Reggio et de Messine, soulevée de plusieurs brasses, envahissait le rivage, et, retournant ensuite avec fureur à son ancien lit, entraînait avec elle hommes et troupeaux. Plus de deux mille personnes de la seule ville de Scilla moururent de cette manière, surprises par les flots sur le sable et dans leurs barques, où elles avaient cherché un abri contre les dangers de la terre ferme. Le prince de la ville, qui se trouvait parmi elles, disparut en un instant, et ni parens, ni serviteurs, ne purent le retrouver, ni promesses de grandes récompenses faire découvrir son cadavre pour l'honorer d'un tombeau. L'Etna et Stromboli vomirent plus de matières volcaniques et de lave qu'à l'ordinaire, mais on n'y faisait pas grande attention au milieu de désastres bien plus graves; le Vésuve fut tranquille. Au reste, le tremblement de terre était, sous le rapport des accidens causés par le feu, bien plus funeste que les volcans; dans l'écrou-

lement des maisons, les poutres qui tombaient sur les foyers s'y enflammaient, et l'incendie, propagé par le vent au milieu de toutes ces ruines, devenait si fort, que le feu semblait sortir des entrailles de la terre, ce qui a donné lieu à des bruits erronés de combustions souterraines. Ce qui pouvait confirmer cette erreur, c'est qu'un frémissement et un bruit semblable à celui du tonnerre, tantôt précédait la secousse et tantôt l'accompagnait, mais le plus souvent se faisait entendre seul dans sa terrible majesté. Quel que fût l'état du ciel, on n'en pouvait tirer aucun indice de l'approche d'une secousse; elle arrivait par tous les temps, nuageux, serein, pluvieux, variable. Les observations d'un jour ne se vérifiaient pas le lendemain, et on en citait d'autres, jusqu'à ce qu'on vît bien que la terre tremblait sous toutes les conditions atmosphériques. Après ces malheurs survint un phénomène sinistre : c'était une vapeur épaisse qui offusquait la lumière du jour et redoublait l'obscurité de la nuit, piquante aux yeux, lourde à la respiration, fétide et immobile, qui pesa vingt et quelques jours sur l'atmosphère des Calabres. De là des esprits attristés et des corps malades, et une grande difficulté de respirer pour les hommes et les animaux.

XXIX. J'ai encore à faire des récits plus affligeans, à dire les malheurs des populations. A la première secousse du 5 février, tous les habitans de *la plaine* qui se trouvaient dans les maisons périrent, à l'exception d'un petit nombre qui restèrent à moitié morts sous des poutres et autres abris qui, dans le désordre de leur

chute, avaient formé par hasard des espèces de voûtes. Heureux, s'ils furent exhumés à temps; mais bien à plaindre, s'ils consumèrent un reste de vie dans les horreurs de la faim! Ceux qui étaient dehors furent sauvés, mais pas tous; car il y en eut qui furent engloutis par des abîmes subitement ouverts sous leurs pieds, d'autres que la mer entraîna, d'autres encore qui furent tués par les débris que l'ouragan lançait de tous côtés. Infortunés ceux qui n'échappèrent au sort de leurs concitoyens que pour voir leurs maisons détruites, et une femme, un père, des enfans, ensevelis sous les ruines! Comme plusieurs années après j'ai causé moi-même avec des témoins de cette catastrophe, avec des hommes et des femmes retirés de dessous les débris, je pourrai traiter, selon mes forces et l'impression que j'en ai conservée, la partie morale des tremblemens de terre de la Calabre, ainsi que j'en ai traité jusqu'ici, et plus aisément, la partie matérielle et physique.

Au moment de la première secousse, aucun symptôme dans l'état du ciel ou sur la terre n'avait pu faire rien craindre ou soupçonner; mais à la sensation du mouvement et à la vue des maisons tombant en ruines, tous les esprits furent tellement troublés, que, la raison et jusqu'à l'instinct de la vie se perdant à la fois, les hommes demeurèrent immobiles et frappés de stupeur. Quand la raison leur revint, le premier sentiment de ceux qui avaient échappé à la mort fut peut-être la joie d'un bonheur privilégié; mais cette joie fut bien rapide : car déjà la pensée d'une famille perdue et d'une maison détruite prenait le dessus; et au mi-

lieu des images de la mort qui se présentait sous toutes les formes, des craintes même d'une fin prochaine et semblable, ce qu'il y avait de plus déchirant, c'était la pensée que les siens pouvaient encore respirer sous ces débris, en sorte que, dans l'impossibilité de les secourir, il valait mieux espérer (affreuse et déplorable consolation!) qu'ils étaient morts. Des époux et des pères se traînaient autour des décombres entassés sur des êtres chéris, et, incapables d'en soulever la masse, priaient en vain les passans de les aider, puis dans leur désespoir restaient nuit et jour à gémir sur ces ruines. Abandonnés des hommes, les habitans de ces malheureux pays se réfugiaient dans le sein de la religion, votaient des offrandes à la divinité, et promettaient de vivre désormais dans la pénitence; le mercredi fut consacré dans la semaine, et dans l'année, le 5 février, à des œuvres de dévotion, et dans ces jours, on espérait fléchir pour l'avenir la colère de Dieu par de pieuses solennités et des tourmens volontaires.

Mais le plus triste sort (au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer et dire) fut celui des personnes qui, ensevelies toutes vivantes sous les ruines, attendaient qu'on vînt les dégager, dans toutes les angoisses de l'inquiétude et d'un espoir incertain; ces malheureux accusaient la lenteur, et puis l'ingratitude et l'avarice de ce qu'ils avaient de plus cher au monde et de leurs meilleurs amis; et quand ils succombaient enfin dans cette affreuse position au désespoir et à la faim, la raison et le souvenir déjà perdus, les derniers sentimens qui s'éteignissent dans leurs cœurs étaient celui de l'in-

dignation contre leurs parens et de la haine contre le genre humain. Beaucoup furent retirés de dessous les maisons par la tendresse et les efforts des leurs ; et d'autres, dégagés par le tremblement de terre lui-même, qui, dans une nouvelle secousse, bouleversait les premiers amas de ruines et rendait à la lumière ceux qu'il avait d'abord engloutis. Quand on eut découvert tous les cadavres, on reconnut que le quart de ces infortunés aurait pu être sauvé si les secours avaient été plus prompts ; que les hommes étaient morts en cherchant à écarter les débris amoncelés autour d'eux ; mais les femmes, dans l'attitude du désespoir, en se cachant la figure avec les mains ou en s'arrachant les cheveux ; on vit des mères qui, sans penser à leur conservation, faisaient de leur corps une voûte au-dessus de leurs enfans, ou étendaient les bras vers ces objets de leur amour, quoique séparées d'eux par des masses de ruines. On recueillit dans ces désastres une foule de preuves nouvelles du courage actif naturel aux hommes, et de la force de résistance qui distingue les femmes : un enfant à la mamelle fut découvert et retiré mourant le troisième jour, et vécut ; une femme enceinte resta trente heures sous un amas de pierres, et, dégagée par l'amour de son mari, accoucha peu de jours après d'un enfant avec lequel ils passèrent ensemble de longs et heureux jours ; on lui demandait à quoi elle pensait sous ces ruines : « J'attendais, » répondit-elle. Une petite fille de onze ans fut retirée au bout de six jours, et vécut. Une jeune personne de seize ans, Eloisa Basili, resta onze jours sous terre, tenant dans ses bras un enfant qui était mort le quatrième jour ; le cadavre était en pu-

tréfaction quand elle sortit, et elle n'avait pu s'en dégager, parce qu'ils étaient resserrés trop étroitement; elle comptait les jours par la lueur incertaine qui arrivait jusqu'à la cavité où elle respirait.

Il y eut des animaux dont on raconte pour la ténacité de la vie des choses bien plus merveilleuses! Deux mules vécurent sous une montagne de décombres, l'une vingt-deux jours, et l'autre vingt-trois; un poulet vécut aussi vingt-deux jours, et deux cochons enterrés se conservèrent vivans dix jours de plus. Ces animaux et les hommes, en revenant à la lumière, étaient stupides et faibles : ils ne témoignaient aucun désir de manger, avaient une soif inextinguible et étaient presque aveugles, effet ordinaire d'une longue privation d'alimens. Parmi les hommes sauvés de cette manière, les uns recouvrèrent la joie et la santé; mais d'autres restèrent maladifs et mélancoliques. Cette différence tenait à ce qu'ils eussent été retirés avant ou après tout espoir perdu. La jeune Eloisa Basili, quoique belle, et traitée avec bienveillance dans la maison de son maître, recherchée et admirée à cause de ses aventures et de son bonheur, ne sourit jamais plus pendant le reste de sa vie. Aux questions qu'on leur faisait sur ce qu'ils avaient pensé tandis qu'ils étaient sous terre, ces pauvres gens répondaient ce que j'ai rapporté, et tous finissaient par dire : « Mes souvenirs vont jusque là ; ensuite j'ai dormi. »

Leur vie ne fut pas longue : la malheureuse Eloisa Basili mourut avant la fin de sa vingt-cinquième année, sans avoir voulu ni se marier ni prendre le voile. Elle aimait à rester seule, assise sous un arbre, à un endroit

d'où l'on n'aperçût ni ville ni maison : si un enfant paraissait, elle détournait les yeux.

XXX. On fut très-long-temps à porter secours aux personnes enterrées sous les débris; mais ce n'était pas faute de compassion dans le public ou parmi leurs parens : car, dans les tremblemens de terre de la Calabre, l'humanité se montra, comme toujours, plutôt bonne que mauvaise; et s'il y eut des exemples d'une profonde scélératesse, il y eut aussi des traits héroïques de courage et de vertu. Un homme riche faisait fouiller les décombres de sa maison ; quand il eut découvert et repris son argent et autres objets précieux, il suspendit toute recherche ultérieure, quoiqu'il laissât sous les ruines, et peut-être encore vivans, son oncle, son frère et sa femme. Deux frères se disputaient la possession d'un grand patrimoine, et, comme il arrive entre parens, étaient violemment irrités l'un contre l'autre. André fut entraîné dans la chute de sa maison : Vincent se trouvait héritier des biens contestés; mais, dans son inquiète sollicitude, il ne songea qu'à retrouver son frère, et, heureusement, réussit à le dégager vivant. A peine les tribunaux avaient-ils repris le cours de leurs opérations, que l'ingrat, sourd à toute proposition d'accommodement, réveilla le procès et le perdit. Si je voulais raconter tous les exemples qu'on a cités dans cette catastrophe de dévouement et d'inhumanité, de reconnaissance ou d'ingratitude, je remplirais des pages entières de faits qui prouveraient tour à tour la vérité de ce vieux adage, que l'homme est de toutes les créatures la meilleure et la pire. Mais la lenteur des recherches aux-

quelles on se livrait pour sauver les siens tenait aux soins qu'il fallait prendre pour se sauver soi-même, et à la stupeur qui, pendant les premiers jours, étouffa toute autre pensée, toute autre affection. Sans abri pendant le mois le plus rigoureux de l'hiver, inondés par des torrens de pluie, battus par les vents et l'orage, les habitans des villes détruites manquaient encore d'alimens; leurs provisions étaient perdues, et les populations du voisinage n'osaient pas apporter de vivres dans des lieux où le fléau faisait de continuels ravages; le premier soin, le premier emploi de l'argent, c'était de se construire à la hâte une habitation grossière, et de se procurer des alimens pour soutenir un reste d'existence. La pensée d'une famille à retrouver n'arrivait qu'en seconde ligne, et bien affaiblie.

Insensiblement la situation devint plus supportable : d'abord on rendit plus commodes, et puis on embellit les premières constructions; les habitans des pays éloignés, attirés par l'espoir du gain, apportèrent des vivres et des meubles divers, de nécessité ou de luxe; chacun oublia ses pertes et ses souffrances; on revint aux plaisirs de la vie, à l'amour, au mariage; la société se réorganisa, mais avec un changement en mal. Dans les premiers jours du désastre, la terreur ayant pris la place de tout autre sentiment, la haine, la cupidité, le désir de la vengeance, s'éteignirent dans les cœurs, et le crime n'ayant plus d'objet, les méchans se montrèrent pendant quelques jours vertueux et dévots; si ce n'est qu'en voyant passer les grands et les riches l'air triste et la tête baissée, on répétait dans les rues : « Hélas! seigneurs et pauvres, nous sommes tous égaux! » avec

cette satisfaction malveillante qu'on pardonne aux vassaux de barons orgueilleux. Mais ensuite les paysans des fiefs voisins, les domestiques, la lie du peuple et ceux qui étaient auparavant dans les prisons (car, au milieu des horribles secousses du 5 février, un sentiment d'humanité les avait fait ouvrir), vinrent fouiller dans les ruines, voler dans les baraques mal fermées et mal gardées, commirent des brigandages et des meurtres; le nombre de ces crimes fut très-grand. Cependant les malheureux gagnaient largement de quoi vivre par le travail de leurs bras, en construisant des cabanes, en creusant parmi les décombres, ou en allant acheter des alimens au loin. De tous ces accidens, il résulta que beaucoup de familles tombèrent de l'aisance dans la pauvreté, et que d'autres, en plus grand nombre, s'enrichirent. Les biens mobiliers furent détruits pour la plupart; les eaux, dans le changement de leur cours, enlevèrent des terres d'un côté, et en portèrent de l'autre; des campagnes fertiles furent réduites à la stérilité; des parens éloignés de familles éteintes firent des successions inespérées; une foule de transactions et d'arrangemens divers furent nécessités par des accidens qui soulevaient des questions de propriété, à la solution desquelles ne pouvaient suffire ni les prévisions de la loi, ni les lumières de l'intelligence humaine, comme, par exemple, des superpositions de terrains, et les biens se morcelèrent à l'infini; les procès disparurent avec les dépôts publics des documens, les registres et les actes avec les maisons, et les titres divers de propriété ou de créances se trouvèrent anéantis ou confondus. Les fortunes éprouvèrent donc le même bouleversement que la terre, et les mœurs

publiques ne gagnèrent pas à ces changemens de condition brusques et imprévus.

XXXI. Les premières nouvelles de la catastrophe arrivèrent très-rapidement à Naples; mais la rapidité même de leur communication empêchait d'y ajouter foi, ou c'était peut-être que les vérités au-dessus des intelligences ordinaires ont l'apparence du mensonge. D'autres rumeurs et d'autres fugitifs, des messagers, des lettres, ne laissèrent enfin aucun doute au gouvernement sur la triste réalité des désastres, et aussitôt les populations qui en étaient victimes reçurent tous les secours que la faiblesse humaine peut opposer au déchaînement des forces de la nature. On y envoya des vêtemens, des vivres, de l'argent, des médecins, des ouvriers, des architectes; et puis de savans académiciens, des antiquaires et des peintres se rendirent en Calabre. Le maréchal-de-camp Francesco Pignatelli fut mis à la tête de la commission de secours, en qualité de représentant du pouvoir; une junte de magistrats se chargea des fonctions administratives; on recueillit dans une caisse, dite sacrée, les revenus publics et ceux de l'Église, et par ce moyen on maintenait les ordres de l'État; les tailles, dont les propriétés ecclésiastiques ne payaient que la moitié, d'après le concordat de 1741, furent portées dans les Calabres au taux commun, et, pour secourir les deux provinces ruinées, une contribution extraordinaire d'un million deux cent mille ducats fut imposée aux dix autres. Ces populations infortunées se relevaient de leurs misères.

Quand l'été fut arrivé, les exhalaisons fétides des

cadavres (qu'on n'avait pas brûlés tous ni assez vite) et des eaux stagnantes, des météores insalubres, la disette, le chagrin, les souffrances de toute espèce, déterminèrent dans les deux Calabres une maladie épidémique, autre fléau dont les ravages succédèrent à ceux du premier et qui combla les malheurs de ces peuples.

Tels ont été les désastres de toute l'année 1783. Au commencement de 1784, après que la terre se fut raffermie et l'épidémie éteinte, quand les maux furent oubliés ou les esprits résignés, la pensée se reporta en arrière pour calculer froidement toutes les pertes causées par la catastrophe. En dix mois deux cents villes et villages furent détruits, soixante mille Calabrais périrent de morts diverses; et quant à la valeur des pertes matérielles, dans l'insuffisance des moyens de s'en rendre compte, on l'a dite avec raison incalculable : le nombre des naissances fut à peu près le même que de coutume, celui des mariages considérable, et l'on en vit d'étranges; il y eut beaucoup de crimes et des plus atroces, des douleurs et des larmes à l'infini.

XXXII. Dans les premiers jours de l'année 1784, l'empereur Joseph II vint à Naples sous le nom d'un simple gentilhomme, et, refusant les honneurs dus à son rang et les fêtes qu'on lui préparait à la cour, demanda seulement un guide pour bien voir et se faire expliquer tout ce que la ville contient de remarquable; la reine lui donna Luigi Serio, littérateur instruit, d'un caractère aimable, et qui s'exprimait avec éloquence. Joseph II avait le désir de visiter les ruines récentes de la Calabre;

mais les difficultés du voyage, l'hiver, et l'absence de routes praticables l'en empêchèrent. Il revit ces Napolitains (les plus célèbres par leur sagesse et leur patriotisme) avec lesquels il s'était déjà entretenu, leur rappela les projets philosophiques et hardis qu'il mettait à exécution ou formait pour le gouvernement de l'empire, et à son départ emporta leurs bénédictions et leurs éloges.

A l'exemple de Joseph II et de son frère Léopold, grand-duc de Toscane, le roi et la reine de Naples voulurent faire un voyage en Italie; mais leur vanité de Bourbons ne leur permit pas de voyager sous des noms déguisés, avec un petit cortége et le train d'un simple particulier; il leur fallut une pompe royale, et le 30 avril de l'année 1785 ils s'embarquèrent sur un vaisseau richement décoré, qui, suivi de douze autres bâtimens de guerre, fit voile pour Livourne, sans toucher aux états de l'Église, pour ne pas avoir à saluer le Saint-Père, alors ennemi de la cour de Naples. Arrivés dans le port de Livourne, ils y reçurent aussitôt la visite des princes de Toscane, avec lesquels ils passèrent à Pise et à Florence. A Pise on renouvela en leur honneur le vieil usage de la joûte du pont (*arringo del ponte*), mais sans l'appareil guerrier d'un siècle plus viril, et ce ne fut pour les assistans et les joûteurs qu'un spectacle et une fête. D'autres honneurs et d'autres plaisirs attendaient les deux souverains à Florence. On raconte que le grand-duc Léopold, tout entier à l'idée des réformes qu'il avait accomplies dans ses états, demanda au roi s'il en avait opéré dans son royaume et lesquelles : « Aucune, » répondit le roi, et après

un instant de silence, il reprit : « Beaucoup de Toscans réclament de l'emploi dans mes états ; je voudrais savoir combien il y a de Napolitains qui en réclament de votre altesse dans les siens. » Le grand-duc n'eut pas le temps de répondre, parce que la reine eut l'adresse de rompre la conversation. De Florence, les deux souverains passèrent à Milan, et de là à Turin et à Gênes, où ils remontèrent sur la même flotte, grossie par des vaisseaux anglais, hollandais et de l'ordre de Malte (en tout vingt-trois vaisseaux de guerre de toute grandeur) qui escortèrent le roi jusqu'à Naples pour lui faire honneur. Le voyage avait duré quatre mois, et Ferdinand avait déployé tant de magnificence et de générosité qu'on l'appelait le *roi d'or* (il re d'oro), titre qui lui fut encore donné, et avec plus de raison, en Allemagne quelques années plus tard. La ville de Naples accueillit son souverain par de grandes fêtes comme s'il rentrait victorieux dans sa capitale. Ce voyage coûta au trésor plus d'un million de ducats ; mieux employée, cette somme aurait suffi pour réparer les maux du dernier tremblement de terre.

L'année 1788 se termina bien tristement pour le palais. Deux jeunes princes, les infans Gennaro et Carlo, âgés, l'un de neuf ans et l'autre de six mois, étaient malades de la petite-vérole, quand on reçut la nouvelle de la mort de Charles III, roi d'Espagne, advenue le 14 décembre ; et quoique son successeur, Charles IV, fût le frère du roi de Naples, on sentait bien que la puissance de la maison perdait à la mort d'un souverain si respectable pour sa sagesse et ses lumières. A quelques jours de là, mourut l'infant Gennaro, et peu après son jeune frère. La même cérémonie

funèbre, célébrée dans la chapelle royale du palais, réunissait les images et les noms du père et de deux fils du roi, accumulation de douleurs qui plongerait la maison d'un simple citoyen dans la désolation la plus profonde. Mais il restait encore huit autres jeunes princes et princesses pour animer l'intérieur du palais; la reine était enceinte, et tous ces malheurs frappaient une famille de roi, moins sensible que les autres aux affections du sang par suite de son genre de vie et des distractions de la cour.

Dans cette même année 1788, une perte bien plus vivement sentie par le public fut celle de Gaetano Filangieri, qui mourut à l'âge de trente-six ans, laissant inachevé, mais, tel qu'il est, digne de passer à la postérité, son ouvrage intitulé *Science de la législation*. Ses amis et tous les sages du royaume le pleurèrent amèrement; mais il vint un jour (et ce ne fut pas longtemps après), un jour de deuil, où la vue des persécutions et de la mort auxquelles succombaient d'autres hommes aussi distingués que Filangieri par leurs lumières et leurs vertus civiques, les consola de cette fin prématurée qui lui avait au moins dérobé le spectacle, et peut-être l'avait soustrait aux vengeances de la tyrannie.

XXXIII. L'esprit du roi ne profitait guère de la vue d'autres pays et d'autres gouvernemens; indifférent aux constitutions politiques, aux lois, aux progrès et à la décadence des empires, comme il n'avait retrouvé nulle part les beautés et la splendeur de sa chère ville de Naples, il revint dans son royaume avec plus d'enthousiasme pour ses états et de mépris pour les autres; sen-

timent ou erreur qu'il partageait avec ses sujets, et qui se confond souvent chez les peuples civilisés et chez les barbares avec l'amour de la patrie. Mais quel que fût le caractère particulier du roi, il devait aux mœurs de son siècle le tribut de quelque construction grandiose : les palais et les monumens commencés par son père, et qu'il avait terminés à grands frais, ne faisaient honneur qu'à Charles III ; les deux théâtres del Fondo et de Saint-Ferdinand, élevés pendant son règne, n'étaient rien auprès de la magnifique et immense salle Saint-Charles bâtie par son prédécesseur ; et un autre édifice, appelé *les Granili*, auprès du pont de la Madeleine, loin de faire sa gloire, ne lui attirait que du blâme ; les bonnes lois, le maintien vigoureux des droits de son pouvoir contre les prétentions pontificales, n'appartenaient pas à son esprit, remontaient au règne précédent et honoraient plutôt son ministère et son conseil. Par tous ces motifs, le roi, qui se rappelait avec quels applaudissemens on avait accueilli la fondation des colonies dans les îles désertes de la Sicile, entreprise au commencement de son règne, imagina d'en établir une nouvelle pour l'industrie, et sur un plan mieux conçu, à peu de distance du palais de Caserta. Il choisit à cet effet la colline appelée de San Leucio, où il fit construire des maisons pour les colons futurs, d'autres bâtimens plus vastes pour des manufactures de soie, un hôpital, une église, et une petite *villa* pour lui-même. Il fit ensuite venir à grands frais des ouvriers étrangers, des machines nouvelles, des instrumens ingénieux, et, quand toutes ces dispositions furent achevées, réunit à San Leucio trente et une familles qui s'étaient volontairement prêtées à ses vues,

et formaient ensemble une population de deux cent quatorze personnes. Après avoir promulgué des règlemens pour l'industrie et pourvu à l'administration de cette société naissante, il lui donna aussi des lois. Je vais reproduire ce qu'elles offrent de plus remarquable, parce qu'elles sont la meilleure et la véritable gloire de Ferdinand IV, font connaître le siècle et ont donné une grande impulsion aux idées libérales. Voici donc ce que portait un édit royal, rendu en 1789 :

« Dans la magnifique résidence de Caserta, commencée par mon auguste père dont j'ai poursuivi les travaux, je ne trouvais pas le silence et la solitude nécessaires pour la méditation et le calme de l'esprit, mais une autre ville au milieu de la campagne, avec les mêmes habitudes de luxe et toute la splendeur de la capitale : ce qui m'a déterminé à chercher un endroit plus solitaire et, pour ainsi dire, un paisible ermitage ; la colline de San Leucio m'a paru répondre à mes vœux : telle est l'origine de la fondation de la colonie. »

Après avoir manifesté ses intentions, et rapporté ce qu'il avait fait, le roi établit la législation et les devoirs de ce peuple envers Dieu et envers l'État, soit dans la colonie, soit dans la famille. Les dispositions suivantes méritent de fixer l'attention :

« Le mérite seul distingue entre eux les colons de San Leucio ; parfaite égalité dans les vêtemens ; le luxe est absolument interdit.

« Les mariages seront célébrés par une cérémonie religieuse et civile. Les jeunes époux se choisiront librement, et leurs parens n'auront pas le droit de s'opposer à leur union. Comme l'égalité est le principe fondamen-

tal et l'âme de la société de San Leucio, l'usage des dots est aboli. Moi, le roi, je donnerai la maison avec les outils de la profession, les meubles et autres objets nécessaires à la nouvelle famille.

« Je veux et j'ordonne que parmi vous on ne fasse point de testament, et que vous restiez étrangers à toutes les conséquences légales qui en dérivent; que la seule équité naturelle règle vos relations; que les enfans des deux sexes succèdent par portions égales aux biens de leurs père et mère, les père et mère à ceux de leurs fils, et ensuite les collatéraux, mais seulement ceux du premier degré; et, à défaut des uns et des autres, que la femme conserve l'usufruit, et qu'en l'absence des héritiers ci-dessus, les seuls qui aient droit de succéder, les biens du défunt passent au mont-de-piété et à la caisse des orphelins.

« Les funérailles, simples et religieuses, sans aucune distinction, seront faites par le curé aux frais de la maison du défunt. Le noir est défendu; pour les époux et les pères il est permis de porter au bras, mais pendant deux mois au plus, un signe de deuil.

« L'inoculation de la petite-vérole est obligatoire; elle se fera par les magistrats du peuple, sans que l'autorité ou la tendresse des parens y intervienne.

« Tous les enfans, garçons et filles, apprendront dans les écoles normales à lire, à écrire, à calculer; ils y seront instruits [1] de leurs devoirs; ils apprendront les

[1] Il y a dans toutes les écoles d'Italie un enseignement *dei doveri* qui ne doit pas s'entendre précisément des grandes lois de la morale, mais qui correspond à peu près à ce qu'on appelait autrefois dans nos écoles *la civilité puérile et honnête*. CH. L.

arts et métiers dans d'autres écoles. Les magistrats du peuple nous répondront de l'exécution de cette loi.

« Ces magistrats, appelés *seniori*, seront élus dans une assemblée solennelle des chefs de famille, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils arrangeront à l'amiable les contestations en matière civile ou les jugeront; leurs sentences seront sans appel en tout ce qui concernera l'industrie et les professions de la colonie; ils puniront correctionnellement les fautes légères; ils veilleront à l'exécution des lois et des ordonnances. L'office de *seniore* durera une année.

« Les citoyens de San Leucio seront, pour des causes supérieures à la compétence des *seniori* ou pour des crimes, justiciables des tribunaux et des lois communes du royaume. Un citoyen livré comme prévenu aux tribunaux ordinaires sera d'abord secrètement dépouillé des vêtemens de la colonie; et dès-lors, à moins et jusqu'à ce qu'il soit déclaré innocent, il aura perdu les droits et les priviléges de colon. Aux jours de fête, après l'accomplissement des devoirs religieux et la présentation du travail de la semaine, tous les citoyens en âge de porter les armes iront s'occuper d'exercices militaires : car votre premier devoir est envers la patrie; vous devez la défendre par votre sang et l'honorer par vos œuvres.

« Citoyens et colons de San Leucio, telles sont les lois que je vous donne; observez-les et vous serez heureux [1]. »

[1] On ne sait trop comment caractériser ce singulier essai d'un système social égalitaire, dont les bases principales semblent avoir été empruntées au gouvernement des jésuites dans le Paraguay, et

En effet, grâce à ces bonnes lois, la colonie a prospéré et s'est enrichie. Composée, en naissant, de deux cent quatorze personnes, elle compte aujourd'hui, au bout de quarante ans, une population de 823 âmes. Les produits de son industrie sont excellens; les ouvriers ont été fort heureux jusqu'à ce que la contagion des idées politiques et des inquiétudes générales ait pénétré dans cet asile du travail et de la paix. Mais quand le code de San Leucio fut promulgué, il étonna tout le monde et fit beaucoup de plaisir aux Napolitains, qui, sachant bien toutefois que ces idées n'appartenaient pas à Ferdinand, espérèrent cependant qu'on étendrait au gouvernement de l'État quelques-uns des principes appliqués dans celui de la colonie.

XXXIV. Deux filles du roi, Marie-Thérèse et Louise-Amélie, étaient en âge de se marier, et l'héritier présomptif de la couronne, le prince François, avait douze ans quand la cour de Naples s'occupa de négocier trois mariages qui fussent à la fois des alliances de famille et de politique. Les dernières traces d'influence espagnole avaient disparu à la mort de Charles III, et les Bourbons de France n'en avaient aucune à Naples. Dispensée de tous ménagemens de ce côté et toute-puissante sur le cœur de son époux, la reine ne confirma qu'une seule alliance par trois mariages : les deux prin-

aux institutions des frères Moraves, avec une forte teinte de la philosophie du dix-huitième siècle. Partout ailleurs qu'à Naples, c'eût été jouer avec des charbons ardens. Je ne sais quelle est précisément la source d'une fondation que le roi ne pouvait guère imaginer, et dont l'idée primitive appartenait sans doute à quelque gentilhomme philosophe de la cour. Chs L.

cesses furent accordées à deux archiducs d'Autriche, François et Ferdinand, et l'archiduchesse Marie-Clémentine, de la même maison, dut épouser le prince héréditaire de Naples. Mais sur ces entrefaites arriva la mort cruelle de l'empereur Joseph II, en février 1790.

Le grand-duc Léopold ayant succédé à Joseph II sur le trône impérial, son fils aîné, François, devint l'héritier présomptif de la couronne Ap. et R. et le suivit à Vienne; Ferdinand, le second, fut proclamé grand-duc de Toscane. Ces déplacemens étaient à l'avantage des deux princesses de Naples; aussi les préparatifs de leur mariage furent-ils accélérés. Avant la fin de l'année 1790, le roi et la reine de Naples se rendirent avec leurs filles à Vienne, où l'on célébra les fiançailles, et la troisième union fut résolue, en attendant que les deux époux fussent en âge. La reine fut très-contente d'avoir resserré ses liens avec sa famille. Il y eut des fêtes magnifiques dans le palais impérial, et, pour mettre le comble à toutes ces solennités, le nouvel empereur Léopold alla se faire couronner roi de Hongrie, accompagné de Ferdinand IV et de la reine Caroline de Naples. Après que les Hongrois eurent rendu les hommages accoutumés à leur nouveau souverain, ils adressèrent un discours latin au roi et à la reine des Deux-Siciles, dans lequel ils firent l'éloge des réformes qu'ils avaient opérées dans leurs États en faveur des peuples, et parlèrent de la colonie de San Leucio. Tant la réputation des souverains, bonne ou mauvaise, s'étend au loin!

CHAPITRE III.

RÉVOLUTION FRANÇAISE ET SES PREMIERS EFFETS DANS LE ROYAUME DE NAPLES.

XXXV. Déjà, en 1790, le repos des princes et des nations était troublé par les premiers mouvemens de la révolution française, qui occasionèrent tant de changemens dans l'esprit et les formes du gouvernement des Deux-Siciles, qu'on aurait cru qu'il y avait à Naples un autre gouvernement et un autre roi; c'est pourquoi j'ai partagé en deux livres l'histoire du règne de Ferdinand IV, bien qu'il n'ait pas été interrompu avant l'année 1799. La révolution survenue dans la politique du royaume de Naples serait incroyable, si on l'isolait des affaires de France : aussi faut-il que j'en parle; et quoique de nos jours ces grands événemens soient connus par d'autres ouvrages, je crois, en les racontant à mon tour, entreprendre un récit agréable aux contemporains et utile à la postérité qui me lira. Je vais donc essayer de dire, avec autant de concision, mais aussi complètement qu'il me sera possible de le faire, les principes de cette révolution, et le point où elle était parvenue en 1790, quand le pouvoir et l'obéissance changèrent de caractère à Naples.

Le désordre des finances françaises, qui remontait au règne de Louis XIV et s'était aggravé sous celui de son successeur, se faisait très-vivement sentir sous Louis XVI en 1786, et comme il fallait, pour échapper à une ruine imminente, réduire les dépenses, supprimer ou restreindre les priviléges, augmenter les charges publiques, tantôt les mœurs et le luxe de la cour, tantôt l'audacieuse résistance de la noblesse et du clergé, tantôt la crainte du peuple, arrêtaient l'exécution des projets de réforme. On changeait chaque jour de ministre, comme c'est l'ordinaire dans les grands embarras d'un pays, et un nouveau nom, en relevant le crédit et les espérances de la nation, rétablissait momentanément les finances; mais bientôt après, finances, crédit public, espérances de la nation, réputation du ministre, tout retombait plus bas qu'auparavant. Le roi convoqua une assemblée des notables; elle se composait de sept princes ou membres de la famille royale, cinq ministres, douze conseillers d'État, trente-neuf nobles, onze ecclésiastiques, soixante-six magistrats et fonctionnaires publics, en tout cent cinquante membres. Les notables se réunirent à Versailles au commencement de 1787; le roi annonça qu'il voulait suivre, en convoquant cette assemblée, l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs; que son intention était d'accroître les revenus de l'État, d'en assurer la perception et le libre emploi, d'affranchir le commerce, de soulager la misère de ses sujets; en conséquence, il priait les notables de lui prêter conseil et assistance.

Après le discours du roi, le garde-des-sceaux prit la parole et fit l'éloge du souverain; ensuite le contrô-

leur-général Charles-Alexandre de Calonne, d'un ton plus solennel et avec un style pompeux, discuta les actes et les bienfaits de ce prince, rappela la détresse du trésor en 1783, et exposa sa prospérité présente ainsi que les actes de son ministère. Puis il réfuta, dans un langage menaçant, les insinuations répandues contre lui dans le public, accusa de mensonge Necker et Terray, ses prédécesseurs dans l'administration des finances, et conclut en proposant des taxes nouvelles sur les biens ecclésiastiques et les propriétés féodales. Ses discours et son arrogance furent très-mal accueillis ; ils ne convenaient ni au temps ni aux besoins du roi et du trésor.

L'opposition eut donc un motif honorable, et il s'éleva une telle clameur contre ce ministre, que le roi le sacrifia par prudence. On lui donna pour successeur l'archevêque de Toulouse, ardent orateur parmi les notables, et agréable à ses collègues. L'assemblée, dès-lors favorable aux vœux du roi, proposa elle-même des contributions nouvelles sur les biens de la noblesse et du clergé, supprima un grand nombre de priviléges, signa le procès-verbal de ses travaux, et se sépara.

XXXVI. Tandis que ces événemens agitaient à Versailles la cour et l'assemblée des notables, les sages et les novateurs du royaume, discutant avec une liberté toute démocratique les mêmes questions de gouvernement, faisaient naître dans les esprits le désir de réformes plus étendues que celles offertes par le roi. Ces dernières furent envoyées, selon l'usage, au parlement de Paris, qui, pour flatter l'opinion publique, refusa ouvertement de les enregistrer. Un jeune conseiller dénonça

les prodigalités de la cour; un autre exposa la nécessité de convoquer les États-généraux, et comme ils promettaient de très-grands résultats, aussi bien à cause de la force inhérente à cette assemblée, que comme organes des sentimens et des vœux de toute la nation, le mot fut bien accueilli et partout répété avec joie. C'est dans le parlement de Paris que les états-généraux, principe et première phase de la révolution française, ont pour la première fois été nommés.

Le roi fut mécontent de cette manifestation, et convoquant le parlement à Versailles, en assemblée par ordre (qu'on appelait, dans la constitution de l'ancienne monarchie, un lit de justice), fit enregistrer les actes réprouvés à Paris; mais la cour, ayant recouvré sa liberté, protesta contre la violence qu'on lui avait faite, et le roi, pour faire un exemple et pour la punir, l'exila à Troyes. Les autres parlemens du royaume faisaient corps avec celui de Paris, et dénonçaient au peuple les vengeances du pouvoir; les édits non enregistrés étaient comme non avenus, et les besoins du trésor croissaient de jour en jour outre mesure. Le roi, forcé de simuler un arrangement, prétendit que le parlement demandait grâce et revenait à de meilleures dispositions, et le rappela à Paris en annonçant sa première séance pour le 20 septembre.

Elle eut lieu en effet ce jour-là, mais avec une pompe inutile et sans les discours de convenance et d'usage; le roi y lut un décret portant création d'un emprunt de quatre cent quarante millions, avec promesse de convoquer les États-généraux dans cinq ans. L'assemblée gardait un morne silence, quand le duc d'Orléans, d'un

ton soumis et dans l'attitude du respect, demanda si c'était un lit de justice ou une séance régulière et libre, « C'est, répondit le roi, une séance royale. » Une fois le premier mot prononcé, le courage revint aux mécontens; il fallut exiler de l'assemblée le duc d'Orléans et quelques orateurs du parti populaire, après quoi la nouvelle loi fut enregistrée par ordre. On avait résolu dans les conseils du roi de briser, en résistant aux parlemens, les prétextes et les premiers élémens de l'insubordination, de restreindre leur autorité judiciaire, et d'annuler leur pouvoir politique : en conséquence, le roi créa une nouvelle cour appelée *cour plénière,* composée de pairs de France, de prélats et de chefs militaires; et il attendait pour la publication de l'édit que des troupes fussent arrivées dans toutes les villes de parlemens, et que ses ministres eussent pris toutes leurs mesures pour arrêter et punir les factieux.

Toutes ces menées se pratiquaient dans l'ombre : mais elles furent découvertes par le parlement de Paris, qui en surveillait les auteurs et acheta des confidences; alors on le vit opposer à l'édit royal une déclaration publique des institutions de la France, des droits du peuple et du parlement, des devoirs du roi. Des menaces retentirent; de grands désordres agitaient les provinces, où l'explosion du mécontentement n'était pas arrêtée par la crainte, par les séductions, les intrigues ou l'argent de la cour; et cependant on refusait les nouveaux impôts, l'emprunt manquait, les dépenses étaient plus fortes, et les administrations en désordre; toutes ces causes contribuaient à l'entier épuisement du trésor. Les palliatifs et les artifices devenaient insuffisans, et le

roi, vers le milieu de l'année 1788, cédant à une pénible nécessité, convoqua les États-généraux pour le 1er mai de l'année suivante, et rappela M. Necker au ministère. La perspective d'un grand avenir mit un terme aux tracasseries du présent ; toutes les factions reportèrent leurs espérances sur cette vaste assemblée ; le roi lui-même se flattait d'en tirer parti en faveur du despotisme.

Pendant l'intervalle de la convocation des États-généraux à leur réunion, les partis se remuèrent avec une prodigieuse activité ; mais la victoire demeura au parti des sages, qui, prêts à discuter les questions de principe, établissaient ce qu'est le peuple et ce qu'est le roi ; où réside la souveraineté ; ce qu'est le clergé, la noblesse, le tiers-état dans une nation ; quel est le but de l'institution des magistrats et des impôts ; ce qu'est le citoyen, quels sont ses droits et ses devoirs ; comment la dignité humaine doit être respectée dans les œuvres du législateur et dans les actes du gouvernement. La discussion de ces doctrines fit connaître à la France les améliorations auxquelles elle pouvait prétendre, et lui en inspira le désir. La liberté de cette époque n'allait pas au-delà de la monarchie, et les mêmes hommes qui se montrèrent une année plus tard si ardens républicains, bornaient alors leurs espérances à l'établissement d'une chambre représentative, et à quelques autres institutions parfaitement compatibles avec les droits et la grandeur du souverain.

Les États-généraux rappelaient des temps difficiles, mais des souvenirs honorables. Des quatorze assemblées de ce nom que l'histoire a énumérées, depuis l'année 1302, sous Philippe le Bel, jusqu'à l'année 1614, sous

le règne de Louis XIII, une seule, l'assemblée de 1560, avait été bruyante et inutile; les treize autres avaient, tantôt secondé les rois dans leur résistance aux souverains pontifes, tantôt rétabli la concorde dans l'intérieur de la famille royale; quelquefois elles leur avaient prêté main-forte contre les ennemis de l'État, et souvent rétabli des finances épuisées; jamais les grands mouvemens d'une réunion si nombreuse n'avaient compromis la paix du royaume. De tels souvenirs inspiraient quelque confiance au roi, et il travaillait à introduire dans l'assemblée des hommes capables d'y soutenir les prérogatives de son pouvoir.

XXXVII. Les députés se réunirent à Versailles, au jour fixé pour la première séance, divisés d'opinion, parce que la noblesse et le clergé, prévoyant leur propre ruine dans celle du pouvoir absolu, et regrettant de s'être montrés hostiles dans l'assemblée des notables et au sein des parlemens, se rapprochaient du roi, effrayés et découragés, mais résolus à soutenir leurs droits (car c'est ainsi qu'ils appelaient leurs priviléges) contre les audacieuses attaques du tiers-état, qui se présentait fier de sa force numérique et puissant par sa force morale. La mésintelligence des trois ordres se prolongea, et comme les deux ordres privilégiés refusaient de se joindre au troisième pour ne former qu'une seule assemblée, ce dernier, rejetant l'appellation de *tiers-état*, se constitua en Assemblée des communes, et puis en Assemblée nationale. Lecture faite des cahiers ou instructions, on trouva que les commettans du *tiers* voulaient un gouvernement monarchique, l'hérédité de la cou-

ronne de mâle en mâle, l'inviolabilité de la personne du souverain, un roi dépositaire du pouvoir exécutif; des ministres et autres agens de son autorité, responsables; des lois obligatoires seulement quand elles émaneraient de la nation avec le concours et la sanction du roi; des impôts librement consentis par le peuple; des garanties pour les propriétés et la liberté des citoyens. Tous demandaient que les présens États-généraux donnassent au royaume des lois durables, et que désormais les États-généraux fussent régulièrement convoqués.

Tels étaient en 1789 les vœux et les espérances des Français; monumens de l'esprit de ce siècle et de ce peuple, ils en sont aussi la gloire. Toute la nation, excepté le roi, la noblesse et le clergé, aveuglés par les illusions et les attraits du despotisme, voyait bien que la réforme du gouvernement était inévitable. Le 20 juin, les membres de l'Assemblée nationale, repoussés du lieu de leurs séances par les gardes du roi, et, malgré leurs instances, n'ayant pu y pénétrer, se retirèrent dans un jeu de paume, et là, debout pendant un jour entier, tous, jusqu'aux vieillards et aux malades, se constituèrent, se proclamèrent en permanence jusqu'à ce qu'ils eussent donné à la France une constitution durable, et en firent le serment. Cette réunion, le lieu de la séance, la déclaration faite, le serment prêté, furent les premiers actes d'une révolution certaine. L'âme de tous ces mouvemens était Gabriel-Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, Italien d'origine, noble, mais député du tiers-état, grand orateur et politique hardi, fougueux partisan de la liberté, mais de celle qui convenait aux besoins du temps et aux mœurs de la

France. D'autres hommes éminens se sont produits avec éclat dans la même assemblée ; mais les grands noms, les gloires plus brillantes qui ont succédé à celles de ces premiers temps les ont fait oublier, tandis qu'un seul homme de toute cette époque est resté debout aux yeux de la postérité : c'est Mirabeau.

La réunion du 20 juin avait troublé le roi et la cour. Le roi annonça par un message que le surlendemain il se rendrait dans le sein des trois ordres, réunis en assemblée générale ; et le jour suivant il appela près de lui des troupes nombreuses d'infanterie et de cavalerie qu'il fit camper, comme à la guerre, autour de Paris et de Versailles. Au jour fixé, il se rendit en effet à l'assemblée au milieu des acclamations du peuple, et, dans un langage altier, supprimant les résolutions et le nom de l'Assemblée nationale, ordonna la réunion des trois ordres. On remarqua principalement ces mots : « Aucune résolution des États-généraux ne saurait avoir force de loi sans mon consentement. Jamais souverain n'a gouverné autant que moi dans l'intérêt du peuple. Je suis seul capable de faire le bonheur des Français ; moi seul, quand même tous les autres m'abandonneraient, j'accomplirai la tâche que j'ai entreprise, parce que je suis le seul et le véritable représentant de mes peuples. » Le discours du roi fut interrompu par une lecture que fit le garde-des-sceaux, et dans laquelle se reproduisaient souvent ces formules : « Le roi veut, le roi ordonne », et autres expressions condamnées par l'esprit du temps. Ensuite le roi déclara l'objet de cette réunion accompli, et sortit de la salle au milieu des applaudissemens des deux ordres privilégiés, qui le sui-

virent; le tiers-état garda le silence et resta dans la salle pour délibérer; on voulut l'en faire sortir; mais il opposa de la résistance, et, dans l'agitation des esprits et les alarmes du moment, décréta que la personne des représentans du peuple était inviolable.

Les craintes et le désordre allaient croissant; le roi, fatigué des timides conseils de M. Necker, l'exila; en même temps il faisait venir de nouvelles troupes autour de Versailles; on cherchait à fanatiser les militaires par des fêtes dans le palais. La conduite de la reine irritait les esprits; comme la récolte avait manqué, la disette aggravait tous ces maux, et la France entière était en proie aux discordes civiles. Cependant le roi et l'assemblée désiraient la paix; mais la paix, c'était, pour l'une, de nouvelles lois et une constitution libre; pour l'autre, la soumission du peuple et le rétablissement de l'ancien ordre de choses; c'est ainsi que des vœux qui avaient le même but entretenaient la mésintelligence. Les esprits, tout disposés à de grands événemens, s'émurent dans la capitale sur la nouvelle du renvoi de M. Necker, tenu pour le sauveur des finances, l'adversaire des résolutions désespérées de la tyrannie, le médiateur entre la cour et l'Assemblée nationale. La populace se souleva en tumulte, et promena dans la ville un buste en marbre du ministre disgracié, avec des acclamations en son honneur et des cris menaçans pour le souverain : aussi les gardes suisses, indignées de ce spectacle, prirent les armes pour dissiper le rassemblement, et brisèrent le buste en dispersant la foule. M. Necker ne méritait ni ce triomphe ni l'exil : avec de bonnes intentions, ce n'était qu'un esprit médiocre et

vaniteux; il n'était pas à la hauteur d'une pareille crise, et ne dut qu'aux nécessités du moment et sa réputation et ses malheurs : trois fois il fut honorablement rappelé en France, et trois fois chassé; on avait déploré ses deux premières disgrâces; la dernière, comme je le dirai, passa inaperçue.

Les trois ordres, désormais rapprochés par la crainte et confondus en une seule assemblée, prièrent le roi de vouloir bien éloigner les troupes concentrées dans le voisinage et de confier à la garde nationale armée la défense de l'État. Louis XVI répondit que les événemens de la capitale ne lui permettaient pas d'éloigner les troupes, qu'ils l'obligeaient, au contraire, à les augmenter et à les tenir encore plus près de sa personne; que l'armement des gardes nationales dans un pareil moment serait dangereux; qu'il saurait bien réprimer les excès populaires, lui seul pouvant juger de la gravité des circonstances. L'énergie de ces réponses ne serait pas en harmonie avec le faible cœur de Louis XVI, si déjà depuis long-temps ses instincts de roi, sa déférence aux volontés d'une femme altière et qu'il aimait, et de mauvais conseils, ne lui avaient fait prendre le parti d'étouffer par la force les désirs d'innovations, et d'attendre que l'excès du mal justifiât un autre excès, l'emploi de la violence et des armes contre le peuple; en sorte que les divisions de l'assemblée, les mouvemens séditieux et les discordes civiles concouraient à l'exécution de ces mauvais desseins.

XXXVIII. Mais, à Paris, la garde nationale tumultueusement organisée mettait à sa tête le marquis de

Lafayette, illustré par la gloire qu'il avait obtenue en Amérique sous les drapeaux de cette liberté après laquelle soupirait la France. Tout-à-coup retentit dans la capitale le cri : « A la Bastille! » et les plus audacieux du peuple, munis d'armes volées dans les dépôts et à l'hôtel des Invalides, assistés par des déserteurs venus des campemens voisins, se précipitent avec fureur et comme hors d'eux-mêmes vers la Bastille, que protégeaient de solides remparts, une artillerie nombreuse, et une garnison fidèle, commandée par le marquis Delaunay, chaud partisan du roi, adversaire déclaré du peuple et de la liberté. La multitude, arrivée sous les murs de la forteresse, en demanda la reddition à grands cris et par des députés; le refus du gouverneur exaspéra les ressentimens; le tumulte s'accrut; le nombre des assiégeans et leurs préparatifs hostiles devenaient de plus en plus formidables.

Effroyable journée! d'un côté, six princes, cinquante mille soldats, cent canons, huit camps autour de Paris et de Versailles; d'autres soldats dans l'intérieur de ces deux villes; une citadelle en état de défense; et tous ces moyens de destruction à la disposition d'un seul homme, irrité et roi! de l'autre, des brigands armés, des déserteurs, un peuple immense. On prévoyait de part et d'autre une lutte affreuse, et la victoire devait fixer les destinées de la nation; mais le roi, effrayé à la vue de ce qui se préparait, ou irrésolu, se contenta de donner aux camps l'ordre de se rapprocher de la ville; et celle-ci ferma aussitôt ses portes, garnit ses murs de gens armés, dépava les rues, prit toutes ses mesures pour résister. La garde nationale, forte de cent cin-

quante mille hommes, armés de diverses manières, était subordonnée à l'autorité civile, qui délibérait au milieu de ce mouvement et s'acquittait de ses fonctions avec une admirable sérénité.

Cependant le peuple rassemblé autour de la Bastille se précipitait sur les portes avec une fureur aveugle, tâtait les approches et les remparts, et menaçait la garnison. Le commandant, fatigué des insultes de cette populace, se croyant bien en sûreté dans sa forteresse contre un pareil ramas, et certain d'être secouru par les camps du voisinage, ordonna de faire feu sur le peuple, et vit tomber un certain nombre d'hommes, tués ou blessés. La foule s'éloigna; mais tout-à-coup la fureur succédant au premier effroi, une telle multitude s'élança sur la forteresse que la première enceinte fut emportée, et le peuple était déjà aux pieds de la seconde, quand le gouverneur, qui jusqu'alors avait été sourd à toute proposition, déploya une bannière de paix: la reddition de la forteresse fut stipulée, avec la vie sauve pour la garnison. Mais une populace frénétique ne respecte pas les traités; le malheureux Delaunay, sorti de la place, fut égorgé, et sa tête, plantée au bout d'une pique, fut promenée en triomphe par les rues de la ville aux acclamations d'une joie féroce. A la suite de ce meurtre se succédèrent des prodiges d'héroïsme et d'atrocité; on exposa aux yeux du public les instrumens des supplices, et on rendit à la lumière et à la liberté sept malheureux, l'un desquels avait perdu la raison et succombait sous le poids de la vieillesse. Cet inconnu était renfermé dans la Bastille depuis un temps immémorial; on n'a jamais su son nom ni sa pa-

trie ; un autre y était depuis trente ans ; cinq y avaient été jetés depuis le commencement du règne de Louis XVI. Le jour même, 14 juillet 1789, le peuple se mit à démolir les murailles, et l'Assemblée nationale décréta l'anéantissement de la Bastille. Elle fut anéantie, et l'endroit où s'élevait cet infâme monument de la tyrannie, appelé *place de la Liberté.*

La révolution marchait à grands pas. Déjà manifestée par les actes et les sermens de l'Assemblée nationale, elle se trouvait par la prise de la Bastille irrévocablement scellée du sang des citoyens. Cet événement fit une profonde impression sur tous les esprits ; la cour fut saisie d'épouvante, l'insolence de la populace exaltée, la nation tranquillisée sur le triomphe de sa cause, le monde frappé d'étonnement. Le lendemain, le roi, sans gardes, sans cortége, accompagné seulement de ses frères, se rendit à l'assemblée, et, debout, exposa qu'il venait la consulter sur les événemens les plus graves pour l'État et les plus affligeans pour son cœur, les désordres de la capitale. Le chef de la nation demandait à l'Assemblée nationale les moyens de rétablir l'ordre public et la tranquillité ; il n'ignorait pas les bruits malveillans répandus contre lui, mais il croyait que la droiture de ses intentions, universellement appréciée, suffisait pour les démentir. Toujours uni avec la nation, plein de confiance dans ses représentans et dans sa fidélité, il avait éloigné ses troupes de Paris et de Versailles.

Ce discours fut accueilli par des applaudissemens et des marques de respect et de joie ; mais on pria le roi de choisir des ministres plus en rapport avec l'esprit du temps,

et de se montrer en personne au peuple de Paris. Il accorda ou promit tout, et sortit à pied de la salle; toute l'assemblée l'accompagna jusqu'au palais, où la reine l'attendait en public, tenant par la main l'héritier de la couronne. Le roi, sa famille et le peuple semblaient alors étroitement unis pour le bonheur de la France. Le ministère fut changé, et M. Necker rappelé aux affaires; un grand nombre de courtisans reçurent l'ordre de s'éloigner, ou le firent d'eux-mêmes, parce qu'ils n'avaient pas la conscience tranquille; et, le jour suivant, le roi se rendit à Paris avec un cortége digne de la liberté renaissante, puisqu'il se composait de la garde civique et des membres de l'Assemblée nationale; les magistrats municipaux vinrent à sa rencontre, et un peuple innombrable le salua de ses applaudissemens. Il confirma par ses discours les espérances généralement conçues, et c'est ainsi que la fortune semblait prendre plaisir à faire contraster dans l'espace d'un jour avec le terrible spectacle de la destruction de la Bastille les fêtes et les magnificences de la paix.

XXXIX. Deux mois et plus se passèrent au milieu de ces flatteuses apparences de concorde : l'Assemblée nationale faisait de bonnes lois, que le roi promettait de sanctionner; la noblesse et le clergé renonçaient à leurs anciens priviléges; les dons appelés patriotiques soutenaient le trésor et soulageaient les pauvres; on donna au roi le beau nom de *Restaurateur de la liberté publique,* et, pendant que croissaient ainsi les forces bienfaisantes de l'État, les désordres et les crimes diminuaient dans la même proportion. Mais, sous

cette écorce trompeuse de félicité, se développaient secrètement deux germes ennemis, de despotisme et de république. Dans un moment où le frein des lois, secoué d'abord, avait ensuite été brisé, où les anciens pouvoirs étaient méconnus, celui du roi profondément ébranlé, le chemin des honneurs et de la fortune élargi et rendu plus facile, des ambitieux et des méchans soupiraient après des institutions encore plus larges, celles de la république; et, dans un autre sens, l'idée d'une réaction au profit du despotisme naissait dans le cœur des grands et des princes au milieu des regrets de sa chute et des souvenirs encore palpitans de ses jouissances. Les premiers fondaient leurs espérances sur l'agitation et les excès du peuple; les autres, sur des trames occultes et sur les intrigues de la cour. Les deux partis se trahirent par divers indices.

Dans les deux premiers jours d'octobre les gardes du roi invitèrent à dîner les régimens en garnison à Versailles, et on porta dans l'ivresse des toasts en l'honneur du roi et de la famille royale, en proférant des injures ou des menaces contre l'Assemblée constituante, et nominativement contre quelques-uns de ses membres les plus distingués. Au retour de la chasse, le roi parut dans le lieu de la fête, puis la reine et le dauphin; alors redoublèrent les cris, les indiscrétions, le scandale et l'enthousiasme. La reine, en parlant de ce bon accueil dans les cercles de la cour, comblait de faveurs et d'éloges les officiers dont l'enthousiasme s'était exprimé avec le plus de chaleur, ou qu'on savait les plus résolus; les dames de la cour distribuaient des cocardes blanches (signe de ralliement du parti royaliste); les gardes refu-

saient l'accès du château à ceux qui portaient la cocarde tricolore ou nationale ; et quelques citoyens décorés d'un ruban aux trois couleurs avaient été battus et tués par les gardes du corps sur la route de Paris à Versailles. L'Assemblée conçut des soupçons, et, afin de les éclaircir, envoya quelques lois au roi avec prière de les sanctionner : Louis XVI, qui avait repris l'attitude d'un maître absolu, répondit qu'il n'était pas encore temps. Ces nouvelles, exagérées par la renommée, et envenimées par la malveillance de l'esprit de parti, se répandirent aussitôt dans toute la France.

L'audace des républicains s'en accrut. Le 5 octobre au matin, une foule de femmes du peuple (il y en avait au moins quatre mille), poussant les cris et simulant le désespoir de la faim, allèrent à l'hôtel-de-ville demander du pain, et de là se dirigèrent sur Versailles en vociférant avec fureur, après avoir pillé plusieurs boutiques dans les rues de Paris. Quelques hommes du peuple, qui s'étaient fait remarquer à l'assaut de la Bastille, guidaient leur marche, et quand cette armée rencontrait d'autres femmes, elle les forçait bon gré malgré de la suivre ; elles n'avaient pour armes que des bâtons, des piques, et l'effroi qu'inspiraient leurs cris. La garde nationale apaisa le tumulte qui s'était élevé dans Paris, et il y en eut une partie qui suivit ces femmes à Versailles, se défiant de cette milice nouvelle et de la mobilité de pareils soldats. Tout-à-coup les troupes stationnées à Paris demandèrent aussi à prendre le même chemin, sans que les représentations et l'influence de M. de Lafayette, commandant en chef de la garde nationale, pussent les en dissuader; et vingt mille soldats,

qui se disaient l'armée de Paris, se mirent en marche pour Versailles. M. de Lafayette les suivit. Ils arrivèrent à Versailles dans le milieu de la nuit, peu après les femmes, et, pendant que celles-ci se répandaient par troupes dans la ville et y portaient la confusion, campèrent sur les places publiques.

Cette nuit fut signalée par de grands désordres; la journée suivante, par de plus grands encore; les femmes communiquèrent avec l'Assemblée et avec le roi par députations : celles-ci exprimaient à la fois des besoins et des vœux, priaient et menaçaient, pleuraient et parlaient avec fureur; on leur fit des réponses bienveillantes, qu'elles rapportaient à leurs compagnes; elles leur rendaient compte aussi de tout ce qu'elles avaient dit elles-mêmes, et la discussion devenait bruyante et tumultueuse; déjà fatiguées de leur nouveau rôle et maltraitées par la pluie qui tombait à torrens, elles se retirèrent fort avant dans la nuit sous les vestibules de l'Assemblée et dans les églises. Mais il y avait une bande de mauvais sujets, d'au moins cinq cents hommes, qui ne prenait aucun repos. Ils avaient suivi les femmes à Versailles dans la prévision du tumulte, ou pour en exciter. Ces hommes entrèrent d'abord isolément dans les jardins et dans les cours mal gardées du château, et puis à force ouverte en tuant les gardes, et de là pénétrèrent dans les appartemens. La famille royale (c'étaient le roi, la reine, une princesse et deux enfans), éveillée par le bruit des armes et par les gens de service, se réfugia dans les appartemens les plus retirés du palais; et à peine avait-elle pris la fuite que ces brigands arrivèrent, les armes à la main, dans la chambre où reposait

la reine quelques minutes plus tôt ; le lit était encore chaud ; furieux de le trouver vide, ils le percèrent à coups de piques et de poignards : atrocité gratuite, et qui n'en est que plus révoltante ! La Providence voulut qu'ils ne connussent pas l'intérieur du palais, ce qui les empêcha de parvenir jusqu'à la chambre où la malheureuse famille se tenait cachée, tremblante et étouffant ses gémissemens pour ne pas se trahir. Beaucoup de gardes du corps et de gens de service furent massacrés ; la garde nationale de Versailles et l'armée de Paris accoururent, et le jour ayant enfin paru, les membres de l'Assemblée nationale et les citoyens amis de l'ordre se réunirent ; on plaça des sentinelles autour du palais, et les assassins de la nuit s'éclipsèrent.

Nuit affreuse et dont le souvenir ne s'est jamais effacé de l'esprit du roi ! Elle fut le principe d'un ressentiment profond, et la source des malheurs de sa famille. Les républicains, désirant que le roi vînt établir sa résidence à Paris, où ils étaient en force, criaient : « Le roi à Paris. » L'Assemblée y consentait, dans l'espoir d'y trouver plus de sécurité, et M. de Lafayette le désirait pour mieux défendre le roi, conserver la monarchie dans sa personne, et l'opposer aux projets des factieux, déjà trop bien manifestés Louis XVI, subjugué par la terreur de la nuit, disait que la volonté de son peuple était la sienne, et résolut de partir le même jour avec sa famille pour Paris ; l'Assemblée nationale devait l'y suivre.

Quand la nouvelle en fut répandue, on s'occupa des préparatifs du départ et de la réception à faire au prince. Les brigands qui étaient sortis de Paris deux jours

avant, y rentraient les premiers comme des vainqueurs et fiers de leur victoire, portant en triomphe sur des piques deux têtes qui attestaient le meurtre de deux gardes du corps, fidèles au roi, tués dans les appartemens du château. Hideux trophées, qui n'étaient honorables que pour les victimes et couvraient leurs bourreaux d'infamie ! Après eux, car ils ouvraient la marche, venaient les bataillons des femmes, que le désordre et les atrocités de ces deux jours avaient transformées en monstres et en furies et qui n'avaient plus rien des grâces de leur sexe; puis s'avançait en bon ordre la garde nationale, sous le commandement de M. de Lafayette, et derrière toute cette multitude venaient les carrosses du roi, de la reine et de la famille royale; aux cris de joie de la foule qui les accompagnait, ils répondaient par des saluts et d'un air joyeux; mais ils portaient sur le front la tristesse, la crainte et toutes les impressions de fatigue et de terreur que les scènes de la nuit leur avaient laissées. A partir de ce jour, les règles du gouvernement furent changées : le roi confirmait les lois nouvelles rendues par l'Assemblée; il confiait aux magistrats municipaux l'administration de la ville; la garde du royaume, et même du palais, aux milices nationales. Il y avait des ministres pour la forme; le gouvernement se trouvait tout entier entre les mains des municipalités, des électeurs et de l'Assemblée. Le roi agissait comme un prisonnier, mais se disait libre afin de complaire à la faction qui exigeait de lui en même temps la soumission d'un captif, afin qu'il ne rejetât point les décrets révolutionnaires, et la puissance d'un roi, afin qu'il les légitimât. Désormais, sans espoir de

ressaisir l'autorité par ses propres forces ou celles de son parti à l'intérieur, il tourna ses idées et ses manœuvres du côté des souverains étrangers, et ne songea plus qu'à s'échapper de France pour y rentrer avec les Prussiens et les Impériaux. Mais ce grand dessein avait besoin d'être mûri par le temps et favorisé par la fortune.

Cependant la France, après avoir secoué le frein des autorités anciennes, se gouvernait au hasard, et on suivait dans chaque localité les impulsions diverses de ceux qui s'y étaient emparés des affaires. Le peuple se porta d'un premier élan sur les châteaux et les propriétés des seigneurs, qu'il pilla et incendia au nom de la liberté, en haine du régime féodal, violences qui furent accompagnées de mille autres excès. Des hommes obscurs et avides de pouvoir se réunissaient dans les clubs, tandis que la noblesse, fuyant une terre ensanglantée, cherchait un asyle dans les pays étrangers. Bientôt le nom d'aristocrate et celui d'ennemi eurent le même sens. Les grands émigrèrent à Coblentz, et les nobles de la Provence, en Piémont, où, sous la direction du comte d'Artois, frère de Louis XVI, ils se préparaient, par des intrigues auprès des puissances, à combattre la révolution à main armée. Cette confusion favorisait les progrès de la république. Seule, au milieu de projets et de complots discordans, une assemblée représentative continuait à discuter les principes du gouvernement des états, et s'occupait d'asseoir la monarchie, telle qu'on la rêvait, sur des institutions raisonnables. Tous les hommes étant déclarés égaux, l'égalité devant la loi découlait de ce principe;

la garantie des propriétés et des personnes était assurée, la justice rendue d'un facile accès, toute iniquité prévenue ou punie. On laissait au roi les honneurs, les richesses, les prérogatives de la souveraineté, le droit si doux de faire grâce; le clergé ne devait plus être enrichi par la superstition, mais doté par l'État; l'Église devenait impuissante pour le mal et gagnait en véritable dignité. L'Assemblée nationale préparait encore d'autres lois aussi sages que bienfaisantes.

XL. Telle était, à la fin de l'année 1790, la situation des choses en France; mais ces grands événemens racontés différemment dans le monde y étaient aussi diversement appréciés, et y produisaient des sensations différentes suivant la disposition des esprits : ils effrayaient les rois, leurs ministres, leurs courtisans; inspiraient au clergé des haines fanatiques, comblaient de joie les philosophes et les novateurs. Le roi et la reine de Naples furent de tous les souverains ceux qui en ressentirent le plus d'indignation, parce que le roi était de la famille des Bourbons de France, et que les deux reines étaient sœurs. Ferdinand IV se trouvait alors avec la reine Caroline à la cour impériale, et connaissait les intentions de l'empereur Léopold. Ce prince, déjà irrité de la révolte des provinces belges, quoique disposé à ménager les peuples, voulait cependant qu'ils reconnussent dans la liberté une concession du souverain, et tenait une armée toute prête à recevoir et à secourir Louis XVI quand il aurait passé la frontière.

Mais les autres gouvernemens n'étaient pas d'ac-

cord sur les mesures à prendre ; car, bien que les principes de la révolution française fussent de nature à soulever tous les peuples, la raison d'état et le caractère des princes la faisaient considérer sous des points de vue divers. L'Angleterre se réjouissait des embarras intérieurs de sa rivale, l'Espagne languissait inactive sous un roi faible et sans expérience, la Prusse négociait avec l'empereur son agrandissement aux dépens de la Pologne, la Russie s'occupait de la guerre contre les Turcs, et l'Italie, sans force, se préparait de grands malheurs en exprimant des vœux et des espérances inutiles; le Piémont, agité par les mouvemens de la France, et voyant quelques districts de la Savoie en insurrection, augmentait et organisait ses troupes; le gouvernement des Deux-Siciles, esclave des passions ardentes de la reine, couvait des pensées de guerre et de vengeance.

Le temps était mal choisi, car les forces de l'État déclinaient de jour en jour. Un dénombrement de cette époque accusait dans le royaume de Naples une population de quatre millions huit cent mille âmes, mais étrangère aux armes par caractère et par l'effet des institutions. Les barons, oublieux des habitudes militaires, ne tenaient au roi que par le goût des plaisirs et du faste; énervés par une longue paix, ils étaient incapables d'un grand effort de courage. Le clergé n'aimait pas le gouvernement et détestait la révolution française ; indifférent aux alarmes du roi, il s'en rapprochait néanmoins par le sentiment des mêmes dangers. Les gens de loi étaient irrésolus, parce qu'ils n'avaient pas le secret de l'avenir ; unis aux dépositaires du pou-

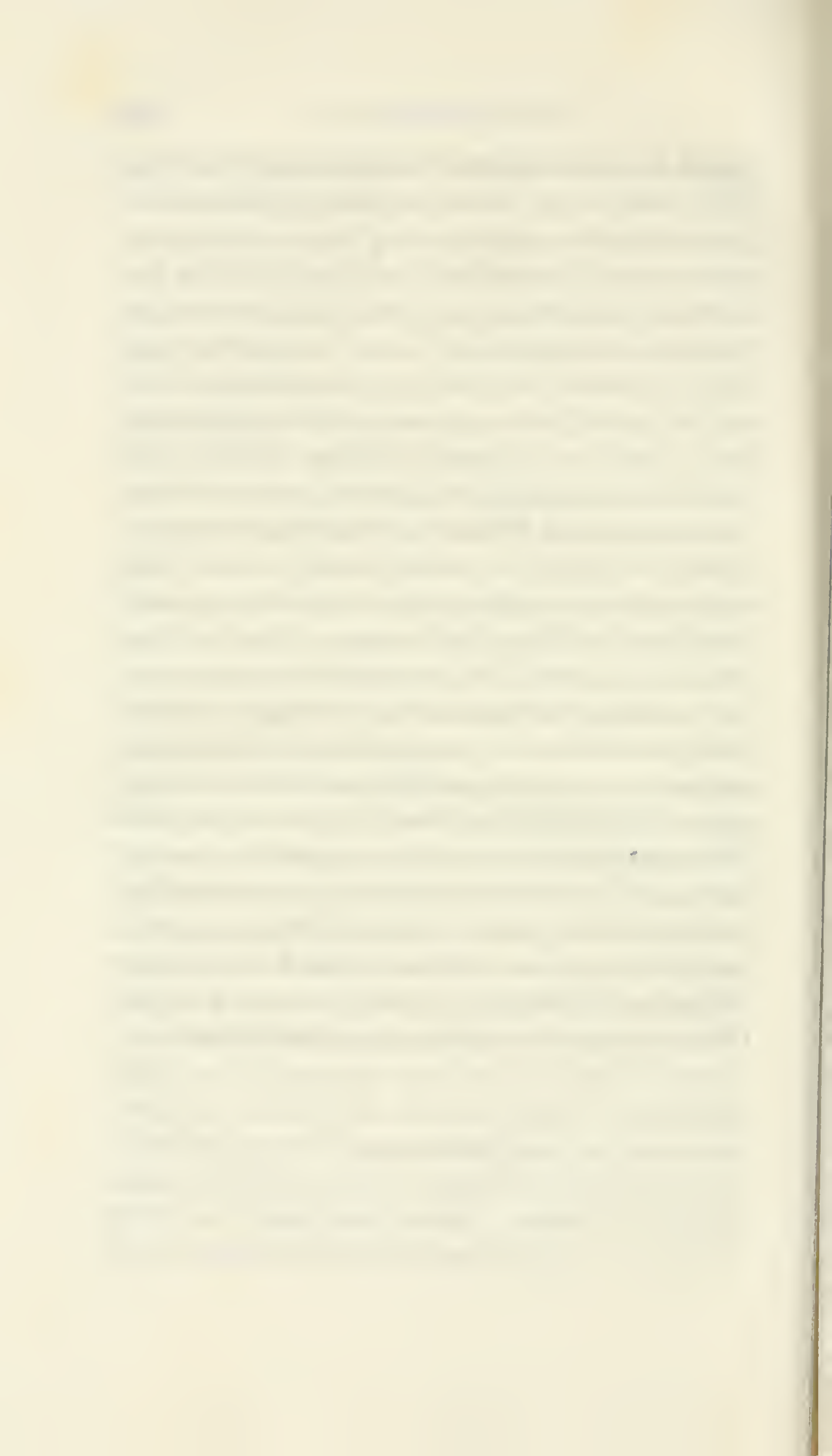
voir, quelles que fussent leurs opinions secrètes, ils obéissaient en silence, mais sans se compromettre par trop de zèle, afin d'exploiter le présent et de ne pas s'interdire d'autres faveurs, selon les événemens. Les sages, les patriotes et les amis du progrès accueillaient favorablement les principes de la révolution; mais, accoutumés à voir les réformes émaner du souverain, ils avaient en horreur des violences subversives de la monarchie. Le reste de la nation était fort attaché au roi; il ne savait de la révolution française que ce qu'il entendait dire aux hommes politiques dans la société, et aux prêtres dans les chaires et les confessionnaux; il tenait les Français pour un peuple irréligieux, cruel, destructeur, incendiaire, ami du meurtre, et oppresseur des nations.

L'armée napolitaine était forte de vingt-quatre mille hommes, infanterie et cavalerie, moitié d'étrangers, moitié de régnicoles, mal composée, plus mal disciplinée; elle ne pouvait s'accroître que par l'action d'un double despotisme, celui du roi et celui des barons; ni s'instruire et se discipliner, parce qu'il n'y avait pas d'habitudes ni de science militaires. Une longue paix, le système des gouvernans, ennemi des armes, et la pauvreté du trésor, avaient fait négliger, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, toutes les institutions qui tiennent à la guerre. L'artillerie était, grâce à M. de Pomereul, la mieux organisée, mais encore à son berceau; les arsenaux étaient mal approvisionnés, on manquait d'armes, l'administration de la guerre était détestable, les forteresses tombaient en ruines; traditions, souvenirs, mœurs militaires, tout était perdu.

Je n'en dirai pas autant de la marine : nous avions trois vaisseaux de ligne, des frégates et autres bâtimens ; en tout, trente navires de guerre, commandés par de bons, quelquefois même par d'excellens officiers, et montés par des marins aussi adroits que courageux. Le trésor, embarrassé depuis dix ans, et qui avait beaucoup souffert du tremblement de terre de la Calabre, de deux voyages fastueux des souverains, et de trois mariages dans la famille royale, subvenait à grand'peine aux besoins de la paix ; comment supporterait-il les frais de la guerre? Le rétablissement des finances paraissait difficile, car déjà les pauvres succombaient sous le poids des impôts existans ; il est vrai que les riches les sentaient à peine ; mais si l'on tentait d'en établir de nouveaux, ceux-ci échapperaient encore par leur crédit et par leurs priviléges, tandis que les premiers seraient hors d'état de les payer. Une industrie et des arts en décadence, un commerce esclave et appauvri, une agriculture que favorise le ciel enchaînée par l'ignorance du temps et amaigrie par les erreurs de l'administration, toutes les sources de la richesse des particuliers, qui alimente le trésor public, taries ou moins fécondes : telles étaient les conséquences de la pénurie du gouvernement et de l'exagération des impôts.

La Sicile, placée sous les mêmes lois, dont les tributs devaient alimenter aussi le trésor royal, et qui ne formait pas moins du quart du royaume, donnait peu d'hommes et peu d'argent ; elle refusait de fournir des soldats, et les taxes qu'on y levait se perdaient dans le labyrinthe d'une administration coûteuse et compliquée, et dans les frais d'une petite cour.

XLI. Voilà les hommes sur lesquels régnait, en 1790, et les embarras que devait surmonter Ferdinand IV, prince faible d'esprit et de cœur, sans expérience du gouvernement des peuples, attaché aux plaisirs et aux jouissances de la vie, peu soucieux de la gloire et de la puissance, ne songeant qu'à mener une existence paisible et joyeuse. La reine, qui gouvernait bien plus que lui, avait d'autres passions : fille de Marie-Thérèse, élevée dans le palais de Vienne au milieu des inquiétudes de deux longues guerres, sœur de Marie-Antoinette, reine de France, et de deux empereurs (Joseph et Léopold) qui ont honoré le trône, elle aspirait à la même gloire, était avide de vengeance, orgueilleuse et fière, d'un courage et d'un génie au-dessus de son sexe. Elle était secondée par le général Acton, ministre tout-puissant dans le royaume, étranger d'origine et d'affection aux peuples qu'il gouvernait, ignorant, mais adroit, et bien pourvu des talens qui mènent à la fortune. Les autres ministres ou conseillers d'État se bornaient à une obéissance passive et muette. En un mot, trois esprits, celui du roi, qui était faible, celui de la reine, esprit de femme, obscurci par des passions fougueuses et ardentes, celui d'Acton enfin, vil esclave d'intérêts corrupteurs, auront à diriger l'État au milieu des orages qui grossissent à l'horizon.



LIVRE III.

RÈGNE DE FERDINAND IV.

1791 — 1799.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉPARATIFS DE GUERRE ET MESURES DE GOUVERNEMENT RÉGLÉS SUR LES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION EN FRANCE.

I. Le roi et la reine de Naples, à leur départ de Vienne en 1791, espéraient former en Italie une coalition contre la France ; mais s'ils trouvèrent les autres princes italiens également épouvantés par la révolution française, ils ne les trouvèrent pas dans des dispositions aussi hostiles, et ajournèrent leur vaste plan d'alliances d'autant mieux qu'ils n'ignoraient pas que l'Autriche désapprouverait la concentration des forces de l'Italie. Cette fois ils prirent la route de Rome, où les attendait le pape Pie VI, beau vieillard aux manières gracieuses et polies, et qui aimait la parure comme une femme. Dans leur premier voyage de 1785, les deux souverains, alors en querelle ouverte avec la cour de Rome, n'avaient pas mis le pied sur le territoire de l'Église, pour éluder jusqu'aux simples courtoisies d'usage entre princes, et qui n'obligent à rien.

Mais la révolution française et le sentiment du péril commun qui les menaçait avaient apaisé leur colère, et ils avaient conclu, par l'intermédiaire de leurs ministres, un traité qui rétablissait entre eux la bonne intelligence, et dont les conditions étaient : que le tribut de la haquenée et la cérémonie de l'hommage seraient abolis à perpétuité, ainsi que le titre de vassal du Saint-Siége, que les rois des Deux-Siciles avaient porté jusqu'alors; qu'à l'occasion de leur couronnement, les rois de Naples offriraient au souverain pontife, en signe de dévotion envers les saints apôtres, une forte somme d'argent; que le pape nommerait aux bénéfices ecclésiastiques, mais seulement parmi les sujets du roi; qu'il choisirait les évêques sur une triple liste présentée par le roi; qu'il accorderait les dispenses de mariage, et confirmerait les autres dispenses déjà octroyées par les évêques.

Après ce traité, le roi et la reine de Naples s'approchaient du Saint-Père avec des sentimens de vénération et d'amitié; il était lui-même prêt à leur faire un accueil aimable et pompeux. Arrivés à Rome le 20 avril, ils se rendirent le même jour à la basilique de Saint-Pierre, et de là, par une galerie secrète, dans les appartemens du souverain pontife. Ils n'étaient pas attendus, et le roi ayant imposé silence aux gardes et aux serviteurs, ils pénétrèrent jusqu'à la salle où le pape, dans toute la magnificence de ses habits sacerdotaux, reposait sur un fauteuil. Le pape fut très-sensible à ce procédé plein de confiance de deux souverains altiers, et dès-lors, oubliant de bonne foi toutes leurs anciennes divisions, fut et resta sincèrement leur ami.

Les fêtes durèrent plusieurs jours, et on échangea les plus riches présens. Deux princesses de la famille royale de France, mesdames Adélaïde et Victoire, tantes de Louis XVI, et qui avaient échappé par la fuite aux bouleversemens de leur patrie, se trouvaient alors à Rome ; elles racontèrent les infortunes de leur maison, et ajoutèrent, par ce triste récit, aux ressentimens des trois souverains.

Telles étaient les dispositions dans lesquelles le roi et la reine revinrent à Naples au milieu de réjouissances publiques et de fêtes somptueuses que la pauvreté du trésor aurait dû interdire. Leur contenance était froide et sévère, symptôme des rigueurs qui menaçaient la nation, et les spectateurs, amis ou ennemis des nouvelles doctrines, ne pouvaient prendre aucun plaisir à ces fêtes. Le peuple seul en jouit, parce que le pressentiment d'un malheur à venir ne lui fait jamais rien perdre des jouissances du présent. Quelques jours après, un conseil se tint dans le palais sur les affaires d'État, et, quoiqu'il y eût plusieurs conseillers, il n'y eut qu'un seul avis, celui que la reine désirait faire prévaloir : se disposer à la guerre contre la France, et rigoureusement surveiller les sujets. Les ministres partagèrent entre eux cette double tâche. Aussitôt on s'occupa dans les arsenaux d'équiper de nouveaux vaisseaux de ligne ; on tira de l'intérieur et du dehors des bois de construction, des câbles, des fers ; on se mit à fondre des canons, à fabriquer des voitures, des caissons, et autres effets de campagne ; les manufactures d'armes travaillèrent nuit et jour ; les artificiers, organisés en compagnies régulières, fabriquèrent de la poudre et tout ce qui est

relatif au service de l'artillerie; il arrivait de toutes les parties du royaume des habits militaires, des bottes, et autres objets d'uniforme, des soldats d'infanterie recrutés par les communes, des cavaliers envoyés par les possesseurs de fiefs, des volontaires engagés moyennant un prix fort élevé; les vagabonds entraient dans les régimens; les prisonniers, tirés des galères et des cachots, renforçaient l'armée; des Suisses et des Dalmates, en plus grand nombre, prirent du service sous les drapeaux du roi de Naples, ainsi que des étrangers d'une haute naissance, comme les princes de Hesse-Philipstadt, de Wurtemberg et de Saxe, tous trois d'un sang royal. Les prêtres, les religieux, les missionnaires, prêchaient du haut de la chaire sacrée ou inspiraient dans le secret du confessionnal la haine contre la France. Ainsi toutes les professions, tous les esprits, tous les bras, toutes les classes de la société concouraient à l'exécution des projets de guerre formés par le gouvernement, avec une intensité d'action qui n'était pas ordinaire et qui fatiguait.

II. Ces mesures prises, le gouvernement s'occupa de pourvoir à sa sûreté par des moyens occultes et des actes patens. On établit dans chaque quartier de la ville, avec des gardes et des officiers subalternes, un commissaire de police chargé de la surveillance et investi d'une certaine autorité judiciaire, et on mit à la tête de cette organisation, sous la dénomination ancienne de régent de *la Vicaria*, le chevalier Luigi de' Medici, jeune homme entreprenant et habile, qui soupirait après la faveur et le pouvoir; d'autres personnes, dont les relations avec la police n'étaient pas connues,

épiaient les démarches et les opinions des citoyens dans les lieux publics, et jusque dans le secret du foyer domestique. La reine se plaisait à diriger cet espionnage, en conférant à la nuit close avec ses instrumens dans la salle du palais qu'on appelait *la salle obscure* (oscura); et, honorant cet infâme métier du nom de fidélité, des magistrats, des prêtres, des nobles, ne dédaignaient pas de s'y employer. On a soupçonné que Fabrizio Ruffo, prince de Castelcicala, était de ce nombre, sans avoir besoin de descendre à ces lâchetés, puisqu'il était riche, et que son nom suffisait pour lui frayer le chemin des honneurs, mais poussé, dit-on, par les penchans d'une mauvaise nature. Le clergé, à la vue des malheurs de l'Église de France, espéra regagner sa puissance perdue, et se fit, par espoir et par crainte, le complice et le soutien du despotisme. Le roi nomma aux soixante-deux siéges vacans les plus fougueux ennemis de la révolution française, rendit l'instruction publique au clergé, fêta et combla de faveurs les prêtres et les religieux. Les savans et les sages étaient particulièrement l'objet de la haine du gouvernement et de la surveillance des espions, parce qu'on croyait à tort que la révolution française était l'ouvrage de la philosophie et des livres, plutôt que le résultat des besoins du siècle. Funeste erreur (elle existe malheureusement encore) qui a valu tant de persécutions aux meilleurs citoyens, et a fait perdre au sacerdoce et à la souveraineté le puissant secours des lumières de l'esprit. Les ouvrages de Filangieri furent proscrits et brûlés en Sicile; Pagano, Cirillo, Conforti, Delfico, étaient mal vus, et leurs démarches épiées avec soin. Plus de réformes

dans l'État ; loin d'en opérer de nouvelles, on regrettait celles qui étaient accomplies ; prohibition des livres et des journaux étrangers ; les cercles de la reine furent dissous, les réunions des sages interdites ; on refusa de recevoir les émigrés français, bien que victimes et ennemis de la révolution, parce qu'ils occasionaient du scandale et du trouble en racontant ce qui se passait dans leur patrie. La face de la ville était changée ; une sombre tristesse, mêlée d'effroi, avait succédé au calme et à la sérénité des années précédentes.

III. Après avoir ainsi réglé les affaires publiques, le gouvernement des Deux-Siciles suivait la marche des événemens en Europe, et attendait les résolutions des puissances. L'Angleterre, la Hollande et la Prusse agissaient auprès de l'Autriche pour terminer la guerre d'Orient, et l'Autriche promettait de faire la paix ; la Porte et la Russie, travaillées dans le même sens, paraissaient disposées à céder. Ce fut alors que l'empereur Léopold vint en Italie ; de tous les souverains il était le plus irrité contre la France [1]. Il eut des conférences avec des envoyés secrets de Louis XVI, et lui écrivit, le 20 mai, que tout était prêt pour l'entrée des armées de la coalition sur le territoire français. Trente-cinq mille Allemands s'avanceraient par la Flandre, quinze mille autres par l'Alsace ; autant de Suisses du côté de Lyon ; une armée piémontaise d'une force supérieure, par le Dauphiné ; vingt mille Espagnols par la frontière des Pyrénées. La Prusse et l'Autriche agi-

[1] Les historiens les mieux informés ne donnent pas cette idée des dispositions de l'empereur Léopold. Ch[s] L.

raient de concert; l'Angleterre était neutre. Un manifeste des branches de la maison de Bourbon régnantes à Naples, en Espagne et à Parme, souscrit au nom des Bourbons de France par les princes émigrés de la famille royale, proclamerait la justice de cette guerre. On voulait que Louis XVI attendît le mouvement à Paris pour le seconder de ses propres moyens, ouvertement ou en secret. Mais ce prince craignit qu'à la première nouvelle de l'invasion du territoire les partisans de la liberté n'entrassent en fureur, et prit un parti plus prudent; c'était de quitter la capitale, de se retirer à Montmédy, au milieu des troupes fidèles que le marquis de Bouillé y avait rassemblées; et de là, une fois sa personne en sûreté, de combiner ses opérations avec les armées étrangères, soutenu par les émigrés et les royalistes de l'intérieur, dont il s'exagérait le nombre et l'audace. On détermina la route, le jour et l'heure de l'évasion, les signes de reconnaissance, et au moment fixé, le roi et la reine déguisés sortirent des Tuileries par une porte secrète, avec madame Élisabeth et les deux jeunes princes, que madame de Tourzel conduisait par la main. Cette dame devait passer pour la baronne de Korff, voyageant avec ses enfans; la reine et madame Élisabeth, pour ses femmes de chambre; le roi, pour son domestique, et trois gardes-du-corps travestis, pour ses courriers et ses gens. En même temps le frère du roi (Monsieur, depuis Louis XVIII) se sauvait par une autre route avec la princesse son épouse, et des courriers traversaient rapidement la France pour apprendre aux souverains étrangers ces deux évasions. Le départ du roi fut connu le lendemain dans Paris,

et l'Assemblée, feignant de croire que les ennemis de l'État l'avaient enlevé, rendit un décret pour l'arracher de leurs mains avant qu'il eût passé la frontière : au fond, elle désirait que l'évasion réussît; c'était un grand obstacle de moins à ses projets et à ses réformes. La Providence en disposa autrement pour le salut de la révolution. Peut-être l'action combinée des forces étrangères et des royalistes de l'intérieur, la faiblesse naturelle d'un État nouveau, les divisions des partis et les amis que le despotisme avait conservés, auraient-ils anéanti en peu de jours le merveilleux ouvrage de deux années et les espérances d'un siècle, et replacé le peuple français sous le joug de la tyrannie. Les révolutions n'ont souvent qu'une apparence trompeuse de force ; immenses quand on les voit de loin, plus petites en réalité, elles sont quelquefois audacieuses en paroles, mais faibles dans leur résistance [1].

L'évasion de la famille royale de France avait réjoui le roi et la reine de Naples, quand on apprit par d'autres lettres que, reconnue à Varennes, elle y avait été arrêtée, et que, ramenée prisonnière à Paris, elle était gardée à vue par les citoyens. Cependant les souverains alliés ne renoncèrent pas à l'espé-

[1] En écrivant ces lignes, l'auteur était évidemment sous l'impression récente de l'issue de la révolution à Naples, en 1821. Sans discuter ici l'opinion qu'il avance sur les résultats funestes à la nôtre que la fuite de Louis XVI aurait pu avoir s'il avait gagné les rangs ennemis, nous ferons observer que jamais la révolution française n'a été faible; elle était spontanée et fut toujours nationale. Celles qu'on a tentées depuis dans le midi de l'Europe sont plus ou moins entachées de l'esprit d'imitation. Ouvrage de quelques hommes ardens ou éclairés, les masses les ont à peine comprises, et ne leur ont prêté que l'appui d'un moment. Chs L.

rance d'envahir le royaume, et l'empereur Léopold, le roi de Prusse, l'électeur de Saxe et le comte d'Artois, s'étant réunis à Pilnitz, une déclaration fut publiée au nom des deux premiers, qui portait :

« Que l'ordre social était complètement bouleversé en France, la monarchie avilie, le roi captif; que les efforts des souverains étrangers étaient nécessaires pour rendre la paix au royaume et la liberté au prince; qu'une armée puissante composée de Prussiens et d'Autrichiens était sur le point de se réunir; que les princes signataires de cette déclaration invitaient tous les autres souverains de l'Europe à prendre part à cette entreprise, et pour assurer le maintien de leurs droits dans leurs États, et pour venger l'honneur de la couronne. »

Gustave III, roi de Suède, esprit fougueux et avide de gloire, fit savoir aussitôt qu'il s'empressait de répondre à cet appel, et manifesta dès-lors la plus vive impatience des retards auxquels la coalition se condamnait. En effet, la constitution ayant été achevée au mois de septembre 1791, le roi avait recouvré quelque liberté, et s'était rendu à l'Assemblée nationale, où il fut accueilli, comme aux jours de sa prospérité, par les applaudissemens de la foule; les pouvoirs qu'il tenait de la constitution l'avaient relevé des misères de sa captivité; il espérait quelque chose du temps, de la mobilité des peuples et d'une assemblée nouvelle, et suspendait la marche des armées étrangères. Mais le parti républicain grandissait de jour en jour, au point d'effrayer ceux-là même qui dans l'Assemblée constituante s'étaient montrés les plus

chauds partisans de la liberté. Ce fut alors que Mirabeau mourut dans la force de l'âge et dans toute la maturité de sa raison : il voulait toute la liberté compatible avec les besoins et les lumières de l'époque ; mais à la vue des excès des jacobins, il s'était rallié au roi pour combattre les idées de république, forme de gouvernement qui ne convient pas à un peuple vieilli dans l'obéissance, qui manque à la fois et des vertus de la jeunesse et de la raison perfectionnée de l'âge mûr. La mort de Mirabeau, qui, avec sa profonde expérience des hommes et de l'époque, ne désirait que la liberté possible en France, fut un grand malheur. Les ambitions éveillées au sein du peuple par deux années de fermentation et de désordre ne tenaient pas toutes dans l'étroite enceinte de l'Assemblée législative, et faisaient explosion dans les clubs, et principalement dans celui des jacobins, qui présentait l'organisation et tous les élémens d'une assemblée nationale : des membres électifs, une division par provinces, un président et d'autres fonctionnaires, la discussion des matières politiques, une tribune, des arrêtés pris à la majorité des suffrages, la publicité des séances. Il ne lui manquait que la sanction de la loi pour avoir force de représentation nationale ; mais le nombre de ses membres, la violence de leur langage et la faveur publique lui en tenaient lieu. Les jacobins voulaient un gouvernement populaire ; d'autres associations avaient à peu près le même but, et à tant d'ennemis la monarchie ne pouvait opposer qu'une assemblée législative sans force, un roi souvent humilié, une constitution nouvelle et sans défense.

IV. Louis XVI avait annoncé par des lettres circulaires qu'il acceptait la nouvelle constitution de la France : le roi de Naples répondit qu'avant d'y ajouter foi, il attendrait que le roi fût libre ; les autres souverains firent des réponses différentes, selon la diversité des sentimens et des principes politiques. Le roi de Sardaigne, épouvanté du voisinage de l'incendie, et déjà craignant d'en être dévoré, au lieu de continuer à nourrir le fol espoir de faire des conquêtes en France, proposa aux princes d'Italie une ligue italienne pour interdire l'entrée de la Péninsule aux armes et aux doctrines de la révolution. Tous y adhérèrent, à l'exception de Venise et de la Lombardie autrichienne ; car le cabinet de Vienne craignait encore bien plus l'union de l'Italie que le bouleversement de la France. Ce projet n'ayant donc pas eu de suite, chaque puissance italienne s'en remit à elle-même du soin de se défendre, ou plutôt au hasard. Cependant l'empereur Léopold, qui naturellement n'aimait pas la guerre, et qui jusqu'alors avait obéi à la première impulsion de ses ressentimens, plus occupé que les autres souverains, et peut-être même seul occupé du bonheur de ses sujets, renvoyait dans leurs cantonnemens les troupes qu'il avait réunies ; l'impératrice de Russie, qui venait de conclure la paix avec la Porte ottomane, ne pensait pas à recommencer la guerre sur un autre point ; la Prusse commençait à se refroidir [1] ; l'Espagne s'endor-

[1] Il est certain que la Prusse était alors bien plus occupée de la Pologne que de la révolution française, et qu'elle ne se livrait qu'avec défiance à la politique du cabinet de Vienne ; d'ailleurs il y avait toujours à Berlin, dans le conseil du roi, un parti con-

mait avec son roi; les passions de la reine de Naples et l'ardeur belliqueuse du roi de Suède ne pouvaient rien contre la France. Plus tranquille du côté des puissances étrangères, peut-être celle-ci aurait-elle neutralisé le parti républicain et solidement établi le gouvernement constitutionnel, si les émigrés et le clergé, plus dangereux encore que le jacobinisme, ne l'avaient inquiétée. Les premiers, réunis en grand nombre et organisés militairement sur les deux rives du Rhin et dans le Piémont, menaçaient l'indépendance de leur patrie. Nobles pour la plupart [1], mauvais citoyens sans en être pour cela plus fidèles serviteurs du roi, soldats sans courage, avides de faveurs et de priviléges, ils fuyaient l'égalité politique et civile établie par la nouvelle constitution, et déguisaient sous un vain masque de fidélité le coupable désir de voir renaître les prodigalités de la monarchie absolue.

Les premières émigrations avaient été inaperçues ou tolérées; mais quand elles se furent multipliées au point de former deux corps d'armée bien pourvus d'argent et de munitions, commandés par des officiers expérimentés et des princes du sang royal, l'Assemblée législative en conçut des inquiétudes et en témoigna sa colère. Elle engagea d'abord les émigrés à rentrer dans leur patrie, puis elle frappa leurs biens et menaça leurs personnes; mais ses invitations et ses menaces restaient sans effet; les émigrés se tenaient toujours en armes sur la frontière, où leur présence annonçait l'in-

sidérable qui ne voulait pas faire la guerre à la France. Voyez les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I. CH[s] L.

[1] Voir la note de la page 302.

cendie dont ils espéraient que la France tout entière serait bientôt embrasée. Ils faisaient un crime aux meilleurs citoyens de leurs opinions et de leurs desseins les plus sages, excitaient les souverains à entreprendre la guerre, et mettaient en danger la vie du roi, dont le nom servait de prétexte honorable à de honteuses manœuvres. Le clergé se partageait en deux camps, les ennemis du serment constitutionnel, et ceux qui l'avaient prêté; les premiers étaient plus nombreux et jouissaient de plus d'estime. Les propriétés de l'Église furent d'abord séquestrées et puis confisquées, deux brefs du pape et l'image du souverain pontife brûlés par dérision; on insultait et on maltraitait les ecclésiastiques, qui de leur côté soulevaient les consciences et armaient le bras des fidèles contre le nouvel ordre de choses. Louis XVI favorisait, au moins en secret, les émigrés par instinct de roi, et les prêtres par dévotion.

V. Telle était la situation des affaires en Europe à la fin de 1791. Au commencement de l'année suivante, l'empereur Léopold mourut et eut pour successeur sur le trône impérial son fils, François II. A la même époque, le roi de Suède, Gustave III, périssait assassiné par les nobles qu'il opprimait, bien que ce crime ait été attribué aux jacobins jusqu'à ce qu'on eût découvert les ramifications du complot. La mort de l'empereur affligea, celle de Gustave III inspira des soupçons et des craintes; on se rappelait avec effroi le *club français,* la *propagande, la légion tyrannicide,* ce mot prononcé dans l'Assemblée législative : « Aux rois qui nous feront la

guerre nous enverrons la liberté, » et autres institutions ou menaces qui épouvantaient les rois. La police redoubla de vigilance à Naples, et pour mieux exercer son espionnage, elle fit inscrire le nom des rues et numéroter les maisons sur des plaques de marbre, amélioration intérieure qui convenait du reste à une grande capitale. On prit ombrage de dix mille condamnés et de douze mille prisonniers renfermés dans les cachots et les bagnes de Naples et de Castellamare, et, pour les éloigner, on les envoya aux îles pénitentiaires de Lampedouse et Tremiti. Le jeune régent de la *Vicaria* remit en usage la peine du fouet et le dépôt préalable des prévenus dans les bagnes. On infligeait ces peines sur le rapport d'un espion, sur simple enquête de greffiers (*scrivani*) [1], au gré du caprice et selon le bon plaisir du régent. Les premiers qui souffrirent de cet arbitraire étaient des hommes du peuple qui n'inspiraient aucun intérêt; et puis, quand le spectacle et l'exercice d'un pouvoir despotique eurent habitué les esprits à l'idée d'une soumission servile, la police ne craignit pas d'user des mêmes violences contre des hommes de bien et généralement estimés. Le soupçon de délits imaginaires en enfanta de réels. Ceux des Napolitains qui approuvaient les nouvelles doctrines, consultés naguère comme des sages sur les réformes à opérer dans l'État, maintenant espionnés et vus de mauvais œil, se réunissaient secrètement pour s'entretenir des affaires de France, non plus dans l'espoir d'un bien immédiat

[1] Les *scrivani* dont il est ici question dépendaient de la grand'-cour criminelle. C'étaient des employés ou officiers subalternes que leurs violences avaient fait détester du peuple. Chs L.

et prêt à se réaliser, mais comme exercice d'esprit et jouissance idéale d'un avenir meilleur, plaisirs honnêtes auxquels on se livrait avec le mystère et l'appareil du crime. Dans la suite, admirateurs passionnés de la constitution de 1791, de la déclaration des droits de l'homme et de tout le luxe philosophique de ce grand monument, ils s'imaginèrent que leur lecture inspirerait à tous le désir d'un gouvernement fondé sur les mêmes bases, et, pour les répandre, en firent imprimer à grands frais et avec des caractères neufs plus de deux mille exemplaires par un homme dont ils étaient sûrs. Mais tout à coup devenus plus timides, ils n'eurent pas le courage de les publier, et se bornèrent à en semer de nuit quelques-uns dans les rues de la ville; ils en jetèrent deux autres, par espiéglerie de jeunes gens, dans les appartemens de la reine, et firent précipiter le reste dans la mer, caché dans des sacs à farine, entre les écueils du Chiatamone. Deux jeunes gens de la noblesse, habillés en hommes du peuple, au coucher du soleil, pour éviter et le grand jour et les gardes de nuit, chargèrent les sacs sur leur dos et traversèrent, comme des portefaix, les rues les plus populeuses de la ville, d'où ils les transportèrent à l'endroit désigné. Leurs compagnons applaudirent à cet acte de courage, comme s'ils avaient sauvé la république; mais cette impression et cette hardiesse irritèrent le gouvernement et le rendirent encore plus ombrageux. Ce fut la première étincelle d'un incendie révolutionnaire que depuis on n'a jamais réussi à éteindre.

VI. Les complots des jacobins, des émigrés et du

clergé rendaient la situation de la France de plus en plus critique; les factions s'exaspéraient; Louis XVI renouait de coupables intrigues, malgré les soupçons croissans du peuple. Deux hommes capables de grandes choses avaient surgi au milieu de ce bouleversement; mais ils n'étaient pas d'accord et divisaient les forces du pouvoir. Dumouriez, sans cesse contredit et fatigué de cette lutte, avait déposé le fardeau du ministère; ce n'était, dans une pareille crise, qu'un sacrifice facile et vulgaire. Lafayette, gentilhomme et soldat de la liberté, qui était venu à Paris après les troubles du 20 juin pour sauver la monarchie et le roi, s'était arrêté en chemin; Bailly, Condorcet, et quelques autres hommes distingués, se renfermaient dans les limites de la constitution, alors bien affaiblie; Péthion et ses nombreux partisans excitaient la sédition, mais ne savaient pas s'en rendre maîtres; le roi, plus résigné que courageux, opposait à tant de maux une vertu passive, admirée, mais inerte; la reine se plaignait de son sort avec toute la légèreté de son caractère, et nourrissait des projets de vengeance. Les mots autrefois sacrés de loi, de trône, de peuple, de religion, n'avaient pas encore entièrement perdu leur vieux prestige; mais il fallait un homme qui sût les adapter à la condition des temps, et cet homme manquait depuis que Mirabeau était mort. Bonaparte n'avait pas encore paru sur la scène du monde. De là tant de malheurs et tant de fautes. Le roi, craignant d'être empoisonné, prenait en secret avec sa famille des alimens grossiers mais sûrs, et pendant plusieurs mois souffrit presque du besoin; il envoya des hommes de

confiance auprès des émigrés, de l'empereur et du roi de Prusse, pour les engager à faire un mouvement qui le délivrât. Alors en effet ces deux souverains déclarèrent la guerre à la France ; deux armées qui devaient opérer de concert s'avancèrent dans le royaume : la reine mesurait la route, comptait les jours de marche, et calculait en déguisant mal sa joie celui de leur arrivée à Paris.

Dans la capitale et dans le palais ce n'étaient que mouvemens et dangers continuels et contraires ; fatigues, temps et conseils perdus. Lafayette renouvela au roi la proposition de le sauver en protégeant sa fuite, et le maréchal Luckner, étranger au service de France, marchait hostilement sur Paris afin d'assurer le départ du prince : le roi y consentait ; mais la reine *aimait mieux mourir,* disait-elle*, que de devoir la vie au constitutionnel Lafayette,* et le roi, toujours esclave de ses volontés, repoussa froidement l'offre du général. C'est peut-être à cet orgueil que Lafayette est redevable d'avoir sauvé sa tête et certainement son honneur ; car la situation des choses était telle, que la monarchie ou la France devait périr. Au milieu de ces convulsions parut un manifeste du général de l'armée prussienne, le duc de Brunswick. On y protestait de la modération des souverains ; la France entière y était flétrie du nom de faction ; on y déclarait que le roi seul était assez sage pour connaître, et qu'il avait seul le droit d'accorder, les réformes nécessaires à son peuple, ce qui détruisait tout l'ouvrage des trois dernières années. Le général prussien ordonnait ensuite, comme si déjà il avait tenu la victoire, la dissolution des armées, des assem-

blées, des associations révolutionnaires; prescrivait d'accueillir les Austro-Prussiens comme des amis, invitait les royalistes à se joindre à eux, les ennemis du roi à fuir ou à demander grâce. Un corps nombreux d'émigrés suivait les colonnes ennemies, les derniers sur le champ de bataille [1] et les plus ardens à la vengeance, instigateurs de cette guerre impie. Le manifeste du duc de Brunswick déplut au roi lui-même, qui comprit le danger que ces menaces imprudentes lui feraient courir ainsi qu'à sa famille, et qui voyait avec peine outrepasser ses désirs; mais il poussa le peuple aux dernières extrémités. Les citoyens s'agitaient avec fureur, les uns craignant la vengeance du roi, les autres désespérant de trouver grâce si les alliés triomphaient, d'autres enfin par amour de la patrie. Alors quelques hommes d'un génie pénétrant et d'un carac-

[1] L'auteur italien appelle aussi un peu plus haut les émigrés des soldats sans courage. Sans chercher à défendre ici les émigrés, ni surtout à justifier l'émigration, il sera permis de faire observer que jamais et nulle part les émigrés n'ont été lâches. La lâcheté n'est pas française; d'ailleurs l'émigration presque tout entière appartenait à cette noblesse dont la brillante valeur était proverbiale en Europe. Il est vrai que dans la campagne de 1792 et plus tard les émigrés ne combattaient pas au premier rang et *suivaient* les armées étrangères; mais ce n'était pas leur faute. On se défiait d'eux, et il y avait au moins un des motifs de cette défiance qui leur était honorable; c'est qu'on leur connaissait des sentimens de nationalité. Les émigrés avaient compris et voulu la guerre des puissances alliées comme une guerre de sentiment et de principes; celles-ci en firent de très-bonne heure et peut-être toujours, mais certainement dès les premiers mois de 1793, une guerre d'intérêt, d'agrandissement, de conquête. Les souverains étrangers en voulaient encore plus à la France qu'à la révolution. C'est ce qui est admirablement expliqué dans les deux premiers volumes des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* Chs L.

tère énergique s'attachèrent, comme seul espoir de salut, à concentrer toutes les haines sur la personne du roi, pour absorber toutes les passions populaires dans une seule, et imprimer à tous les esprits la même impulsion.

La suite des événemens est étrangère à l'histoire de Naples : je me bornerai donc à rappeler que le 10 août de cette année 1792, le roi fut attaqué dans son palais envahi par le peuple, qui s'y porta le fer et la flamme à la main ; que le roi, la reine son épouse, ses enfans et sa sœur cherchèrent un asile dans le sein de l'Assemblée législative, où ils se tinrent cachés au fond d'un réduit obscur et entendirent la lecture d'un décret qui déclarait Louis XVI déchu du trône de France. Quel spectacle donné au monde, que celui du palais des rois de France assiégé et pris, non par des étrangers victorieux et dans une guerre entre souverains, mais par un peuple en révolte, et au nom de la liberté! les images vénérées de monarques puissans livrées aux flammes! un roi qui s'échappe à travers le fer et le feu, une reine qui emporte le dauphin dans ses bras, une princesse (madame Élisabeth) qui entraîne loin de ce séjour ensanglanté la jeune fille du souverain ; tous sans cortége, baissant la tête sous le poids de leurs douleurs et pour cacher leurs larmes!

Je me hâte de terminer ce récit. La famille royale fut d'abord prisonnière au Luxembourg et puis enfermée au Temple; l'État, sans autorité certaine et permanente, obéissait à des factions; le général Lafayette, après avoir résisté en vain aux derniers excès d'une licence effrénée, déclaré ennemi de la patrie,

et ne pouvant se faire obéir de ses troupes, s'enfuit en Belgique, et fut jeté dans une prison par les Autrichiens. Les premiers auteurs de la révolution, les premiers partisans de la liberté, suspects aux nouvelles idoles du peuple, poursuivis par des menaces de mort, se cachaient ou prenaient la fuite, et l'influence qu'ils avaient exercée tombait entre les mains des Marat, des Danton, des Robespierre et autres monstres que les révolutions font sortir de la boue. Dumouriez, rentré en grâce parce qu'il était l'ennemi de Lafayette ennemi du peuple, combattait les armées de la coalition, fortes de cent trente-deux mille hommes, avec cent vingt mille Français, répartis sur toute l'étendue des frontières, difficiles à manier par l'ébranlement de la discipline, cette religion des armées, et devenus moins dociles par la contagion des nouveaux principes politiques. La fortune était favorable aux armées étrangères; la forteresse de Longwy succombait, et peu après Verdun ouvrait ses portes; une armée autrichienne menaçait la frontière du nord; soixante mille Prussiens et un corps d'émigrés étaient en pleine marche sur Paris. Au milieu de ces agitations, des alarmes et des soupçons du peuple, tant et de si grandes atrocités ensanglantaient la capitale de la France, que je remercie le sort de ne pas avoir à les raconter! Le malheureux Louis XVI et sa famille, dans la prison du Temple, voyaient une partie des massacres, et entendaient les derniers gémissemens des victimes égorgées dans les prisons voisines: cependant il leur restait encore une lueur d'espoir; les armées étrangères pouvaient être victorieuses. Mais la lenteur méthodique du duc de Brunswick,

l'ardeur du roi de Prusse, la vanité maintenant reconnue des promesses que les émigrés avaient faites, la diversité des vues et des espérances entre les deux cours alliées, tout concourait à semer la discorde dans le camp des ennemis, et à faire languir leurs opérations; tandis que sous les drapeaux français, le génie de Dumouriez, le bouillant courage de ses jeunes soldats, l'enthousiasme de la liberté, compensaient l'infériorité du nombre et la funeste influence des premiers revers de la campagne. Les Prussiens pénétrèrent cependant jusqu'à Châlons; mais ensuite les maladies qui décimèrent l'armée, l'échec de Valmy et les rigueurs de la mauvaise saison leur firent évacuer la France; ce mouvement de retraite fut suivi par les autres corps autrichiens et prussiens qui avaient opéré sur différens points des frontières, et les deux souverains, François et Guillaume-Frédéric, regagnèrent leurs capitales avec d'autres idées. A vrai dire, la première coalition fut dès-lors dissoute, la révolution sanctionnée, et son existence affermie.

Le dernier espoir de la famille royale s'évanouit avec la retraite des armées coalisées, et les jacobins, déjà tout puissans, ne songèrent plus qu'à précipiter le jugement de Louis XVI. Un reste de vénération, la pitié qu'inspiraient ses malheurs, un calme et une sérénité qui semblaient témoigner de la conscience la plus pure, défendaient encore le roi; les événemens et son nom parlaient contre lui. Dans cette confusion de tous les droits, dans cette complète absence des garanties de la justice, dans cet oubli du rang de l'accusé, la vie et la mort de Louis XVI ne tenaient qu'à cette ques-

tion : Valait-il mieux pour la France que le roi vécût ou qu'il mourût? A la majorité d'une seule voix on décida que sa mort était plus utile, et Louis XVI périt sur un infâme échafaud. La reine y monta ensuite, et après elle madame Élisabeth, injustement condamnées par un tribunal de sang; le dauphin mourut d'épuisement en prison; sa sœur fut échangée contre quelques Français prisonniers en Allemagne. En apprenant l'affreuse nouvelle de la mort du roi, la cour de Naples interdit les réjouissances ordinaires du carnaval, publiques et privées, et après s'être abstenue de sortir pendant plusieurs jours, se rendit en habits de deuil à la cathédrale pour y pleurer et y prier sur la victime. Le roi lui-même ne se livra plus que rarement et en secret au plaisir de la chasse. Cependant la France se constituait en république, et Ferdinand IV refusait de reconnaître le nouveau gouvernement dans la personne du citoyen Makau, son ambassadeur; déjà il avait fait repousser par la Porte ottomane le citoyen Sémonville, envoyé auprès d'elle avec le même titre.

VII. Ce n'est pas tout. Une note de la cour des Deux-Siciles, communiquée aux gouvernemens de Venise et de la Sardaigne, disait en substance : « Quelle que soit sur le Rhin la situation des armées allemandes, il importe à l'Italie d'avoir sur les Alpes des forces qui lui servent de rempart, et empêchent les Français, ou vaincus sur d'autres points, et pour faire une diversion désespérée, ou vainqueurs, et pour se venger en poursuivant leurs conquêtes, de venir inquiéter les gouvernemens italiens. Si le royaume de Naples, la Sardai-

gne et Venise se liguaient dans ce but, le souverain pontife se joindrait à cette sainte cause; les petits États intermédiaires suivraient, bon gré mal gré, le mouvement général, et il en résulterait une masse de forces capable de défendre l'Italie, et de lui donner du poids et de l'influence dans les guerres et les conseils de l'Europe. L'objet de cette note est de proposer l'établissement d'une confédération dans laquelle le roi des Deux-Siciles prendrait la plus grande responsabilité; il était cependant le dernier que les armes de la France pussent atteindre; mais il croyait devoir rappeler aux princes italiens que l'espoir d'échapper isolément au danger d'une invasion avait toujours été la ruine de l'Italie. » Cette proposition, aussi sage que hardie, fut acceptée par le roi de Sardaigne et repoussée par le sénat de Venise, puis tout à coup négligée et abandonnée par le gouvernement napolitain lui-même, parce que, dans l'intervalle, une escadre française très-considérable arriva à toutes voiles et pavillons flottans dans le golfe de Naples. On savait que plusieurs vaisseaux de la république française croisaient dans la mer de Toscane, et sur cette nouvelle on avait réparé les anciennes batteries du rivage, on en avait établi d'autres, et mieux pourvu de toutes manières à la défense du port. Mais, pendant qu'on s'occupait de ces préparatifs, l'amiral français La Touche-Tréville, avec quatorze vaisseaux de guerre, y entra comme dans un port ami ou désarmé. Le plus grand bâtiment de la flotte jeta l'ancre à une demi-portée de canon du château de l'Œuf, et les autres, à l'ancre et en ligne de bataille, se développèrent dans les eaux du port. Un peuple immense contemplait ce nou-

veau spectacle ; les troupes et ceux des navires de Naples qui étaient armés se disposaient à combattre, quand le roi envoya demander à l'amiral le motif de son arrivée et de ces démonstrations hostiles, en lui rappelant un ancien traité qui ne permettait pas l'entrée du port à plus de six vaisseaux de guerre français. La Touche-Tréville dit qu'il allait répondre, et à son tour envoya un officier (du plus haut rang sans doute, puisque dans le trajet il fut continuellement honoré par des salves d'artillerie), qui présenta un mémoire écrit, et prononça un discours à l'effet de demander raison pour le refus d'accueillir l'ambassadeur de la république, et pour les démarches hostiles faites auprès de la Porte ottomane, et laissa enfin le choix entre ces deux alternatives, une satisfaction ou la guerre.

VIII. Le roi convoqua son conseil ; et, quoique les moyens de résistance fussent supérieurs à ceux de l'ennemi, en sorte que La Touche aurait essuyé de grandes pertes s'il n'avait pris aussitôt la fuite, la reine allégua que le royaume était rempli de jacobins et d'ennemis du gouvernement. En conséquence, elle inclinait pour la soumission ; les conseillers timides appuyaient ses raisonnemens ; le roi adhérait à sa manière de voir. On déclara donc aussitôt, et de vive voix et par écrit, qu'on recevrait l'envoyé français, qu'on désavouait les démarches faites auprès de la Porte, qu'on rappellerait l'envoyé de Naples à Constantinople, pour lui en témoigner son mécontentement, et qu'on accréditerait un ambassadeur à Paris. Enfin, on promit de garder la neutralité dans les guerres de la France avec l'Eu-

rope, et de rester ami de la république française. Le même jour toutes ces lâchetés, inspirées par des craintes sans fondement, furent consenties par la cour de Naples. Aussitôt La Touche-Tréville mit à la voile pour sortir du port; mais peu de temps après il essuya une tempête, et revint dans le golfe de Naples, où il demanda la permission de réparer ses vaisseaux endommagés, de renouveler sa provision d'eau douce, de reprendre des vivres, de communiquer avec le port; demandes convenables auprès d'un souverain ami, qui déplurent au gouvernement des Deux-Siciles, mais qu'il ne pouvait refuser. Un grand nombre de jeunes Napolitains, enthousiastes des nouvelles doctrines, établirent des relations avec les officiers de la flotte, avec Makau et La Touche-Tréville; et comme la république cherchait alors à pousser les peuples à la liberté pour les associer à ses dangers et à la lutte qu'elle soutenait, La Touche enflamma encore davantage ces jeunes têtes, et conseilla de former des sociétés secrètes. Les choses allèrent si loin, que dans un festin, au milieu de l'ivresse de leurs désirs et de leurs espérances, les convives attachèrent à leur boutonnière un petit bonnet rouge, qui était le symbole du jacobinisme français. La cour de Naples n'en ignorait rien, mais elle ajournait le châtiment pour attendre le départ de ces hôtes importuns. Aussi, dans son impatience de les éloigner, fournissait-elle des ouvriers et des matériaux pour le radoub des vaisseaux, donnait-elle des vivres, faisait-elle conduire jusqu'à la pointe du môle pour les besoins de la flotte les eaux limpides de Carmignano.

La flotte partit enfin, et la cour put laisser éclater les ressentimens et les désirs de vengeance qu'elle avait contenus. Un grand nombre de ceux qui avaient eu des communications avec les Français furent arrêtés de nuit et mis en prison; d'autres le furent également comme prévenus de crimes de lèse-majesté. Dans l'ignorance de leur sort, qu'on tenait caché, leurs parens, leurs amis, tout le peuple, les disaient égorgés dans les caveaux des forteresses, ou relégués dans les châteaux des îles les plus éloignées qui dépendent de la Sicile. On ne sut que plus tard qu'ils étaient enfermés dans les souterrains du château Saint-Elme, où ils mangeaient le pain de la prison, couchaient sur la terre, et vivaient isolés, chacun dans son caveau. C'étaient des savans ou des nobles, habitués aux douceurs de l'aisance et à la tranquillité de l'étude. Des gardiens sans pitié, que je nommerai quand les temps seront encore plus durs, exécutaient avec un zèle atroce les instructions non moins atroces du gouvernement. La reine, ayant soupçonné qu'on trouverait chez l'ambassadeur de France les fils de cette prétendue conjuration et la liste des conjurés, lui fit voler ses papiers par Luigi Custode, qui avait des relations dans son hôtel. Accusé de vol et mis en jugement, le coupable fut absous par le tribunal et récompensé par la cour. On ne trouva dans ces papiers ni les noms, ni les renseignemens qu'on y cherchait, mais bien la note des infractions de la neutralité promise par le gouvernement napolitain. Cependant le roi institua un tribunal, appelé junte d'État, pour les crimes de lèse-majesté, composé de sept juges et d'un procureur fiscal, Basilio Palmieri,

connu par sa rigueur. Au nombre des juges étaient le chevalier de' Medici, le marquis Vanni et le président de rote Giaquinto, plus célèbres dans la suite pour les iniquités qu'ils laissèrent commettre ou commirent eux-mêmes. Le nombre des prisonniers s'accrut; la junte et la police instruisaient les procédures en secret; la ville était frappée de terreur. En même temps la reine méditait de plus vastes projets de vengeance contre la république française, mais noblement et les armes à la main. Les mesures dont j'ai parlé plus haut avaient porté le chiffre des troupes soldées et régulières à trente-six mille hommes, et la flotte à cent deux vaisseaux de différentes grandeurs, armés de six cent dix-huit canons, et montés par huit mille six cents hommes d'équipage. On travaillait avec la plus grande activité dans les arsenaux et les manufactures d'armes, et les recrutemens se poursuivaient dans le royaume, favorisés par la disette, qui, en 1793, fut à peu près aussi dure que celle de 1764, rapportée dans le livre précédent. A cette occasion, le gouvernement ne fut pas plus sage que de coutume; le temps et des expériences malheureuses n'avaient pas suffi pour lui faire comprendre que ce n'est ni l'autorité, ni la contrainte, mais l'intérêt des particuliers et la liberté qui détruisent les monopoles, approvisionnent les marchés, tranquillisent le peuple; si, en effet, le peuple est agité par de ridicules alarmes, la terre semble frappée de stérilité, les greniers se vident, et au lieu de l'abondance règne la misère. Dans les embarras occasionés par la famine, les plus malheureux s'engageaient pour avoir du pain, et il y en eut beaucoup dans la capitale, où la vie coûte

plus cher à cause du luxe et des habitudes vicieuses. On recruta donc à Naples une légion tout entière appelée des *spuntonieri*, du nom de l'arme (esponton) qui en distinguait les soldats. Ils étaient destinés à combattre dans des lieux difficiles ou couverts, des bois, par exemple, ou derrière des levées et des digues, ou devaient se former en carré pour repousser une charge de cavalerie, ou charger eux-mêmes, comme l'infanterie ordinaire, à la baïonnette. Le manque de fusils et l'ignorance des officiers chargés de l'organisation firent adopter cette arme, qui ne convient pas au système actuel de la guerre. La légion des *spuntonieri* se composait de *lazzaroni*, engagés volontairement ou par l'autorité de la loi, et c'est ici l'occasion de donner quelques détails importans à connaître sur cette partie de la population, très-mal famée dans l'histoire de Naples.

Le nom de *lazzarone* ou *lazzaro* remonte à l'époque de la vice-royauté espagnole. Le gouvernement ne songeait alors qu'à remplir ses coffres, la féodalité était désarmée, ses vassaux n'avaient plus d'habitudes guerrières, la capitale se remplissait de gens qui se disputaient le métier de domestique, les soldats étaient en petit nombre et éloignés, il n'y avait ni agriculture ni industrie, et par conséquent une foule d'hommes qui ne vivaient que de désordres et d'occupations abjectes. Dans cette multitude de malheureux, il y en avait beaucoup qui vivaient comme des animaux sauvages, presque sans vêtemens et sans abri, dormait en hiver dans des cavernes ou autres retraites du même genre; en été, grâce à la douceur du climat, cou-

chait au grand air; habitués à satisfaire sans pudeur à tous les besoins et à tous les appétits de notre nature.

Tels étaient ceux qu'on appelait *lazzaroni*, d'un nom qui appartenait à la langue de nos maîtres; auteurs de notre misère, ils l'ont flétrie par ce mot, qui en a éternisé la mémoire. On ne naissait pas lazzarone, mais on le devenait. Le lazzarone qui s'adonnait à quelque profession ou métier n'en était plus un, et tout homme qui vivait de la manière que j'ai dite, comme une bête sauvage, prenait le nom de lazzarone. Il n'y en avait que dans la capitale, et il y en avait beaucoup, mais on ne savait pas exactement combien; leur existence vagabonde et aventurière empêchait d'en faire le dénombrement. On calculait néanmoins que leur nombre devait être à peu près de trente mille, tous pauvres, audacieux, avides et insatiables de pillage, prêts à tout et amis du désordre. Dans ses édits le vice-roi donnait aux lazzaroni le nom respectable de peuple; il écoutait leurs plaintes et les discours que leurs députés venaient lui adresser dans le palais; il souffrait que chaque année, sur la grande place du marché, un jour de fête, les lazzaroni élussent un chef par acclamation, sans constater la qualité des votans ni le nombre des suffrages; et c'était avec lui que le vice-roi conférait, tantôt sous le prétexte de s'arranger avec les lazzaroni relativement à la taxe des comestibles, et tantôt pour demander leur assistance en faveur de son pouvoir. Le célèbre Tommaso Aniello était chef des lazzaroni quand la ville de Naples se ré-

volta en 1647. Ces détails feront comprendre que la formation de la légion des *spuntonieri*, en soumettant à la discipline militaire quelques milliers de ces bandits, n'était pas seulement un moyen d'augmenter les troupes régulières, mais une garantie de plus pour le maintien de la tranquillité publique.

IX. Fort de toutes ces mesures, le roi voulut signer un traité d'alliance avec l'Angleterre, déjà ennemie de la France; et le 20 juillet de cette année 1793 il fut stipulé entre les deux puissances (mais secrètement, à cause de la neutralité si récemment convenue avec l'amiral La Touche) que le roi des Deux-Siciles joindrait dans la Méditerranée quatre vaisseaux de ligne, autant de frégates, autant de navires plus petits, et six mille hommes de troupes, à l'escadre et aux soldats que l'Angleterre y enverrait en assez grand nombre pour former un ensemble de forces supérieur à celles de l'ennemi et capable de protéger le commerce et l'indépendance du royaume des Deux-Siciles. Les souverains alliés de la Grande-Bretagne ayant adhéré à ce traité, la cour de Naples se trouva donc engagée dans la grande coalition européenne contre la république française, coalition qui, plusieurs fois renouvelée, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Mais au milieu de tout ce déploiement de forces navales les bâtimens légers des Barbaresques couraient hardiment les mers de Naples, enlevaient des barques, pillaient les villes et villages de la côte, gênaient et faisaient souffrir le commerce; les capitaines des vaisseaux marchands demandèrent

à s'équiper en guerre; mais le gouvernement, qui voyait un *club* de révolutionnaires dans toute association d'hommes, craignit de les armer et rejeta cette proposition avantageuse. Les Tunisiens firent des courses jusque dans le canal de Procida.

CHAPITRE II.

GUERRE OUVERTE AVEC LA FRANCE. — TRAITÉ DE PAIX. — CONTRAVENTIONS AU TRAITÉ. — SOUPÇONS DE CRIMES D'ÉTAT. — CAUSES DE LÈSE-MAJESTÉ. — ÉVÉNEMENS DIVERS.

X. Aussitôt que le traité d'alliance avec l'Angleterre fut signé, on le mit à exécution. La ville et la citadelle de Toulon avec ses arsenaux, ses magasins approvisionnés, vingt vaisseaux à l'ancre dans le port, des bois de construction et des matériaux de toute espèce pour en bâtir encore autant, une artillerie considérable, des armes à l'infini, d'immenses ressources et une bonne garnison, furent livrées par trahison à l'escadre anglaise qui louvoyait dans la grande rade : c'était le 24 août 1793. Dès que cet événement fut connu, l'Espagne, la Sardaigne et Naples se hâtèrent d'envoyer les vaisseaux et les soldats stipulés dans les traités d'alliance, pour en partager les fruits. Le citoyen Makau reçut l'ordre de quitter Naples comme envoyé d'une puissance ennemie, et avant de partir vit la flotte napolitaine mettre à la voile pour Toulon, sans manifeste ni déclaration de guerre à la république ; il arriva en France indigné, menant avec lui la fille et la veuve de Basville que la populace de Rome avait cruellement massacré. Ces deux infortunées portaient le deuil, l'une de son père et l'autre de

son mari; leur vue inspirait la compassion et leur malheur criait vengeance. Les troupes napolitaines dirigées sur Toulon étaient sous les ordres immédiats du maréchal Fortiguerri et des généraux de Gambs et Pignatelli, mais, arrivées à leur destination, devaient obéir au général espagnol O'hara, qui commandait en chef dans cette guerre. Les soldats de la république accouraient en foule de l'intérieur de la France au siége de Toulon, et du côté des alliés on s'occupait d'ajouter aux fortifications de la place et d'augmenter les approvisionnemens; le service était confié tour à tour également aux troupes des différentes nations, et les Napolitains, sans être jamais restés au-dessous des autres, eurent l'avantage de se distinguer particulièrement sur le mont Faron et dans la défense du fort Malbosquet. Il y avait quatre mois qu'ils étaient dans la ville, et le siége paraissait à peine commencé, quoiqu'on se battît chaque jour, lorsque le 17 décembre on attaqua de toutes parts, et des batteries se démasquèrent sur tout le front des assiégeans; le poste appelé du Caire, bien garni de canons et fortifié par une levée, fut l'objet des efforts les plus vifs et les plus opiniâtres, auxquels il résista si bien que les Anglais, le croyant inexpugnable, l'appelèrent le Nouveau-Gibraltar. Mais Napoléon Bonaparte, qui venait d'obtenir le grade de chef de bataillon et commandait l'artillerie, avait disposé ses moyens d'attaque de telle manière, qu'en peu de temps huit mille bombes tombèrent sur ce seul point, et trente pièces de vingt-quatre en écrasèrent les remparts. En moins de deux jours, et dans la nuit du 18 au 19, le fier Gibraltar fut réduit, et les canons qui le défendaient

contre les Français furent tournés contre les alliés.

Comme ce fort s'avançait dans la mer et battait la petite rade de Toulon, une partie de la grande et le canal qui les sépare, la position n'était plus tenable pour les alliés; il fallait fuir et retirer de la ville toutes les troupes, si on ne voulait qu'elles tombassent entre les mains de l'ennemi. L'amiral anglais Hood donna le signal du départ, et les troupes de terre commencèrent à évacuer les différens postes; les forts extérieurs de Malbosquet, du Faron, de la Valette et de la Malgue, occupés sans résistance par les républicains, foudroyaient la ville, où les dangers et la confusion s'aggravaient à chaque instant. Les Anglais firent sauter le fort Poné: le temps et les moyens manquèrent pour détruire les autres et la ville même; on mit le feu au grand magasin des constructions navales, et treize vaisseaux de la république furent incendiés dans le port; il faisait nuit et la pluie tombait par torrens. Au milieu de cette désolation s'embarquaient en désordre, et non sans qu'il en tombât quelques-uns dans la mer, les soldats etrangers et ceux des habitans de Toulon qui, partisans de l'Angleterre et ennemis de la république, avaient livré la ville. Des chevaux, des armes, des tentes, de l'artillerie de campagne et quelques bataillons retardataires, ou qui n'avaient pu fuir, demeurèrent entre les mains du vainqueur. La fortune semblait n'avoir pas encore assez de tant de désastres; il s'éleva une tempête violente par un vent d'Afrique (sud-ouest) qui repoussait l'escadre dans les deux rades; à force d'art on triompha de cet obstacle, mais les vaisseaux séparés naviguèrent à l'aventure pendant plusieurs jours,

et abordèrent isolément sur des points inconnus et fort éloignés les uns des autres. On fut long-temps à réunir les troupes des quatre puissances alliées, à recueillir leurs effets militaires, à distinguer tout ce qui appartenait à chacune, et, pendant qu'on se cherchait, Naples était plongée dans une inquiétude et une tristesse plus grandes que ne le méritaient les pertes réelles de l'expédition, comme il arrive toujours dans les malheurs que la renommée publie confusément. Enfin, le 2 février 1794, les voiles si impatiemment attendues parurent dans le port, et on apprit qu'il manquait deux cents Napolitains, tués ou blessés, quatre cents laissés prisonniers, que tous les chevaux étaient perdus avec la plus grande partie des vivres, les tentes, les bagages et les drapeaux. L'expédition avait coûté des sommes immenses au trésor. Au nombre des Toulonnais réfugiés à Naples se trouvait le général comte Maudet, lequel, commandant à Toulon pour la république, avait librement et spontanément livré aux ennemis de sa patrie la place dont la défense lui était confiée.

Les événemens que j'ai rapportés donnèrent un grand éclat à la république française, et dès-lors on ne prononça plus qu'avec respect, mais à voix basse, un nom qui peu de temps après remplissait le monde.

XI. Tous ceux qui revenaient de Toulon, en racontant et en exagérant des faits vrais ou faux, donnaient une idée effrayante des Français et de la guerre. Le gouvernement interdit encore une fois les réjouissances du carnaval, et ordonna des prières publiques. Mais, fidèle à ses engagemens et à ses pensées de vengeance,

il s'occupa de faire de nouvelles levées, organisa dans la ville une garde urbaine, et fit camper dans les plaines de Sessa vingt bataillons d'infanterie, treize escadrons de cavalerie et un régiment d'artillerie, dix-neuf mille hommes en tout, destinés à opérer dans la Lombardie avec les armées impériales. Le peuple admirait des actes de piété qui convenaient à la dévotion des souverains, et des préparatifs militaires qui témoignaient du courage. Le roi, la reine et le général Acton allaient souvent au camp de Sessa, excitaient l'esprit belliqueux des troupes et promettaient de bien récompenser leurs exploits, tandis que les vaisseaux faisaient des évolutions dans le golfe de Naples, qui offrait quelquefois le simulacre d'un combat naval. L'Angleterre, voulant s'emparer de la Corse, nous demanda des vaisseaux, des armes et des soldats; elle en obtint, et quoique l'entreprise eût été malheureuse, la conduite des Napolitains leur fit honneur. Trois régimens de cavalerie, qui s'élevaient à deux mille hommes, se mirent en marche pour la Lombardie, sous le commandement du prince de Cutò, dont on approuva le choix, parce qu'il était Napolitain, et que les généraux étrangers nommés jusqu'alors n'avaient pas réussi. Les navires portant canons et obusiers étaient au nombre de cent quarante; les vaisseaux de guerre plus considérables, au nombre de quarante; les troupes régulières comptaient quarante-deux mille hommes, et les milices encore davantage; on amassait des ressources et des munitions de toute espèce; on faisait à chaque instant de grandes entreprises. Tous ces efforts, qui n'étaient pas proportionnés à l'état des ports de mer et aux élémens

de puissance navale départis au royaume, à sa population et à sa situation politique, épuisaient le trésor, portaient préjudice à l'industrie et aux arts, appauvrissaient les familles. Il était merveilleux que l'on pût subvenir à tant de dépenses, et on disait que le roi y contribuait de son trésor particulier, sacrifié aux besoins de l'État et à ses ressentimens personnels. Pour accréditer ce bruit, la reine avait l'adresse de dire en confidence à ses partisans, qui le publiaient aussitôt, qu'elle avait vendu ou engagé ses diamans, et que dans les fêtes elle se parait d'ornemens faux pour tromper les yeux et se conformer à l'usage du monde.

Ces bruits commençaient à se répandre lorsque le gouvernement réclama, par un décret, des secours ou dons volontaires dans l'intérêt de la patrie, et que, pour cette raison, il appela dons patriotiques. Toutes les communes, toutes les congrégations religieuses, et un grand nombre de citoyens, répondirent à cet appel, et pour leur faire honneur aussi bien que pour stimuler le reste de la nation, leurs noms furent publiés. Un autre décret frappa d'une contribution de dix pour cent, appelée l'impôt du dixième, les revenus des propriétés foncières. Les biens du domaine royal, du fisc et des fiefs en furent exempts; mais les propriétés de l'Église payèrent le dixième, et se trouvèrent alors, par l'abolition des dernières immunités, complètement soumises à la condition commune, après n'avoir payé, depuis le concordat de 1741, que la moitié des contributions anciennes. Cependant on eut recours à l'artifice pour déguiser cette nouvelle mesure; car, en exigeant le dixième des revenus ecclésiastiques, on déclara que

les sommes perçues à ce titre seraient portées sur un registre spécial, et regardées comme un emprunt. En vertu d'autres ordonnances, beaucoup de propriétés ecclésiastiques furent aliénées au profit du trésor, et des biens d'une nature différente, qu'on appelait allodiaux, mis en vente. La ville de Naples se trouva chargée d'une contribution extraordinaire de 103,000 ducats par mois, et la noblesse, en titre de barons, d'une contribution de 120,000, après quoi le roi déclara : « Que les revenus et les épargnes de sa maison couvriraient le reste des dépenses nécessaires à la défense et à la sécurité du royaume. » Les nouveaux impôts étaient bien lourds ; mais l'importance de leur objet, la certitude de leur application aux besoins de l'État, et les promesses généreuses du souverain, les faisaient supporter sans qu'on osât se plaindre, et augmentaient la haine contre les Français, cause de toutes ces rigueurs. Dans le cours de la même année, il fut enjoint par ordonnance royale aux églises, monastères, chapelles, et autres lieux consacrés, de livrer au trésor les vases et ornemens d'or et d'argent, à la réserve de ce qui serait nécessaire pour le service divin ; et aux citoyens, de livrer également les objets en métaux précieux qu'ils pourraient avoir, sauf l'argenterie de table et la vaisselle plate, mais en petite quantité ; ils devaient recevoir en échange une reconnaissance ou billet de banque, payable après un certain nombre d'années. Seraient confisqués, avec abandon d'un quart au dénonciateur, tous les objets que leurs propriétaires auraient cachés. On appela cette ordonnance édit somptuaire, nom souvent donné aux lois qui enrichissent le trésor

en dépouillant les citoyens. On obéit en silence, et le gouvernement recueillit une grande quantité d'or et d'argent.

XII. Mais il s'éleva une clameur générale quand on vit le gouvernement mettre la main sur les banques publiques. C'étaient, comme nos histoires le constatent, sept caisses de crédit, qui, par des dotations et des legs, et par l'industrie des directeurs, étaient devenues propriétaires de treize millions de ducats. Les administrations, les particuliers, la maison du roi elle-même, y déposaient de l'argent, parce qu'on l'y savait en sûreté et la restitution garantie. Un papier, nommé *foi de crédit* (fede di credito), constatait le dépôt, qui, sur sa présentation, était immédiatement remboursé: ce papier circulait comme une valeur monnayée et ne perdait rien au change; il gagnait, au contraire, dans les foires du royaume, par la facilité du transport, et parce qu'une simple feuille pouvait représenter de grandes sommes. L'argent qui faisait l'objet d'une action devant les tribunaux était consigné à la banque; le paiement des legs se faisait en billets de banque; enfin, une grande partie de l'argent du royaume, et presque tout l'argent de la ville, vingt-quatre millions au moins de capital, appartenant aux citoyens, se trouvaient dans les caisses de ces établissemens. Mais les besoins de l'État, l'instinct spoliateur du despotisme, la facilité de soustraire et de couvrir la soustraction en émettant de nouveau papier, l'espoir de restituer avant que le public n'en eût connaissance, et enfin l'idée naturelle aux rois absolus qu'ils sont

maîtres des biens comme de la vie de leurs sujets, déterminèrent le gouvernement à étendre sur ces dépôts sacrés une main avide et rapace. Il puisait secrètement dans les caisses ; déjà les billets de crédit dépassaient de plusieurs millions l'argent disponible, mais la confiance les soutenait, et un papier-monnaie qui n'inspirait pas d'inquiétudes, parce que son existence n'était pas connue, circulait inaperçu dans le commerce. Bientôt, en abusant de cette ressource, on donna l'éveil, et tous les dépositaires accoururent en foule pour reprendre leurs dépôts ; en très-peu de temps les caisses furent vides, et comme il fallut arrêter les paiemens au préjudice des derniers venus, le prestige de la confiance publique s'évanouit. Le nombre et l'étendue des relations de ces banques rendaient le dommage très-considérable ; aussi les clameurs et les alarmes furent-elles universelles. « Voilà, disait-on, ces trésors que le roi fait déterrer pour l'amour de la patrie ! Voilà les joyaux que la reine met en gage ou fait vendre ! le fruit des épargnes et des privations de la famille royale sacrifié pour la défense et la tranquillité du royaume ! La cour nous trompe quand elle crie misère ; elle nous abuse par un vain étalage de générosité ; elle fait de notre substance et des sueurs de notre front un infâme trafic. Les nouveaux impôts sont bien au-dessus des nouvelles dépenses ; le roi, la reine et le ministre savent très-bien pourvoir à leurs plaisirs et aux délices de leur existence, quelles que soient les rigueurs de la fortune. » C'est ainsi que le peuple, toujours peuple, passait, dans ses jugemens, d'un extrême à l'autre.

Le gouvernement, jaloux de réparer le mal, réunit

les sept banques de la ville en une seule, qu'il appela la banque nationale, établit des bureaux pour son compte en manière de succursales, et pour les opposer aux usuriers, qui faisaient des profits extravagans ; dégrada et punit plusieurs employés des banques prévenus de fraudes à tort ou à raison. Cependant le crédit ne revenait pas, et dans le commerce on continuait à refuser les billets, ce que voyant, il ordonna qu'ils fussent considérés comme paiement valable dans tous les contrats présens et passés, mesure qui blessait les intérêts généraux. Alors on inséra pour la première fois dans les lettres de change la formule : en espèces autres que la monnaie de banque (moneta fuori banco) : cette formule est restée en usage, et peut-être y restera-t-elle toujours, bien long-temps après qu'on aura perdu la trace de son origine; c'est pourquoi j'ai voulu entrer dans ces détails. A mesure que les caisses de dépôt se ruinaient, le discrédit devenait tel, que les billets en circulation perdaient jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent. Les sommes dont le gouvernement s'est emparé de cette manière s'élèvent à 50,000,000 de ducats, c'est-à-dire que déduction faite des treize millions qui étaient la propriété des banques, il a volé sans justice, sans mesure commune, à l'aveugle et au hasard, trente-sept millions de la fortune des citoyens.

Toutes ces mesures de finance appartiennent à une période de huit années qui s'étend de 1791 à 1799. On a rendu, pendant le même espace de temps, deux lois administratives qui n'ont pas reçu d'exécution, quoique fort utiles : la première ordonnait de dresser dans chaque commune un état ou tableau des terres et de leurs cul-

tures; la seconde prescrivait un recensement du domaine communal, en assurant la préférence aux pauvres de la commune pour la prise à ferme des terrains.

En matière de législation, de commerce, d'encouragemens à donner aux sciences et aux arts, dans la sphère immense de toute l'économie sociale, on n'a rien fait; les gouvernans ne songeaient plus à diriger les progrès et améliorer l'état du royaume, mais à régner et à combattre : leur pouvoir y gagna dans la même proportion que l'esprit de réforme y perdait.

XIII. Je lis dans toutes les histoires du temps une contestation insignifiante, et qui n'eut pas de suites, entre les cours de Naples et de Stockholm. Bien qu'elle ne mérite guère d'être rappelée, cependant je veux en dire un mot dans cet ouvrage, pour ne pas faire soupçonner la véracité des historiens qui m'ont précédé sur le rude chemin que j'entreprends de parcourir. Après la mort de Gustave III, le trône de Suède fut occupé par un souverain qui était favorable au parti des assassins de son frère; aussi le parti contraire forma-t-il de nouveaux complots qui mirent la vie du roi en danger. Au nombre des conjurés était l'ambassadeur de Suède à Naples, baron d'Armfeldt, dont le crime fut découvert, et que son souverain réclama honnêtement auprès de Ferdinand IV. Mais la mort de Gustave III, prince guerrier et fougueux ennemi de la révolution française, avait affligé la cour de Naples; et comme elle tenait ses meurtriers pour des jacobins et leurs ennemis pour défenseurs de la cause des rois, elle favorisa l'évasion du baron d'Armfeldt, qui se retira en Autriche. Le roi

de Suède, irrité, publia un manifeste dans lequel il exposait ses griefs à toutes les cours de l'Europe; Ferdinand IV répondit sans crainte et du ton le plus fier. Les ministres des deux cours prolongèrent le scandale de cette querelle, et le cabinet de Stockholm exigea une satisfaction, menaçant de la guerre en cas de refus; mais il n'y eut ni satisfaction donnée ni guerre entreprise, et ce ne fut que beaucoup de bruit pour rien.

XIV. Aux calamités de la guerre et de la famine, aux discordes civiles, à la ruine des citoyens, se joignit en 1794 une calamité d'une autre nature et plus terrible, parce qu'on ne pouvait se soustraire à ses effets. Dans la nuit du 12 juin, la ville de Naples fut ébranlée par une forte secousse de tremblement de terre, et un bruit sourd et sinistre semblait annoncer une éruption imminente du Vésuve. Les habitans des villes et villages situés au pied du volcan s'enfuirent de leurs maisons et attendirent l'arrivée du jour en pleine campagne; le soleil se leva dans un ciel serein; mais au-dessus du volcan un nuage épais et noir obscurcissait l'azur et la splendeur du ciel, et, à mesure que le jour avançait, le mugissement du Vésuve, l'épouvante et l'obscurité augmentaient. Trois jours se passèrent ainsi: dans la nuit du quatrième (du 15 au 16 juin), un bruit soudain, comme si on avait tiré à la fois cent pièces de canon, appela tous les regards du côté du Vésuve, et on vit sur le flanc de la montagne une colonne de feu s'élever dans les airs, s'ouvrir, retomber par son propre poids et rouler sur la pente du volcan; de longues et brillantes flèches de feu par-

taient du cratère et se perdaient dans le ciel ; des globes enflammés étaient lancés à de grandes distances ; le bruit , moins sourd , éclatait en se prolongeant comme un roulement de tonnerre. Des matières embrasées continuellement vomies par le Vésuve il se forma deux torrens de lave qui, rapidement d'abord, et ensuite avec plus de lenteur, se dirigèrent du côté de Resina et de Torre del Greco. Les habitans, au nombre de trente-deux mille âmes, consternés et frappés de stupeur, suivaient des yeux le mouvement de la lave. La ville de Resina occupe la situation de l'ancienne Herculanum ; Torre del Greco fut originairement bâtie au pied de la montagne, à l'endroit où ses dernières pentes viennent expirer sur le rivage de la mer et se confondre avec lui. Une éruption en couvrit autrefois la moitié, en y accumulant une si grande quantité de matières qu'elle forma une espèce de promontoire au-dessus du reste de la ville. Les habitans élevèrent de nouvelles maisons sur cette hauteur, et les deux parties de la ville, haute et basse, communiquaient ensemble par des rues à pic et taillées en escalier, l'une dominant l'autre de quatre-vingts brasses au moins. L'éruption de 1794 les mit de niveau, en ne laissant dépasser de la ville haute que le sommet de quelques édifices, en mémoire de cette catastrophe , et inondant la ville basse au point d'ensevelir les maisons grandes et petites et les tours mêmes des églises. A Resina, des champs et un petit nombre de bâtimens qui avoisinaient la montagne furent dévorés par le feu ; mais le ravage s'arrêta pour ainsi dire aux portes de la ville. La première lave, celle qui recouvrit entièrement Torre del Greco, entra

dans la mer, refoula les eaux et y laissa une si énorme masse de basalte qu'elle forma un môle et une rade où les petits vaisseaux se mettent à l'abri du gros temps. Souvent les deux laves, en suivant les pentes et les sinuosités du terrain, se réunissaient, et souvent aussi elles se partageaient en ruisseaux; dans un de leurs mouvemens, elles entourèrent un couvent où trois personnes, qui n'avaient pu prendre la fuite, périrent suffoquées par la chaleur; la plus grande parcourut quatre milles en trois heures, et la quantité de matières vomie par le volcan fut si considérable qu'elle semblait d'un volume supérieur à celui de la montagne elle-même.

Tout cela se passait pendant la nuit; le jour arriva, ou plutôt c'était son heure, mais la lumière du jour ne paraissait pas, interceptée par la cendre, qui tombait à flots épais et noirs dans un espace de plusieurs milles autour de Naples. Cette prolongation de la nuit et des ténèbres produisait une impression accablante de terreur sur l'esprit des habitans, qui, dans un pareil désastre, se tournant du côté de la religion, comme c'est l'ordinaire chez le peuple, allaient processionnellement, hommes et femmes de tout âge et de toute condition, pieds nus, les cheveux épars et une corde au cou en signe de pénitence, de la ville au pont de la Madeleine, où l'on révère une statue de saint Janvier, en mémoire d'un prétendu miracle fait par le saint dans une autre éruption; la statue est en effet dans l'attitude d'un homme qui commanderait au volcan de s'arrêter. Quand les processions étaient arrivées là, celles des gentilshommes récitaient à voix basse les

prières accoutumées, le peuple chantait un cantique analogue à la circonstance et composé pour lui. Au milieu de ces dévotions eut lieu une cérémonie plus auguste : le cardinal, archevêque de Naples, et tout le clergé de la ville, en habits sacerdotaux, se rendit sur le pont avec la statue d'or du saint et les fameuses ampoules de son sang, s'y arrêta, tourna du côté de la montagne l'image sacrée, et entonna un psaume pour invoquer la clémence divine. Cependant l'éruption durait encore. Comme le poids des cendres accumulées sur les toits et les terrasses pouvait écraser les maisons, les autorités de la ville ordonnèrent de les enlever; mais le péril faisant oublier leurs instructions, on les jeta aussitôt de dessus les édifices dans les rues, où elles redoublèrent l'obscurité en souillant toute la façade des maisons. On ne vit pas, mais on entendit arriver la nuit aux sons ordinaires des cloches, et au bout de quelques heures les ténèbres s'épaissirent dans toute la ville comme dans une chambre fermée. Il n'y avait pas alors de réverbères à Naples, et les citoyens qui, par crainte du tremblement de terre, n'osaient pas rentrer chez eux, se tenaient dans les rues et sur les places publiques, dans la consternation et l'attente d'un engloutissement général. Le jour suivant (c'était le troisième) l'obscurité diminua, mais si faiblement que le soleil parut toute la journée, comme à son coucher, pâle et sans éclat. La pluie de cendres fut aussi moins forte; le volcan cessa de tonner et de vomir des flammes. A cet aspect de la sécurité renaissante, les habitans, épuisés de fatigue et de souffrances de toute espèce, rentrèrent dans leurs maisons; mais au milieu de la

nuit une secousse les éveilla et ranima toutes leurs craintes, et pendant que la terre tremblait on entendit un craquement épouvantable, comme si des milliers d'édifices s'étaient écroulés à la fois; en sorte que dans tout le pays chaque ville croyait que la ville voisine était perdue.

Au lever du jour on connut la vérité : le faîte de la montagne avait disparu, englouti dans les profondeurs du volcan; la secousse et l'effroyable craquement de la nuit s'expliquaient par sa chute. Avant cette époque, le Vésuve dominait la montagne voisine de Somma; aujourd'hui celle-ci est la plus élevée. L'éruption s'étant terminée de cette manière, je me bornerai à résumer en peu de mots, pour ne pas entrer dans les détails ordinaires sur les inondations et les éboulemens, les résultats qu'elle a produits. La partie du Vésuve engloutie par le volcan était de forme conique, et avait trois mille mètres (environ neuf mille deux cents palmes napolitaines) de diamètre; la base, de forme elliptique, avait cinq milles de tour; la lave, onze mètres au plus (quarante palmes) de grosseur; un espace de cinq mille arpens (moggia) fut couvert par le feu; le môle formé dans la mer à Torre del Greco est large d'un quart de mille; il s'avance dans la mer de vingt-quatre mètres; et s'élève de six au-dessus des flots. Trente-trois personnes et quatre mille deux cents animaux périrent. Le gouvernement ne put offrir de grands secours aux victimes de ce désastre, que la pénurie des finances l'empêcha de réparer. Mais en peu de temps, sur une lave à peine refroidie s'éleva une ville nouvelle; des maisons, des rues, des temples, occupèrent l'emplace-

ment des maisons détruites, des rues effacées, des temples dévorés par le feu. Admirable puissance de l'amour de la patrie! Après tant de malheurs on l'accuserait d'aveuglement, si jamais on pouvait l'accuser.

XV. Dans ces jours de deuil, le roi avec toute la famille royale et le général Acton, qui lui était cher, alla visiter le camp de Sessa, loin des dangers et du spectacle de la désolation publique. Les théâtres, les cours et tribunaux se fermèrent. Il paraît seulement que, pendant ces vacances de la douleur, la junte d'État ne suspendit point ses cruels travaux; car on a trouvé dans ses archives plusieurs actes datés des jours de l'éruption. Sa première sentence fut celle qui condamnait à mort un Sicilien appelé Tommaso Amato, coupable d'avoir, un jour de fête, dans l'église *del Carmine,* proféré à haute voix d'horribles blasphêmes contre Dieu et le roi en se précipitant vers le sanctuaire et luttant corps à corps avec un religieux qui voulait l'arrêter. Saisi par le peuple et livré aux gardes du château voisin, accusé de lèse-majesté divine et humaine, il fut condamné à mourir sur le gibet. Le roi ordonna des prières publiques pour apaiser la colère de Dieu, irrité d'une pareille profanation de son temple et de ses ministres; le cadavre de Tommaso Amato fut privé de la sépulture chrétienne, et on ne prononçait son nom qu'avec horreur. Mais ensuite le général Danero, gouverneur de Messine, patrie de cet infortuné, écrivit que Tommaso Amato éprouvait tous les ans des accès de folie, et qu'il s'était échappé tout récemment de la maison des fous. Le président Cito et le juge Potenza l'avaient soupçonné

dans le cours du procès, et proposé de le faire enfermer comme aliéné; mais les autres juges voulaient punir un homme que le peuple avait condamné, et ratifier la maxime populaire : ennemi du roi, ennemi de Dieu. Une fois ce premier sang versé, les esprits s'exaltèrent, et on prépara *la grande cause des criminels d'État;* c'était le nom qu'on lui donnait. Le gouvernement poussait les juges dans des voies de rigueur, effrayé de ce qui se passait en France et des symptômes menaçans qui se produisaient en Italie. En France, le pouvoir était entre les mains de Robespierre, qui faisait prévaloir à l'intérieur des doctrines atroces, pendant qu'au dehors triomphaient les armes de la république. On découvrait dans le Piémont une conspiration contre le roi, secondée par des mouvemens populaires; un dangereux esprit de liberté se manifestait à Bologne, et à Naples on passait des complots imaginaires à des complots réels, qu'une mauvaise récolte, toujours fatale à la tranquillité publique, la misère du peuple, le mécontentement général, l'exaspération des opprimés, rendaient plus redoutables. Le jugement en était déféré à la junte d'État, qui procédait par enquête et jugeait sur preuves écrites. Des accusations ou dénonciations secrètes servaient d'indices; les témoignages même d'espions salariés suffisaient pour faire condamner, et on recevait ceux des domestiques, des enfans, des membres de la famille. On communiquait la procédure, instruite en secret, à des défenseurs nommés par le roi, qui à leur tour communiquaient au tribunal une défense écrite; l'accusé n'avait pas le droit de parler; la sentence était rendue à huis clos. Le rapport du magistrat chargé de

l'enquête équivalait à toute la procédure; non pas que la lecture des pièces mêmes fût interdite aux juges, mais parce qu'ils n'avaient pas le temps de se livrer à ce travail, obligés de ne consacrer que tant d'heures à chaque affaire. Le greffier dressait l'enquête dans la première phase de la procédure; dans la seconde, c'est-à-dire pour le jugement, c'était un magistrat choisi parmi les plus infâmes : comme Vanni, à l'époque dont je parle ici, et, plus tard, Fiore, Guidobaldi, Speciale. Les juges étaient en nombre impair, afin qu'il ne pût y avoir de partage en faveur de l'accusé. Les peines étaient fort sévères; c'étaient la mort, la prison avec les travaux forcés, le bannissement. La sentence était sans appel; son exécution, immédiate; la condamnation toujours déclarée infamante, jamais regardée comme telle.

XVI. Quand la procédure des criminels d'État eut été instruite, le procureur fiscal annonça que les preuves étaient accablantes contre un certain nombre de prisonniers, et se disposa à poursuivre les autres, incarcérés, fugitifs, cachés, ou qui, plus heureux, jouissaient, quoique coupables, de leur liberté et de leurs emplois; car il avait en main, disait-il, des preuves contre vingt mille personnes et des soupçons contre cinquante. D'après cette déclaration et sur ses instances, le roi prescrivit à la junte d'État de juger *ad modum belli et ad horas* les prévenus indiqués par le procureur fiscal. Du 16 septembre au 3 octobre, le tribunal jugea sans autre interruption que celle du sommeil et des repas. Sur cinquante accusés, dont la procédure remplissait cent vingt-quatre volumes, le procureur fiscal conclut

à la peine de mort contre trente, avec application préalable de la torture, dans le but de connaître leurs complices, et à la suspension du jugement pour dix-neuf autres, qu'il fallait cependant mettre sur la même ligne que les trente premiers. Il ne parla point du dernier, qui néanmoins fut jugé tout d'abord et déporté pour la vie dans l'île de Tremiti. On l'appelait Pietro de Falco : c'était l'âme et le chef de la conspiration; mais il avait trahi ses complices et révélé tous leurs desseins. Ensuite le tribunal en condamna trois à la peine capitale, trois aux galères, vingt à la déportation, treize à des peines plus faibles; le reste fut remis en liberté. Parmi les déportés était le duc d'Accadia, et, par respect pour les priviléges des *Seggi*, le roi avait fait assister à cause de lui deux nobles au jugement, avec le titre de pairs, dernier souvenir des institutions anciennes. La sentence rendue contre les conjurés ne parlait pas de la conjuration; il y aurait eu trop à rougir de ces cruels châtimens pour des réunions secrètes de jeunes gens enflammés de l'amour de la patrie, sans expérience du monde, sans fortune, sans réputation, sans force et même sans audace, élémens indispensables pour opérer une révolution; ennemis des méchans et de la perversité, qui sont le principal nerf des bouleversemens politiques, et dont tout le crime enfin se réduisait à des vœux, des discours, des espérances. Telle était la conspiration que trois hommes expiaient par leur mort, beaucoup d'autres par les peines les plus dures, tous par le danger d'une condamnation. La morale publique en souffrait; le gouvernement créait des partis et des discordes, entrait dans une voie de tyrannie, exaspérait

les citoyens, allumait des haines farouches, que les années et la soif de vengeance assouvie de part et d'autre dans les réactions devaient rendre implacables.

Les trois Napolitains condamnés à mort étaient : Vincenzo Vitaliano, jeune homme de vingt-deux ans ; Emanuele de Deo, qui en avait vingt, et Vincenzo Galiani, qui n'en avait que dix-neuf; gentilshommes tous les trois, fort distingués dans les universités par leur esprit et leurs lumières, mais inconnus du monde. Après le jugement, la reine appela Giuseppe de Deo, père d'un de ces infortunés, et lui dit de promettre à son fils la vie et grâce entière, s'il voulait révéler ce qu'il savait de la conjuration et des conjurés. Le vieillard se rendit à la chapelle où son fils recevait les dernières consolations de la religion; et, quand on les eut laissés seuls (c'était l'ordre de la reine), l'embrassa en pleurant, lui exposa le sujet de sa venue et les promesses qu'il était chargé de lui faire, lui représenta sa douleur, celle de sa mère, invoqua l'honneur de la famille, et enfin, si on le rendait à la liberté, lui offrit de se retirer avec lui en pays étranger ; plus tard, quand les temps seraient moins durs, ils reviendraient ensemble dans leur patrie. Et comme le jeune homme écoutait sans rien répondre, son malheureux père, le croyant ébranlé et près de se rendre, les yeux baignés de pleurs se mit à ses genoux, et lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Mon fils, aie pitié de moi! » Alors Emanuele de Deo le relève tout ému, couvre de baisers sa figure et ses mains, et lui dit : « Mon père, la femme qui vous a envoyé auprès de moi, non contente de nos malheurs, aspire à

nous déshonorer, et, pour une existence avilie qu'elle me laisserait, à faire périr des milliers d'hommes d'honneur. Laissez-moi mourir : la liberté veut du sang; mais le premier versé pour elle restera le plus glorieux. Quelle vie me proposez-vous à moi, et quelle serait la vôtre? Où cacherions-nous notre infamie? Je fuirais donc ce que j'ai de plus cher au monde, ma patrie et mes parens; et vous, vous rougiriez de ce qui vous honore le plus, votre famille! Calmez votre douleur, calmez celle de ma mère; consolez-vous tous deux par la pensée que je meurs innocent, et par amour de la vertu. Sachons souffrir, vous et moi, ce martyre passager; un temps viendra où mon nom sera glorieux et immortalisé dans l'histoire; et vous, vous tirerez honneur de ce que votre fils est mort pour la patrie. »

Ce langage sublime, ces pensées élevées, le courage que l'amour de la gloire inspirait à ce jeune homme, ne laissèrent à son vieux père ni voix, ni force pour lui répondre; et, comme écrasé par la vertu de son fils, plein d'admiration et oppressé par la douleur, se couvrant le visage de ses mains, il s'élança hors de cet affreux séjour.

Le lendemain, les trois jeunes gens allèrent au supplice sans verser une larme, sans se plaindre, sans tenir de ces discours qui ressemblent à de l'intrépidité, mais qui soutiennent un courage ébranlé, en éloignant de l'esprit la pensée des maux présens. Leur admirable sérénité manquait à leurs bourreaux; punition justement réservée à la tyrannie! car les uns disaient, ce que d'autres croyaient sans doute, que cinquante mille jacobins, réunis dans la capitale, se lèveraient en armes

pour arracher leurs compagnons au supplice, et tuer les chefs et les amis du gouvernement. Aussi l'échafaud fut-il dressé sur la place du Château, sous les canons de la forteresse, entouré de soldats, mis sous la protection de plusieurs pièces d'artillerie braquées aux débouchés des rues, et de troupes nombreuses qui s'étaient rapprochées de la ville. Au moindre mouvement du peuple, l'artillerie des châteaux aurait porté le carnage dans ses rangs; l'ordre était donné de faire feu. Des agens de police travestis, des brigands avec leur costume ordinaire et un essaim d'espions se mêlèrent dans la foule. A peine rassurés par toutes ces mesures, les deux souverains s'étaient renfermés dans le palais de Caserta, plus effrayés et plus inquiets que les trois jeunes gens qui mouraient avec résignation. Ces démonstrations d'épouvante en inspirèrent aux citoyens, et la place du supplice aurait été vide, si la vue du sang n'était pas une fête pour la multitude; aussi se pressa-t-elle autour de l'échafaud. Après l'exécution de Galiani et d'Emanuele de Deo, au moment où Vitaliano montait les degrés, il se manifesta dans les rangs de la foule un petit mouvement dont on ignore la cause; mais il se propagea rapidement, grandi par l'inquiétude des spectateurs; et, à la vue des apprêts menaçans qu'on remarquait sur les bastions de la forteresse, qui dominaient la place, une telle frayeur se répandit dans toute cette multitude, qu'elle prit aussitôt la fuite dans toutes les directions : il y eut beaucoup de monde blessé et beaucoup de personnes volées dans ce tumulte. La place resta vide, et les exécuteurs accomplirent dans la solitude leurs odieuses fonctions.

XVII. L'année 1794 fut encore signalée par de tristes phénomènes naturels : plusieurs hommes périrent frappés de la foudre ; le tonnerre entra dans une église, et une autre fois brisa dans le port de Naples les mâts et les agrès d'un nouveau bâtiment de guerre (le Samnite) prêt à mettre à la voile pour aller en course ; un matelot y fut réduit en cendres. Un grand nombre de naufrages se succédèrent sur les côtes du royaume, plusieurs personnes de distinction moururent dans la ville, et des maladies dangereuses firent beaucoup de ravages. C'était assez de malheurs dans le cours d'une année : aussi, quand elle tira vers sa fin, les esprits superstitieux se flattèrent de l'espoir d'un meilleur avenir ; mais, dans les premiers jours de l'année suivante, on apprit la mort du prince de Caramanico, vice-roi de Sicile, et il se répandit des bruits divers qui trouvèrent créance, de nature à jeter un juste effroi dans les deux royaumes. Je rappellerai ici que c'était le prince de Caramanico qui avait proposé à la reine de demander au grand-duc de Toscane le chevalier Acton. Arrivé à Naples, ce dernier plut et réussit ; puis, jaloux de son bienfaiteur, et profitant de l'influence acquise par des affections nouvelles, il obtint que le prince fût éloigné du palais. On a dit que le prince de Caramanico était mort d'un poison que son rival lui avait fait donner, ou qu'il avait pris lui-même et de sa propre volonté, pour s'épargner la douleur d'être jeté, comme coupable de lèse-majesté, dans la forteresse de Gaëte, et ne pas donner à son ennemi la joie de le voir traiter en criminel d'état. Informé par des avis sûrs du sort qu'on lui préparait,

il aurait voulu se dérober par la mort au péril et à la honte. Plusieurs circonstances remarquées dans l'intérieur de la maison du prince, l'interprétation de certaines mesures, la promptitude de sa mort, des traces de poison qu'on disait avoir vues, le malheur des temps, la grandeur du personnage, la puissance d'un ennemi qu'on croyait capable de tous les crimes, firent ajouter foi à ces rumeurs. La haine générale pour la reine et le ministre s'en accrut; on commença d'y envelopper le nom du roi, sans accepter son indifférence aux affaires de l'État comme une excuse valable du mal qui se faisait en son nom, et le peuple se permit, contre tous les trois, des accusations qui avilissaient la majesté souveraine et allumaient contre les mécontens la colère du pouvoir. Après avoir honoré de ses regrets la mort du vice-roi, le public espéra que l'élévation du chevalier Médici à des fonctions importantes amènerait la chute de l'odieux Acton. Médici était d'une naissance illustre; il avait ce qu'il faut pour faire fortune, peu de principes et une conscience très-souple; déjà sur le chemin des grandeurs, on l'avait vu y faire de rapides progrès, et on le proclamait digne d'exercer les plus hautes fonctions; ses talens, disait-on, devenaient plus nécessaires que jamais dans les périls actuels de l'État : tel était le bruit général. Cette opinion favorable du peuple, qui faisait honneur au chevalier Médici et le recommandait à l'attention du gouvernement, anima ses désirs ambitieux, lui attira de la part de la reine des regards significatifs, jaloux et malveillans de la part du ministre; d'autant plus que celui-ci ne voyait autour de lui, ni à la cour, ni dans le royaume, personne qui

semblât même lever les yeux jusqu'à la hauteur où il s'était placé. Aussi croyait-il que, s'il parvenait à neutraliser cette rivalité naissante, il assurerait pour longtemps son pouvoir et sa fortune.

Acton savait bien comment perdre son rival : une accusation de lèse-majesté l'en débarrasserait; mais il fallait du temps et des soins pour tramer cette calomnie. Parmi les individus condamnés par la junte d'État, se trouvait un certain Annibale Giordano, professeur de mathématiques, homme distingué par son esprit, mais d'un naturel corrompu, qui avait accès et qui était bien vu dans la maison Médici; à la suggestion du ministre[1], ou de lui-même et pour obtenir sa grâce, on ne sait trop lequel des deux, il accusa le chevalier Médici d'avoir trempé dans la conspiration. Acton n'en dit rien, ne laissa rien transpirer, conserva la déposition écrite de Giordano, le récompensa, lui ordonna de garder le secret, et se procura, pour les joindre à la première, d'autres révélations signées par les délateurs, ou sans nom, avec promesse de le faire connaître quand on aurait enlevé à l'accusé le pouvoir sans bornes que lui donnaient ses fonctions de régent de la *Vicaria*. Après avoir fait de toutes ces dépositions un dossier ou corps de pièces, le ministre pria les deux souverains de vouloir bien l'écouter en particulier, faveur qu'ils lui accordèrent, et leur dit :

« Les temps sont difficiles et mauvais; souvent la fidélité se confond avec le crime et la vérité avec le mensonge; refuser d'ajouter foi à certaines accusations, c'est mettre l'État en péril; les accueillir, c'est troubler la sécurité des princes, et peut-être blesser la jus-

tice et l'honnêteté. C'est pourquoi, dans les choses légères, usant de l'autorité que leurs Majestés ont daigné m'accorder, je me tais et agis, avec cette différence que je prends sur moi les rigueurs et donne au souverain le mérite des grâces. Mais quand l'affaire a beaucoup de gravité et dans les cas où il faut plus que le pouvoir d'un ministre, je sens défaillir ma résolution et je n'ose plus agir ou garder le silence. J'ai tardé long-temps à m'expliquer sur quelque chose de très-grave (alors il montra les papiers qu'il avait à la main); mais un plus long silence me rendrait coupable. Annibale Giordano, prévenu de lèse-majesté au premier chef, a signé de son nom une déposition par laquelle il accuse formellement de complicité dans la dernière conjuration le chevalier Médici, régent de la Vicaria. »

A ces mots, l'étonnement se peignit sur le visage du roi, et l'indignation sur celui de la reine; Acton, feignant de ne pas s'en apercevoir, continua en ces termes :

« L'énormité du crime me faisait douter de sa réalité; j'hésitai à croire l'accusateur. Était-il possible qu'un jeune homme déjà élevé aux premières dignités de l'État, en position de s'élever encore plus haut, d'une illustre naissance, agréable aux souverains, considéré par les ministres, aimé de l'un d'eux, voulût compromettre tant et de si grands avantages dans le présent pour je ne sais quelles chimériques espérances dans l'avenir? Je tins l'accusation pour fausse et pour l'effet de la haine. Mais, fidèle observateur des règles de sûreté publique sagement prescrites par votre Majesté, et qui

consistent à ne reculer devant aucune recherche pour constater l'innocence ou établir la culpabilité, je découvris contre le régent de la *Vicaria* d'autres faits et d'autres preuves : il a assisté au club des jacobins réunis au Pausilippe, sous le prétexte d'un repas et en réalité pour conspirer ; il a eu des conférences avec La Touche ; c'est lui qui a fait manquer l'arrestation des jacobins qui se rendaient sur le bâtiment français. Je m'en suis bien aperçu à cette époque ; mais je ne lui en ai pas fait un crime ; j'ai pensé que c'était un hasard malheureux ou l'effet de mesures mal prises ; je n'y ai pas vu de préméditation.

« Ces papiers constatent d'autres crimes, et jusqu'à des paroles outrageantes proférées contre ses maîtres par le chevalier Médici. Plusieurs gentilshommes, séduits par ses conseils et entraînés par son exemple, ont pris parti dans la conjuration : ainsi les Colonna, les Caracciolo, les Pignatelli, les Serra, les Caraffa, et beaucoup d'autres personnages d'un nom et d'une naissance illustre, distingués par leurs titres et leurs richesses. Il est vrai que ce ne sont que les jeunes gens ; les chefs des familles sont étrangers au complot ; mais les conjurations recrutent toujours leurs forces dans les rangs de la jeunesse, et ensuite les parens, égarés par les affections naturelles et pour défendre les leurs, secondent une entreprise coupable. Telles sont les découvertes que je devais communiquer à leurs Majestés ; elles décideront de la marche à suivre dans de pareilles circonstances ; mais elles ne doivent pas oublier que, contre une poignée de méchans et d'ingrats, elles peuvent compter sur l'obéissance de l'armée, la fidélité du

peuple, et de nombreux dévouemens prêts à tout sacrifier pour leur défense. »

Après ces mots, Acton se tut. La reine n'osait pas parler avant le roi, qui rompit le silence en demandant au ministre : « Eh bien, que proposez-vous? — Je sais, répondit Acton, que le devoir d'un ministre, après avoir exposé le mal, est de présenter le remède ; mais ici j'avouerai que j'ai passé bien du temps à réfléchir sans triompher des incertitudes et des doutes qui se pressent en foule dans mon esprit, et j'avais espéré que leurs Majestés m'éclaireraient de leurs lumières et me donneraient des ordres positifs. Je ne vois que deux partis à prendre, fort dangereux l'un et l'autre : celui de la clémence et celui de la rigueur. Il y a quelques mois, les conjurés n'étaient que des hommes sans importance et de la classe moyenne; aujourd'hui ce sont les premiers de l'État. Où s'arrêtera ce fatal entraînement, si la terreur n'y met un frein ? Mais, d'un autre côté, quels ennemis ne se ferait-on pas par la rigueur, et quelle puissance ne faudrait-il pas braver ? Je sais bien que les temps sont changés ; cependant le souvenir des guerres féodales soutenues par les barons est encore vivant au fond de ces cœurs orgueilleux ; on parle encore des revers essuyés par les rois aragonais et de leurs impuissans efforts contre ces ennemis. Je n'ignore pas non plus que les barons d'aujourd'hui ne sont plus hommes de guerre ; mais ne seraient-ils pas secondés par la fièvre de la liberté, qui malheureusement transporte les peuples ? Au milieu de ces objections qui se balancent, il m'est venu à l'esprit l'idée d'une solution plus utile peut-être que juste ; je vais la confier à leurs Majestés,

elles en jugeront. C'est l'ambition qui fait agir le chevalier Médici; ce jeune homme impatient ne sait pas attendre et se résigner aux chances d'un avenir incertain; si votre Majesté, sire, l'élevait au rang de ministre, il renoncerait sur l'heure à ses coupables pensées de révolution, et un jour lui suffirait pour briser tous les fils de la conspiration à laquelle il a pris part.» Acton aurait poursuivi ce discours fallacieux, si la reine ne l'avait brusquement interrompu en s'écriant : « Ce serait une honte, une infamie pour la couronne! en sommes-nous donc réduits à la triste nécessité de récompenser la trahison? et qui désormais ne voudrait pas conspirer à son tour contre la royauté, si l'on peut de toute manière compter sur le prix du crime, en cas de succès, par le succès même, et, dans le cas de la découverte du complot, par notre lâche condescendance? Sire, ajouta la reine en se tournant du côté de son époux, mon avis est tout autre. La naissance et les hautes fonctions du chevalier Médici ne sauraient le dérober à la destinée commune de tous les criminels d'État; il sera condamné par la junte, lui et tous les nobles de son parti, quels que soient leur nom et leurs richesses. Un grand exemple vaut le châtiment de mille personnages obscurs. » Alors le roi mit fin à cette conférence secrète, en ordonnant de convoquer pour le surlendemain, dans son palais de Caserta, un conseil composé des ministres d'État, du général Pignatelli, commandant de l'armée, du cardinal Fabrizio Ruffo, du duc de Gravina et du prince de Migliano.

XVIII. Le lendemain, la reine prétendit qu'elle avait

eu connaissance du complot révélé par le ministre, et qu'elle l'avait caché au roi pour ne pas troubler sa sécurité et pour attendre que les preuves eussent acquis une maturité plus complète ; mais c'était un mensonge et une vaine forfanterie. Toute cette trame avait été ourdie par le général Acton, afin de perdre Médici, et tenue fort secrète afin qu'il ne pût se disculper. La reine prétendait le savoir et s'en faisait honneur, parce qu'il n'est pas jusqu'aux princes qui ne contractent le pire défaut des intrigues de police, quand ils se mêlent de son ignoble espionnage, la vaine gloire de ne paraître rien ignorer. L'adroit Irlandais, profitant de cette faiblesse et de ce mensonge, dit en particulier au plus grand nombre des conseillers appelés par le roi auprès de lui, que, la veille, la reine avait découvert de nouvelles conspirations; que les deux souverains avaient fort mal accueilli un discours qu'il leur avait tenu pour les engager à clémence, et que l'adoption des mesures de rigueur était donc indispensable. Il ne prononça point les noms et demanda le secret, qu'on lui promit; en même temps on le remercia de cette confidence. La réunion prescrite par le roi eut lieu dans le palais de Caserta au jour fixé; le prince annonça qu'elle avait pour objet de demander l'avis du conseil sur une affaire de grande importance, et termina sa courte allocution par ces mots: « Oubliez vos affections privées, vos sympathies de classe ou de famille, et n'obéissez qu'à un seul sentiment, la sûreté de ma couronne. Le général Acton vous exposera ce dont il s'agit. » Celui-ci présenta les faits dans un discours étudié, et conçu avec une adresse insidieuse; ensuite le roi permit à chacun de prendre la

parole, et demanda les avis. Dans une réunion assez nombreuse aucun dissentiment ne se manifesta; tous enchérirent sur le langage accusateur du ministre, faute de courage ou de probité pour s'élever contre lui. C'est le sort du despotisme, et il le mérite, de ne pas trouver dans ses plus grands périls, un conseil loyal et sincère. On résolut de mettre en jugement le chevalier Médici, et tous ses complices, nobles ou non, sans distinction. La junte d'État, celle-là même qui s'était montrée si impatiente de sévir dans l'affaire de Tommaso Amato, qu'elle n'avait pas attendu les lettres de Messine avant de prononcer, et si cruelle dans la dernière conspiration, qu'elle avait condamné à mort trois jeunes gens à peine sur le seuil de l'adolescence, ne fut pas jugée suffisante pour expédier cette nouvelle affaire avec la rigueur et la célérité voulues : on craignait que les juges ne témoignassent quelque indulgence pour le chevalier Médici, qui jusqu'alors avait siégé au milieu d'eux comme faisant partie de la junte, et n'avait pas ménagé les conspirateurs dont on l'accusait maintenant d'être le complice. La junte fut dissoute, et recomposée de personnages pires que les premiers : car, dans sa nouvelle organisation, Vanni et Giaquinto retrouvèrent place, et au lieu de Cito, Porcinari, Bisogni, Potenza, en furent nommés membres, le magistrat Giuseppe Guidobaldi, Fabrizio Ruffo, prince de Castelcicala, et d'autres hommes que leurs violences avaient rendus célèbres. Le prince de Castelcicala, qui était alors ambassadeur de Naples auprès de la cour de St-James, revint tout joyeux exercer ses nouvelles fonctions, qui lui donnaient, disait-il, l'occasion de prouver aux deux

souverains sa fidélité, et d'assouvir sa juste haine contre les ennemis de son roi et de son Dieu. La reine lui fit un pompeux accueil, parce que la présence d'un prince au nombre des inquisiteurs d'État fortifiait sa maxime favorite : « qu'il fallait détruire le vieux préjugé qui flétrissait l'espionnage comme une infamie, tandis que les espions étaient vraiment de bons citoyens, fidèles au trône et gardiens zélés des lois. » Aussi conférait-elle à Vanni le titre de marquis, et honorait-elle de la décoration de Constantin les délateurs les plus vils et les plus décriés ; c'était à eux seuls qu'elle faisait accorder les charges et les dignités de l'État, en les désignant toujours comme ceux qui méritaient le mieux de la patrie.

L'indiscrétion naturelle de la reine, à laquelle nous sommes redevables d'avoir connu la conférence avec Acton, ses discours, celui du roi, et ce qu'elle avait dit elle-même, lui fit révéler à la marquise de Sammarco, une des premières dames de la cour, et la confidente de ses intrigues amoureuses, ce qui s'était passé dans le conseil de Caserta. Elle dit à la marquise que le chevalier Médici, son frère (jacobin, et qui deviendrait le petit Robespierre de Naples si la fortune favorisait ses desseins), conspirait pour le renversement du trône. Celui-ci, averti par sa sœur du danger qu'il courait, se rendit au palais, et n'ayant pu obtenir une audience de la reine, parla au roi, qui ne répondit rien à ses prières et à ses raisonnemens ; mais le lendemain on lui signifia sa destitution, et on le fit enfermer dans la citadelle de Gaëte. En même temps on jetait en prison un Colonna, fils du prince de Stigliano, le duc de Canzano,

le comte de Ruvo, un Serra de Cassano, les Caracciolo, les Riarii, et plusieurs autres hommes d'une naissance illustre et d'un rang élevé, les premiers barons du royaume, parens et alliés de la plus haute noblesse, craints et vénérés du peuple par l'antiquité d'une grandeur féodale qui se perdait dans la nuit des temps. Il est essentiel de faire connaître les motifs de cette résolution si hardie du gouvernement. Les passions du roi et de la reine de Naples, c'est-à-dire le ressentiment que leur avaient inspiré les outrages faits à la majesté royale et les cruelles infortunes de leur famille, s'étaient d'abord tournées avec une aveugle fureur contre le peuple français; mais quand ils désespérèrent de tirer vengeance d'une nation éloignée et puissante, leur colère se déchargea dans l'intérieur du royaume sur tout ce qui rappelait la France : ils donnèrent le nom de jacobins à des hommes simples et innocens qui aimaient vaguement la liberté, qui faisaient l'éloge des républiques, qui lisaient les gazettes étrangères, qui dans leurs vêtemens imitaient les modes françaises; et puis, après leur avoir fait un crime de leurs opinions, ils proclamèrent que tous ces jacobins étaient ligués pour la destruction du trône et le renversement des autels, pour l'extermination des prêtres et des rois. C'est ainsi qu'on transforma des vœux honorables ou des apparences tout extérieures en crimes affreux, et qu'on ne pouvait trop sévèrement punir. Il est vrai que durant le séjour de l'amiral La Touche dans le port de Naples, quelques Napolitains formèrent, comme je l'ai dit, des conciliabules secrets pour communiquer avec les Français, traduire en italien et faire imprimer la constitu-

tion de 1791 ; mais ces réunions avaient été dissoutes par les rigueurs du gouvernement, et les amis de la liberté, quand ils se rencontraient à la dérobée, se contentaient de se balbutier à l'oreille les nouvelles du jour, de se communiquer leur joie des succès de la France, et leurs illusions; puis ils se séparaient bien vite. Ils n'avaient ni les moyens de conspirer, ni un but d'action. La police, la junte d'État, les ministres du roi, la reine et son cortége innombrable d'espions, ne saisissaient que des fantômes. Exaspérés par l'absence même des preuves du délit, et croyant que le silence des accusés provenait de la force de leurs convictions et de leur inébranlable fidélité à garder le secret du complot, ils multipliaient les tortures contre les prisonniers; jetaient dans les cachots Pagano, Ciaja, Monticelli, Bisceglia, l'évêque Forges et autres personnages considérés pour leur science et leur vertu; tendaient des piéges à l'innocence, promettaient des faveurs et des places à qui révèlerait des crimes d'État, corrompaient les mœurs de la famille, semaient la discorde entre les frères, entre le père et ses enfans, et pervertissaient la morale publique en apprenant à briser tous les liens de la fidélité, à violer tous les devoirs de serviteur, de protégé, de gardien, le secret même de la confession. C'était la dissolution de la société.

XIX. Les malheureux événemens de Palerme ajoutèrent encore aux soupçons du pouvoir, et aggravèrent le misérable état de la nation. La récolte avait été mauvaise; le peuple de cette grande ville, affamé, appauvri par les nouveaux impôts, mécontent de l'arche-

vêque Lopez, qui gouvernait la Sicile depuis la mort du prince de Caramanico, s'agita follement et se livra en tumulte à des désordres qu'il était bien facile d'arrêter et de réprimer. Un avocat, nommé Blasi, et quelques autres personnes se réunirent en secret pour examiner si l'on pouvait faire de cette émeute, effet du désespoir de la population, un mouvement insurrectionnel et révolutionnaire; mais ils furent trahis aussitôt et jetés dans les fers. Blasi fut condamné à mort, après avoir préalablement subi la torture sur la place publique, dans les formes usitées autrefois; d'autres furent envoyés aux galères, quelques-uns en exil; le peuple intimidé apprit à souffrir sans se calmer, et la tyrannie, encouragée par le succès de ses rigueurs, n'en devint que plus violente. A Naples, où duraient encore les alarmes de la prétendue conspiration, les souverains ne voyant autour d'eux que trahison et menaces de mort, licencièrent les anciennes compagnies des gardes-du-corps, en formèrent d'autres, changèrent les officiers et les concierges du palais, et en réglèrent autrement le service intérieur. Dévorés d'inquiétudes, ils faisaient essayer les mets avant d'y toucher, ne couchaient pas toujours dans le même appartement, n'en faisaient rien savoir au commun des gens de service, et, plus effrayés de jour en jour, perdaient tout repos et le faisaient perdre aux autres. Au milieu de ces convulsions de la peur et de ces mesures de vengeance, la cour fit publier un édit par lequel elle pardonnait les crimes de lèse-majesté, et promettait des récompenses et le secret à ceux des coupables qui révèleraient la conjuration, le nom de ses chefs et de leurs complices. Il eut

pour effet d'arracher des dépositions hasardées ou mensongères à trois nobles qui avaient pris la fuite ; je ne dirai pas leurs noms parce qu'ils ont lavé cette tache de leur sang, le premier, en se faisant tuer à la guerre, les deux autres en mourant sur l'échafaud. C'est tout ce qu'on y a gagné, au moins tout ce qui vaut la peine d'être recueilli par l'histoire.

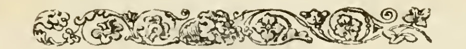
XX. Si quelque chose pouvait consoler de tant de misère et de honte, ce n'était que les exploits des régimens de cavalerie napolitaine, qui, à la même époque, faisaient la guerre en Lombardie avec les armées autrichiennes et déployaient au moins autant de valeur et de discipline. Notre escadre avait aussi sa part de gloire; unie aux forces navales de l'Angleterre, elle combattait du côté de Savone les vaisseaux français partis de Toulon dans le dessein de porter la guerre et de débarquer des troupes sur les côtes de la Romagne. Le nombre des vaisseaux était à peu près égal de part et d'autre ; mais la supériorité de tactique et la fortune étaient en notre faveur, si bien que l'escadre française, après avoir perdu deux bâtimens de ligne et un brigantin, rentra dans le port en fort mauvais état. L'amiral Hotham, qui commandait la flotte anglo-napolitaine, fit un grand éloge de la conduite de nos officiers, et particulièrement des talens et de l'intrépidité du capitaine de frégate Francesco Caracciolo, à qui le Ciel réservait dans un prochain avenir la triste célébrité d'une fin cruelle, mais glorieuse. Dans le royaume, les communes satisfaisaient aux réquisitions de soldats, les barons à celles de cavaliers et de chevaux ;

les contributions étaient payées, on supportait la dépréciation croissante du papier des banques de Naples. Cette malheureuse nation donnait en vain l'exemple de toutes les vertus civiques; accusée de révolte par son roi, et de lâcheté par le monde, elle se soumettait à toutes les charges et se résignait à tous les sacrifices de la fidélité sans échapper à l'infamie et à la peine des traîtres.

Pendant que ces choses se passaient à Naples, c'est-à-dire de 1793 à 1795, la France était soumise à un gouvernement républicain ; mais on y voyait quelques hommes, aussi absolus que des tyrans, opprimer le peuple et le traiter en esclave ; et c'était sincèrement au nom de la liberté qu'on exerçait le despotisme et qu'on se résignait à la servitude. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire cette histoire ; mais heureux celui qui saura s'élever assez haut pour en saisir l'ensemble et le résultat définitif dont les hommes garderont la mémoire ! Car il n'y a rien d'aussi grand dans l'histoire du monde que celle de la France depuis la quatre-vingt-neuvième année du siècle dernier jusqu'à la quinzième du siècle présent. Pour nous, qui n'avons à traiter qu'une faible partie de ces événemens, il nous suffira de rappeler que du sein de la Convention s'éleva la tyrannie de Robespierre, qui en très-peu de temps fit tomber dix-huit cents têtes sous la hache révolutionnaire et affermit la liberté ; qu'après la mort de cet homme, qui périt à son tour sur l'échafaud, le pouvoir passa aux mains d'un directoire composé de cinq personnes, et qu'alors, les atrocités de la Terreur

ayant cessé, le gouvernement de la France prit une direction et des dehors moins repoussans pour les nations étrangères, mais plus odieux aux souverains, parce que ses formes séduisaient davantage l'esprit des peuples.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

RÈGNE DE CHARLES VII, PREMIER ROI DE LA MAISON DE BOURBON.

LIVRE II.

LIVRE III.

RÈGNE DE FERDINAND IV.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

